

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 janvier 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour

91-1

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-12-17

91-2

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 décembre 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1990-12-18

91-3

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 18 décembre 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 17 décembre 1990

## PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur général adjoint, et le directeur des Services techniques,	M. Réjean Giguère
	M. Yvan Blouin

a) Versement subvention

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention équivalente aux profits du bar, aux Canotiers du Cap à l'occasion de l'événement "Lance et Compte".

b) Publication annonce

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce de une (1) page au coût de 100 \$, dans l'album des finissants de la polyvalente Les Estacades de Cap-de-la-Madeleine.

c) Déblaiement des trottoirs

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le déblaiement des trottoirs sur la rue Berlinguet, côté nord, entre la 6ième et la 5ième Rue.

d) Publication annonce

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce au coût de 400 \$ qui sera publiée dans un cahier souvenir à l'occasion du 20e anniversaire du tournoi "Pee Wee" de Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Robert Chapados.
- Souhais du Comité de jumelage.
- Lettre du ministère des Transports, héliport.
- U.M.Q., programme de formation pour 1991.
- Lettre de l'Association du sport en fauteuil roulant, appui auprès du M.L.C.P.
- Lettre de M. Réjean Sauvageau et Mme Jeannine Vaugeois, déblaiement rue Des Erables.
- Avis de la Régie des permis d'alcool du Québec, taverne Chez Mon Oncle.

- Centr'aide, rapport étude impact social et économique du secteur communautaire, région 04 nord.
- Lettre de la Corporation de l'Ile St-Quentin, subvention 1991.
- Lettre de la Garde paroissiale de Cap-de-la-Madeleine, subvention 1991.
- Rapport des permis de construction pour le mois de novembre 1990.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-12-17

91-4

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 décembre 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-5

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 janvier 1991, comprenant les chèques numéros 57594 à 57620 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 81 049,78 \$ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-6

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 janvier 1991, comprenant:

1)	les chèques nos 57621 à 57741 incl.....	369 448,45 \$
2)	les paies nos 49 à 52 incl.....	<u>556 254,04</u>

le tout totalisant un déboursé de: 925 702,49 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 925 702,49 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 2 080,70 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-7

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Walter Mondou	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Pierre Deslauriers	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Roland Gagnon	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Huguette B. Godbout	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Benoit Provencher	Prop. par cons. H.P. Courteau
Père Arthur Parent, o.m.i.	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Claude Pothier	Prop. par cons. J. Paquin
M. Jean-Paul Bayette	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Bruno Gagnon	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile semi-lourde #491-8

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4 à compter du 3 décembre 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,2884 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, acceptation offre de la Caisse populaire Ste-Madeleine, emprunt par billets91-9

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Ste-Madeleine pour son emprunt de 379 000 \$ par billets en vertu des règlements numéros 560, 565, 567, 569, 571, 574, 576, 578, 580 et 581, au pair, et échéant en série 5 ans comme suit:

63 000 \$	12,20%	21 janvier 1992
69 000	12,20	21 janvier 1993
75 000	12,20	21 janvier 1994
82 000	12,20	21 janvier 1995
90 000	12,20	21 janvier 1996

Que les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse populaire Ste-Madeleine.

Que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTE

Résolution pour modifier certains règlements d'emprunt91-10

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 379 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
560	8 000 \$
565	7 000
567	30 500
569	105 000
571	105 500
574	18 500
576	33 000
578	25 500
580	17 500
581	28 500

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le Maire et le Greffier;

Que les billets seront datés du 21 janvier 1991;

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.-	63 000 \$
2.-	69 000
3.-	75 000
4.-	82 000
5.-	90 000

Que la municipalité aura, le 20 janvier 1991, un montant de 379 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 379 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 560, 565, 567, 569, 571, 574, 576, 578, 580 et 581;

Que la municipalité emprunte les 379 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTE

Résolution, rétrocession Construction Denis Milette inc.91-11

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU:

- 1.- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte purement et simplement la rétrocession par Construction Denis Milette inc. de l'immeuble suivant, savoir:  
  
Un emplacement connu et désigné sous les numéros 418-674 et 419-753 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 1166,4 m.c., le tout sans bâtisse.
- 2.- Que telle rétrocession soit consentie pour et en considération de la somme de MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS (1 866,24 \$), somme à être versée comptant à Construction Denis Milette inc. pour la cession de tel immeuble.
- 3.- Que telle rétrocession soit consentie purement et simplement en application des clauses, charges et conditions qui étaient contenues dans la vente par la ville de Cap-de-la-Madeleine à Construction Denis Milette inc., par acte dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Ste-Geneviève-de-Batiscan le 18 mai 1988 sous le numéro 328025.
- 4.- Que le contrat de cession et rétrocession comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris toutes les clauses qui pourront être exigées par les mandataires de la ville de Cap-de-la-Madeleine.
- 5.- Que tel contrat de cession soit préparé par le notaire Lyne Parent de Cap-de-la-Madeleine.
- 6.- Que le Maire de la Ville et le Greffier soient par les présentes autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.
- 7.- Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier purement et simplement tout ce qui pourra être fait et signé par lesdits Maire et Greffier en application de la présente résolution.
- 8.- Que la Ville rembourse à Construction Denis Milette inc. le prix qu'il a payé, sans intérêt, soit la somme de 1 866,24 \$. Les frais du notaire et autres, s'il y a lieu, seront à la charge de Construction Denis Milette inc. et les taxes devront être acquittées.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 761-A91-12

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 761-A, intitulé: "Règlement fixant le traitement des élus municipaux", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 863

91-13

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 863, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ pour la relocalisation de la bibliothèque municipale, de la Cour municipale et du service Loisirs et Culture", soit et est adopté tel que présenté par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 864

91-14

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 864, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 192 000 \$ pour des travaux de stabilisation de la berge du fleuve St-Laurent contiguë au terrain du relais portuaire incluant empierrement, membrane, conduites de drainage, etc...", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 865

91-15

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 865, intitulé: "Règlement qui adopte les prévisions budgétaires 1991 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-7

91-16

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-7 intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 35 (1990) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) décrétant et autorisant des dépenses et un emprunt par obligations n'excédant pas 400 000 \$ afin de pourvoir aux coûts d'aménagement d'un terminus rue Badeaux du centre-ville de Trois-Rivières, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements nécessaires à son opération", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

91-17

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT SUR LA PROTECTION DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7e jour du mois de janvier 1991.

(Signé) DENIS BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

91-18

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE POUR DESSERVIR LES RUES BETTEZ ET TOSIGNANT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7e jour du mois de janvier 1991.

(Signé) JEANNOT PAQUIN  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

91-19

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PAR CANALISATIONS SOUTERRAINES SUR LES RUES BETTEZ ET TOUSIGNANT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7e jour du mois de janvier 1991.

(Signé) JEANNOT PAQUIN  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution pour approuver plans de Pluritec et les soumettre au ministère de l'Environnement pour approbation (relais portuaire)

91-20

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil approuve les plans nos 90243, feuilles 1 et 2, concernant la stabilisation des rives du parc portuaire et autorise Pluritec ltée à présenter au ministère de l'Environnement lesdits plans pour approbation.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 88-362

91-21

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-362 soit amendée de la façon suivante:

En changeant les mots "M. Ronald Marcoux", par "M. Yvan Blouin".

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

91-22

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 62 000 \$ soit financée par le fonds de roulement et remboursée au fonds d'administration, en cinq (5) versements égaux et consécutifs, à compter de l'année 1991. Chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale. Ce montant servira aux fins suivantes:

Sécurité publique

Achat d'une automobile et d'une camionnette: 45 000 \$

Hygiène du milieu

Achat d'une pompe submersible en acier inoxydable 240 gallons v.s. par minu- te 30 HP (puits #30):	11 000 \$
Achat d'équipements de pompage pour puits:	<u>6 000</u>
TOTAL:	62 000 \$

ADOPTE

Résolution pour abroger et remplacer la résolution numéro 90-529, achat de terrain, partie 55491-23

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'annuler, à toutes fins que de droit, la résolution portant le numéro 90-529 et la remplacer par la suivante:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire se porter acquéreur du terrain portant le numéro de cadastre Partie 554, appartenant au Gouvernement fédéral, tel qu'identifié au plan ci-inclus.

Cette acquisition devra se faire pour une somme nominale de 1 \$ et le Gouvernement fédéral sera exonéré de toute réclamation pour des subventions de taxes de la part de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution numéro 88-22391-24

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-223, soit abrogée et remplacée par la suivante:

Que M. Yvan Blouin, directeur général de la Ville, soit nommé coordonnateur municipal de la Protection civile à compter du 1er janvier 1991.

ADOPTE

Résolution, engagement mécanicien91-25

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que M. Wilfrid Bernard soit engagé comme mécanicien au service des Travaux publics de la Ville, à compter du 28 janvier 1991, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution, mesures disciplinaires91-26

ATTENDU QUE le 28 novembre 1990, l'employé portant le numéro 630-700003 (M. Jacques Fortin) a quitté son poste sans autorisation;

ATTENDU QUE cet employé a, de plus, falsifié ou permis que l'on falsifie sa carte de temps;

ATTENDU QUE le poste de gardien que cet employé occupe est un poste de confiance;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que l'employé portant le numéro 630-700003 (M. Jacques Fortin) soit suspendu sans solde pour une durée de deux (2) journées consécutives qui seront déterminées par l'employeur.

ADOPTE

Résolution, Conseil des Loisirs de la Mauricie91-27

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville accepte l'offre de services du Conseil des Loisirs de la Mauricie pour la planification et l'aménagement du parc récréatif Des Ormeaux, déposée à la Ville le 14 décembre 1990.

ADOPTE

Résolution, appui, regroupement de parents, école St-Gabriel91-28

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil appuie le regroupement des parents formé pour que la vocation actuelle de l'école primaire St-Gabriel, qui est la seule du quartier, soit maintenue telle quelle.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 janvier 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour

91-29

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-01-07

91-30

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 janvier 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 janvier 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général, M. Yvan Blouin

a) Résolution, appui à la maison Carignan

Le Conseil réuni en commission permanente, appuie la demande de la maison Carignan inc. présentée dans le cadre du programme "Développement de l'emploi" de Emploi et Immigration Canada.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de Charbonnerie Champlain ltée, offre de vente pour terrain et bâtisse sis au 124 rue Rochefort.
- Conciliation de banque, octobre 1990.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-01-0791-31

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 janvier 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes91-32

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 janvier 1991, comprenant les chèques numéros 57742 à 57885 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 346 751,55 \$ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-33

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Louise L.-Fillion	Prop. par cons. L. Lavergne
Père Félix Massé, o.m.i.	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Marcel Aubry	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Armand J. Beaudoin	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Monique H. Bourque	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Denis Lamarre	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jacques Lemire	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Charles E. Lottinville	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mlle Madeleine Archambeault	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mlle Suzanne Montplaisir	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Herménégilde Lottinville	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Bertha Normandin	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Adrien Leclerc	Prop. par cons. R. Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

91-34

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-578 soit et est abrogée et remplacée par la suivante:

Que le plan montrant la subdivision des lots numéros 405-167, 406-317 et 406-318 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 26 novembre 1990, et portant le numéro 3526.

ADOPTE

Résolution, opposition à la demande d'exemption de taxes

91-35

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'exemption de taxes demandée par le regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées, région 04 nord, soumise à la Commission municipale du Québec, conformément à la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, analyse de l'eau

91-36

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les prix de Laboratoire d'environnement S.M. inc. pour les analyses E.P.A. Méthode 625, pour la période du 1er janvier 1991 au 31 décembre 1993.

Année 1991 - 500 \$/ch.  
Année 1992 - 525 \$/ch.  
Année 1993 - 550 \$/ch.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, analyses physico-chimiques

91-37

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les prix de Pluritec Laboratoire ltée pour les analyses physico-chimiques avec collecte pour la période du 1er janvier 1991 au 31 décembre 1993.

Année 1991 - 215 \$/ch.  
Année 1992 - 230 \$/ch.  
Année 1993 - 240 \$/ch.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, analyse de coliformes

91-38

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les prix de Pluritec Laboratoire ltée pour les analyses des coliformes totaux et fécaux pour la période du 1er janvier 1991 au 31 décembre 1993.

Année 1991 - 9,50 \$/ch. (sans transport)  
Année 1992 - 10,00 \$/ch. (sans transport)  
Année 1993 - 10,50 \$/ch. (sans transport)

ADOPTE

Résolution concernant taux de location de la machinerie

91-39

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-97 soit abrogée et remplacée par la suivante:

Que le taux de location de la machinerie et des équipements de la Ville soit celui apparaissant à la liste fournie par le service des Travaux publics et annexée à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 866

91-40

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 866, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 145 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Tousignant et Bettez", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, incorporation Association Chasse et Pêche

91-41

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accordent aux membres de l'Association de chasse et pêche dynamique de la faune du Cap-de-la-Madeleine, dans un but de protection de la faune, l'autorisation de se constituer en corporation civile.

ADOPTE

Résolution, appui Ecole St-Gabriel

91-42

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

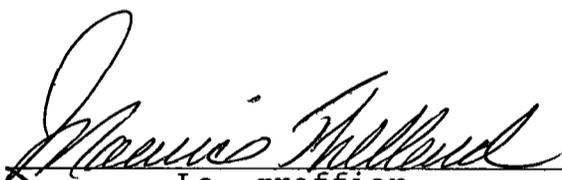
Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine appuient le programme Arts-Etudes (option musique) de la Commission scolaire Samuel-de Champlain, à la condition toutefois que le statut d'école primaire de l'école St-Gabriel soit maintenu tel quel.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition signée par 1033 résidents de la paroisse St-Gabriel-Archange.
- Lettre d'appui de l'équipe d'animation pastorale.
- Résolution d'appui du conseil paroissial.
- Lettre du Comité d'appui au programme Arts-Etudes (option musique) représentant les parents des élèves musiciens.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 863, autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ pour la relocalisation de la bibliothèque municipale, de la Cour municipale et du service Loisirs et Culture.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 863 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 863 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22 janvier 1991.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 864, autorisant un emprunt de 192 000 \$ pour des travaux de stabilisation de la berge du fleuve St-Laurent contiguë au terrain du relais portuaire incluant empierrement, membrane, conduites de drainage, etc...

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 864 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 864 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22 janvier 1991.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 février 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-43

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-01-21

91-44

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 janvier 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 janvier 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de l'école commerciale du Cap, demande de publication d'une annonce dans le journal des finissants.
- U.M.Q., séance d'étude "prise de décision en urbanisme".
- Congrès U.M.Q. 1991, inscription.
- Lettre de M. Clément Trottier, réception civique le 28 février 1991, Jeux du Québec centre Mauricie.
- Lettre de M. Clément Trottier, réception civique pour Société Canadienne du Cancer le 3 avril 1991.
- Pétition, déblaiement rue Morissette.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-01-2191-45

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 janvier 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes91-46

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 janvier 1991, comprenant:

1)	les chèques nos 57886 à 57999 incl.....	150 858,32 \$
2)	effets bancaires retournés pour le mois de novembre 1990.....	<u>2 008,83</u>

le tout totalisant un déboursé de: 152 867,15 \$

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes91-47

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 février 1991, comprenant:

1)	les chèques nos 58000 à 58192 incl....	1 015 399,63 \$
2)	effets bancaires retournés pour le mois de décembre 1990.....	<u>364,00</u>

le tout totalisant un déboursé de: 1 015 763,63 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 015 763,63 \$ sont inclus:

-	le service de la dette:	78 451,91 \$
-	un refinancement:	379 000,00
-	Canagex Placements ltée:	<u>50 000,00</u>
		507 451,91 \$

ADOPTE

### Résolutions de sympathies

#### 91-48

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme William St-Louis	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Marie-Anne B. Durocher	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Paul-Emile Trottier	Prop. par cons. A. Croteau
M. Auguste Cossette	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Alphonse Larivière	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Henri Lepage	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Emeline Grégoire	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Emile Lefebvre	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Octave Pichette	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Louis Coutellier	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Claude Berthiaume	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mlle Laurence Lacaille	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Léopold Cantin	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Emile Roy	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

### Résolution pour abroger et remplacer la résolution numéro 90-246, cession de terrain

#### 91-49

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-246 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Domaine Madelinois inc., le lot numéro 566-163 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 \$) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux de stabilisation des rives du parc portuaire

91-50

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Alide Bergeron & Fils ltée, au montant de 120 408 \$ pour des travaux de stabilisation des rives du parc portuaire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, voiture de police

91-51

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc. pour la fourniture d'une voiture de police identifiée, catégorie 1, année 1991, au montant de 17 672 \$, T.P.S. extra et T.V.Q. extra, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pantalons du constable

91-52

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de E.T. Coulombe (1990) inc. pour la fourniture de 50 pantalons du constable (été) au montant de 33,95 \$ la paire et de 50 pantalons du constable (trois saisons) au montant de 31,95 \$ la paire, T.P.S. extra et T.V.Q. extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, bottines, souliers, claques légères

91-53

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Salon de Chaussures Lavergne inc. pour la fourniture de 60 paires de bottines Grebb au montant de 88 \$ la paire, de 11 paires de souliers Oxford Blucher au montant de 80 \$ la paire, d'une paire de bottines Blucher au montant de 98 \$, de 27 paires de bottines Congress au montant de 90 \$ la paire, de 57 paires de claques légères (basses) au montant de 16 \$ la paire et de 40 paires de claques légères (hautes) au montant de 17 \$ la paire, T.P.S. extra et T.V.Q. extra, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, mini-fourgonnette91-54

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Leblanc Pontiac Buick inc. pour la fourniture d'une mini-fourgonnette allongée vitrée, modèle de l'année 1991, au montant de 18 834 \$, T.P.S. extra et T.V.Q. extra, étant la soumission la plus conforme aux spécifications de la Ville, incluant l'item 9,22 - volant inclinable.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 86791-55

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 867, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 51 000 \$ pour des travaux de canalisations souterraines et d'éclairage sur les rues Tousignant et Bettez", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix, huile diesel colorée91-56

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée du 1er janvier 1991, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,4104 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix, huile diesel non colorée91-57

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée du 1er janvier 1991, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,5241 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, engagement Consultants, préparation plans et devis, travaux éclairage rues Tousignant et Bettez91-58

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services de Consultants René Gervais inc. pour la préparation des plans, devis, demande de soumissions et surveillance des travaux pour l'éclairage par canalisations souterraines sur les rues Tousignant et Bettez.

Que cet engagement est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales du règlement d'emprunt numéro 867 prévu pour l'exécution des travaux.

ADOPTE

Résolution, versement de subventions

91-59

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le versement des subventions prévues au budget 1991 pour les organismes suivants:

FEVRIER 1991:

- Centre Loisirs Jeunesse	16 300,50 \$
- Corporation de l'Ile St-Quentin	7 500,00
- Le Far	2 927,56
- Classique internationale de chiens Châteaudun	350,00

JUIN 1991:

- Centre Loisirs Jeunesse	12 500,00
- Corporation de l'Ile St-Quentin	7 500,00
- Ass. des Résidents de Châteaudun	2 200,00
- Age d'Or	2 100,00
- Ass. touristique du Coeur du Québec	2 000,00
- Orchestre symphonique de Trois-Rivières	2 000,00
- Garde Paroissiale St-Odilon	1 000,00
- Piste de ski de fond Châteaudun	1 000,00
- Association des handicapés	1 000,00
- Comité de Jumelage Châteaudun	1 000,00
- Association régionale des loisirs	1 000,00
- Fondation de l'U.Q.T.R.	7 000,00

ADOPTE

Résolution concernant taxes d'améliorations locales

91-60

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil municipal offre aux propriétaires de payer par anticipation leurs taxes d'améliorations locales en capital et intérêts, lors de l'émission d'obligations ou leurs réémissions et à leurs réémissions subséquentes, s'il y a lieu.

ADOPTE

Résolution concernant vitesse excessive des véhicules

91-61

ATTENDU les nombreuses plaintes reçues l'année dernière concernant la vitesse excessive des véhicules et le non respect de la signalisation;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire adopter comme objectif prioritaire de la Sécurité publique, la sécurité des citoyennes et des citoyens de la municipalité en matière de circulation;

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil municipal demande au service de la Sécurité publique de prendre tous les moyens nécessaires pour diminuer la vitesse des véhicules et pour faire respecter la signalisation sur notre territoire.

ADOPTE

Résolution, colloque de l'A.Q.T.E.

91-62

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: D'autoriser MM. Roger Nadeau et Brian Sherring à assister au colloque de l'Association québécoise des techniques de l'eau à Québec, les 13, 14 et 15 mars prochain.

ADOPTE

Résolution, appui à la Jeune Chambre de Commerce

91-63

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la Jeune Chambre de Commerce 04 dans ses démarches auprès du ministère de l'Environnement dans le cadre du programme de subvention "Partenaires de l'environnement" et autorise la Jeune Chambre de Commerce 04 à effectuer la transplantation d'arbres (soit 50 à 75 pins blancs) au parc Dessureault, de même qu'au bassin de rétention dans le cadre de ce programme.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel à la Croix-Rouge

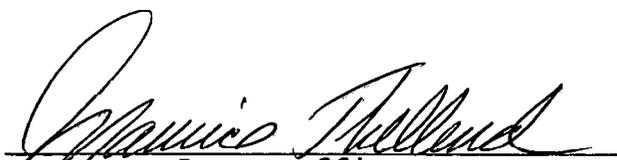
91-64

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prêt du Centre Culturel à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour la collecte de sang qui aura lieu les 13 et 14 février 1991.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 février 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Michel Boisclair
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour

91-65

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-02-04

91-66

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 février 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 février 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Yvan Blouin

---

a) Résolution, offre de cession de terrain du ministère des Transports

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre du ministère des Transports de cession de terrain le long de l'autoroute 755 et longeant la rue Du Parc pour un dollar (1 \$), et ce terrain servira à des fins communautaires.

b) Participation de la Ville au concours "tour de ville"

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de participer au concours "tour de ville" organisé par C.J.T.R. A.M. 114, en collaboration avec les villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest. Le coût de cette participation pour la ville de Cap-de-la-Madeleine est de 500 \$.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Prudent Dargis, demande de services.
- Conciliation de banque, novembre 1990.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-02-04

91-67

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 février 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-68

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 février 1991, comprenant:

1)	les chèques nos 58193 à 58395 incl...	698 559,32 \$
2)	les paies nos 1 à 5 incl.....	624 256,28

le tout totalisant un déboursé de: 1 322 815,60 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 322 815,60 \$ est compris le service de la dette pour un montant de 269 881,77 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-69

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Armand Normandin	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Louis-Georges Arcand	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Guy-Omer Brisson	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Jean Labrèche	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Albert Lamarre	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Hormidas Jacob	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Jules Lemyre	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Joseph Béland	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan91-70

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 631-76 et 631-77 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 13 février 1991, et portant le numéro 3579.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain91-71

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Alain Marchand, la lisière de terrain ci-après décrite:

DESIGNATION:

Une partie du lot TROIS CENT TRENTE-NEUF de la subdivision du lot SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-Ptie-339) du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, comprise à l'intérieur des lettres suivantes, sur le plan ci-annexé (A, B, C, D, E, F, A) étant un terrain de figure irrégulière, borné:

vers le nord, par une partie du lot 671-339;  
vers l'est, par le lot 671-1 (rue Du Parc);  
vers le sud-est par le lot 671-338 (rue);  
vers le sud, par le lot 671-338 (rue);  
vers le nord-ouest par une partie du lot 671-339;

mesurant:

26,02 mètres vers le nord;  
 9,42 mètres le long d'un arc de cercle de 6,00 mètres  
 de rayon vers le nord-ouest;  
 1,00 mètre vers l'est;  
 9,42 mètres le long d'un arc de cercle de 6,00 mètres  
 de rayon vers le sud-est;  
 9,56 mètres vers le sud;  
 16,49 mètres vers le sud;

contenant une superficie de 24,8 mètres carrés, pour le prix  
 de 379,44 \$ (24,8 mètres à 15,30 \$/m<sup>2</sup>).

La lisière de terrain ainsi cédée ne sera plus assignée comme  
 assiette de rue mais pour un terrain de résidence ou autre  
 utilisation permise par les règlements municipaux.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus  
 que de certificat de recherches et les frais du notaire se-  
 ront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à  
 signer le contrat pour et au nom de la Corporation municipale  
 de la ville de Cap-de-la-Madeleine, dont une copie devra être  
 fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Résolution, nouveau maire-suppléant

91-72

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Léo Beaulieu soit nommé maire-suppléant  
 pour la période du 1er mars 1991 au 30 juin 1991 inclusive-  
 ment.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chemises

91-73

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Dis-  
 tributeurs R. Nicholls inc. pour la fourniture de 200 chemi-  
 ses à manches courtes (couleur bleu pâle) au montant de  
 10,20 \$ chacune, de 9 chemises à manches courtes (couleur  
 blanche) au montant de 10,20 \$ chacune, de 200 chemises à  
 manches longues (couleur bleu pâle) au montant de 11,40 \$  
 chacune et de 5 chemises à manches longues (couleur blanche)  
 au montant de 11,40 \$ chacune, T.P.S. extra et T.V.Q. extra,  
 étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, gants et mitaines

91-74

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Ganterie Auclair inc. pour la fourniture de 52 paires de gants de cuir au montant de 17,85 \$ la paire et de 49 paires de mitaines de cuir, au montant de 29,50 \$ la paire, T.P.S. extra et T.V.Q. extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, bas, cravates, foulards, casques de fourrure

91-75

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Distributeurs R. Nicholls inc. pour la fourniture de 192 paires de bas d'hiver au montant de 3,40 \$ la paire, de 81 paires de bas d'été au montant de 1,85 \$ la paire, de 87 cravates à noeud, au montant de 2,90 \$ chacune, de 40 foulards au montant de 5,75 \$ chacun et de 11 casques de fourrure, au montant de 42 \$ chacun, T.P.S. extra et T.V.Q. extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile semi-lourde #4

91-76

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations du prix de l'huile semi-lourde #4 du 17 janvier et du 22 janvier 1991, et que suite à ces changements, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,2920 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution adoptant compte rendu du Comité de l'environnement

91-77

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du 16 janvier 1991 du Comité de l'environnement soit et est adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Avis de motion, règlement pour amender le règlement 800 concernant la circulation

91-78

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 800 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18e jour du mois de février 1991.

(Signé) DENIS BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, emprunt temporaire

91-79

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale du Canada l'autorisation d'emprunter temporairement un montant n'excédant pas un million de dollars (1 000 000 \$) en vertu du règlement suivant:

<u>REGLEMENT:</u>	<u>MONTANT AUTORISE:</u>	<u>EMPRUNT:</u>
860	1 400 000 \$	1 000 000 \$

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations, le ou avant le 31 octobre 1991.

Que le Maire et le Trésorier de la Ville soient autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de un million de dollars (1 000 000 \$).

ADOPTE

Résolution, contremaître au service Parcs et Terrains de jeux

91-80

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que M. Jacques Dionne soit affecté, au besoin, comme contremaître au service des Parcs et Terrains de jeux, pendant la période s'échelonnant du 1er mai au 30 octobre.

ADOPTE

Résolution, engagement lieutenant à la Sécurité publique

91-81

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les services de M. Réjean Vivier soient retenus comme lieutenant à la Sûreté. Monsieur Vivier entrera en fonction dès que son remplaçant à la fonction de sergent sera en poste.

ADOPTE

Résolution, opposition à la demande de permis91-82

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis de "Bar avec danse et spectacles" et "un restaurant pour vendre" à 2538 2748 Québec inc., Bar restaurant La Fenière enr., 300 rue Barkoff, Cap-de-la-Madeleine (dossier: 110-338), parce que le permis demandé n'est pas conforme au règlement de zonage dans ce secteur.

ADOPTE

Résolution, permis de bâtiment temporaire91-83

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'émission d'un permis pour l'installation d'un bâtiment temporaire sur le terrain du centre hospitalier Cloutier, situé au 155 de la rue Toupin, pour une période de 18 mois à compter du 20 mars 1991, le tout conformément à l'article 8,1 du règlement numéro 844.

ADOPTE

Résolution, programme d'aide à la construction d'habitations neuves91-84

ATTENDU que le 17 janvier 1991 le gouvernement du Québec a divulgué un plan de relance de l'économie;

ATTENDU que la principale mesure de ce plan est un programme d'aide à la construction d'habitations neuves connu sous le nom de "Mon taux, mon toit";

ATTENDU que le 24 janvier dernier, le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Claude Ryan, a dévoilé les modalités d'accès à ce programme;

ATTENDU que certaines de ces modalités sont à l'effet que:

- seules les habitations construites entre le 1er janvier et le 31 décembre 1991 et dont les fondations seront aménagées entre le 1er janvier et le 30 septembre 1991 seront admissibles;
- seules les habitations dont le coût de construction ne dépasse pas 110 000 \$ seront admissibles;

ATTENDU que ces modalités sont de nature à limiter les effets bénéfiques dudit programme;

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au ministre des Affaires municipales du Québec, M. Claude Ryan, de voir à ce que le gouvernement du Québec modifie les modalités du programme d'aide à la construction d'habitations neuves "Mon taux, mon toit", de manière à ce que celui-ci prévoit dorénavant que:

- les habitations neuves invendues, dont la construction a été entreprise le ou après le 1er octobre 1990, soient admissibles;
- le coût de construction des maisons neuves situées à Cap-de-la-Madeleine ne doit pas excéder 130 000 \$, comme cela est le cas pour les municipalités situées en périphérie de la Communauté urbaine de Montréal, les municipalités à l'intérieur de la Communauté urbaine de Québec, les municipalités d'Aylmer, de Gatineau, de Hull, de Rock-Forest et de Sherbrooke.

ADOPTE

Résolution pour modifier la résolution numéro 91-59, subventions

91-85

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-59 soit modifiée de la façon suivante:

En enlevant "juin 1991" et en ajoutant: "selon les disponibilités de la municipalité et les besoins des organismes".

ADOPTE

Résolution de félicitations

91-86

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil félicitent M. Dominic Therrien, jeune athlète de notre Ville, qui a été embauché par les "Braves" d'Atlanta, et lui offrent leurs meilleurs voeux de succès dans sa carrière sportive.

ADOPTE

Résolution de félicitations

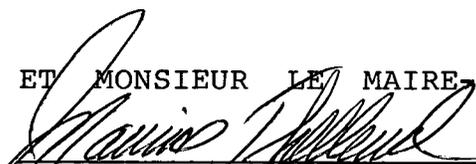
91-87

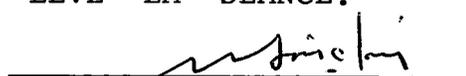
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De féliciter chaleureusement M. Jeannot Paquin, choisi bénévole de l'année par l'Association des résidents de Châteaudun, et il constitue un bel exemple de dévouement pour ses concitoyens.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 mars 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Léo Beaulieu
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-88

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-02-18

91-89

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 février 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 février 1991

PRESENTS:

Monsieur le Maire-suppléant	Michel Boisclair
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Déblaiement des trottoirs, rue Lupien

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le déblaiement des trottoirs de la rue Lupien, à partir de la rue Fusey, jusqu'à l'extrémité de la bâtisse (chapelle), soit une distance de 83 mètres.

b) Adoption du procès-verbal du Comité des Loisirs

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 12 février 1991, aux articles 1 à 7, en ajoutant à l'article 7 "que le Conseil est d'accord pour le prêt du Centre Culturel pour l'activité proposée".

c) Subvention Parents-Secours

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention au montant de 500 \$ à Parent-Secours de Cap-de-la-Madeleine.

d) Appui à la Coopérative des ambulanciers de la Mauricie

Le Conseil réuni en commission permanente, donne son appui à la Coopérative des ambulanciers de la Mauricie, pour son projet de stage de perfectionnement du service ambulancier, dans le cadre d'un projet de l'Office franco-québécois de la jeunesse.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport budgétaire au 31 décembre 1990.
- Etude comparative des services avec différentes municipalités.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-02-1891-90

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 février 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes91-91

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1er mars 1991, comprenant les chèques numéros 58396 à 58570 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 593 735,83 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 593 735,83 \$ sont inclus:

- le service de la dette:	233 670,90 \$
- placement au taux de 10,375% (Caisse populaire Ste-Madeleine):	<u>3 000 000,00</u>
	3 233 670,90 \$

ADOPTE

Résolutions de sympathies

91-92

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Jean-Paul Casaubon	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Maurice Lefebvre	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Pierre Meunier	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Hubert Durand	Prop. par cons. L. Beaulieu
Soeur Germaine Bastien	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Léo Thibeault	Prop. et unanimement résolu
M. Léo Alarie	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Roger Nolin	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Ena Deshaies	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Denyse Dion	Prop. par cons. R. Tremblay
Mlle Jo-Annie Beaumier	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Léon Therreault	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Jules Lafleur	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

91-93

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-340 à 671-358 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 février 1991, et portant le numéro 9984.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 91-71, vente terrain Alain Marchand

91-94

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-71 soit et est modifiée en ajoutant après "vende à M. Alain Marchand", les mots suivants: "et/ou Mme Linda Perron, son épouse".

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, peinture de démarcation routière91-95

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Société chimique Laurentide inc. pour la fourniture de peinture de démarcation routière pour l'année 1991, soit 1 100 litres de peinture blanche au coût de 1,76 \$ le litre, de 3 000 litres de peinture jaune au coût de 1,76 \$ le litre et de 1 100 litres de diluant au coût de 1,00 \$ le litre, T.P.S. extra et T.V.Q. extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, contrat d'entretien micro-ordinateurs91-96

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Micro-Contact inc. pour contrat d'entretien pour micro-ordinateurs et périphériques, du 1er mars 1991 au 29 février 1992, au montant de 5 009,80 \$, T.P.S. extra et T.V.Q. non applicable, étant la seule soumission conforme aux spécifications de la Ville.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pierre concassée91-97

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction, Div. Simard-Beaudry inc., pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 1991, soit 1 500 tonnes métriques de pierres 0-3/4" au montant de 7,50 \$/t.m. F.A.B. garage municipal et de 5,00 \$/t.m. F.A.B. carrière, de 100 tonnes métriques de pierres 1-1 1/2" au montant de 10,40 \$/t.m. F.A.B. garage municipal et de 7,90 \$/t.m. F.A.B. carrière, T.P.S. extra et T.V.Q. extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, sciage d'entrées charretières91-98

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Construction S.R.B. pour le sciage d'entrées charretières d'approximativement 400 mètres, au montant de 24,60 \$ le mètre linéaire, T.P.S. extra et T.V.Q. non applicable, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton bitumineux91-99

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Massicotte & Fils ltée pour la fourniture de 1 000 tonnes métriques de béton bitumineux de type MB5 au montant de 39,50 \$/t.m., de 300 tonnes métriques de béton bitumineux de type MB6 au montant de 40,25 \$/t.m. et de 100 tonnes métriques de béton bitumineux de type MB7 au montant de 41,00 \$/t.m., T.P.S. extra et T.V.Q. extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton de ciment91-100

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Béton du Cap pour la fourniture de béton de ciment pour l'année 1991, soit approximativement 500 m.c. de béton de ciment au coût de 102,00 \$/m.c., manutention hiver 7,00 \$, calcium 1%, 3,00 \$ voyages incomplets, coût minimum 40,00 \$, T.P.S. extra et T.V.Q. extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du comité de Circulation91-101

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du comité de Circulation du 15 février 1991, soit adopté sauf l'article 1 où le stationnement limité à 30 minutes en face du 20-A de la rue Thibeau devra être réinstallé.

ADOPTE

Résolution, acceptation entente proposée par Centre Multi-services rue Thibeau91-102

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'entente soumise à la présente séance par le Centre Multi-services pour son projet de construction de la rue Thibeau, avec les corrections apportées aux paragraphes B et H.

ADOPTE

Résolution autorisant Maire et Greffier à signer protocole d'entente avec Centre Multi-services

91-103

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le protocole d'entente notarié concernant le projet de construction du Centre Multi-services de la rue Thi-beau, conformément à l'entente entérinée par le Conseil avec les corrections mentionnées par sa résolution numéro 91-102.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 800-01

91-104

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 800-01, intitulé: "Règlement concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Avis de motion

91-105

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ACCEPTER L'ASSURANCE-GROUPE DES COLS BLEUS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4e jour du mois de mars 1991.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement firme, travaux prolongement rue Borde-leau

91-106

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des Consultants V.F.P. inc. pour la préparation des soumissions et la surveillance des travaux d'aqueduc, d'égout, de fondation de rues à être exécutés pour le prolongement de la rue Bordeleau.

ADOPTE

Résolution, engagement firme, expertise de sol, déchets spéciaux

91-107

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que M. le Directeur général soit autorisé à engager une firme spécialisée pour procéder à une expertise de sol en vue d'identifier un terrain rencontrant les exigences du ministère de l'Environnement pour y confiner des déchets spéciaux.

ADOPTE

Résolution, nouveaux tarifs des documents municipaux

91-108

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-53 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que les membres du Conseil acceptent les nouveaux tarifs suggérés pour la délivrance des documents municipaux mentionnés ci-dessous, lesquels seront effectifs le 4 mars 1991:

<u>DESCRIPTION:</u>	<u>TAUX PROPOSE</u> <u>(taxes incluses)</u>
a) Rapport d'accident	6,00 \$
b) Certificat de toute nature	2,50
c) Page photocopiée 8-1/2" x 11" ou 8-1/2" x 14"	0,30
d) Page dactylographiée ou manuscrite 8-1/2" x 11" ou 8-1/2" x 14"	3,00
e) Plan général des rues (imprimé) 1 000 pieds au pouce	1,25
f) Carte de la ville	2,50
g) Plaque automobile promotionnelle	2,50
h) Copie du rôle d'évaluation Taux par unité d'évaluation	0,10
i) Copie de règlement	
- taux par page	0,30
- taux maximum	40,00

- |    |  |  |
|----|--|--|
| j) | Etats financiers                                     | 10,00  |
| k) | Liste des contribuables ou résidents                 |  |
|    | - taux par nom                                       | 0,01   |
|    | - taux minimum                                       | 12,00  |
| l) | Tous les documents fournis sur support informatique: |  |
|    |  | Même tarif que celui exigé pour document dactylographié ou photocopié plus 30 \$ pour chaque bande magnétique.                                     |
| m) | Compte de recouvrement:                              |  |
|    |  | Ajouter 10% de frais d'administration.   |
| n) | Autres documents:                                    |  |
|    |  | Plans directeur, d'urbanisme, cadastral, de zonage, rénovation urbaine, réglementation d'urbanisme, etc.: coût réel de la copie + T.P.S. et T.V.Q. |

ADOPTE

Résolution, défi 199191-109

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Défi 1991, emplois d'été pour étudiants.

Que M. Réjean Giguère et/ou Mme France Cinq-Mars est(sont) autorisé(s) au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son(ses) représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire temporaire91-110

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De retenir les services de Mme Ginette Bonneville comme secrétaire temporaire pour remplacer le congé de maternité de Mme Suzanne Sévigny.

ADOPTE

Résolution, permis de construction, projet Centre Multi-services

91-111

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'ordonner au service des permis de construction d'émettre le permis de construction pour le projet du Centre Multi-services de la rue Thibeau, lorsque les conditions exigées par la Ville auront été remplies.

ADOPTE

Résolution, congrès de l'A.Q.T.E.

91-112

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Yvan Blouin soit autorisé à assister au congrès de l'A.Q.T.E. le 14 mars 1991 à Québec.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel hockey mineur

91-113

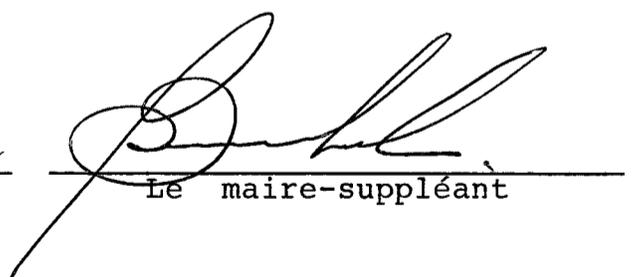
Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser le prêt du Centre Culturel le 12 avril 1991 à l'Association du hockey mineur.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 mars, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-114

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-03-04

91-115

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 mars 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 mars 1991

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	Léo Beaulieu
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Fermeture de la rue Patry, 17, 18 et 19 mai

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la demande de la polyvalente Les Estacades du 25 février 1991, pour la fermeture de la rue Patry à l'occasion du championnat scolaire provincial de gymnastique les 17, 18 et 19 mai prochain, et autorise la pose d'indications sur le chemin à suivre pour se rendre à l'école.

b) Pose panneau indicateur, intersection rues Fusey et Duplessis

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la pose d'un panneau indicateur à l'intersection des rues Fusey et Duplessis (endroit no 10 sur le plan fourni), à l'occasion de la tenue du congrès de l'Association québécoise pour l'intégration sociale les 23, 24 et 25 mai prochain.

CORRESPONDANCE LUE:

- Communication de l'U.M.Q., assemblée générale spéciale le 16 mars.
- Lettre de la M.R.C. de Francheville, convocation, jeudi le 7 mars.
- Rapport de Muniressources Consultants sur les programmes P.A.R.C.Q. et P.R.I.L.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-03-0491-116

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 mars 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes91-117

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 mars 1991, comprenant:

1)	les chèques nos 58571 à 58735 incl...	650 203,68 \$
2)	les paies nos 6 à 9 incl.....	460 091,17

le tout totalisant un déboursé de: 1 110 294,85 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 110 294,85 \$ est compris le service de la dette pour un montant de 345 657,66 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-118

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean Guimond	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Jean-Paul Doucet	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Jean-Guy Badeaux	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Florence Koppel-Saulnier	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Suzanne Guay	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Alfred Bourque	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Louis Fortin	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Antonio Dionne	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Nelly Létourneau	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Maurice Tancrède	Prop. par cons. L. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, sable à remplir91-119

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Aménagements Pluri-Services inc. pour la fourniture de 200 voyages de sable à remplir pour l'année 1991:

- camion 6 roues: F.A.B. carrière 15 \$
- camion 10 roues: F.A.B. carrière 20 \$,

T.P.S. extra et T.V.Q. extra, étant la soumission la plus conforme.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal Commission municipale d'urbanisme91-120

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme du 12 mars 1991, soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, engagement architecte, bibliothèque municipale91-121

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine engage M. Jean-Paul Marchand comme architecte pour la conception du projet de réaménagement du bâtiment de la rue St-Pierre pour la relocalisation de divers services municipaux (Cour municipale, les services administratifs des Loisirs et Culture et la Bibliothèque), la préparation des plans et devis et des appels d'offres, ainsi que l'administration du marché de construction.

ADOPTE

Résolution, engagement firmes de Consultants, bibliothèque

91-122

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU:

- 1o- De retenir les services des Consultants Pluritec ltée pour préparer les plans et devis, et la surveillance des travaux de mécanique et d'électricité pour le réaménagement de la bâtisse sise au 70 de la rue St-Pierre;
- 2o- Que les services des Consultants René Gervais inc. soient retenus pour préparer les plans et devis, et la surveillance des travaux de génie civil et de structure pour le réaménagement de la même bâtisse.

ADOPTE

Résolution, contrat d'achat, projet bibliothèque municipale

91-123

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de "Grand marché aux puces du Cap inc.", pour le prix de 375 000 \$, l'immeuble ci-après désigné, soit les lots 171-114 à 118, P-171-113, 171-120, 387-2187 à 2193, P387-2194, 387-2185-2, 387-2177 à 2184, 387-2176-2, 387-2097-2, 387-2098 à 2103, 387-2104-1, 387-2104-2 et 387-2105.

Désignation du lot 171-113ptie:

Un terrain de forme rectangulaire, borné au nord-est par le lot 171-123 (ruelle), au sud-est par le résidu du lot 171-113, au sud-ouest, par la partie de lot 387-2194 ci-après décrite et au nord-ouest par le lot 171-114; mesurant sept virgule soixante-deux mètres (7,62 m.) au nord-est et au sud-ouest, sur quatre virgule vingt-sept mètres (4,27 m.) au sud-est et au nord-ouest, contenant en superficie trente-deux virgule cinq mètres carrés (32,5 m<sup>2</sup>), mesure métrique.

Désignation du lot 387-2194ptie:

Un terrain de forme rectangulaire, borné au nord-est par la partie du lot 171-113 ci-avant décrite, au sud-est par le résidu du lot 387-2194, au sud-ouest par le lot 387-2185-2 et au nord-ouest par le lot 387-2193; mesurant sept virgule soixante-deux mètres (7,62 m.) au nord-est et au sud-ouest, sur dix-huit virgule neuf mètres (18,9 m.) au sud-est et au nord-ouest, contenant en superficie cent quarante-quatre mètres carrés (144 m<sup>2</sup>), mesure métrique.

Tous ces lots font partie du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 868, assurance collective des employés manuels de la Ville

91-124

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 868, intitulé: "Règlement concernant un régime d'assurance collective à l'intention des employés réguliers de la ville de Cap-de-la-Madeleine membres du syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement concernant réseau d'eau potable

91-125

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA CHARGE ANNUELLE ET LES EXIGENCES A L'UTILISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18e jour du mois de mars 1991.

(Signé) DENIS BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rue Lamy

91-126

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE POUR DESSERVIR LE PROLONGEMENT DE LA RUE LAMY".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18e jour du mois de mars 1991.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du procès-verbal du Comité des Loisirs

91-127

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 14 mars 1991 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 et 2.

ADOPTE

Résolution demandant au Ministre des Transports du Québec,  
modification du Code de la route

91-128

CONSIDERANT qu'actuellement le Code de la sécurité routière défend le virage à droite sur un feu rouge contrairement à ce qui prévaut dans les autres provinces canadiennes et aux Etats-Unis;

CONSIDERANT qu'une étude complétée en décembre 1987 pour le compte du bureau des économies d'énergie du ministère de l'Energie et des Ressources du Québec et intitulée "Possibilité d'implantation d'une politique de virage à droite sur feu rouge" a fait le point sur cette question;

CONSIDERANT que l'étude mentionnée plus haut fait ressortir que les arguments défavorables à une telle politique sont très faibles et que les avantages en sont certains;

CONSIDERANT que le principal avantage de l'implantation d'une politique de virage à droite sur feu rouge au Québec serait l'uniformisation de la réglementation routière;

CONSIDERANT que la réduction des délais, l'économie d'énergie, la diminution de certains polluants, l'augmentation de la capacité à certaines intersections, l'élimination de ce facteur d'irritabilité des conducteurs de véhicules sont autant d'arguments favorables à l'implantation d'une telle politique au Québec;

CONSIDERANT que la maturité des québécois ne peut plus être mise en cause face à cette question;

CONSIDERANT qu'un autre avantage certain d'une telle politique réside dans le faible coût de son implantation comparativement à d'autres mesures de gestion et de traitement de la circulation;

A CES CAUSES,

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE demande soit faite auprès du ministre des Transports du Québec, M. Sam Elkas, à l'effet de modifier le Code de la route du Québec et de permettre les virages à droite sur feu rouge;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux autres municipalités du Québec.

ADOPTE

Résolution concernant partage des responsabilités avec les municipalités

91-129

ATTENDU que suite à la crise scolaire du printemps 90 le premier ministre s'engageait par décret, le 30 mai 1990, à tenir des Assises Québec-municipalités;

ATTENDU que ces Assises devaient être l'occasion de "discuter d'un nouveau partage des responsabilités avec les municipalités et conclure avec elles les arrangements appropriés, notamment quant aux aspects financiers et fiscaux";

ATTENDU que le 14 décembre 1990 le gouvernement a manqué à son engagement en soumettant unilatéralement aux municipalités des factures totalisant 477 millions;

ATTENDU que ce délestage de comptes à payer impose un fardeau fiscal intolérable sur l'impôt foncier du contribuable;

ATTENDU que ces propositions sont inacceptables et inapplicables;

ATTENDU que le gouvernement s'apprête à envoyer d'autres factures aux contribuables des municipalités, notamment dans le domaine de l'assainissement des eaux;

ATTENDU qu'il est impératif que le gouvernement reprenne le dialogue avec le monde municipal sur la base d'un véritable partenariat;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil rejette la proposition déposée le 14 décembre 1990.

Il est aussi résolu que ce Conseil demande au premier ministre du Québec de respecter son engagement du 1er juin dernier et de tenir un débat en profondeur.

Il est aussi résolu que ce Conseil donne tout son appui à l'U.M.Q. dans son refus des propositions.

ADOPTE

Résolution, demande au député de Champlain, partage des responsabilités91-130

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander au député du comté de Champlain de bien vouloir signer la lettre préparée par l'U.M.Q. concernant la proposition gouvernementale du 14 décembre 1990 sur le partage des responsabilités Québec-municipalités.

ADOPTE

Résolution de félicitations91-131

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement et remercient bien sincèrement tous les membres de la Commission municipale d'urbanisme pour le travail bénévole et soutenu qu'ils effectuent au sein de la Commission, de même que pour le dévouement et le sens des responsabilités qu'ils manifestent pour le bénéfice de leurs concitoyens.

ADOPTE

Résolution, acquisition de lots91-132

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'aviser le ministère des Transports du Québec que la Ville renonce à acquérir les lots suivants: 549-1-2-5, 549-1-10, 548-247, 549-1-2-2, 549-1-2-1, 548-59, 549-1-5, 549-180, 548-186, 548-189 et 548-250, lots qui lui avaient été offerts et acceptés par la Ville par sa résolution numéro 83-488 du 5 décembre 1983.

Cependant, la Ville maintient son intention d'acquérir les terrains qui lui avaient été offerts et qu'elle avait confirmé dans la résolution numéro 91-67-a du 18 février 1991.

ADOPTE

Résolution concernant postes permanents, cols bleus91-133

ATTENDU que des postes permanents ont été laissés vacants par la retraite ou le départ d'employés;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'à compter du 25 mars 1991, les personnes suivantes sont nommées aux postes permanents identifiés ci-après:

Chauffeur "B" : Jean Brissette  
Maurice Duval

Journalier : Denis Bergeron

Préposé aux parcs: Jean-Paul Noël

Préposé à l'aréna: Serge Carpentier.

ADOPTE

Résolution, mesures disciplinaires91-134

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De ratifier la mesure disciplinaire prise par le Directeur du personnel à l'égard de l'employé numéro 660-150-004, soit de le suspendre sans solde pour la période du 8 au 12 avril 1991 inclusivement.

ADOPTE

Résolution concernant le cas de Gérald Fournier91-135

CONSIDERANT les recommandations des procureurs de la Ville, M<sup>es</sup> André Roy et William J. Atkinson, concernant l'affaire Gérald Fournier;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'accepter le jugement du 11 janvier 1991 de la Cour du Québec concernant le cas du lieutenant Gérald Fournier, et que les mesures nécessaires soient prises pour faire droit à ce jugement.

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire91-136

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que M. Benoit Lacerte soit engagé temporairement comme responsable administratif au service Loisirs et Culture, à compter du 20 mars 1991, pour la durée du congé de maladie de M. Daniel Tessier, au salaire annuel de 25 000 \$.

ADOPTE

Résolution, appui à la Maison des Jeunes91-137

CONSIDERANT que la Maison des Jeunes à Cap-de-la-Madeleine constitue une ressource alternative, essentielle, aidante et reconnue par et pour les services qu'elle dispense à la clientèle d'adolescents(es) de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que la Maison des Jeunes à Cap-de-la-Madeleine est en opération depuis trois (3) ans;

CONSIDERANT que la Maison des Jeunes à Cap-de-la-Madeleine est reconnue se comporter en bon citoyen responsable selon les autorités de la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine manifestent leur solidarité à l'endroit de la Maison des Jeunes à Cap-de-la-Madeleine en déléguant des représentants à une table de concertation réunissant tous les intervenants sociaux et gouvernementaux impliqués dans le maintien dudit service auprès de notre relève de demain.

En outre, les membre du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine souhaitent que tous ensemble, nous en arrivions à résoudre le problème auquel la population adolescente est confrontée aujourd'hui, à 98 jours de l'éviction.

ADOPTE

Résolution concernant contrôle du transport routier

91-138

CONSIDERANT la détérioration du bilan routier des véhicules lourds;

CONSIDERANT l'existence du contrôle du transport routier sous la responsabilité de la Société de l'assurance automobile du Québec;

CONSIDERANT le début de la période annuelle de dégel;

CONSIDERANT les objectifs du programme du contrôle routier qui sont:

- a) la protection du réseau routier
- b) le contrôle économique
- c) la sécurité routière;

CONSIDERANT l'action et les efforts de la Société de l'assurance automobile du Québec, de la Sûreté du Québec et des services policiers pour assurer le respect des lois et règlements;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine a demandé à son directeur de police de collaborer étroitement avec le service de contrôle du transport routier de la Société de l'assurance automobile du Québec et de participer aux opérations de contrôle avec eux afin que toutes les lois et tous les règlements relatifs soient rigoureusement appliqués et respectés.

ADOPTE

Résolution, autorisation vente terrain91-139

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser les "Entreprises Michel Sévigny inc." à vendre à "Atelier d'usinage Marmen inc.", les lots numéros 418-675 et 419-754 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et vendu le 11 juillet 1989.

ADOPTE

Résolution, autorisant syndic à vendre terrain91-140

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser le syndic Jacques Roy à vendre à "Atelier d'usinage Marmen inc." les lots 418-674 et 419-753, du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et vendus par la Ville à Construction Denis Milette inc. le 12 mai 1988, à la condition que toutes les taxes dues à la Ville soient acquittées à la signature du contrat.

La présente résolution annule à toutes fins que de droit la résolution numéro 91-11 du 7 janvier 1991.

ADOPTE

Colloque sur le compostage des déchets domestiques91-141

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'autoriser M. René Tremblay à assister à un colloque sur le compostage des déchets domestiques, qui aura lieu à Longueuil le 22 mars 1991, au coût de 75 \$.

ADOPTE

Résolution de félicitations91-142

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter les organisateurs des jeux du Québec pour la région du Centre-Mauricie, en particulier M. Michel Béliveau et toute son équipe, pour l'extraordinaire travail apporté dans l'organisation des jeux, de même que pour les efforts qu'ils ont fourni pour en assurer le succès.

ADOPTE

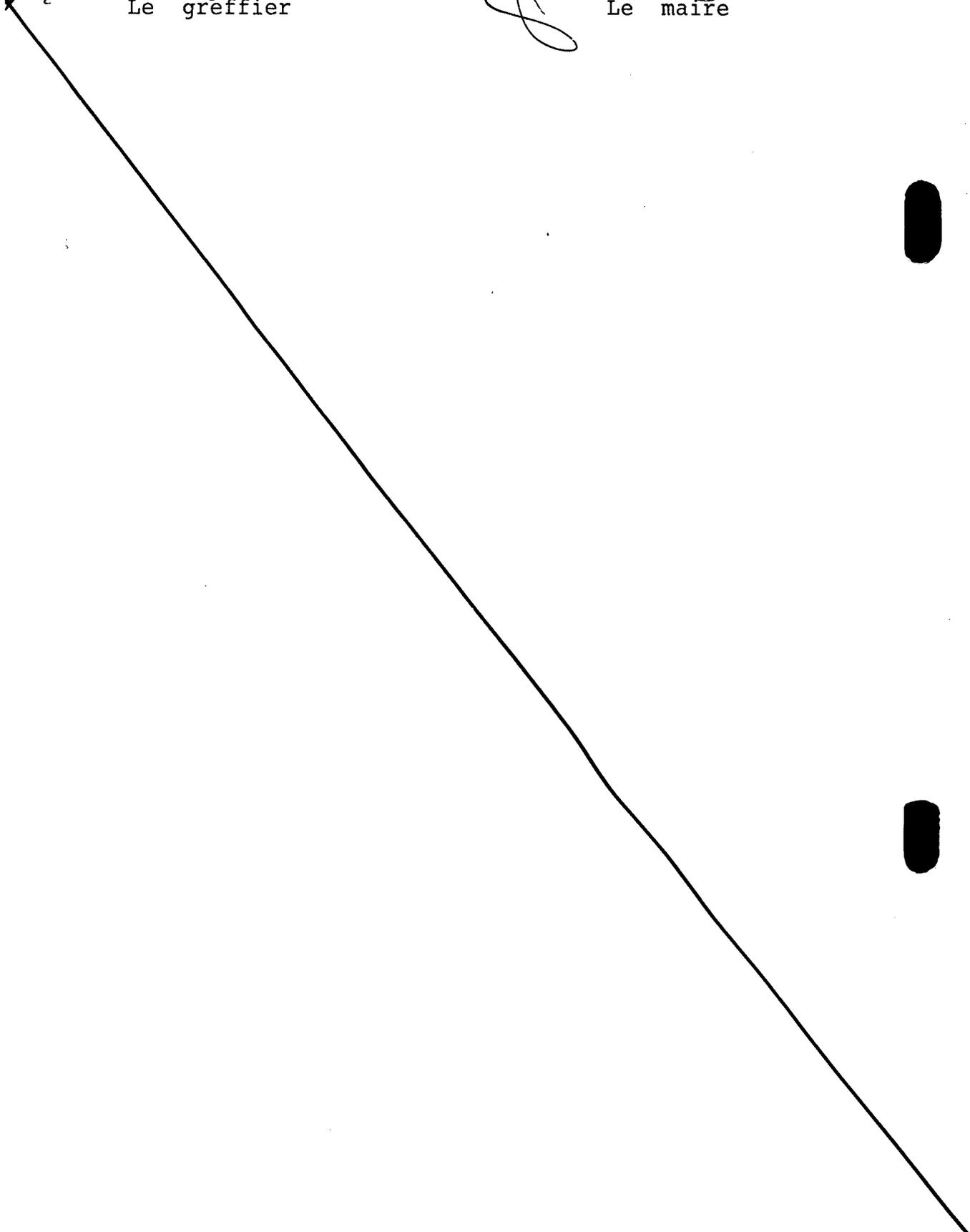
340e ANNIVERSAIRE - FONDATION DE LA VILLE

Monsieur le Maire signale la présence des membres de la Société d'Histoire de Cap-de-la-Madeleine inc. venus rappeler le 340e anniversaire de la ville de Cap-de-la-Madeleine le 20 mars 1651, et le porte-parole de la Société, M. René Beaudoin, remet à M. le Maire le texte officiel de la concession de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine aux révérends pères Jésuites pour souligner cet événement exceptionnel.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 2 avril 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-143

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-03-18

91-144

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 mars 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 mars 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Subvention, scouts paroisse Ste-Madeleine

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 200 \$ au Comité des fêtes du 50e anniversaire des scouts de la paroisse Ste-Madeleine.

b) Appui, Association de la paralysie cérébrale

Le Conseil réuni en commission permanente, appuie la demande de subvention faite par l'Association de la paralysie cérébrale au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap pour l'année 1991.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la Régie des permis d'alcool, demande de permis du Tennis intérieur mauricien.
- Lettre de la C.I.T.F., participation au recensement pour statistiques sur le transport en commun.
- Rapport du Trésorier, évaluation de la dette.
- Lettre des Artisans de Paix, campagne partage 1991 (accepté et répondu).
- Lettre de Me Danielle Fafard, notaire, cession de ruelle (418-19 et 418-21) (répondu).
- Lettre pour la soirée des Jeunes Entreprises le 1er juin (accepté et répondu).
- Lettre de Parents-Secours, aide financière pour le congrès provincial 1991 (refusé et répondu).
- Lettre de S.O.S. Jeunesse de la Mauricie, demande d'aide financière (refusé et répondu).
- Lettre de l'Ecole commerciale du Cap, demande d'aide financière (refusé et répondu).
- Lettre des "Concours de musique du Québec inc.", aide financière demandée (refusé et répondu).
- Lettre du Centre commercial Les Rivières, semaine des municipalités 1991.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-03-18

91-145

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 mars 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes91-146

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 février 1991, comprenant les chèques numéros 58736 à 58917 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 4 125 049,02 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 4 125 049,02 \$ sont compris:

-	placement au taux de 9,90%	
	(Banque Royale du Canada):	2 475 825,00 \$
-	le service de la dette :	359 210,22
		<u>2 835 035,22 \$</u>

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-147

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Lionel Martel	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Charles-Edouard René	Prop. par cons. A. Croteau
M. Maurice Labrie	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Paul-Yvon Lamothe	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Jean-Baptiste Dessureault	Prop. par cons. M. Boisclair
M. André Lamothe	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Maurice Tourigny	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Emma Charette-Lacroix	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Roger Blanchette	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan91-148

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 115-132 et 116-159 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 mars 1991, et portant le numéro 9997.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout,  
rue Bordeleau91-149

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de:

- 1o- Gaston Paillé ltée, au montant de 74 592,91 \$ pour le projet "A" (rue Bordeleau, phase I) ou,
- 2o- Gaston Paillé ltée, au montant de 143 648,03 \$ pour le projet "B" (rue Bordeleau, phases I et II).

Cette acceptation est conditionnelle au dépôt exigé du promoteur pour l'exécution de ces travaux selon que ce dernier choisisse le projet "A" ou le projet "B".

Ces soumissions étant les plus basses présentées et conformes.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux d'aqueduc et d'égout, rues Fafard et Lepage91-150

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Gaston Paillé ltée, au montant de 78 175,27 \$ pour le projet "C" (rues Lepage et Fafard, phases II et III), étant la plus basse soumission présentée et conforme.

Cette acceptation est conditionnelle à l'approbation du règlement numéro 859 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, revêtement terrain tennis91-151

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Lucien Laverdure tennis international inc. au montant de 6 777,44 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, pour des travaux de revêtement du terrain de tennis St-Lazare, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, revêtement piscine91-152

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Distributions Defargo inc. au montant de 13 650 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement de piscine à la pataugeoire du parc Ste-Bernadette, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution concernant l'association "Les Amis de Guy Brousseau enr."

91-153

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accordent aux membres de l'association "Les Amis de Guy Brousseau enr.", l'autorisation de se constituer en corporation civile dans le domaine "activités pour personnes retraitées".

ADOPTE

Résolution, cession de terrain par la Ville à Société de gestion Tegika inc.

91-154

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine cède sans garantie aucune et pour le prix de un dollar (1 \$) à la compagnie SOCIETE DE GESTION TEGIKA INC., les parcelles de terrain ci-après décrites.

Ces parcelles de terrain ne font pas partie de l'assiette de la rue Hardy.

Ces parcelles pouvant être décrites de la façon suivante:

DESIGNATION:

- 1) Une parcelle de terrain située à Cap-de-la-Madeleine, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie de la subdivision CENT CINQUANTE-QUATRE du lot originaire numéro CINQ CENT SOIXANTE-SIX (566-154), mesurant vers le nord, neuf mètres et quarante-deux centimètres (9,42 m.) le long d'un arc de cercle de 6 m. de rayon, vers le nord-est quinze mètres et dix-sept centimètres (15,17 m.), vers le sud-est un mètre (1 m.), vers le sud-ouest quinze mètres et dix-sept centimètres (15,17 m.), vers le sud neuf mètres et quarante-deux centimètres (9,42 m.) le long d'un arc de cercle de 6 m. de rayon, et vers le nord-ouest un mètre (1 m.), contenant une superficie de vingt-et-un mètres et deux centimètres (21,2 m<sup>2</sup>) de superficie, et comprise entre les bornes suivantes, savoir: vers le nord, vers le nord-est et vers le nord-ouest par une rue (566-153), vers le sud-est par une partie du lot 566-155, vers le sud et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 566-154.

- 2) Une parcelle de terrain située à Cap-de-la-Madeleine, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie de la subdivision CENT CINQUANTE-CINQ du lot originaire numéro CINQ CENT SOIXANTE-SIX (ptie 566-155), mesurant dix-sept mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (17,98 m.) vers le nord-est et le sud-ouest, et un mètre (1 m.) vers le sud-est et le nord-ouest, contenant une superficie de dix-huit mètres carrés (18 m<sup>2</sup>), et bornée de la façon suivante, savoir: vers le nord-est par une rue (566-153), vers le sud-est par une partie du lot 566-156, vers le sud-ouest par une partie du lot 566-155 et vers le nord-ouest par une partie du lot 566-154.
- 3) Une parcelle de terrain située à Cap-de-la-Madeleine, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie de la subdivision CENT CINQUANTE-SIX du lot CINQ CENT SOIXANTE-SIX (ptie 566-156), mesurant dix-sept mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (17,98 m.) vers le nord-est et le sud-ouest, un mètre (1 m.) vers le sud-est et le nord-ouest, contenant une superficie de dix-huit mètres carrés (18 m<sup>2</sup>), et bornée de la façon suivante, savoir: vers le nord-est par une rue (566-153), vers le sud-est par une partie du lot 566-157, vers le sud-ouest par une partie du lot 566-156 et vers le nord-ouest par une partie du lot 566-155.
- 4) Une parcelle de terrain située à Cap-de-la-Madeleine, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie de la subdivision CENT CINQUANTE-SEPT du lot originaire numéro CINQ CENT SOIXANTE-SIX (ptie 566-157), mesurant quinze mètres et dix-sept centimètres (15,17 m.) vers le nord-est, neuf mètres et quarante-deux centimètres (9,42 m.) le long d'un arc de cercle de 6 mètres de rayon vers l'est, un mètre (1 m.) vers le sud-est, neuf mètres et quarante-deux centimètres (9,42 m.) le long d'un arc de cercle de 6 mètres de rayon vers l'ouest, quinze mètres et dix-sept centimètres (15,17 m.) vers le sud-ouest et un mètre (1 m.) vers le nord-ouest, contenant une superficie de vingt-et-un mètres et deux centimètres carrés (21,2 m<sup>2</sup>), et bornée de la façon suivante, savoir: vers le nord-est, l'est et le sud-est par une rue (566-153), vers l'ouest et vers le sud-ouest par une partie du lot 566-157, et vers le nord-ouest par une partie du lot 566-156.

Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend, soient autorisés à signer ledit acte de vente, tel que préparé par Me Hugues Germain, notaire, lequel acte contiendra les clauses usuelles relatives à tel acte.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

91-155

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 14 mars 1991 du Comité des Loisirs, soit adopté aux articles 1 à 3 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 869, utilisation du réseau d'eau potable91-156

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 869, intitulé: "Règlement décrétant la charge annuelle et les exigences à l'utilisation du réseau d'eau potable de la municipalité", soit et est adopté tel que présenté par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement fermeture de ruelle91-157

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE RUELE PORTANT LES NUMEROS DE CADASTRE 418-19 ET 418-21".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 2e jour du mois d'avril 1991.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
 conseiller de la ville de  
 Cap-de-la-Madeleine

Résolution annulant et remplaçant la résolution 91-8191-158

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 91-81 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que les services de M. Réjean Vivier soient retenus comme lieutenant à la Sûreté, à compter du 4 avril 1991, aux salaires et conditions de travail de la politique de gestion des cadres de la Ville.

ADOPTE

Résolution, Maison des Jeunes91-159

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Jacques Picard soit nommé représentant de la Ville sur le conseil d'administration de la "Maison des Jeunes à Cap-de-la-Madeleine inc."

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel à la Maison des Jeunes

91-160

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser le prêt du Centre Culturel à la "Maison des Jeunes à Cap-de-la-Madeleine inc." pour le samedi, 11 mai 1991.

ADOPTE

Résolution, parc portuaire

91-161

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le comité de gestion du parc portuaire soit autorisé à aller en appel d'offres pour l'opération du parc portuaire.

ADOPTE

Résolution de félicitations

91-162

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite chaleureusement l'équipe des "Patriotes" de l'U.Q.T.R. qui a remporté, pour la seconde fois, le championnat canadien de hockey universitaire, et les membres du Conseil tiennent à souligner le bel exemple de succès sportifs et académiques de tous les joueurs de l'équipe que constitue cet exploit.

ADOPTE

Résolution de sympathies

91-163

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'unissent à la population pour offrir à la famille de Monsieur Jean-Louis Desrosiers, leurs plus sincères condoléances, suite au départ de celui qui fut un grand Québécois.

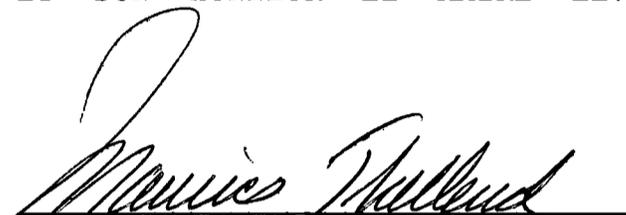
Nous garderons de Monsieur Jean-Louis Desrosiers, le souvenir d'un homme qui était dédié à la cause de ses semblables.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition déposée par un groupe de citoyens de la rue Deveau, demande arrêt obligatoire en face du 999 rue Deveau.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 avril 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-164

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-04-02

91-165

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 avril 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 avril 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Symposium sur le déneigement

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur Général à assister à un symposium nord-américain sur le déneigement, qui aura lieu à Montréal le 16 avril 1991.

b) "Défense de stationnement"

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise un "défense de stationnement" sur la rue Fusey, en face de Denis T.V., pour la durée des travaux qui y seront effectués par Bell Canada.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du Ministre des Affaires municipales: logements subventionnés.
- Rapport de Muniressources, programme de rénovation d'immeubles locatifs.
- Lettre de M. Serge Francoeur, centre de synergie industrielle.
- Lettre du ministère des Transports, accusé réception concernant la cession de terrain le long de l'autoroute.
- Récupération du papier, édifices municipaux, accepté pour l'hôtel de ville pour 125 \$ annuellement.
- Lettre de Maison Radisson inc., lave-o-thon au Lave-auto Madelinois le 13 avril pour laver les automobiles du service de la Sécurité publique.
- Lettre de Muniressources, programme de publicité, programme PRIL.
- Lettre du Ministre des Affaires municipales, accusé réception de la résolution numéro 91-84, "mon taux, mon toit".
- Conciliation de banque, mois de décembre 1990.
- Lettre de l'Association des résidents de Châteaudun, remerciements Classique de chiens.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-04-02

91-166

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 avril 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes91-167

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 11 avril 1991, comprenant:

1)	les chèques nos 58918 à 59080 incl...	765 405,54 \$
2)	les paies nos 10 à 13 incl.....	<u>444 696,29</u>

le tout totalisant un déboursé de: 1 210 101,83 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 210 101,83 \$ sont compris:

-	Canagex Placements ltée:	40 000,00 \$
-	le service de la dette :	<u>378 197,16</u>
		418 197,16 \$

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-168

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Marcel Deschênes	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Jeannette C. Lapointe	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Robert Aucoin	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Richard Normandin	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Gérard Lambert	Prop. par cons. J. Paquin
M. Achille Lottinville	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Rollande Pellerin	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Lucie Dubé Pettes	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Joseph Chevalier	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan91-169

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision du lot numéro 387-2568 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 20 mars 1991, et portant le numéro 9994.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan91-170

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision des lots numéros 671-332-1 et 671-332-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 28 mars 1991, et portant le numéro 3165.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan91-171

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision des lots numéros 563-177 et 563-178 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 22 mars 1991, et portant le numéro 10013.

ADOPTE

Résolution, adhésion de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie91-172

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'adhésion de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie inc. pour 1991, et autorise un versement de 200 \$ pour en payer le coût, et nomme M. le conseiller Jeannot Paquin et le directeur du service Loisirs et Culture, M. Roger Gravel, représentants de la Ville audit Conseil.

ADOPTE

Résolution, acquisition d'un tombereau pour site d'enfouissement sanitaire91-173

ATTENDU QUE l'acquisition d'un tombereau est devenu nécessaire pour les opérations du site d'enfouissement sanitaire de Champlain;

ATTENDU QUE la corporation municipale de Champlain, à titre de mandataire de l'«entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritiques et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire», signée à Champlain le troisième jour de juin mil neuf cent quatre-vingt-un, peut acquérir la machinerie nécessaire à l'opération du site d'enfouissement et effectuer des dépenses en capital lorsqu'elle a l'accord de toutes les corporations parties à ladite entente;

ATTENDU QUE la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine est partie à l'entente ci-haut mentionnée;

ATTENDU QUE le comité intermunicipal de gestion des déchets de Champlain a, lors de son assemblée du 26 mars 1991, recommandé l'acquisition d'un tombereau de modèle Volvo BM 5350 dont le numéro de série est 1585 pour un montant de 79 158,60 \$;

En conséquence, il est  
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine donne son accord pour l'acquisition, par la corporation municipale de Champlain, du tombereau recommandé par le comité intermunicipal de gestion des déchets de Champlain pour l'opération du site d'enfouissement;

Que la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine donne aussi son accord pour l'emprunt d'un montant maximum de 79 158,60 \$ pour réaliser cette acquisition.

ADOPTE

Résolution, renouvellement entente, sirène d'alerte

91-174

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le renouvellement de l'entente L-5580 concernant la sirène d'alerte, série 5347-EQ-94, sur la rue Vaillancourt, avec le ministère de la Défense nationale.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal, réunion du Comité des Loisirs

91-175

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 10 avril 1991 du Comité des Loisirs, soit et est adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 870, fermeture de ruelles

91-176

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 870, intitulé: "Règlement décrétant la fermeture de deux ruelles connues comme portant les numéros de cadastre 418-19 et 418-21 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rue  
Châteaudun

91-177

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE POUR DES-SERVIR LE PROLONGEMENT DE LA RUE CHATEAUDUN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15e jour d'avril 1991.

(Signé) JEANNOT PAQUIN  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution autorisant M. René Lafontaine à transmettre plan  
au ministère de l'Environnement pour approbation

91-178

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Châteaudun (plan no E-758).

ADOPTE

Résolution, engagement Laboratoires Shermont, étude de sols

91-179

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De mandater les laboratoires Shermont pour effectuer divers tests de sol sur le site de la bâtisse sise au 70 de la rue St-Pierre.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

91-180

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 100 000 \$ soit financée par le fonds de roulement et remboursée au fonds d'administration, en cinq (5) versements égaux et consécutifs, à compter de l'année 1992. Chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale. Ce montant servira aux fins suivantes:

- Une découpeuse de lettres automatique pour le lettrage des panneaux de signalisation:	11 000 \$
- Un compresseur à air, moteur électrique de 15 H.P., 3 phases, 575 volts, réservoir de 120 gallons U.S., capacité de 48,5 C.F.M.:	6 500
- Une scie à métal robuste pour remplacer celle qui est présentement utilisée depuis 1980:	2 200
- Un cric hydraulique-pneumatique (jack) pour soulever les camions et véhicules lourds:	2 000
- Un ensemble de huit extracteurs (Puller) assortis servant à extraire les coussinets (bearings), les engrenages (gears) et les poulies:	3 000
- Une pôle de levage au mur (jib crane) avec chariot et palan à chaînes (chain hoist) pour permettre d'enlever et poser les panneaux des camions à l'intérieur du garage:	3 200
- Contrôle de débit pour épandeur à abrasifs afin d'assurer une meilleure utilisation des abrasifs (sel et gravier):	8 000
- Remplacement de la benne du camion vide-puisards no 46:	25 000
- Echangeur et récupérateur, chambre des joueurs:	8 000
- Relocalisation système électrique, Parc de l'aréna.	15 000
- Système d'amplificateur:	3 000
- Filtre pataugeoire Père-Breton:	7 500
- Achat d'une chaloupe et d'un moteur:	3 500
- Aspirateur sec et humide pour l'aréna:	2 100
	<hr/>
	TOTAL: 100 000 \$

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rues Gauthier, Desfossés et Bordeleau

91-181

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LES RUES GAUTHIER, DESFOSES ET BORDELEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15e jour du mois d'avril 1991.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, annulation montants d'emprunts non émis de certains règlements

91-182

ATTENDU QUE nous ne prévoyons pas exercer notre pouvoir d'emprunt pour certains règlements d'emprunt; il est

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: De demander au ministère des Affaires municipales d'annuler les montants d'emprunts non émis des règlements suivants:

<u>No du règl.</u>	<u>Objet du règlement</u>	<u>Montant à annuler</u>
763	Aqueduc, égout, trottoirs, bordures et pavage, rues Comeau, Buisson et Du Parc:	279 000 \$
779	Aqueduc, égout, bordures et pavage, rues Belleau, Fauteux, Gagnon, Bouffard, Mgr-Laflèche:	113 000
791	Aqueduc, égout, bordures et pavage, rue Champoux, de Buisson vers l'ouest:	57 000
792	Aqueduc, égout, bordures et pavage, rue Lepage, au nord de Binette:	27 000
794	Aqueduc, égout, bordures et pavage, rues Deveau, J.A. Barrette, Jean-Lesage et Hardy:	69 000
802	Achat d'équipements (divers services):	124 000
806	Aqueduc, égout, trottoirs, bordures et pavage, rues Lamy, Brière et Frontenac:	92 000
815	Aqueduc, égout, bordures et pavage, rues Deveau et Desfossés:	10 000
817	Aqueduc, égout, trottoirs, bordures et pavage, rue Du Parc:	45 000
822	Pose d'une couche d'usure en béton bitumineux sur diverses rues:	27 000
	TOTAL:	<u>843 000 \$</u>

ADOPTE

Résolution, organigramme de la Sécurité publique

91-183

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'annuler la résolution numéro 90-234 et de la remplacer par la suivante:

Que l'organigramme 0-4-201, avril 1991, du service de la Sécurité publique, soit accepté tel que présenté à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

91-184

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision des lots numéros 566-179 à 566-192 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 mars 1991, et portant le numéro 10012.

ADOPTE

Résolution, employés temporaires, été 1991

91-185

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la liste des employés temporaires pour l'été 1991, soit acceptée telle que soumise à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, préposé aux parcs

91-186

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que les employés suivants soient embauchés comme préposés aux parcs, réguliers, classe I:

MM. Raymond Guilbert  
Raymond Martel  
Pierre Poirier  
Normand Lehoux.

ADOPTE

Avis de motion91-187

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE BUREAUX, INSTALLATION D'UN SYSTEME DE TELEMETRIE ET ACHAT DE DIVERS EQUIPEMENTS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15e jour du mois d'avril 1991.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement coordonnatrice, animation dans les parcs91-188

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU:

- 10- Que Mlle Josée Rioux soit engagée comme coordonnatrice dans le cadre du programme animation dans les parcs, pour la période du 22 avril au 6 septembre 1991, au salaire hebdomadaire de 265 \$.
- 20- Que Mlle Sophie Desfossés soit engagée comme coordonnatrice-adjointe dans le cadre du même programme, pour la période du 27 mai au 6 septembre 1991, au salaire hebdomadaire de 265 \$.

ADOPTE

Résolution nommant lieutenant aux incendies91-189

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que pendant l'absence actuelle de M. Guy Bettez pour cause d'accident de travail ou maladie, M. Claude Rousseau soit nommé lieutenant par intérim aux incendies, tant et aussi longtemps que Monsieur Bettez ne sera pas de retour de façon définitive, et ce, aux conditions de travail de la politique de gestion des cadres.

ADOPTE

Résolution, remplacement temporaire91-190

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que Mme Sylvie Brière soit embauchée temporairement pour remplacer pendant l'absence en maladie de Mme Ginette Legendre.

ADOPTE

Résolution, remplacement temporaire91-191

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'embaucher temporairement Mme Ginette Beauchesne pour remplacer pendant le congé de maternité de Mme Micheline Lalande.

ADOPTE

Résolution, commis91-192

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: De retenir les services de Mme Francine Gagné au poste de commis et ce, à compter du 7 octobre 1991.

ADOPTE

Résolution, engagement consultants V.F.P.91-193

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des Consultants V.F.P. inc. pour la préparation des plans et devis, approbation des plans au ministère de l'Environnement, demande de soumissions et surveillance des travaux d'aqueduc, d'égout, de fondation de rues sur les rues Gauthier (lot 566-181) et Desfossés (lot 566-192) en conformité avec les services techniques de la Ville, les travaux pourront être exécutés en deux phases.

ADOPTE

Résolution, appui à Atelier d'usinage Marmen91-194

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'appuyer la demande de Atelier d'usinage Marmen inc. auprès de C.P. Rail, pour la construction d'une voie ferrée qui desservirait cette entreprise à travers la rue Radnor, à la condition que les frais de construction, d'entretien et de déneigement, de même que la signalisation appropriée soient à la charge du propriétaire concerné, soit Atelier d'usinage Marmen inc.

ADOPTE

Résolution, brigadiers scolaires91-195

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise une augmentation de 5 \$ par semaine aux brigadiers et brigadières scolaires de la Ville, rétroactif au 1er janvier 1991.

ADOPTE

Résolution, ministère des Transports91-196

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-132 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

D'aviser le ministère des Transports du Québec que la Ville renonce à acquérir les lots suivants: 549-1-2-5, 549-1-10, 548-247, 549-1-2-2, 549-1-2-1, 548-59, 549-1-5, 548-180, 548-186, 548-189, 548-250 et 549-1-7ptie, tous ces lots faisant partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, lots qui lui avaient été offerts et acceptés par la Ville par sa résolution numéro 83-488 du 5 décembre 1983.

Cependant, la Ville maintient son intention d'acquérir les terrains qui lui avaient été offerts et qu'elle avait confirmé dans la résolution numéro 91-67-a du 18 février 1991.

ADOPTE

Résolution concernant parties de lots91-197

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

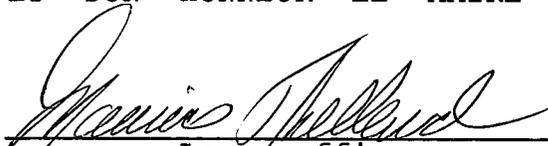
ET RESOLU: Que pour les deux parties de lots 549-1-2-3 et 549-1-6 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, la Ville s'engage à les vendre à l'acquéreur qui prendra possession des terrains mentionnés à la résolution numéro 91-196.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre des Chevaliers de Colomb, assemblée générale Luc Désilets inc. satisfaction concernant l'adoption de certains règlements.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
 Le greffier

  
 Le maire

## CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, jeudi, le 25 avril 1991, à 16 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution concernant l'Entrepôt du Pneu

91-198

Résolution de ville de Cap-de-la-Madeleine concernant l'Entrepôt du Pneu de la Mauricie inc. et Bruno Béland faisant affaire sous le nom de l'Entrepôt du Pneu, à titre d'occupant.

ATTENDU QUE plusieurs plaintes de contribuables ont été portées contre l'entreprise exploitée au 805 rue Berlinguet, Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE ces plaintes portent notamment sur l'accumulation désordonnée de pneus hors d'usage sur la présence de nombreuses roulottes et sur la présence de vermine et autres débris;

ATTENDU QUE ces plaintes ont fait l'objet de constatations de la part des officiers de notre corporation municipale, lesquels ont fourni rapport en conséquence;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ces plaintes et des constatations;

ATTENDU QUE le danger sérieux de pollution que représente l'accumulation de pneus dans l'éventualité d'un incendie et ce, pour la nappe phréatique de la ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE l'entreprise plus haut mentionnée ne respecte pas les usages permis par le règlement de zonage;

IL EST PAR LES PRESENTES  
Proposé et unanimement résolu:

DE RECONNAITRE:

- 1o- que l'exploitation faite par l'Entrepôt du Pneu de la Mauricie inc. et de son occupant Bruno Béland, faisant affaire sous le nom de l'Entrepôt du Pneu sur les lieux du 805 rue Berlinguet à Cap-de-la-Madeleine, constitue une nuisance au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement et ce, pour les motifs ci-après exposés, soit par:

- a) l'accumulation de pneus, d'arbres morts, ferraille, débris de construction et autres déchets à l'extérieur du bâtiment, tant dans la cour latérale que la cour arrière;
- b) que ces pneus sont des pneus hors d'usage et autres débris sont destinés à des sites d'élimination;
- c) la présence d'une quantité importante de roulettes incompatibles avec les usages permis;
- d) l'accumulation de ces déchets qui attirent la vermine qui se retrouve sur les lieux et qui incommode;

2o- Que ces nuisances se produisent sur les terrains ci-après décrits, soit:

DESIGNATION:

Un immeuble de forme irrégulière, ayant front sur la rue Berlinguet à Cap-de-la-Madeleine, connu, désigné et composé des lots suivants:

- a) La subdivision numéro SEPT CENT VINGT-SIX du lot originnaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-726) ainsi que:
- b) La subdivision numéro SIX CENT TRENTE-DEUX du lot originnaire numéro QUATRE CENT VINGT (420-632).

Tous du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

Avec les bâtisses dessus construites et portant le numéro civique 805, rue Berlinguet à Cap-de-la-Madeleine, Québec, circonstances et dépendances.

EN CONSEQUENCE,

QU'IL SOIT ORDONNE à l'Entrepôt du Pneu de la Mauricie inc. et son occupant M. Bruno Béland, d'enlever totalement les pneus, arbres morts, ferraille, débris et autres déchets qui se retrouvent sur le terrain plus haut mentionné de même que de faire disparaître les roulettes servant d'entreposage;

QU'IL SOIT ORDONNE à l'Entrepôt du Pneu de la Mauricie inc. et son occupant, M. Bruno Béland, de procéder à faire disparaître la vermine de ses lieux;

QUE LES DELAIS pour se conformer à la présente résolution soient de quinze (15) jours à compter de la signification d'une mise en demeure à être adressée par la Ville ou ses procureurs;

ET QU'A DEFAUT par l'Entrepôt du Pneu de la Mauricie inc. et de son occupant, M. Bruno Béland, de faire les travaux nécessaires dans les délais déterminés plus haut, que la Ville soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires et requises pour faire disparaître les nuisances plus haut mentionnées, et ce, aux frais de la compagnie et de son occupant;

AUTORISER en conséquence, les procureurs de la Ville, Beaumier, Richard à prendre les mesures légales nécessaires pour donner suite à la présente résolution et à faire tout ce que nécessaire et requis pour faire respecter les règlements municipaux et autres règlements et lois applicables au présent dossier.

ADOPTE

Résolution concernant Sablex inc.

91-199

Résolution de ville de Cap-de-la-Madeleine concernant Sablex inc. et son propriétaire, Centre de Mécanique G. et R. ltée.

ATTENDU QUE plusieurs plaintes de contribuables ont été portées contre l'entreprise plus haut mentionnée et son propriétaire, exploitée au 130 rue Radnor, Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE ces plaintes portent notamment sur le bruit généré par les opérations commerciales de la compagnie et son propriétaire plus haut mentionnés, et par la pollution, en conséquence de la poussière dégagée de telle opération et du bruit produit à l'occasion de l'ensilage;

ATTENDU QUE ces opérations sont effectuées par la compagnie sur le terrain plus amplement décrit à la présente résolution;

ATTENDU QUE ces opérations ont comme conséquence d'empêcher les contribuables plaignants de jouir librement de leur propriété;

ATTENDU QUE ces plaintes ont fait l'objet de constatations de la part des officiers de notre corporation municipale lesquels ont fourni rapport en conséquence;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ces plaintes et de ces constatations;

IL EST PAR LES PRESENTES,  
Proposé et unanimement résolu:

DE RECONNAITRE:

10- que l'exploitation faite par Sablex inc. sur les lieux du 130 rue Radnor à Cap-de-la-Madeleine, propriété de Centre de Mécanique G. et R. ltée, constitue une nuisance au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement et ce, pour les motifs ci-après exposés, soit par:

- a) le dégagement de bruit au-delà des normes générées par le fait pour la compagnie de procéder à ces opérations industrielles à l'extérieur de son immeuble ou quand les opérations sont faites à l'intérieur alors que les portes sont ouvertes et enfin lors de l'ensilage du produit servant à ses opérations;
- b) le dégagement d'une poussière au-delà des normes prévues par le règlement sur la qualité de l'atmosphère édictée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

20- que ces nuisances se produisent sur les terrains ci-après décrits, soit:

DESIGNATION:

Un certain terrain situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision numéro SEPT CENT QUARANTE-CINQ du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-745). Ledit terrain ayant une superficie de trois mille quatre cent quatre-vingt-trois mètres carrés et neuf dixièmes (3483,9m<sup>2</sup>).

Avec une bâtisse industrielle ou commerciale dessus construite, portant le numéro civique 130, rue Radnor à Cap-de-la-Madeleine.

EN CONSEQUENCE:

QU'IL SOIT ORDONNE à Sablex inc. et à son propriétaire de faire disparaître totalement les nuisances plus haut dénoncées en s'abstenant de procéder à du "nettoyage au jet de sable" (sandblasting) à l'extérieur de son immeuble;

- et Si de tels procédés se font à l'intérieur, que le tout soit opéré toutes portes fermées de façon à éviter la propagation du bruit et de la poussière;
- a) De s'abstenir à propager dans l'air une poussière au-delà des normes prescrites par le règlement sur la qualité de l'atmosphère;
- b) De s'abstenir de permettre l'ensilage de son produit de base en provoquant du bruit au-delà des normes;

QU'IL SOIT ORDONNE à la compagnie et son propriétaire qu'ils se conforment aux prescriptions prévues par le règlement sur la qualité de l'atmosphère édictée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et ce, tant en ce qui concerne les normes de bruit que de pollution de l'air;

QU'IL SOIT ORDONNE que pour ce qui est d'exécuter du travail de "nettoyage au jet de sable" (sandblasting) à l'extérieur de son immeuble ou de procéder audit travail mais à l'intérieur alors que les portes sont ouvertes, que les délais pour se conformer à la présente résolution soient de vingt-quatre (24) heures à compter de la signification d'une mise en demeure à être adressée par la Ville ou ses procureurs;

QUE LES DELAIS pour se conformer aux normes sur le bruit lors de l'ensilage de son produit, que ledit délai soit de quinze (15) jours à compter de la signification de ladite mise en demeure;

ET QU'A DEFAUT par la compagnie et son propriétaire de ce faire, soit de cesser dans les délais les nuisances plus haut décrites, que la Ville soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires et requises pour faire disparaître ces nuisances et ce, aux frais de la compagnie et de son propriétaire;

AUTORISER en conséquence, les procureurs de la Ville, Beaumier, Richard, à prendre les mesures légales nécessaires pour donner suite à la présente résolution et à faire tout ce que nécessaire et requis pour faire respecter les règlements municipaux et autres règlements et lois applicables au présent dossier.

ADOPTE

Résolution concernant Les Toitures Pierre Bellemare enr.91-200

Résolution de ville de Cap-de-la-Madeleine concernant 2841-2484 Québec inc. faisant affaires sous les nom et raison sociale Les Toitures Pierre Bellemare (1990) enr. et Les Recouvrements Pierre Bellemare (1990) enr. et le propriétaire Toitures Pierre Bellemare ltée.

ATTENDU QUE plusieurs plaintes de contribuables ont été portées contre les entreprises plus haut mentionnées exploitées au 475 rue Bertrand, Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE ces plaintes portent notamment sur l'odeur que doivent supporter les contribuables concernés par suite du chauffage du brai (coaltar), asphalte, goudron, bitume et du bruit généré par telle opération;

ATTENDU QUE les opérations de chauffage et de refroidissement opérées par la compagnie plus haut mentionnée sont effectuées à la limite arrière de son terrain;

ATTENDU QUE ces opérations ont comme conséquence d'empêcher les contribuables plaignants de jouir librement de leur propriété;

ATTENDU QUE ces plaintes ont fait l'objet de constatations de la part des officiers de notre corporation municipale lesquels ont fourni rapport en conséquence;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ces plaintes et de ces constatations;

IL EST PAR LES PRESENTES  
Proposé et unanimement résolu:

DE RECONNAITRE:

- 1o- que l'exploitation faite par 2841-2484 Québec inc. faisant affaires sous les nom et raison sociale de Les Toitures Pierre Bellemare (1990) enr. et Les Recouvrements Pierre Bellemare (1990) enr. et le propriétaire Toitures Pierre Bellemare ltée sur les lieux du 475 rue Bertrand à Cap-de-la-Madeleine, constitue une nuisance au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement et ce, pour les motifs ci-après exposés, soit par:
  - a) les odeurs que dégage le chauffage et le refroidissement du brai, asphalte, goudron, bitume dans les citernes notamment dans la cour arrière et latérale de son immeuble;
  - b) le bruit insupportable que font les brûleurs lors de telles opérations;
- 2o- que ces nuisances se produisent sur les terrains ci-après décrits, soit:

DESIGNATION:

Un immeuble situé à Cap-de-la-Madeleine, rue Bertrand, dans le parc industriel, comprenant:

- 10- Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE-VINGT-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT VINGT-TROIS (423-83) au cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain;

Le lot 423-83 a été mis en vigueur le 15 juillet 1965. Il contient une superficie de quinze mille pieds carrés (15,000p.<sup>2</sup>), soit cent pieds de largeur le long de la rue Bertrand sur cent cinquante pieds de profondeur;

- 20- Avec une bâtisse commerciale ou industrielle dessus construite, portant le numéro 475 rue Bertrand à Cap-de-la-Madeleine, circonstances et dépendances.

EN CONSEQUENCE:

QU'IL SOIT ORDONNE à 2841-2484 Québec inc. faisant affaires sous les nom et raison sociale de Les Toitures Pierre Bellemare (1990) enr. et Les Recouvrements Pierre Bellemare (1990) enr. et le propriétaire Toitures Pierre Bellemare ltée de faire disparaître totalement ces nuisances en s'abstenant de chauffer et de refroidir sur les lieux ces réservoirs et par voie de conséquence en s'abstenant de dégager les odeurs qu'une telle opération génère;

QU'IL SOIT ORDONNE que ces opérations soient effectuées ailleurs que sur les lieux décrits plus haut et ce, tant et aussi longtemps que l'entreprise ne se sera pas conformée aux prescriptions prévues par le règlement sur la qualité de l'atmosphère édictée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement de façon à se conformer tant aux normes de bruit que de pollution de l'air;

QUE LES DELAIS pour se conformer à la présente résolution soient de dix (10) jours à compter de la signification d'une mise en demeure à être adressée par la Ville ou ses procureurs;

ET QU'A DEFAUT par 2841-2484 Québec inc., faisant affaires sous les nom et raison sociale de Les Toitures Pierre Bellemare (1990) enr. et Les Recouvrements Pierre Bellemare (1990) enr. et le propriétaire Toitures Pierre Bellemare ltée de cesser les opérations décrites comme des nuisances dans le délai plus haut mentionné, que la Ville soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires et requises pour faire disparaître ces nuisances et ce, aux frais de la compagnie et de son propriétaire;

AUTORISER en conséquence, les procureurs de la Ville, Beaumier, Richard, à prendre les mesures légales nécessaires pour donner suite à la présente résolution et à faire tout ce que nécessaire et requis pour faire respecter les règlements municipaux et autres règlements et lois applicables au présent dossier.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 mai 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour

91-201

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-04-15

91-202

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 avril 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1991-04-25

91-203

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 25 avril 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 15 avril 1991

## PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution concernant les lave-o-thon

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les lave-o-thon qu'à la condition que les promoteurs de tels événements aient une entente préalable avec les détenteurs d'un permis de lave-auto émis par la Ville à cet effet.

b) Cotisation spéciale à l'U.M.Q.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement à l'U.M.Q. de la cotisation spéciale décrétée par l'assemblée générale spéciale du 16 mars 1991, soit un montant de 3 450 \$.

c) Prêt de l'aréna

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de l'aréna Jean-Guy Talbot, samedi le 25 mai 1991 pour la revue annuelle des cadets de l'air, escadron 350.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapports du Directeur général:
  - 1o- sur le resurfaçage des rues en béton bitumineux;
  - 2o- programme de réparation de trottoirs et bordures.
- Lettre du Syndicat des Employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine: articles 38 et 25, projets été 1991.
- Lettre de "Les coffrages G. Thibodeau inc., demande d'achat de terrain, lot 419-747, rue Radnor.
- Lettre de la municipalité de Ste-Marthe, résolution, autorisation au comité de gestion du parc portuaire.
- Villes et villages fleuris 1991, documentation reçue.
- Lettre du Comité d'accueil aux Néo-canadiens, souper international le 20 avril.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-04-1591-204

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 avril 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes91-205

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 mai 1991, comprenant:

1)	les chèques nos 59081 à 59322 incl...	803 222,72 \$
2)	les paies nos 14 à 17 incl.....	<u>367 160,06</u>

le tout totalisant un déboursé de: 1 170 382,78 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 170 382,78 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 305 109,66 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-206

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Jean-Louis Ayotte	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Adrien Letellier	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Jean-Marie Milot	Prop. par cons. J. Paquin
M. Lionel Prince	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Emile Breton	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Françoise F.-Robert	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Fernando Sévigny	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Georges Deslauriers	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Oscar Desrochers	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Jean-Baptiste Beaumier	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Jean-Charles Bergeron	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Pierrette Corbin	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Yvonne M. Langlois	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme91-207

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme du 16 avril 1991, soit et est adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan91-208

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision des lots numéros 566-193 à 566-196 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., et portant le numéro 501.

ADOPTE

Résolution mandatant arpenteur-géomètre pour enlever caractère de rue91-209

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: De mandater M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, pour enlever le caractère de rue aux lots numéros 549-1-2-3ptie et 549-1-6ptie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et ensuite, la Ville se départira de ce terrain en faveur de l'acquéreur éventuel du terrain excédentaire mis en vente par soumissions publiques par le ministère des Transports.

Tous les frais d'honoraires professionnels de notaire, d'arpenteur ou autres seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTE

Résolution mandatant arpenteur-géomètre, bâtisse du 70 de la rue St-Pierre91-210

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour préparer un plan topographique, un plan de localisation et un nouveau plan de subdivision pour le site de la bâtisse du 70 de la rue St-Pierre.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

91-211

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Corporation immobilière Mauricienne inc., le lot numéro 671-358 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 \$) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Diane Pélissier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, enfouissement de matériaux secs

91-212

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Site d'enfouissement Labbé inc. pour l'enfouissement de matériaux secs, aux prix suivants:

Pour approximativement 350 voyages de camion 6 roues: 25 \$  
Pour approximativement 400 voyages de camion 10 roues: 35 \$,  
T.P.S. au montant de 1 592,50 \$, pour un montant total de 24 342,50 \$ étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, signature entente avec Canadien Pacifique, passage à niveau

91-213

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le permis relatif couvrant un passage à niveau privé sur l'emprise du Canadien Pacifique au point milliaire 0.41 de l'embranchement du Cap-de-la-Madeleine, dans une lettre du 22 février 1991.

ADOPTE

Résolution, vente à l'encan

91-214

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la Ville autorise la vente à l'encan le 25 mai 1991, des bicyclettes et divers objets trouvés et véhicules non réclamés au service de la Sécurité publique, de même que divers articles et véhicules appartenant à la Ville et dont elle désire se départir, le tout selon la liste soumise à la présente séance et préparée par le service de la Sécurité publique.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 875, zonage

91-215

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté tel que déposé à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 876, lotissement

91-216

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 876 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté tel que déposé à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 877, construction

91-217

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 877 concernant la construction dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté tel que déposé à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 871

91-218

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 871, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 106 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir le prolongement de la rue Châteaudun", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 87291-219

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 872, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 99 000 \$ pour des travaux de bordures et de pavage pour desservir les rues Gauthier, Desfossés et Bordeleau", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, acceptation états financiers de l'O.M.H.91-220

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que les états financiers de l'Office municipal d'habitation du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1990, soient acceptés à la présente séance tels que présentés.

ADOPTE

Résolution, engagement laboratoire, béton bitumineux91-221

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les Laboratoires Laviolette soient engagés pour la surveillance des travaux de béton bitumineux (asphaltage) à être effectués dans la Ville pour l'année 1991.

ADOPTE

Résolution, engagement laboratoire, contrôle de la qualité, béton de ciment91-222

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les Laboratoires Shermont soient engagés pour la surveillance des travaux de béton de ciment (bordures et trottoirs) à être effectués dans la Ville pour l'année 1991.

ADOPTE

Résolution, réserve pour surplus accumulé91-223

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire affecter à même son surplus accumulé, la somme de 130 000 \$ en rapport avec le jugement du 11 janvier 1991 concernant l'affaire Fournier.

ADOPTE

Résolution, constitution du Comité de sécurité civile municipal

91-224

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'un comité consultatif permanent, identifié sous le nom de: "Comité de sécurité civile municipal de Cap-de-la-Madeleine" soit constitué selon les caractéristiques suivantes:

MANDAT DU COMITE:

Le C.S.C.M. agit à titre consultatif auprès des autorités municipales en matière de sécurité civile. Ce comité a le mandat de déterminer les orientations et le plan d'action permettant de rendre fonctionnelle l'organisation de sécurité civile municipale.

TACHES DU COMITE:

- Réviser ou élaborer un plan de mesures de sécurité civile municipal selon les étapes suivantes:
  - . procéder à la recherche de vulnérabilité (identification et analyse des risques);
  - . identifier les mesures préventives nécessaires pour éliminer les risques ou en réduire les effets;
  - . élaborer les moyens d'intervention à appliquer en situation d'urgence;
  - . inventorier les diverses ressources disponibles;
  - . élaborer divers programmes:
    - rétablissement
    - formation (cours et exercices)
    - information;
  - . élaborer des exercices théoriques et pratiques;
  - . élaborer les procédures de révision et mise à jour du plan de mesures de sécurité civile municipal;
  - . produire et déposer au Conseil municipal, un rapport annuel concernant la sécurité civile municipale.

COMPOSITION DU COMITE:

Le Comité est composé de sept (7) personnes provenant des secteurs suivants:

- représentant du Conseil municipal: le conseiller Monsieur Léo Beaulieu;
- représentant des citoyens;
- représentant du milieu scolaire;

- représentant du milieu industriel et commercial;
- le coordonnateur de l'organisation de sécurité civile municipal: le directeur général, Monsieur Yvan Blouin, ingénieur;
- le coordonnateur adjoint (opérationnel): Monsieur Pierre Duguay, lieutenant;
- le coordonnateur adjoint (administratif): Monsieur Réjean Giguère, C.G.A.

Un représentant de la Direction générale de la sécurité civile et des représentants d'organismes jugés pertinents, pourront siéger au comité à titre de personnes ressources.

ADOPTE

Résolution, programme désintoxication

91-225

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Qu'en fonction du programme de désintoxication de la ville de Cap-de-la-Madeleine, qu'un montant de 2 000 \$ soit versé pour défrayer le coût du séjour à une maison spécialisée de l'employé #150-262004.

ADOPTE

Résolution, liste employés temporaires

91-226

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que M. Jocelyn Deveau soit réintégré sur la liste des employés temporaires à son rang.

ADOPTE

Résolution, programme d'assainissement des eaux

91-227

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux de faire inscrire dans le programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ):

- 1- les travaux relatifs au débranchement du réseau d'égout sanitaire desservant le Sanctuaire Notre-Dame du Cap et ses dépendances, lesquelles sont raccordées à un émissaire d'égout pluvial se déversant dans le fleuve St-Laurent;

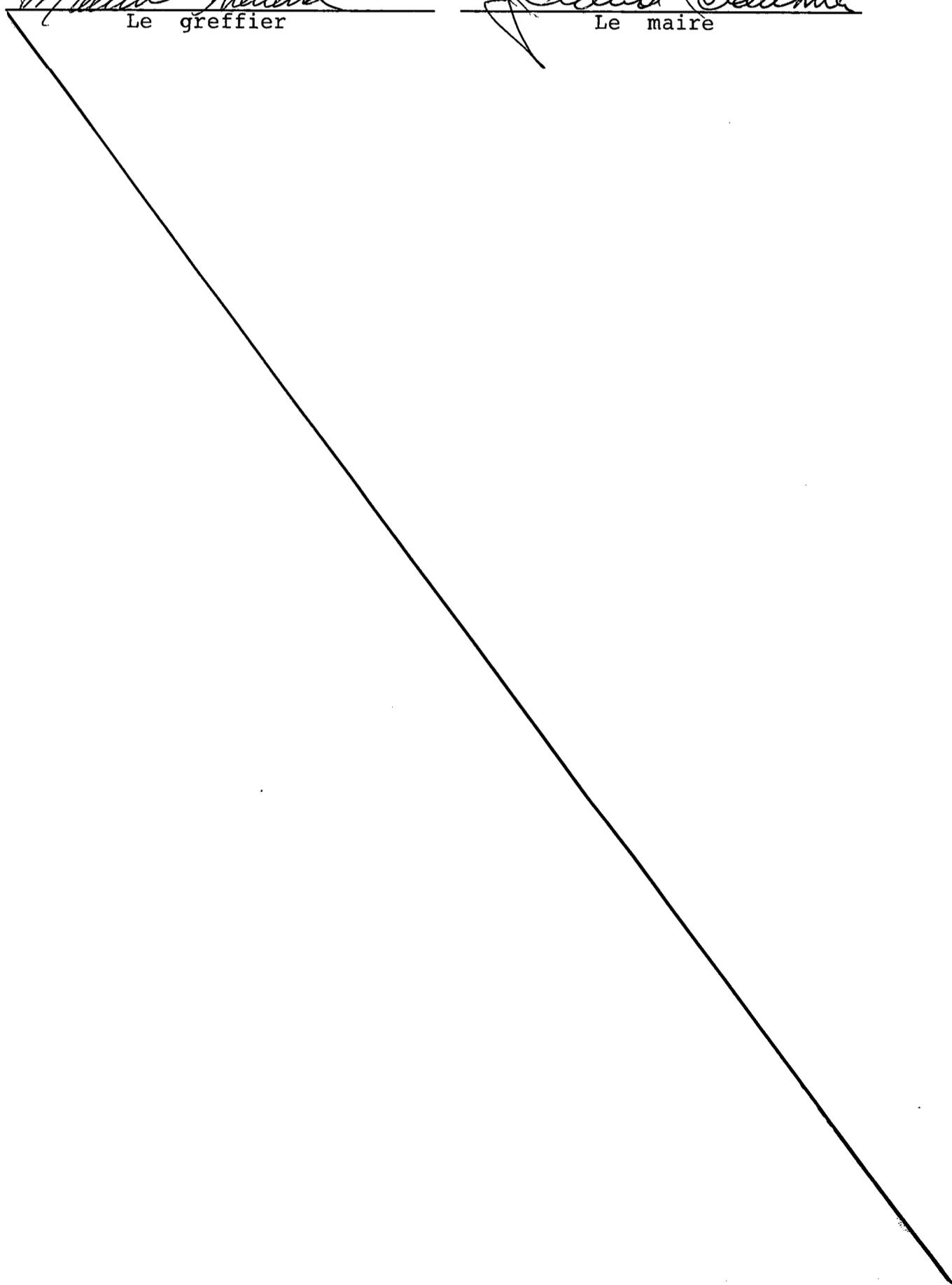
- 2- les travaux correctifs à réaliser sur le réseau d'égout desservant les résidences (6) du parc terrasse St-Maurice, lequel se rejette directement dans le fleuve St-Laurent.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 14 mai 1991, à 16 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution modifiant le règlement numéro 859

91-228

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine, par l'adoption du règlement 859, entendait modifier les articles 11 et 13 du règlement 846 quant à la taxation;

ATTENDU QUE les travaux et l'emprunt décrétés dans le règlement 859 l'étaient déjà dans le règlement 846 et que ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 2 août 1990;

ATTENDU QUE l'article 11 tel que modifié par le règlement 859 doit être conservé, et n'a pas à être modifié de nouveau;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De modifier le règlement 859 de la manière suivante:

1. "Les attendus de ce règlement sont abrogés et remplacés par les attendus suivants se lisant comme suit:

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 13 du règlement 859 modifiant l'article 13 du règlement 846 quant à la taxation;

ATTENDU QU'il y a lieu aussi d'abroger les articles 1 à 10, 12, 14 à 17 du règlement 859, ces dispositions étant déjà prévues au règlement 846;

ATTENDU QU'il y a lieu de conserver l'article 11 tel que modifié par le règlement 859."

2. Les articles 1 à 10, 12, 14 à 17 du règlement numéro 859 sont abrogés.
3. L'article 11 du règlement 846 tel que modifié par le règlement 859 est conservé.

4. L'article 13 du règlement 859 est modifié en supprimant les mots "s'il y a lieu" dans la première phrase et la phrase suivante: "La proportion de la dette à la charge de l'ensemble de la municipalité est de 59%".

ADOPTE

Résolution modifiant le règlement numéro 86691-229

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 866;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De modifier le règlement 866 de la manière suivante:

1. Les deuxième et troisième attendus du règlement 866 sont abrogés et remplacés par celui-ci:

"ATTENDU QU'un montant de 68 175 \$ prévu au fonds général aux fins du présent règlement a pour effet de réduire le financement à long terme de 200 000 \$ à 131 825 \$;"

2. L'article 1 du règlement 866 est modifié en remplaçant le dernier mot de la huitième ligne et la neuvième ligne à la treizième ligne inclusivement par ce qui suit:

"La ville appropriée à même le fonds général un montant de 68 175 \$ aux fins du présent règlement;"

3. L'article 13 est modifié en supprimant la phrase suivante: "La proportion de la dette à la charge de l'ensemble de la municipalité est de 0%".

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 21 mai 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-230

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-05-06

91-231

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 mai 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1991-05-14

91-232

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 14 mai 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 6 mai 1991

## PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution, adoption du rapport du Comité de circulation

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de la réunion du Comité de circulation du 10 avril 1991, avec les modifications suivantes:

A l'article 2, le Conseil accepte la pose d'un "ARRET" en face du 999 de la rue Deveau et celle d'un autre "ARRET" à l'intersection des rues Deveau et Jean-Lesage.

Le Conseil n'accepte pas la recommandation du 4ième paragraphe du même article 2, de fixer la vitesse à 30 km/h. pour les rues mentionnées audit paragraphe.

A l'article 3, le Conseil accepte la pose d'un "ARRET" à l'intersection des rues Frontenac et Lauzon.

Les autres articles du rapport étant adoptés sans autre modification.

b) Résolution, versement subventions

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention symbolique de 25 \$ aux deux organismes suivants:

- 1- La Société de recherche sur le cancer inc.
- 2- Opération Enfant Soleil.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Jean-Marie Gendron, directeur général de l'O.M.H., déficit moyen des HLM au Québec vs O.M.H.C.M.
- Rapport sur le programme des travaux de réfection des trottoirs à faire à court terme.
- Rapport budgétaire au 31 mars 1991 présenté par le Trésorier.
- Lettre de l'Association des scouts, utilisation du terrain du centre nautique, rue Thibeau.

- Lettre de la Garde Paroissiale du Cap, réception civique, vendredi le 27 septembre 1991, à l'occasion du congrès de la Fédération des gardes paroissiales (accepté).
- Lettre de l'U.M.Q., accusé réception de la résolution concernant le partage des responsabilités, Québec - municipalités.
- Lettre du bureau du Premier Ministre, accusé réception de la résolution concernant le partage des responsabilités, Québec - municipalités.
- Lettre des élèves de 6ième année de l'école St-Gabriel-Archange, félicitations pour nouveau règlement de l'utilisation de l'eau.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-05-06

91-233

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 mai 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-234

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 mai 1991, comprenant:

1)	les chèques nos 59323 à 59503 incl.....	282 383,44 \$
2)	effets bancaires retournés, frais de dépôts de nuit, frais pour fonds U.S., fournitures et abonnement en fonds U.S. pour janvier, février, mars 1991.....	<u>8 583,48</u>

le tout totalisant un déboursé de: 290 966,92 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 290 966,92 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 48 987,97 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

91-235

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Donat Trépanier	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Antonin Toupin	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Gabrielle F. Dussault	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Jeanne-d'Arc T. Chartier	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Thérèse D. Marcouiller	Prop. par cons. J. Paquin
M. Camille Carier	Prop. par cons. R. Tremblay
M. André Roch	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Adéoda Lavoie	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Lucien Papillon	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Lucien Montambeault	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Marcel Pitre-Gagnon	Prop. par cons. L. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme

91-236

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 14 mai 1991 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adhésion, programme MuniGaz

91-237

ATTENDU QU'à la suite de la déréglementation du gaz naturel, les consommateurs de gaz naturel peuvent s'approvisionner directement auprès des producteurs ou d'agences de mise en marché et réaliser des économies en revendant ce même gaz à leur compagnie locale de gaz ou, dans le cas de Gaz Métropolitain inc., prévoir que leur compagnie locale de gaz achète des volumes de gaz en leur nom;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec représente un nombre de municipalités consommatrices de gaz naturel, désireuses de bénéficier d'économies par l'achat direct de gaz naturel;

En conséquence, il est:

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine adhère au programme d'approvisionnement direct en gaz naturel MuniGaz de l'Union des municipalités du Québec et ce, conformément aux termes et conditions stipulés audit programme.

ADOPTE

Résolution, inscription concours "Villes, villages et campagnes fleuries"

91-238

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine procède à son inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuries" du Québec 1991 dans la catégorie "VILLES".

Que la municipalité forme un comité d'embellissement responsable de l'organisation du concours local "Maison fleuries" et en informe le Ministère.

Que la population exacte de la municipalité est de 34 500.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

91-239

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 7 mai 1991 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement, de même que celui du 15 mai 1991.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du Comité de Circulation

91-240

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du 8 mai 1991 du Comité de Circulation soit adopté, sauf qu'à l'article 6, l'arrêt toutes directions à l'intersection des rues Patry et Milot devra être maintenu, et l'article 9 est retiré.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 873

91-241

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 873, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 285 000 \$ pour des travaux d'aménagement de bureaux, installation d'un système de télé-métrie et achat de divers équipements", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion91-242

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LES CONDITIONS PREALABLES A L'EMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION".

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 1991.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion91-243

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LES DEROGATIONS MINEURES AUX REGLEMENTS D'URBANISME DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 1991.

(Signé) ALAIN CROTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

91-244

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONSTITUANT UN COMITE CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 1991.

(Signé) DENIS BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

91-245

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ANNULER LE REGLEMENT NUMERO 315-G ET AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 315 CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE BRIGADE DE POMPIERS ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE CONTRE L'INCENDIE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 1991.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, stationnement Sports 755 inc.

91-246

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: D'accorder une exemption pour trois (3) stationnements pour Sports 755 inc.; coin sud-est des rues Berlin-guet et Thibeau, moyennant qu'une compensation financière de 1 500 \$ soit versée à la Ville, conformément au règlement de zonage, et ce versement constituera une condition préalable à l'obtention du permis de construction pour l'exécution des travaux.

ADOPTE

Avis de motion

91-247

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 1991.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

91-248

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE LOTISSEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 1991.

(Signé) ALAIN CROTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

91-249

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 1991.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

91-250

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE BOISVERT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 1991.

(Signé) JEANNOT PAQUIN  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement, programme éradication herbe à poux

91-251

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que Mlle Lucie Plourde soit engagée pour la période du 27 mai au 13 septembre 1991, au salaire horaire de 6 \$, 35 heures par semaine, dans le cadre du programme d'éradication de l'herbe à poux, été 1991.

ADOPTE

Résolution, engagement, programme économie de l'eau potable

91-252

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Ghislain Sanscartier soit engagé pour la période du 27 mai au 30 août 1991, au salaire horaire de 6 \$, 30 heures par semaine, comme informateur-inspecteur dans le cadre du programme de l'économie d'eau potable de l'été 1991.

ADOPTE

Résolution, engagement policier-pompier régulier

91-253

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Sylvain Marchand soit embauché à titre de policier-pompier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., à compter du 27 mai 1991, et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 20 janvier 1988.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

7 2 3 8

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 871, autorisant un emprunt de 106 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir le prolongement de la rue Châteaudun.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 871 est de 1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enrégistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 871 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22 mai 1991.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 872, autorisant un emprunt de 99 000 \$ pour des travaux de bordures et de pavage pour desservir les rues Gauthier, Desfossés et Bordeleau.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 872 est de 3.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 3.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 872 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22 mai 1991.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 juin 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Léo Beaulieu
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-254

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-05-21

91-255

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 mai 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général, M. Yvan Blouin

a) Subvention, Service de prévention suicide

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 50 \$ au Service de prévention suicide de Trois-Rivières.

b) Résolution mandatant Pluritec et V.F.P., étude hydrogéologique, gestion des neiges usées

Le Conseil réuni en commission permanente, mandate le consortium Pluritec ltée et V.F.P. inc. pour procéder à une étude hydrogéologique complète, selon les exigences du ministère de l'Environnement, dans le cadre du programme d'amélioration de la gestion des neiges usées à Cap-de-la-Madeleine. Cette étude complémentaire n'excédera pas 11 522 \$ (T.P.S. et T.V.Q. incluses) et sera conforme à la proposition soumise le 1er mai 1991.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport du Trésorier sur les élections pour l'année 1990.
- Lettre du Conseil régional de la culture, assemblée annuelle du 12 juin.
- Lettre de M. Michel Lefebvre, club social Transports, publication d'une annonce.
- U.M.Q., documents déposés:
  - a) retour du congrès
  - b) session de formation sur les communications.
- Lettre de M. Guy Bourque, revue annuelle des cadets de l'air, samedi le 25 mai.
- Lettre de Loisirs-Jeunesse, lignes sur le stationnement du centre Jean-Noël Trudel.
- Lettre de l'Association touristique du coeur du Québec, adhésion 1991.
- Lettre de Les Résidents de Châteaudun, remerciements pour le soutien financier et l'assistance technique de la Ville pour la piste de ski de fond.
- Lettre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), tournée d'audiences publiques, commission sur la protection des forêts.
- Conciliation de banque pour les mois de janvier, février et mars 1991.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-05-21

91-256

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 mai 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-257

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 mai 1991, comprenant les chèques numéros 59504 à 59662 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 586 739,81 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 586 739,81 \$ est compris le service de la dette pour un montant de 131 203,80 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

91-258

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Paul-Emile Lessard	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Arthur Arseneault	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Pierrette Léger-Beaumier	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Alfred Brouillette	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Gisèle Bourassa Côté	Prop. par cons. A. Croteau
M. Charles-Emile Pellerin	Prop. par cons. J. Paquin

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

91-259

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision et le remplacement des lots numéros 548-76, 548-194, 548-199, 548-204, 548-205, 548-206, 549-69, 549-102, 549-104 et 549-106 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Pierre Brodeur, a.g., en date du 14 mars 1991, et portant le numéro 1245.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville ledit plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan91-260

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision des lots numéros 548-194-1, 548-199-1, 548-252, 548-253 et 549-165 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Pierre Brodeur, a.g., en date du 27 mars 1991, et portant le numéro 1252.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, ledit plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution, signature acte d'échange de terrains entre la Ville et "Marché des Plateaux inc."91-261

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'acte d'échange de terrains à intervenir entre la Ville et "Marché des Plateaux inc." et tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution. Le tout conformément aux plans et à la description technique préparés par M. Pierre Brodeur, a.g., dossier 90-207, minutes 1245 et 1252.

ADOPTE

Résolution, adjudication d'une émission d'obligations91-262

CONSIDERANT QUE la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 4 000 000 \$;

CONSIDERANT QU'à la suite de cette demande, la corporation a reçu la soumission ci-dessous détaillée:

<u>Nom du soumissionnaire:</u>	<u>Prix offert:</u>	<u>Montant:</u>	<u>Taux:</u>	<u>Echéance:</u>	<u>Loyer:</u>
Lévesque, Beaubien	97,262	70 000 \$	9 %	1992	
Geoffrion inc.		77 000	9 $\frac{1}{4}$ %	1993	
McNeil, Mantha inc.		85 000	9 $\frac{1}{2}$ %	1994	
Wood Gundy inc.		93 000	9 $\frac{3}{4}$ %	1995	
Scotia McLeod inc.		3 675 000	9 $\frac{3}{4}$ %	1996	10,4816
Tassé & Ass. ltée					
RBC Dominion Valeurs mobilières inc.					
Merryll Lynch Canada inc.					
Richardson, Greenshields du Canada ltée					

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 4 000 000 \$, de la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc., McNeil Mantha inc., Wood Gundy inc., Scotia McLeod inc., Tassé et Associés ltée, RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Merryll Lynch Canada inc. et Richardson, Greenshields du Canada ltée.

ADOPTE

Résolution pour modifier certains règlements d'emprunt suite à une émission d'obligations

91-263

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant de 4 000 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
841	25 000 \$
857	175 000
860	1 125 000
863	2 675 000

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent,

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 4 000 000 \$:

1. Les obligations seront datées du 9 juillet 1991;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada;
3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 11% l'an sera payé semi-annuellement le 9 janvier et le 9 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";

5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
6. Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Résolution pour émettre 4 000 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme plus court que prévu au terme original de certains règlements

91-264

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que, pour l'emprunt au montant total de 4 000 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 841, 857, 860 et 863, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de

cinq (5) ans (à compter du 9 juillet 1991), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 841, 857, 860 et 863; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal du Comité des Loisirs

91-265

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la suite du procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 15 mai 1991, soit adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal du Comité des Loisirs

91-266

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 28 mai 1991 du Comité des Loisirs soit adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, autorisation demande de vente de boissons, terrains de l'aréna

91-267

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association des pompiers volontaires de Reynold's à demander un permis de vente de boissons à la Régie des permis d'alcool du Québec lors de la compétition provinciale des pompiers volontaires qui aura lieu les 21, 22 et 23 juin 1991 sur les terrains et à l'aréna Jean-Guy Talbot de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution concernant l'aéroport régional de Trois-Rivières

91-268

CONSIDERANT que l'Aéroport régional de Trois-Rivières est reconnu par l'ensemble des intervenants de la région comme étant essentiel au développement socio-économique de la région;

CONSIDERANT que la Corporation régionale de l'Aéroport de Trois-Rivières et la ville de Trois-Rivières se sont dotées d'un plan directeur des installations aéroportuaires;

CONSIDERANT que le gouvernement du Québec a contribué financièrement à la réalisation de ce plan;

CONSIDERANT que la Corporation régionale de l'aéroport de Trois-Rivières et la ville de Trois-Rivières ont procédé à de nombreux réaménagements conformément au plan directeur;

CONSIDERANT l'existence d'une politique de cession des aéroports par le gouvernement fédéral;

CONSIDERANT que la Corporation régionale de l'Aéroport de Trois-Rivières et la ville de Trois-Rivières ont déjà débuté les négociations pour l'acquisition de l'aéroport avec le gouvernement fédéral en y déposant un plan d'affaires;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au gouvernement provincial d'appuyer cette démarche d'acquisition en permettant à la Corporation régionale de l'Aéroport de Trois-Rivières et la ville de Trois-Rivières de continuer ces négociations avec le gouvernement fédéral de sorte à ne pas retarder le dossier.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 875, zonage

91-269

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 875, intitulé: "Règlement concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté avec la correction suivante:

Article 9.7.3 - Antennes

"les antennes installées sur un support vertical... est de 15,0 mètres, hors tout. Malgré ce qui précède, il sera permis d'excéder la hauteur maximale de 15,0 mètres si les installations d'antennes et les bâtis d'antennes sont régis et sont conformes à la Loi sur la radio et aux règlements qui en découlent du ministère fédéral des Communications."

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 876, lotissement91-270

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 876, intitulé: "Règlement concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 877, construction91-271

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 877, intitulé: "Règlement concernant la construction dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan91-272

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision des lots numéros 671-359 à 671-394 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 30 mai 1991, et portant le numéro 10168.

ADOPTE

Résolution, exemption stationnement Pizzeria 6791-273

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'accorder une exemption pour dix-sept (17) stationnements à Pizzéria 67 enr. situé au 610 de la rue Thi-beau, moyennant une compensation financière de 8 500 \$ à être versée à la Ville, conformément aux dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage numéro 620. Ce versement constituera une condition préalable à l'obtention du permis de construction pour l'exécution des travaux.

ADOPTE

Résolution concernant magasinier

91-274

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que dans le but d'assurer une plus grande efficacité, en considérant la proximité des lieux, qu'à compter du 10 juin 1991, le magasinier sera sous l'autorité du surintendant des ateliers au lieu de l'acheteur de la Ville.

ADOPTE

Résolution, régime de retraite

91-275

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: D'autoriser le Maire et le Greffier à signer une entente particulière de transfert avec la ville de Trois-Rivières, concernant le régime de retraite de M. Pierre St-Arnaud.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire service Loisirs et Culture

91-276

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mme Sylvie Dessureault soit engagée comme secrétaire au service Loisirs et Culture pour la durée des vacances de Mme Pierrette Boileau du 14 juillet 1991 au 3 août 1991.

ADOPTE

Résolution de félicitations

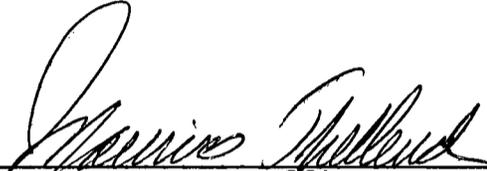
91-277

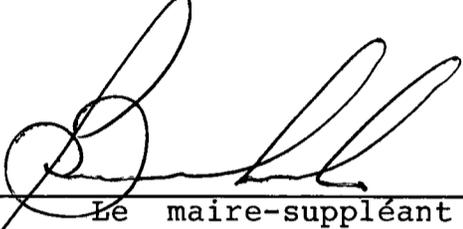
IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

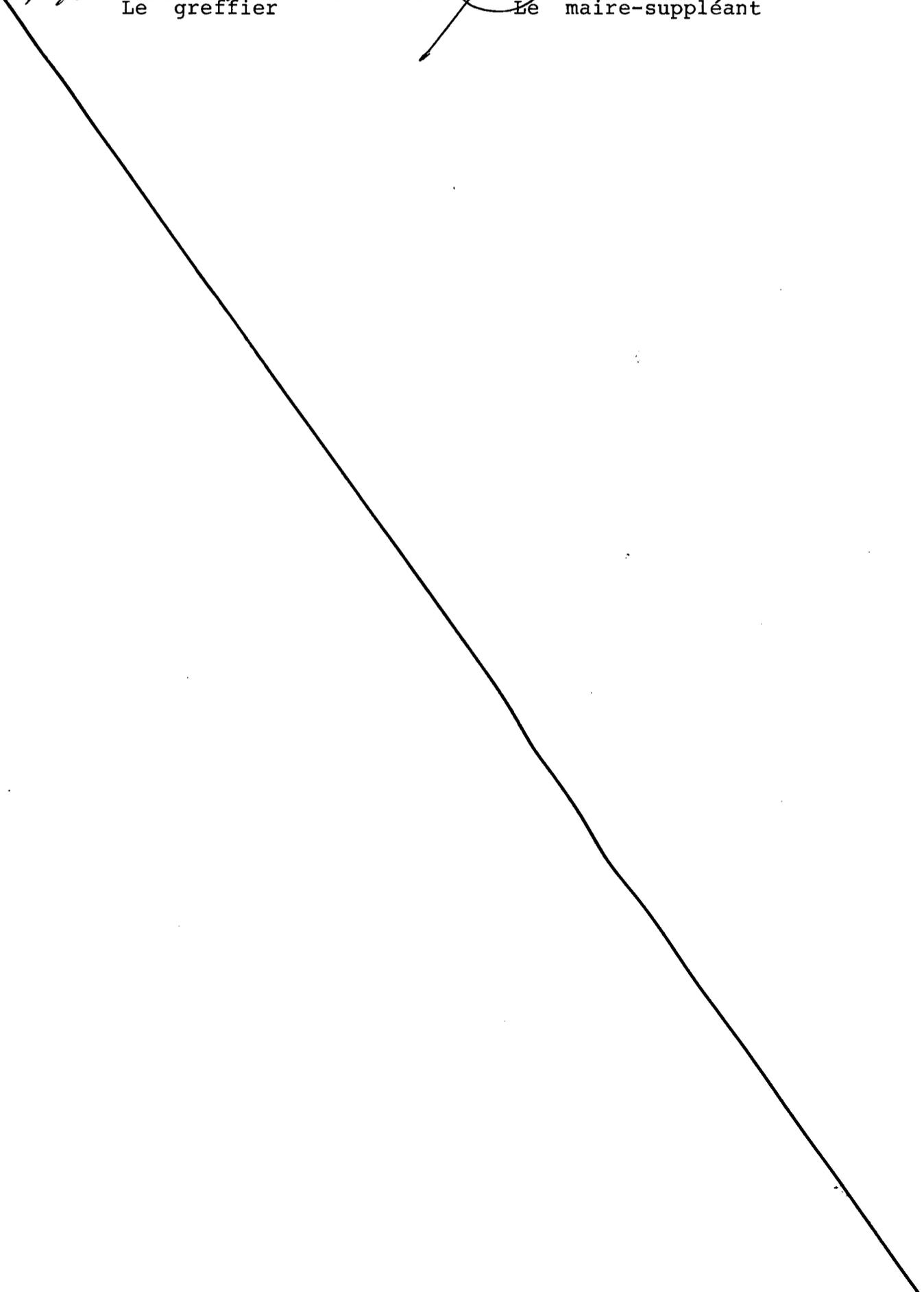
Que les membres du Conseil félicitent Mme Micheline Bournival choisie femme de l'année dans le cadre du Carrefour de la Femme.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant



CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 873, autorisant un emprunt de 285 000 \$ pour des travaux d'aménagement de bureaux, installation d'un système de télémétrie et achat de divers équipements.

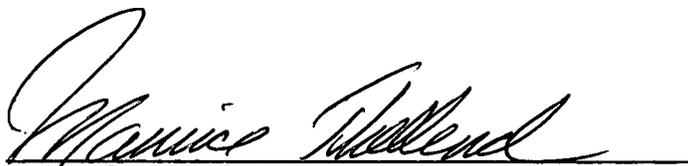
Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 873 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de une (1).

Que le règlement numéro 873 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 11 juin 1991.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 11 juin 1991.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 876 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

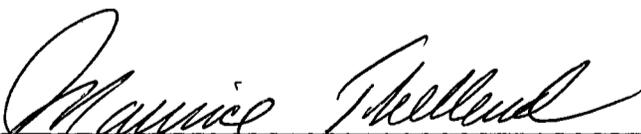
Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 876 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 876 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 11 juin 1991.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 877 concernant la construction dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 877 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 877 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 11 juin 1991.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 juin 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-278

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-06-03

91-279

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 juin 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 juin 1991

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	Léo Beaulieu
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général, M. Yvan Blouin

a) Résolution, étude de circulation

Le Conseil réuni en commission permanente, mandate M. Jean-Robert Falardeau, ing. de la firme Lalonde, Girouard, Letendre et Associés, pour procéder à l'étude des phases 1, 2 et 4 de la proposition d'études de circulation datée du 3 juin 1991 et ce, pour un coût n'excédant pas 12 550 \$.

b) Adhésion de la Ville à l'A.Q.T.E.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'adhésion de la Ville à l'Association québécoise des techniques de l'eau, au coût de 304,95 \$ (incluant T.P.S.) pour 1991.

c) Résolution, subvention à l'Association pulmonaire du Québec

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention symbolique de 25 \$ à l'Association pulmonaire du Québec.

d) Résolution, demande du comité des retraités du Manoir du Vieux Moulin

Le Conseil réuni en commission permanente, pour faire suite à une demande du comité des retraités du Manoir du Vieux Moulin, accepte qu'un chêne soit planté dans le parc du Moulin en hommage à tous les aînés de la ville.

e) Résolution de félicitations

Le Conseil réuni en commission permanente, félicite chaleureusement M. Jacques Picard, élu président du Conseil des Loisirs de la Mauricie, et profite de l'occasion pour l'assurer de son appui le plus entier dans la tâche qu'il vient d'assumer et dont la Ville ne pourra qu'en bénéficier.

f) Contribution de la Ville, Association des résidents de Châteaudun

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 65 \$ à l'Association des résidents de Châteaudun à titre de contribution de la Ville pour le tournoi de golf organisé par l'Association.

CORRESPONDANCE LUE:

- Programme de réfection des trottoirs, phase 2.
- Lettre de C.D.G. Environnement, offre de services, cueillette des déchets domestiques dangereux.
- Rapport du Trésorier sur les dépenses de déneigement.
- Programme Profil: offre de services.
- Plan de localisation, édifice du 70 de la rue St-Pierre.
- Lettre de Cartographie de l'Outaouais, offre de services pour faire une carte de la Ville.

- Lettre du Conseil des Loisirs de la Mauricie, rencontre des intervenants en loisirs.
- Lettre de la C.I.T.F., subvention transport en commun.
- Lettre du Centre d'emploi du Canada, autorisation pour vente de carnets-rabais dans les commerces, dans le cadre d'un programme d'emplois d'été pour étudiants.
- Lettre du 50ième anniversaire des scouts, feu de joie le 23 juin.
- Le Nouvelliste, annonce dans le cahier spécial publié pour la fête de la St-Jean (refusé).
- Conseil régional de la Culture (2ième lettre) assemblée annuelle.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-06-03

91-280

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 juin 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-281

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 13 juin 1991, comprenant les chèques numéros 59663 à 59842 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 536 143,42 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 536 143,42 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 194 095,60 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

91-282

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Napoléon Marchand	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Maurice Boisvert	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. René Laveault	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Edith Lemire	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Edouardina C. Ricard	Prop. par cons. H.P. Courteau

M. Alfred William Walden	Prop. par cons. A. Croteau
M. Edgar Bourgeois	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Wellie Cormier	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Roland Dumas	Prop. par cons. A. Croteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la Commission d'urbanisme

91-283

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion régulière de la Commission municipale d'urbanisme du 11 juin 1991, soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

91-284

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision des lots numéros 171-421 et 387-2569 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 7 juin 1991 et portant le numéro 559.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, ledit plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant

91-285

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que M. le conseiller Denis Beaulieu soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1991.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 843

91-286

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 843, intitulé: "Règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Boisvert portant les numéros de cadastre 549-69, 549-106 et 549-104 et les parties des lots 548-205, 548-76 et 548-204 du cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 315-I

91-287

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 315-I, intitulé: "Règlement annulant le règlement numéro 315-G et amendant le règlement numéro 315 concernant l'organisation d'une brigade de pompiers et les précautions à prendre contre les incendies", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Avis de motion

91-288

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT UN REGIME D'ASSURANCE-COLLECTIVE A L'INTENTION DES EMPLOYES DE BUREAU DE LA VILLE, MEMBRES DU SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 3423".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 1991.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

91-289

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT UN REGIME D'ASSURANCE-COLLECTIVE POUR LES EMPLOYES CADRES ET NON SYNDIQUES DE LA VILLE ET LES MEMBRES DU CONSEIL".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 1991.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation soumission91-290

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Gaston Paillé Excavation ltée, au montant de 156 727,98 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Tousignant et Bettez et le raccordement d'aqueduc des puits numéros 34 et 38, étant la soumission la plus basse présentée et conforme.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 87891-291

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 878, intitulé: "Règlement concernant les conditions préalables à l'émission des permis de construction", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 87991-292

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 879, intitulé: "Règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 88091-293

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 880, intitulé: "Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Avis de motion91-294

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT UN TARIF LORS D'UNE INTERVENTION DESTI-  
NEE A PREVENIR OU A COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VEHICULE D'UN  
NON RESIDENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 1991.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

91-295

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par  
la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et sou-  
mettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement in-  
titulé:

"REGLEMENT DECRETANT UN EMPRUNT POUR DEFRAIER LE COUT DES DE-  
PENSES POUR LES REPARATIONS MAJEURES A ETRE EFFECTUEES AU PA-  
VILLON BELLEVUE, SOIT UN MONTANT EQUIVALANT A 10% DES DEPEN-  
SES PREVUES POUR LESDITES REPARATIONS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 1991.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, remplaçants au poste de gardien et concierge

91-296

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que suite à l'affichage du 23 mai 1991, les can-  
didats suivants soient retenus comme remplaçants au poste de  
gardien et concierge et ce, à compter du 25 juin 1991:

MM. Denis Thivierge  
Alain Veillette  
Alain Bélanger  
André Normand  
Denis Beaumier

Les conditions de travail (salaire et avantages sociaux) se-  
ront celles établies par la convention collective de travail  
en vigueur entre la Ville et le Syndicat des employés manuels  
(F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution, engagement, préposé à l'aréna91-297

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De nommer, à compter du 2 juillet 1991, M. Michel Lapointe, employé régulier à la fonction de préposé à l'aréna.

Les conditions de travail (salaire et avantages sociaux) seront celles établies par la convention collective de travail en vigueur entre la Ville et le Syndicat des employés manuels (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution, engagement, préposé aux parcs91-298

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De nommer, à compter du 25 juin 1991, M. Clément Tousignant, employé régulier à la fonction de préposé aux parcs.

Les conditions de travail (salaire et avantages sociaux) seront celles établies par la convention collective de travail en vigueur entre la Ville et le Syndicat des employés manuels (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution, appui, Classique internationale de chiens de Châteaudun91-299

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de subvention faite par la Classique internationale de chiens de Châteaudun, au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
 Le greffier

  
 Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 2 juillet 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-300

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-06-17

91-301

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 juin 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 juin 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Jacques Tremblay, ing. relais portuaire.
- Demande pour passage de la flamme olympique (Jeux du Québec) pour le 30 juillet.
- Lettre de M. Jean-Marie Gendron de l'O.M.H., programme d'aide individuelle aux retraités (P.A.I.R.).
- Requête de résidents de la rue St-Paul pour fermeture de la rue St-Paul, entre Père-Breton et Des Vétérans le 24 juin 1991.
- Lettre du Dépanneur Lulu enr., organisation d'une fête sur son stationnement le 20 juillet 1991.
- Lettre de "Promenade Ste-Madeleine", fermeture de la rue Lorette les 10, 11, 12 et 13 juillet 1991.
- Lettre de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité, épluchette de blé d'inde au parc Des-sureault le 17 août 1991.
- Lettre de M. Florent Roof, demande d'achat d'une li-sière de terrain rue St-Pierre.
- Lettre de Trois-Rivières Location inc., demande d'achat de terrain dans le site industriel.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-06-17

91-302

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 juin 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-303

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 27 juin 1991, comprenant les chèques numéros 59843 à 59988 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 282 017,12 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 282 017,12 \$ est inclus un montant de 60 000 \$ à Canagex Placements ltée.

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-304

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Fabienne Pellerin	Prop. par cons. A. Croteau
M. Georges Chevalier	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Léon De Guise	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Raymonde B. Bouillé	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Alfred Cossette	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Rosaire Turgeon	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Marcel René	Prop. par cons. L. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, autorisation demande permis de vente de boissons91-305

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise les résidents de Château-dun à demander un permis de vente de boissons à la Régie des permis d'alcool du Québec pour les festivités de la fin de semaine champêtre les 9, 10 et 11 août 1991, sur le terrain du parc Ste-Bernadette.

ADOPTE

Résolution, autorisation demande permis de vente de boissons91-306

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise les résidents du parc du domaine madelinois à demander un permis de vente de boissons à la Régie des permis d'alcool du Québec pour une fête de quartier le 24 août 1991.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 88191-307

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 881, intitulé: "Règlement concernant un régime d'assurance collective à l'intention des employés de la ville de Cap-de-la-Madeleine membres du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3423", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 88291-308

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 882, intitulé: "Règlement concernant un régime d'assurance collective à l'intention des membres de l'association des cadres et des non-syndiqués et les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, salaire des concierges91-309

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, le salaire horaire des concierges, dont les noms apparaissent ci-dessous, soit le suivant:

FRANCOEUR, Michel: 11 \$  
 NOLET, Gaston : 13 \$.

ADOPTE

Résolution, vente d'un camion écurer d'égout91-310

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Super Vac inc. un camion écurer d'égout de marque Dodge, modèle D-800, année 1974, série D81GMUJ014916 (unité 45-45-A) pour le prix de 15 500 \$, taxes de vente fédérale et provinciale non incluses.

ADOPTE

Résolution pour abroger et remplacer la résolution numéro 91-211, cession de terrain91-311

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-211 soit abrogée et remplacée par la suivante:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Corporation immobilière Mauricienne inc., le lot numéro 671-358 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 \$) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire René Cloutier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Avis de motion91-312

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 875 CONCERNANT LE DROIT D'UTILISATION DANS LES COURS AVANT SUR LES FACADES SECONDAIRES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1991.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant réparations Pavillon Bellevue91-313

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à payer 10% du montant des dépenses prévues pour les réparations majeures du Pavillon Bellevue, et cet engagement est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, du règlement d'emprunt qui devra être adopté par la Ville.

ADOPTE

Résolution, formation archives municipales91-314

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'accepter le devis de formation concernant l'implantation d'un système de traitement des archives municipales de la Ville, préparé par le Cégep de Trois-Rivières en date du 17 juin 1991 et soumis à la présente séance, et autorise Mme Liette Gilbert à s'inscrire à ce programme dont les frais seront défrayés par la Ville.

ADOPTE

Résolution, fonctions de mécanicien et de technicienne de laboratoire91-315

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De nommer, à compter du 8 juillet 1991, MM. Jean-Louis Bourque et Jacques Mongrain comme employés réguliers à la fonction de mécanicien et Mme Marie-Claude Guérin comme employé régulier à la fonction de technicienne de laboratoire.

ADOPTE

Résolution, autorisation consommation de boissons

91-316

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser la Fraternité Inter-Provinciale des Ouvriers en Electricité à servir ou à consommer des boissons lors de leurs activités qui se dérouleront au parc Dessureault le 17 août 1991.

ADOPTE

Résolution de félicitations

91-317

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement tous les participants du Club de Canotage de Cap-de-la-Madeleine pour leur brillante performance lors des régates qui ont eu lieu à Toronto pour la fête du Canada, succès qui a mis à l'honneur une fois de plus la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire poste de police

91-318

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que Mme Sylvie Brière soit engagée comme secrétaire en remplacement de Mme Francine Gagné et ce, à compter du 16 septembre 1991, aux salaire et conditions de travail de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 août 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-319

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-07-02

91-320

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 juillet 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 juillet 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution concernant réparations toiture de l'aréna

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la retenue de 2 700 \$ à Construction Héroux, Allard et Goyette inc. concernant le contrat pour la réparation de la toiture de l'aréna Jean-Guy Talbot.

b) Résolution, calendrier municipal

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise pour 1992 la publication d'un calendrier municipal.

c) Résolution, adoption rapport du Comité de police

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de la réunion du 27 mai 1991 du Comité de police.

d) Résolution, autorisation feu d'artifice

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'Association des résidents de Châteaudun à faire un feu d'artifice à deux conditions:

- 1o- qu'il soit organisé par un artificier reconnu;
- 2o- que l'Association détienne les polices d'assurances nécessaires pour cette activité.

e) Résolution, adoption du compte-rendu du Comité pour l'exploitation du relais portuaire

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le compte rendu de la réunion régulière du Comité pour l'exploitation du relais portuaire.

f) Résolution, autorisation abattage d'arbres

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une dépense n'excédant pas 1 500 \$ pour l'abattage de deux (2) ormes situés sur les propriétés de la Ville, un en face du 143 de la rue Rochefort et l'autre au Centre Culturel, incluant les coûts occasionnés par le transport et la disposition des ormes ou portions d'ormes abattus, atteints par la maladie hollandaise.

CORRESPONDANCE LUE:

- Aréna, rapport d'inspection, ministère du Travail.
- Réclamations: MM. Gérard Lafrenière et Jean-Louis Rouette.
- Municipalité de St-Etienne-des-Grès, facture pour la cotisation de l'étude de la gestion des déchets.
- Lettre de M. Raymond Vezeau, directeur général, passage de la flamme olympique, 30 juillet 1991.
- Lettre de la M.R.C. de Francheville, acquisition de compétence, gestion des déchets.
- Lettre de M. André Fossier pour obtenir l'autorisation d'opérer un kiosque de vente de fruits et légumes.
- Lettre de la S.H.Q., accusé réception des états financiers 1990 de l'O.M.H.

- Lettre de M. Pierre Morissette, erreur dans la transcription d'un enregistrement de naissance.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-07-02

91-321

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 juillet 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-322

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 juillet 1991, comprenant:

1) les chèques nos 59989 à 60158 incl...	700 180,67 \$
2) les paies nos 23 à 26 incl.....	502 473,66
3) effets bancaires retournés, frais de change et manipulation U.S.....	3 640,34
le tout totalisant un déboursé de:	<u>1 206 294,67 \$</u>

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 206 294,67 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 13 551,65 \$.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

91-323

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 5 août 1991, comprenant les chèques numéros 60159 à 60292 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 8 368 863,76 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 8 368 863,76 \$ sont inclus:

- le service de la dette:	56 943,34 \$
- un placement 8,70%	
Banque Nationale du Canada:	<u>8 000 000,00</u>
	8 056 943,34 \$

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-324

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Marielle Gagnon-Mathieu	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Armand Gagnon	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Pierre Gagnon	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Henri Payette	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Albert Verrette	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Roland Cossette	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Joseph Bernard	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jean-Paul Poitras	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Léopold Neault	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Fernand Tancrède	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Robert Lacaille	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. René Langevin	Prop. par cons. J. Paquin
M. Henri Bertin	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Robert Lemay	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Bernard Racine	Prop. par cons. D. Beaulieu
Père André Steinmann	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Clément Vallerand	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Laurent Lavergne	Prop. et unanimement résolu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pavage en béton91-325

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Massicotte & Fils, au montant de 132 265,91 \$, pour des travaux de pavage en béton bitumineux, règlements numéros 831, 837, 838, 839, 847, 853, 866 et 872, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, opposition à l'exemption de taxes demandée par la Légion royale canadienne91-326

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'exemption de taxes demandée par la Légion royale canadienne, filiale Général J.V. Allard, D.S.O.'S du Cap-de-la-Madeleine (comité social de la Légion canadienne du Cap-de-la-Madeleine) à la Commission municipale du Québec, conformément à la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTE

Résolution, opposition à l'exemption de taxes demandée par la  
Fondation clinique de réadaptation de Trois-Rivières

91-327

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'exemption de taxes demandée par la Fondation clinique de réadaptation de Trois-Rivières (1983) inc. à la Commission municipale du Québec, conformément à la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTE

Résolution, vente pour taxes

91-328

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Trésorier à débiter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu au plus tard en décembre 1991, pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté en totalité les taxes municipales de l'année 1989 et des droits sur les mutations immobilières, ainsi que les intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation

91-329

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 28 juin 1991, soit adopté, sauf l'article 4.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation

91-330

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 26 juillet 1991, soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, amendement au règlement 877, construction

91-331

ATTENDU la publication, par le Comité associé du Code national du bâtiment du Canada 1990, d'une première série de modifications au Code national du bâtiment du Canada 1990, et ce, en date de janvier 1991;

ATTENDU la publication, par le Comité associé du Code national de prévention des incendies du Canada 1990, d'une première série de modifications au Code national de prévention des incendies du Canada 1990, et ce, en date de janvier 1991;

ATTENDU qu'en vertu des articles 2.2.1 et 2.2.2 du règlement de construction numéro 877, il est permis au Conseil municipal de décréter que ces modifications feront partie intégrante de son règlement de construction à compter de la date qu'il déterminera par résolution;

EN CONSEQUENCE, il est

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que les premières modifications au Code national du bâtiment du Canada 1990 et au Code national de prévention des incendies du Canada 1990 feront partie intégrante du règlement de construction numéro 877 et ce, à compter du 18 août 1991, et que publication à cet effet devra paraître dans un journal distribué sur le territoire municipal.

ADOPTE

Résolution, opposition à l'émission d'un permis

91-332

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis "EPICERIE" à 2860-0393 Québec inc., Dépanneur Le Duplessis enr., 20, boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine (dossier: 913-020), tant et aussi longtemps que le requérant n'aura pas obtenu les permis municipaux de construction et d'affaires requis par la Ville.

ADOPTE

Avis de motion

91-333

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 775, CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET L'AMENAGEMENT DES VOIES PRIORITAIRES SE RENDANT ET AUTOUR DE CERTAINS EDIFICES COMMERCIAUX PAR DES VEHICULES D'URGENCE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'août 1991.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, prêt du Centre Culturel91-334

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prêt du Centre Culturel au comité "Villes et villages fleuris", le 11 septembre 1991, pour la clôture du concours ainsi que pour la remise des prix.

ADOPTE

Résolution, programme PAD91-335

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le protocole d'entente avec la Société d'habitation du Québec concernant le programme d'adaptation de domicile (PAD).

ADOPTE

Résolution, programme PAD91-336

CONSIDERANT QUE le gouvernement provincial, par l'intermédiaire de la S.H.Q., a mis sur pied un programme d'adaptation de domicile dont les modalités administratives sont les mêmes que celles du programme PRIL;

CONSIDERANT QUE la Ville a accepté de participer à ce programme d'adaptation de domicile;

CONSIDERANT QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a déjà un protocole d'entente avec la firme Muniressources (groupe conseil Trittech) pour l'administration du programme PRIL;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la firme Muniressources (groupe conseil Trittech) soit responsable des modalités administratives du programme PAD aux mêmes conditions que le protocole existant entre ladite firme et la Ville à l'égard du programme PRIL.

ADOPTE

Résolution, engagement policiers-pompiers temporaires91-337

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'engager M. Steve Frost à compter du 7 juillet 1991; M. François Boudreau à compter du 8 juillet 1991; M. Luc Giguère à compter du 9 juillet 1991, comme policiers-pompiers temporaires pour faire partie de la banque de policiers temporaires en vue du remplacement des policiers-pompiers réguliers.

ADOPTE

Résolution, journaliers réguliers91-338

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que les personnes ci-après énumérées soient nom-  
 mées journaliers réguliers:

MM.	Grenon Fernand	à compter du 6 août 1991;
	Guillemette Jocelyn	à compter du 8 août 1991;
	Simard Claude	à compter du 12 août 1991;
	Pépin Jacques	à compter du 14 août 1991;
	Veillette Mario	à compter du 26 août 1991.

ADOPTE

Résolution, engagement, poste de comptable91-339

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que Mme Maryse Brisson soit nommée au poste de  
 comptable à compter du 26 août 1991, aux salaire et condi-  
 tions de travail de la convention collective des employés de  
 bureau, en remplacement de M. Constant Lemire qui prend sa  
 retraite.

ADOPTE

Résolution concernant émondage d'arbres91-340

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire faire part de son  
 vif mécontentement pour la façon dont Hydro-Québec a procédé  
 pour l'émondage d'arbres sur le territoire de la ville, et  
 qui semble avoit été fait sans aucun souci d'esthétique ni  
 préoccupation pour la préservation de l'environnement dont  
 les arbres constituent pourtant un élément important pour la  
 beauté et la qualité du milieu.

ADOPTE

Résolution, travaux de dragage, relais portuaire91-341

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que les travaux de dragage pour la rampe de mise  
 à l'eau au relais portuaire soient effectués par la firme qui  
 présentera la plus basse soumission dans les prochains jours  
 et que le coût en soit défrayé à même les fonds du projet.

ADOPTE

7 2 7 6

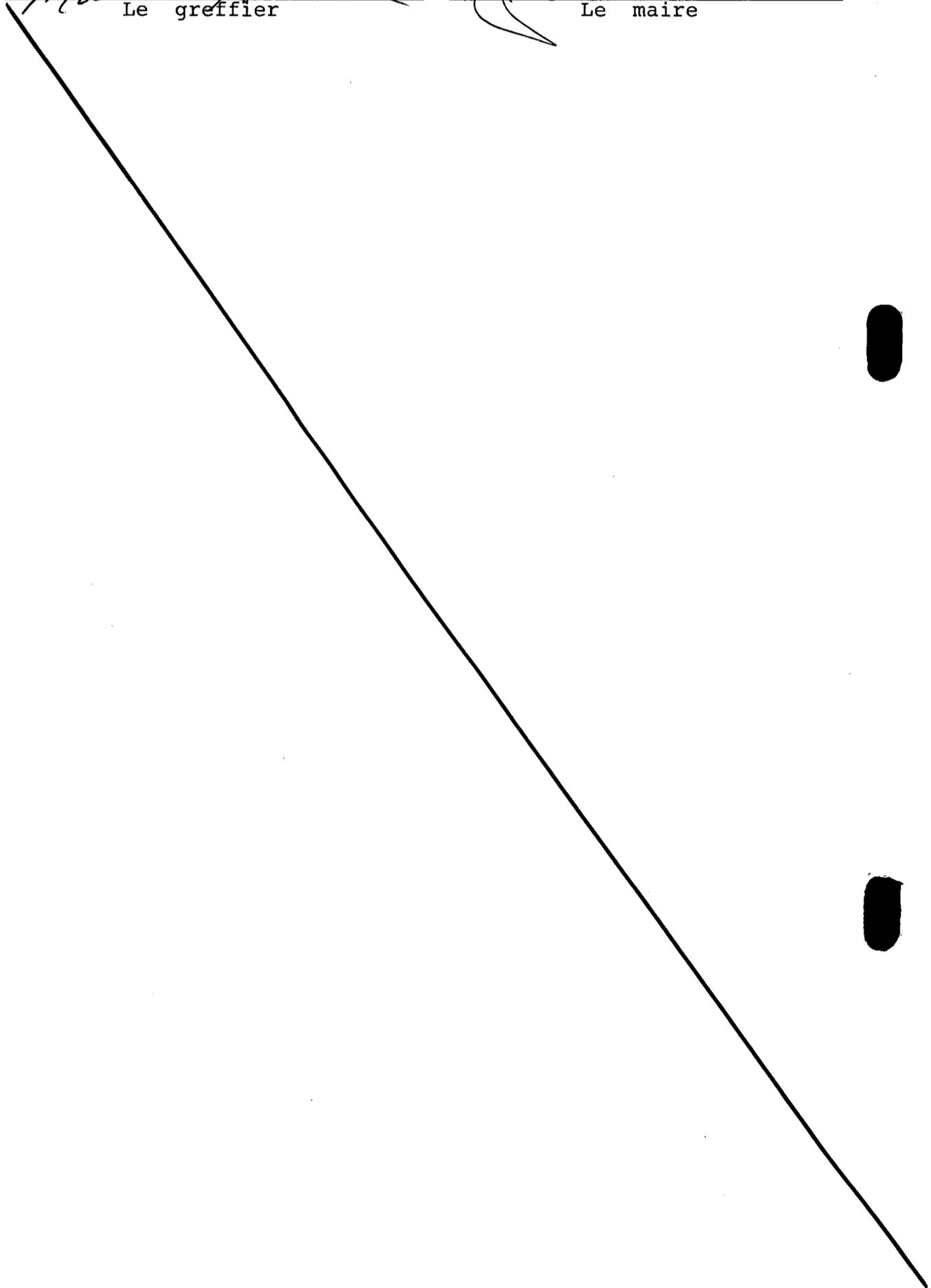
AVIS DU GREFFIER:

Vacance du district électoral numéro 4.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 août 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-342

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-08-05

91-343

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 août 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 août 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général adjoint,

M. Réjean Giguère

- a) Résolution, adoption du rapport du Comité de l'environnement
- Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de la réunion du Comité de l'environnement, tenue le 17 juillet 1991, aux articles 1 à 7 inclusivement.
- b) Demande de "Loisirs Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine"
- Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la demande de "Loisirs Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc." pour adhérer au règlement numéro 775, concernant le stationnement et l'aménagement des voies prioritaires autour de certains édifices commerciaux pour des véhicules d'urgence.
- c) Résolution, paiement compte Jeux du Québec
- Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement du compte des Jeux du Québec envoyé par le Conseil des loisirs de la Mauricie inc., au montant de 1 000 \$.
- d) Résolution, paiement cotisation, carrefour "Action municipale et familles"
- Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de la cotisation 1991 au carrefour "Action municipale et familles" au coût de 150 \$.
- e) Résolution, proposition de Recyclage Trois-Rivières
- Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la proposition de recyclage Trois-Rivières pour l'identification de la Ville sur le camion de l'entreprise, au coût de 390 \$.
- f) Résolution, fêtes rue Fusey
- Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'utilisation du parc Des Chenaux les 30 et 31 août 1991 pour les fêtes de la rue Fusey.
- g) Résolution concernant magasin de la Régie des alcools du Québec
- Le Conseil réuni en commission permanente, prie instamment le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérard Tremblay, de faire en sorte que l'un des magasins de la Régie des alcools du Québec situés sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, demeure ouvert le jeudi soir, considérant l'importance de la population desservie par ce service gouvernemental.
- h) Résolution, représentant de la Ville à la C.I.T.F.
- Le Conseil réuni en commission permanente, désigne M. Alain Croteau comme représentant de la Ville sur le conseil d'administration de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges, en remplacement de M. le conseiller Laurent Lavergne, récemment décédé.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport budgétaire au 30 juin 1991.
- Lettre de M. Prudent Dargis, demande rencontre.
- Rapport du Directeur Général relativement à la sécurité publique dans les édifices publics, aréna Jean-Guy Talbot.
- Rapport du Directeur Général, travaux de réfection des trottoirs, liste numéro 3.
- Rapport du Directeur Général, Les Immeubles Rives du St-Maurice.
- Lettre de Mme Mireille Mercier, fermeture de la rue Pérodeau le 24 août 1991.
- Lettre de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec pour une participation de la Ville à EXPO-RENO au mois d'octobre, au centre d'achats Les Rivières (refusé, rien de prévu au budget à cet effet).
- Lettre de M. Jean-Pierre Drouin, greffier de la Cour municipale, congrès de l'Association des greffiers des cours municipales.
- Lettre pour demander un stationnement réservé aux autobus de transport adapté au 109 de la rue Brunelle (envoyée au Comité de circulation).
- Lettre de la Corporation municipale de la paroisse de St-Etienne des Grès, facture, étude sur la gestion régionale des déchets.
- Lettre du Grand Prix Player's ltée, soirée gala le 17 août 1991 (refusé).
- Rapport des permis de construction, juin 1991.
- Lettre du ministère de l'Environnement, élimination des neiges usées.
- Lettre de résidents de la rue St-Maurice, demande d'amendement au zonage (envoyée à la Commission d'urbanisme).
- Conciliation de banque pour les mois d'avril et mai 1991.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-08-05

91-344

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 août 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-345

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 8 août 1991, comprenant:

1) les chèques nos 60293 à 60299 incl.....	2 004,67 \$
2) les paies nos 27 à 31 incl.....	612 717,29
le tout totalisant un déboursé de:	<u>614 721,96 \$</u>

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-346

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 août 1991, comprenant les chèques numéros 60300 à 60490 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 7 837 035,67 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 7 837 035,67 \$ sont inclus:

- le service de la dette:	20 952,70 \$
- placement au taux de 8,73%:	7 448 325,00
(Banque de Montréal)	<u>7 469 277,70 \$</u>

ADOPTE

Résolutions de sympathies

91-347

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Rachel Roy	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Hector Grondin	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. John-Edouard Pitre	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme William Landry	Prop. et unanimement résolu
Mme Corinne L'Heureux	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Marcel Godin	Proporé et unanimement résolu
Mme Jeannine Trudel-Prince	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jean-Noël Dussault	Prop. par cons. L. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, système de télémétrie91-348

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Flygt Canada, division de Les Industries ITT du Canada ltée, au montant de 37 865 \$ toutes taxes incluses, pour l'installation d'un système de télémétrie, cette soumission étant la plus basse présentée tout en étant conforme, le tout selon le rapport de M. Roger Nadeau, surintendant à la production en eau potable, en date du 19 juillet 1991.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, réaménagement locaux de la réception91-349

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Constructions J.D. Morin (1979) inc., au montant de 14 770 \$ pour le réaménagement des locaux de la réception, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, tarif, personnel électoral91-350

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le tarif établi par le Ministre des Affaires municipales en date du 13 octobre 1988 en vertu de l'article 580 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, pour le personnel électoral requis lors des élections municipales partielles du 3 novembre 1991.

Que le tarif pour la dactylographie des cartes de recensement électoral soit fixé à 0,12 \$ l'unité.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel91-351

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prêt du Centre Culturel les 29 et 30 août 1991 pour la distribution des chèques du gouvernement provincial.

ADOPTE

Résolution concernant rapport du ministère du Travail, aréna91-352

CONSIDERANT le rapport de M. Michel Bruneau du ministère du Travail en date du 18 juin 1991 et concernant l'aréna Jean-Guy Talbot;

CONSIDERANT que pour se conformer aux exigences du ministère du Travail, il en coûterait un montant de plus de 161 000 \$ à la Ville et que cette dernière ne dispose pas d'un tel montant dans le contexte budgétaire actuel;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville procède aux corrections nécessaires à la sécurité des usagers et qu'elle conteste ledit rapport quant aux nouvelles normes de sécurité imposées par le ministère du Travail et qui dépassent ses possibilités financières, en lui imposant un surcroît de dépenses, et qu'elle s'associe également aux autres municipalités pour former un front commun pour contester ces nouvelles exigences.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain91-353

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Société de Gestion Tégika inc. les lots numéros 566-179 et 566-192 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 \$) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Nancy Pothier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain91-354

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Corporation immobilière Mauricienne inc. les lots numéros 671-392, 671-393 et 671-394 pour fins d'ouverture de rues, de même que le lot numéro 671-374 cédé pour espace vert, du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 \$).

Que le notaire Christian Pruneau soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, nom de rue91-355

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 671-394 soit nommée rue MGR-CLOUTIER, en l'honneur de Mgr François-Xavier Cloutier, 3ième évêque de Trois-Rivières de 1899 à 1934.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 775-A91-356

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 775-A, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 775, concernant le stationnement et l'aménagement des voies prioritaires se rendant et autour de certains édifices commerciaux par des véhicules d'urgences", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Avis de motion91-357

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 37 (1991) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.) LEQUEL DECRETE ET AUTORISE L'ACHAT DE DEUX MINIBUS ADAPTES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPEES AINSI QUE LES EQUIPEMENTS DESDITS VEHICULES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'août 1991.

(Signé) ALAIN CROTEAU  
 conseiller de la ville de  
 Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion91-358

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 38 (1991) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.) ADOPTANT LE PROGRAMME DES DEPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.) POUR LES EXERCICES FINANCIERS 1992, 1993, 1994".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'août 1991.

(Signé) ALAIN CROTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement préposés temporaires aux communications à la Sécurité publique

91-359

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De créer une banque de préposés temporaires aux communications à la Sécurité publique avec les personnes et dates d'embauche suivantes:

Alain Lapointe:	20 août 1991
Danielle Bussière:	26 août 1991
Michel Sauvageau:	3 septembre 1991,

aux conditions de la convention collective de travail du Syndicat Canadien de la fonction publique.

ADOPTE

Résolution, commis senior

91-360

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: De nommer Mme Linda Galarneau au poste de commis senior, à compter du 9 septembre 1991, aux conditions de la convention collective de travail du Syndicat Canadien de la fonction publique.

ADOPTE

Résolution, commis classe III (40 hres)

91-361

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: De nommer M. Guy Lapointe au poste de commis, classe III (40 hres), en remplacement de M. Jules Richard, à compter du 16 septembre 1991 aux conditions de la convention collective de travail du Syndicat Canadien de la fonction publique.

ADOPTE

AVIS DU GREFFIER

Vous êtes avisés, par la présente, que la date retenue pour l'élection partielle rendue nécessaire par le décès de M. Laurent Lavergne, représentant du quartier numéro 4, est dimanche, le 3 novembre 1991.

(Signé) MAURICE THELLEND  
président d'élection

34

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 3 septembre 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-362

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-08-19

91-363

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 août 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 août 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général, M. Yvan Blouin

a) Versement montant, participation championnat de tennis

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 300 \$ à M. Simon Larose pour sa participation au championnat canadien de tennis qui se déroule à Saskatoon.

b) Prêt de tentes, fêtes rue Fusey

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de deux (2) tentes à l'organisation des fêtes de la plaza Fusey lors de la fin de semaine du travail.

c) Résolution, session perfectionnement, loi accès à l'information

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Greffier de la Ville à assister à une session de perfectionnement sur la loi accès à l'information, les 12 et 13 décembre prochain, organisée par l'E.N.A.P. (coût: 295 \$).

d) Prêt de paravents et bureaux, comité signalisation de la Chambre de Commerce

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de paravents et de deux (2) bureaux au comité de signalisation de la Chambre de Commerce, pour une période de trois (3) mois, soit la durée de leur projet.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de Finmark inc., carrefour du Cap.
- Lettre de Me Gaétan Chorel.
- Lettre de M. Roland Guy Lévesque, prêt de tentes, dystrophie musculaire.
- Lettre de M. Gilles Lavergne, stationnement rue St-Henri, festivités de la rue Fusey les 29, 30 et 31 août.
- Lettre de Mme Edith Duval, téléthon des étoiles, cueillette de fonds, coin des rues Thibeau et Fusey (refusé).
- Lettre de M. Conrad Boissonnault, hélicoptère, Cascades Lupel.
- Lettre du Ministre des Affaires municipales, programme PARCQ, enveloppe budgétaire supplémentaire.
- Lettre du M.L.C.P., programme d'assistance.
- Lettre de remerciements des groupes de l'Age d'Or pour les subventions reçues.
- Rapport des permis de construction, mois de juillet 1991.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-08-1991-364

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 août 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 20 août 1991

## PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution, cours de perfectionnement

ATTENDU que des cours en toxicomanie permettraient à M. Alain Giguère d'acquérir des connaissances utiles dans l'exercice de ses fonctions;

En conséquence, le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Alain Giguère à poursuivre des études pour un programme en toxicomanie à l'université de Sherbrooke, pour le semestre de l'automne 1991, aux conditions suivantes:

La Ville lui défrayera le coût de l'inscription pour le semestre de l'automne 1991, soit 332 \$; un montant forfaitaire de 50 \$ lui sera versé pour ses frais d'hébergement de même qu'un autre montant de 35 \$ pour ses frais d'essence pour l'utilisation de son automobile personnelle à chaque fois qu'il se rendra à ses cours (fréquence: une fin de semaine à toutes les trois semaines environ). Les déboursés pour les frais de repas et les achats de livres nécessaires à ces cours seront à la charge de M. Alain Giguère, le tout tel que convenu dans sa lettre du 31 juillet 1991. De plus, les cours devront toujours être suivis en dehors de ses heures de travail.

b) Résolution, autorisation travaux de remblai

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les services techniques de la Ville, division des opérations, à effectuer des travaux de remblai avec du sable provenant du site de construction des nouvelles installations de la Sûreté du Québec, pour un montant de 5 500 \$, sur les lots numéros 563-172, 563-173, 563-154, et 563-155, situés en front de la rue Fafard, et que le propriétaire des terrains s'engage par écrit à dégager la Ville de toute responsabilité inhérente à ces travaux. De plus, avant le début des travaux, les terrains devront être nettoyés aux frais du propriétaire.

c) Journée organisée pour l'Association des préposés à l'outillage municipal

Le Conseil réuni en commission permanente, retient les services du "Buffet Champion" à l'occasion de la journée organisée pour l'Association des préposés à l'outillage municipal le 20 septembre 1991.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-08-2091-365

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 août 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes91-366

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 août 1991, comprenant les chèques numéros 60491 à 60637 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 294 658,36 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 294 658,36 \$ est inclus un montant de 70 000 \$ à Canagex Placements ltée.

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-367

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Françoise T.-Poulin	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Mariette Marchand	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Albertino Boucher	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Hénédine Major Michaud	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Rosaire Marcouiller	Prop. par cons. J. Paquin
M. Ferdinand Paquin	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Rosaire Paquin	Prop. par cons. A. Croteau
M. Gilles Rousseau	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Jacques Demontigny	Prop. par cons. J. Paquin

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

91-368

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 13 août 1991, soit adopté aux articles 1 à 15 inclusivement, sauf le dernier paragraphe de l'article 14.2.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux d'éclairage

91-369

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Jean Caron & Fils inc. au montant de 22 921,54 \$ pour des travaux d'éclairage sur les rues Tousignant et Bettez, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, enveloppe budgétaire, programmes PARCQ et PRIL

91-370

CONSIDERANT les besoins en matière de rénovation domiciliaire dans la ville de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT les programmes de rénovation PARCQ et PRIL et leur impact sur la relance économique locale et régionale;

CONSIDERANT le succès considérable de ces programmes au cours des dernières années dans la ville de Cap-de-la-Madeleine et leur impact économique local;

CONSIDERANT le grand nombre de propriétaires en attente de pouvoir bénéficier de ces programmes et le manque de fonds pour satisfaire leurs demandes;

CONSIDERANT que dans plusieurs régions, il semble que les budgets prévus ne seront pas dépensés au cours de la présente année financière;

EN CONSEQUENCE, il est

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: D'adresser une demande au ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, afin d'augmenter substantiellement l'enveloppe budgétaire des programmes PARCQ et PRIL réservée à la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1991.

Selon une évaluation conjointe avec des représentants de la Société d'habitation du Québec, les besoins supplémentaires exprimés par les requérants s'élèvent à 1 700 000 \$.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 885

91-371

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 885, intitulé: "Règlement décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule d'un non résident", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-8

91-372

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-8, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 37 (1991) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) lequel décrète et autorise l'achat de deux minibus adaptés pour le transport des personnes handicapées ainsi que les équipements desdits véhicules", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-9

91-373

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-9, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 38 (1991) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) adoptant le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) pour les exercices financiers 1992, 1993, 1994", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Avis de motion91-374

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA PRODUCTION DE PLANS D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1991.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, entente avec C.P. Rail91-375

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le permis relatif couvrant un passage à niveau privé sur l'emprise du Canadien Pacifique au point milliaire 0,67 de l'embranchement du Cap-de-la-Madeleine, tel que demandé dans la lettre du 13 août 1991.

ADOPTE

Résolution, accessibilité au programme d'assainissement des eaux91-376

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De demander au ministère de l'Environnement du Québec de rendre admissible au programme d'assainissement des eaux, l'interception des eaux usées des secteurs du Sanctuaire et de la Terrasse St-Maurice. En regard du dossier de la Terrasse St-Maurice, le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine, informe le ministère de l'Environnement de ses intentions de remplir les conditions suivantes:

- a) la municipalisation des services existants ainsi que leur description (mise en plan). Le réseau d'égout devra être situé de préférence dans l'emprise des chemins d'accès et ne posséder qu'un seul point de déversement (émissaire);
- b) la cession des chemins d'accès à la municipalité.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camion91-377

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-O-Tomobile ltée, au montant de 105 302,89 \$ toutes taxes incluses, plus un montant de 481,88 \$ toutes taxes incluses, pour le renforcement du cadre du camion, pour la fourniture d'un camion Ford LTS 8000, année 1992, d'un P.T.A.C. de 26 300 kg. minimum, avec boîte à bascule, harnais pour chasse-neige avant et aile de côté, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, tracteur tout usage91-378

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Equipements Plannord ltée, au montant de 71 644,88 \$ toutes taxes incluses, pour la fourniture d'un tracteur tout usage quatre saisons, de marque Bombardier BM-50, année 1991, avec les accessoires suivants: gratte avant, chasse-neige, épandeur de sel et de sable, et balai rotatif, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Avis de motion91-379

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUX FINS DE PRECISER LE DOMICILE DES EMPLOYES DE LA VILLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1991.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
 conseiller de la ville de  
 Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement soudeur91-380

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: De nommer M. René Gagnon au poste de soudeur à compter du 16 septembre 1991, le tout conditionnel à ce que M. René Gagnon réside dans la ville de Cap-de-la-Madeleine dans un délai de six (6) mois de sa date de probation.

ADOPTE

Résolution, assemblée consultation, dérogations mineures

91-381

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'assemblée de consultation au cours de laquelle le Conseil municipal étudiera la demande de dérogation mineure concernant le 210, rue Chapleau à Cap-de-la-Madeleine, erreur d'implantation résultant en un empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul avant minimal, ait lieu lundi, le 30 septembre 1991, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à 19h00.

ADOPTE

Résolution, assemblée consultation, dérogations mineures

91-382

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'assemblée de consultation au cours de laquelle le Conseil municipal étudiera la demande de dérogation mineure concernant le 164, rue Mère-Gamelin à Cap-de-la-Madeleine, empiètement d'un abri d'auto proposé dans la marge de recul avant minimale du côté de la rue Vincent-Massey, ait lieu lundi, le 30 septembre 1991, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à 19h00.

ADOPTE

Résolution, assemblée consultation, dérogations mineures

91-383

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'assemblée de consultation au cours de laquelle le Conseil municipal étudiera la demande de dérogation mineure concernant le lot 115-132 et le lot 116-159, côté sud-est de la rue St-Maurice, voisin du 350 de la rue St-Maurice, terrain vacant, implantation d'un bâtiment principal de 2 étages alors que la zone exige 2-1/2 étages, ait lieu lundi, le 30 septembre 1991, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à 19h00.

ADOPTE

Avis de motion91-384

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1991.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion91-385

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 875 CONCERNANT LE ZONAGE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1991.

(Signé) ALAIN CROTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion91-386

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 879 CONCERNANT LES DEROGATIONS MINEURES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1991.

(Signé) DENIS BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, compensation financière, cases de stationnement

91-387

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la Ville accepte de M. Réjean Thivierge un montant de 2 000 \$ à titre de compensation financière pour les deux (2) cases de stationnement exigibles en raison de la superficie de plancher du bâtiment de 123,18 m<sup>2</sup> et de la superficie de terrain de 405,22 m<sup>2</sup> pour l'immeuble sis au 367A de la rue Thibeau.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 septembre 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant Denis Beaulieu  
 Messieurs les conseillers: Henri-Paul Courteau  
 Léo Beaulieu  
 Jeannot Paquin  
 Alain Croteau  
 René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-388

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-09-03

91-389

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 septembre 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 septembre 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier  
 Messieurs les conseillers: Denis Beaulieu  
 Henri-Paul Courteau  
 Léo Beaulieu  
 Michel Boisclair  
 Jeannot Paquin  
 Alain Croteau  
 René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution concernant pompe géothermique, rue Champoux

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'aviseur légal de la Ville à prendre les procédures légales nécessaires dans le dossier de la pompe géothermique de la rue Champoux.

b) Résolution, création banque d'employés de bureau temporaires

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la création d'une banque d'employés de bureau temporaires avec les personnes et dates d'embauche suivantes:

Ginette Bonneville	4 septembre 1991
Johanne Normandin	9 septembre 1991
Francine Roy	16 septembre 1991
Johanne O'Connor	23 septembre 1991
Catherine Six	30 septembre 1991

aux salaires et conditions de travail de la convention collective du syndicat canadien de la fonction publique.

c) Résolution, abri, tennis St-Lazare

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'érection d'un abri au terrain de tennis St-Lazare pour un montant n'excédant pas 4 000 \$.

d) Résolution, vente structure d'acier sur lot 419-747

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre d'achat de 4 000 \$ de R.J.C.R. inc., pour la structure d'acier érigée sur le lot 419-747 sis dans la site industriel, les conditions de vente par la Ville comprennent aussi la base de ladite structure de même que le nettoyage du terrain (branches d'arbres coupées, morceaux de ciment accumulés) mais sans toucher aux arbres cependant.

e) Résolution, vente des lots 418-19 et 418-21

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la vente à Les Placements V. Bianchi (1981) inc. les lots 418-19 et 418-21 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix total de 800 \$ (400 \$ du lot).

Que les frais du notaire et autres frais (avis de publication: 69,34 \$), soient à la charge de l'acquéreur. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

f) Résolution, participation aux colloques organisés par l'U.M.Q.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la participation de la Ville aux colloques sectoriels sur la décentralisation organisés par l'U.M.Q. au cours de l'automne et de l'hiver 1991-1992, en défrayant un forfait de 295 \$ plus un tarif à la carte de 40 \$ à chaque fois qu'un second conseiller désirera assister à l'un ou l'autre des colloques.

g) Résolution concernant "Carrefour commercial"

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur de la planification à prendre les mesures nécessaires concernant le dossier du "Carrefour commercial" (intersection des rues Houssart et St-Laurent).

h) Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

Le Conseil réuni en commission permanente, adopte le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 28 août 1991, aux articles 1 à 14 inclusivement.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre d'Amnistie internationale, demande de contribution financière.
- Lettre de M. Yvon Thibeault, demande d'achat du terrain de la rue Radnor, lot 419-747 (demande refusée).
- Lettre du Mouvement Vert de la Mauricie, campagne contre l'expansion nucléaire.
- Lettre de l'Age d'Or St-Gabriel, remerciements pour l'octroi reçu.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-09-0391-390

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 septembre 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes91-391

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 septembre 1991, comprenant:

1)	les chèques nos 60638 à 60806 incl.....	680 747,92 \$
2)	les paies nos 32 à 35 incl.....	<u>473 978,10</u>

le tout totalisant un déboursé de: 1 154 726,02 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 154 726,02 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 362 929,17 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-392

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Claude Rochefort	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Gérard Bordeleau	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Amédée Auger	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Huguette Thibeault	Prop. et unanimement résolu
M. Sylvio Hénaire	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Arnaud Baril	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Léo Veillette	Prop. par cons. A. Croteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la Commission d'urbanisme91-393

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 10 septembre 1991, soit adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile diesel non colorée91-394

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les pétroles Irving inc. pour la fourniture d'approximativement 130 000 litres d'huile diesel non colorée, au montant de 0,4224 \$ le litre, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile semi-lourde #491-395

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charbonnerie Champlain ltée, pour la fourniture d'approximativement 60 000 litres d'huile semi-lourde #4, au montant de 0,2254 \$ le litre, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile à chauffage #291-396

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Pé-  
troles Irving inc. pour la fourniture d'approximativement  
7 000 litres d'huile à chauffage #2, au montant de 0,2294 \$  
le litre, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la  
plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, sable tamisé abrasif91-397

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Massicot-  
te & Fils pour la fourniture d'approximativement 3 500 tonnes  
métriques de sable tamisé abrasif au montant de 1,60 \$ la  
tonne métrique, transport au montant de 2,64 \$ la tonne mé-  
trique, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus  
basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, gros sel de voirie91-398

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mines Se-  
leine pour la fourniture d'environ 5 000 tonnes métriques de  
gros sel de voirie (en vrac) au montant de 46,19 \$ la tonne  
métrique, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la  
plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile diesel colorée91-399

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Pé-  
troles Irving inc. pour la fourniture d'approximativement  
30 000 litres d'huile diesel colorée, au montant de 0,2808 \$  
le litre, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la  
plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, essence sans plomb91-400

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Pétroles Irving inc. pour la fourniture d'approximativement 240 000 litres d'essence sans plomb, au montant de 0,5165 \$ le litre, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission, location d'équipement pour déneigement

91-401

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1991-1992, de la firme:

LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER INC.

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

1 John Deere J.D. 644 3 vg à 65 \$/heure

Chargeuses sur roues avec godet (bucket)

1 John Deere J.D. 644	3 vg à 53,50 \$/heure
1 John Deere J.D. 544	2 vg à 52,00 \$/heure
1 Case 621	3 vg à 53,50 \$/heure
	6 vg à 64,00 \$/heure
1 Case 580-D (Backhoe)	1 vg à 48,00 \$/heure
1 Case 680-L (Backhoe)	1 vg à 53,50 \$/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1991-1992.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

91-402

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1991-1992, de la firme:

EXCAVATION FOURNIER LTEE

Chargeuses sur roues avec chasse-neige

1 Caterpillar 950-B	4 vg à 85,60 \$/heure
1 Caterpillar IT-18	3 vg à 69,55 \$/heure
1 Case W-11	à 58,85 \$/heure

Chargeuses sur roues avec godet (bucket)

1 Caterpillar 950-B            4 vg à 74,90 \$/heure  
    12 vg à 85,60 \$/heure

1 Caterpillar IT-18            3 vg à 53,50 \$/heure  
    6 vg à 62,06 \$/heure

1 Case 580-SE (Backhoe)       2 vg à 51,36 \$/heure

Tracteurs sur chenilles pour dépôt à neige

3 Fiat-Allis HD-16B 200 H.P. à 80,25 \$/heure

Camion 10 roues avec chasse-neige

1 Kenworth W-900 à 74,90 \$/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1991-1992.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

91-403

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1991-1992, de la firme:

EXCAVATION LETHIECQ & FILS INC.Chargeuse sur roues avec chasse-neige

1 Case W-14 2 vg à 62,06 \$/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Case W-14 2 vg à 58,85 \$/heure

Camions 10 roues avec chasse-neige

2 White Western Star à 64,20 \$/heure avec charrue et aile de côté  
 1 White Western Star à 62,06 \$/heure avec charrue

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1991-1992.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement91-404

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1991-1992, de la firme:

LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTEENiveleuses Champion 740-A 111

avec lame unie	à 83 \$/heure
avec lame dentelée (déglacage)	à 85 \$/heure
avec charrue à neige et aile de côté	à 84 \$/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Michigan 85-111A 4 vg à 75 \$/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1991-1992.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement91-405

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1991-1992, de la firme:

PAGE CONSTRUCTION DIVISION SIMARD BEAUDRY INC.Niveleuses Champion D-680

avec lame unie	à 75,00 \$/heure
avec lame dentelée (déglacage)	à 82,50 \$/heure
avec charrue à neige et aile de côté	à 82,50 \$/heure

Niveleuse Caterpillar 12F

avec lame unie	à 75,00 \$/heure
avec lame dentelée (déglacage)	à 82,50 \$/heure
avec charrue à neige et aile de côté	à 82,50 \$/heure

Camions 10 roues avec chasse-neige

1 Sicard à 62 \$/heure  
 1 Mack à 62 \$/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1991-1992.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

91-406

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1991-1992, de la firme:

TRANSPORTS REAL ROBERGE INC.

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

1 Caterpillar 930 3 vg à 70 \$/heure

Camions 10 roues avec chasse-neige

1 Ford Lt-9000 (1971) à 63 \$/heure  
1 Ford Lt-9000 (1979) à 63 \$/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1991-1992.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

91-407

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1991-1992, de la firme:

JEROME CARIGNAN

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Case 580E (Backhoe) 2 vg à 47 \$/heure

Camion 10 roues avec chasse-neige

1 Mack à 63 \$/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1991-1992.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

91-408

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1991-1992 de la firme:

CAP-EXCAVATION INC.

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

1 Caterpillar 950-B 4 vg à 70 \$/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Caterpillar 950-B 4 vg à 70 \$/heure

Tracteurs sur chenilles pour dépôt à neige

1 Fiat-Allis 21-P	293 H.P.	à 72,50 \$/heure
1 Fiat-Allis 21-B	297 H.P.	à 74,50 \$/heure
1 Fiat-Allis 21-C	312 H.P.	à 90,00 \$/heure
1 Fiat-Allis FD-30B	342 H.P.	à 90,00 \$/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1991-1992.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

91-409

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1991-1992, de la firme:

MASSICOTTE & FILS LTEE

Niveleuses Champion D-567

avec lame unie	à 72 \$/heure
avec lame dentelée (déglacage)	à 75 \$/heure
avec charrue à neige et aile de côté	à 78 \$/heure

Niveleuses Caterpillar 12F

avec lame unie	à 72 \$/heure
avec lame dentelée (déglacage)	à 75 \$/heure
avec charrue à neige et aile de côté	à 78 \$/heure

Chargeuses sur roues avec chasse-neige

1 Fiat-Allis FR-10 à 65 \$/heure  
 1 Case 680L (Backhoe) à 65 \$/heure

Tracteur sur chenilles pour dépôt à neige

1 Caterpillar D4H à 60 \$/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1991-1992.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution concernant l'Association des amateurs de camping sauvage

91-410

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine autorisent l'Association des amateurs de camping sauvage, lac Sacacomie inc. à établir, dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le siège social de ladite association.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 875-1

91-411

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 875-1, intitulé: "Règlement amendant diverses dispositions générales du règlement numéro 875 concernant le zonage", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 876-1

91-412

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 876-1, intitulé: "Règlement amendant diverses dispositions générales du règlement numéro 876 concernant le lotissement", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 879-1

91-413

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 879-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 879 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 880-1

91-414

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 880-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 880 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 884

91-415

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 884, intitulé: "Règlement concernant la production de plans d'aménagement d'ensemble", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du compte rendu du comité de circulation

91-416

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du comité de circulation du 11 septembre 1991, soit adopté, sauf l'article 4.

ADOPTE

Avis de motion

91-417

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'EMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16 septembre 1991.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion91-418

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE DESILETS ET POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE BUREAUX AU GARAGE MUNICIPAL".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16 septembre 1991.

(Signé) LEO BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion91-419

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACQUERIR DE FIDUCIE DESJARDINS INC. LES LOTS 399-2-2ptie ET 406-A-1-2ptie DU CADASTRE OFFICIEL FAIT POUR LA PAROISSE (MAINTENANT VILLE) DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16 septembre 1991.

(Signé) JEANNOT PAQUIN  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant autorisation signature, effets de banque91-420

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-570 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que tous les chèques de la corporation seront tirés au nom de la corporation et signés en son nom par le maire M. Jean-Claude Beaumier ou le maire-suppléant, et le trésorier, M. Réjean Giguère ou le trésorier-adjoint, Mme France Cinq-Mars.

De plus, que Mme France Cinq-Mars, M. Réjean Giguère ou M. Richard Chiasson soient autorisés, au nom de la corporation, à recevoir les chèques, relevés de compte de la corporation de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant, les effets impayés déposés par la corporation aux fins de recouvrement, les effets retournés impayés et débités au compte de la corporation ainsi qu'à signer à la banque la formule de vérification, règlement de solde et quittance.

Egalement, la remise de toutes actions, obligations et autres valeurs que celle-ci garde en dépôt de sûreté ou à autre titre pour le compte de la corporation et à en donner des reçus valides et irrévocables.

ADOPTE

Résolution, petite caisse, station de pompage

91-421

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser l'ouverture d'une petite caisse de 300 \$ à la station de pompage.

ADOPTE

Résolution, "commis, classe 3"

91-422

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que Mme Ginette Legendre soit nommée "commis - classe 3", aux salaire et conditions de travail de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique, dès que le remplaçant de Madame Legendre aura été nommé et entraîné.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 30 septembre 1991, à 19 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Denis Beaulieu
Messieurs les conseillers:	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Résolution, dérogation mineure

91-423

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accorde la dérogation demandée à l'égard d'un empiètement dans la marge de recul avant par le bâtiment principal sis au 210, rue Chapleau.

ADOPTE

Résolution, dérogation mineure

91-424

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accorde la dérogation demandée à l'égard de la hauteur minimale du nouveau bâtiment multifamilial dont l'adresse civique sera le 340, rue St-Maurice.

Que cette dérogation n'est accordée qu'à l'égard du projet présenté par M. Réal Baril, président du Service familial d'habitation Ste-Madeleine du Cap, en mai 1991.

ADOPTE

Résolution, dérogation mineure

91-425

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

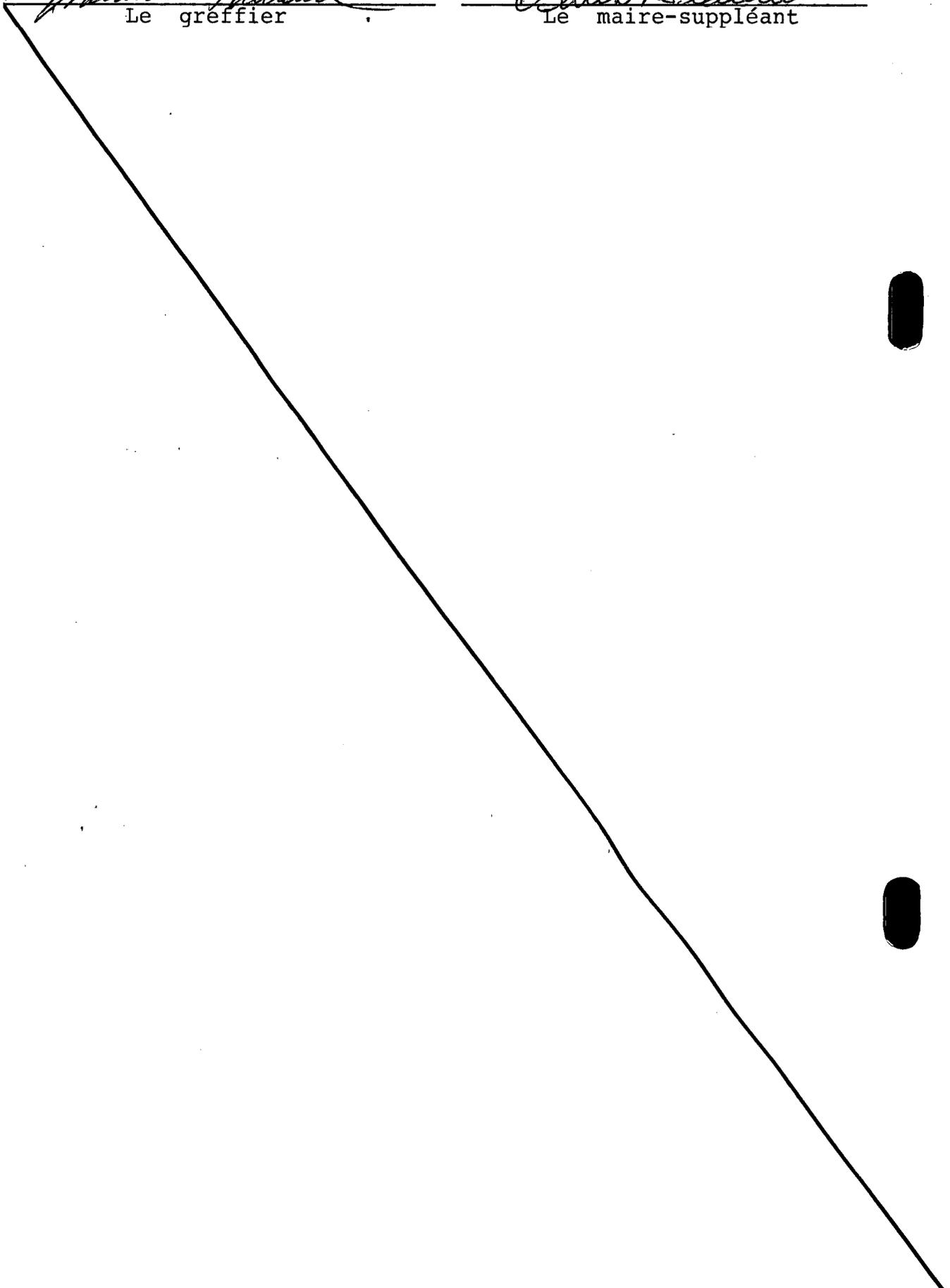
ET RESOLU: Que le Conseil accorde la dérogation demandée à l'égard de la construction d'un abri d'auto faisant empiètement dans la marge de recul avant du côté de la rue Vincent-Massey et ce, à la condition que soient réalisés les travaux de démolition auxquels s'est engagé M. Gérard Bélanger du 164, rue Mère-Gamelin.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 octobre 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

#### PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

Je proclame la semaine du 6 au 12 octobre 1991 "SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE", et la ville de Cap-de-la-Madeleine par ce fait, s'associe aux objectifs de la Fédération des Unions de Familles du Québec.

#### PROCLAMATION DE LA SEMAINE ANNUELLE

##### DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DU TRAVAIL

Au Québec, du 21 au 27 octobre 1991, c'est la Semaine annuelle de la santé et de la sécurité du travail. Cette semaine qui en est à sa septième édition constitue un temps fort où des milliers d'entreprises, des organismes du milieu de la santé, des syndicats, des associations de travailleurs et travailleuses, des associations d'employeurs, des organismes de recherche, des comités de santé et de sécurité, organisent des activités pour parler santé et sécurité, faire le bilan du travail de prévention des accidents et des maladies du travail et échanger de bonnes idées.

Toutes et tous puisent dans cette opération un renouveau de dynamisme pour la poursuite d'un objectif commun: des milieux de travail où l'on puisse oeuvrer en santé et en sécurité et où la prévention soit si parfaitement intégrée dans l'organisation du travail qu'elle soit prise en charge par chacun et chacune et sous-tende chaque geste posé quotidiennement.

A cap-de-la-Madeleine nous avons défini notre mission principale comme étant de travailler à préserver et à améliorer la qualité de vie des citoyens. C'est pourquoi nous désirons nous joindre à tous ceux et celles qui se préoccupent de la santé et de la sécurité au travail et proclamons la semaine du 21 au 27 octobre 1991 Semaine annuelle de la santé et de la sécurité du travail.

#### Adoption de l'ordre du jour

91-426

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-09-16

91-427

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 septembre 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-09-30

91-428

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 30 septembre 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 septembre 1991

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	Denis Beaulieu
Messieurs les conseillers:	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général, M. Yvan Blouin

a) Résolution, colloque sur la gestion des déchets domestiques

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. le conseiller René Tremblay à assister à un colloque sur la gestion des déchets domestiques à Montréal, les 17 et 18 octobre prochain.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. François Bédard, affichage électoral sur les terrains municipaux (refusé).
- Lettre de M. Gaston Brouillette pour la Société d'arthrite, collecte de fonds à l'intersection de rues (refusé).

- Lettre du ministère du Travail, rapport d'inspection, aréna Jean-Guy Talbot.
- Lettre de M. Frédéric Marchand, demande d'un octroi pour participer à un tournoi de curling (adressée au Comité des Loisirs).
- Rapport des permis de construction pour le mois d'août 1991.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-09-16

91-429

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 septembre 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-430

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 octobre 1991, comprenant:

1)	les chèques nos 60807 à 61067 incl....	7 577 244,08 \$
2)	les paies nos 36 à 39 incl.....	466 686,25
3)	effets bancaires retournés frais de manipulation, abonnements, fournitures et matériel en fonds U.S. pour les mois et juin, juillet et août 1991.....	21 156,94

le tout totalisant un déboursé de: 8 065 087,27 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 8 065 087,27 \$ sont inclus:

-	placement au taux de 8,54% (Banque Royale du Canada):	5 951 280,00 \$
-	le service de la dette:	740 055,08
		<u>6 691 335,08 \$</u>

ADOPTE

Résolutions de sympathies

91-431

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Julien Boisvert-Longval	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Emery Germain	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Mario Lafrance	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Gaston Lemay	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Florina Doré Marcotte	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Marie-Claire J. Lefebvre	Prop. et unanimement résolu
Mlle Marguerite Beaudoin	Prop. et unanimement résolu
M. Léon Quessy	Prop. par cons. A. Croteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission pour emprunt par billets

91-432

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc. pour son emprunt de 540 000 \$ par billets en vertu des règlements numéros 772, 778, 795, 827, 846, 847, 852, 866, 867, 871 et 872, au prix de 99,019 \$, et échéant en série 3 ans comme suit:

9 600 \$	8 %	23 octobre 1992
10 400	8,50%	23 octobre 1993
520 000	8,75%	23 octobre 1994

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTE

Résolution pour modifier certains règlements d'emprunt

91-433

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 540 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
772	50 000 \$
778	4 000
795	3 000
827	5 000
846	55 000
847	65 000
852	30 000
866	135 000
867	40 000
871	75 000
872	78 000

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et le greffier;

Que les billets seront datés du 23 octobre 1991;

Que les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15% payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- |     |                           |
|-----|---------------------------|
| 1.- | 9 600 \$                  |
| 2.- | 10 400                    |
| 3.- | 11 400                    |
| 3.- | 508 600 \$ (à renouveler) |

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:

- 3 ans (à compter du 23 octobre 1991), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 4 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés à la page 1; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, aqueduc et égout rue Châteaudun

91-434

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de André Bouvet ltée, au montant de 78 119,63 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Châteaudun (règlement numéro 871), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution pour modifier le règlement de construction numéro 877, modifications au Code national du bâtiment du Canada

91-435

ATTENDU la publication, par le Comité associé du Code national du bâtiment du Canada 1990, d'une deuxième série de modifications au Code national du bâtiment du Canada 1990 et ce, en date de juillet 1991;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2.2.1 du règlement de construction numéro 877, il est permis au Conseil municipal de décréter que ces modifications feront partie intégrante de son règlement de construction à compter de la date qu'il déterminera par résolution;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY.

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la deuxième modification au Code national du bâtiment du Canada 1990 fera partie intégrante du règlement de construction numéro 877 et ce, à compter du 20 octobre 1991, et que publication à cet effet devra paraître dans un journal distribué sur le territoire municipal.

ADOPTE

Résolution, renouvellement de mandat, O.M.H.

91-436

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil renouvelle le mandat de MM. Michel Boisclair, conseiller, Roland Désaulniers et Lucien Hamel, comme administrateurs de l'Office municipal d'habitation du Cap-de-la-Madeleine, dont le terme expire le 31 décembre 1991.

ADOPTE

Résolution, adoption budget spécial O.M.H.

91-437

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil adopte le budget spécial division informatique de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, au montant de 11 421,33 \$.

ADOPTE

Résolution, adoption prévisions budgétaires 1992 de l'O.M.H.

91-438

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les prévisions budgétaires de l'exercice financier 1992 de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, engagement arpenteur-géomètre, terrain Fiducie Desjardins

91-439

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: De mandater M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, pour cadastrer et délimiter les lots que la Ville doit acquérir de Fiducie Desjardins inc., soit les lots 399-2-2ptie et 406-A-1-2ptie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, le tout tel qu'il apparaît au plan ci-annexé.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du Comité des travaux publics

91-440

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du 24 septembre 1991 du Comité des travaux publics soit adopté aux articles 1 à 12 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du Comité de l'environnement

91-441

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du 11 septembre 1991 du Comité de l'environnement soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal du Comité des loisirs

91-442

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 2 octobre 1991 du Comité des loisirs soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement, avec les modifications à l'article 7.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 883

91-443

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 883, intitulé: "Règlement concernant l'émission des permis et certificats", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 886

91-444

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 886, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 175 000 \$ pour l'achat des lots 399-2-2ptie et 406-A-1-2ptie", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 887

91-445

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 887, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 60 000 \$ pour l'excédent des dépenses prévues au règlement numéro 873 et pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Désilets", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution pour modifier la résolution numéro 91-390-d

91-446

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-390-d soit modifiée de la façon suivante:

changer "4 000 \$" pour "1 000 \$".

ADOPTE

Résolution, commis aux travaux publics

91-447

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que pour faite suite au désistement de M. Guy Lapointe, d'annuler à toutes fins que de droit la résolution numéro 91-361 et de nommer Mme Ginette Legendre au poste de commis "classe III" (lieu actuel de travail Travaux publics), étant la seule autre personne ayant postulé sur ce poste et qui possède également les qualifications requises.

Cette nomination prendra effet le 4 novembre 1991.

Le tout, selon les conditions de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTE

Résolution, commis à la Trésorerie91-448

ATTENDU QUE pour faite suite au désistement de Mme Ginette Legendre au poste de commis (lieu actuel de travail - Trésorerie);

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'annuler à toutes fins que de droit la résolution numéro 91-422 et de nommer Mme Sylvie Boisvert au poste de commis (lieu actuel de travail - Trésorerie) étant la seule autre personne ayant postulée sur ce poste et possédant également les qualifications requises.

Cette nomination prendra effet le 15 octobre 1991.

Le tout, selon les conditions de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTE

Résolution, préposée à la paie91-449

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: De nommer Mme Suzanne Sévigny au poste de préposée à la paie.

Cette nomination prendra effet le 15 octobre 1991.

Le tout, selon les conditions de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTE

Résolution, secrétaire91-450

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: De nommer Mme Sylvie Brière au poste de secrétaire (lieu actuel de travail - hôtel de ville), à compter du 28 octobre 1991.

Le tout, selon les conditions de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTE

SITUATION FINANCIEREANNEE 1991

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

L'année 1991 s'achève et le temps est venu de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre municipalité. Tel que stipulé à l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, cet exposé traitera des sujets suivants:

1. Les états financiers 1990 et le rapport des vérificateurs
2. Les indications préliminaires de l'année 1991
3. Le budget et le plan triennal 1992
4. Rémunération et allocation des élus

1. LES ETATS FINANCIERS 1990 ET LE RAPPORT DES VERIFICATEURS

a) Les états financiers 1990

En résumé, les revenus du fonds d'administration de la municipalité se sont chiffrés à 22 562 980 \$, tandis que les dépenses ont totalisé 22 043 483 \$, dégageant par le fait même un surplus budgétaire de 519 497 \$.

Le surplus accumulé est de 512 593 \$ et ce, après l'affectation de 350 000 \$ au budget 1991 et de 250 000 \$ à des réserves.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1990 s'élevaient à 606 169 400 \$ et l'évaluation uniformisée (1,27 ou 79%) était de 769 835 138 \$.

La dette à long terme, à la même date, était de 32 817 206 \$, soit un taux d'endettement de 4,26% en fonction de l'évaluation imposable uniformisée et une dette per capita de 1 000,52 \$.

Au cours de l'année, des émissions par obligations et par billets ont été effectuées pour un montant total de 6 273 000 \$ incluant un refinancement de 3 573 000 \$.

Les frais de financement ont accaparé 24,2% des dépenses totales, soit 5 339 839 \$.

Egalement, un douzième programme triennal a été soumis et les prévisions des dépenses ont été de 22 523 000 \$, réparties comme suit:

- 13 368 000 \$ pour 1991
- 6 380 500 \$ pour 1992
- 2 774 500 \$ pour 1993

Nous rappelons que ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité, tout en conservant un niveau d'endettement acceptable.

b) Le rapport des vérificateurs

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice terminé au 31 décembre 1990 a été émis sans restriction. Il stipule que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité ainsi que sa situation financière à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

2. INDICATIONS PRELIMINAIRES DE L'ANNEE 1991

Un budget de 23 350 000 \$ a été adopté le 18 décembre 1990.

L'analyse des résultats d'opérations jusqu'à ce jour nous permettent de croire que nous pourrions terminer l'année en respectant les montants prévus au budget.

La dette à long terme au 31 décembre 1991 devrait s'élever à près de 38 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 5 millions de dollars, comparativement à l'année dernière. Les différents travaux d'infrastructures requis pour les nouveaux projets domiciliaires, certaines acquisitions et divers travaux municipaux tels que le pavage de diverses rues, la réfection de certaines infrastructures et la construction d'une nouvelle bibliothèque sont les principaux éléments à l'origine de cette augmentation de la dette.

3. BUDGET ET PLAN TRIENNAL 1992

Le budget de l'année 1992 pourrait être adopté au cours de la semaine du 16 décembre prochain.

Le ralentissement de la construction domiciliaire, le nouveau partage Québec - Municipalités qui a donné naissance à la Loi 145 qu'il est maintenant convenu d'appeler la "Réforme Ryan" et le contexte économique en général feront en sorte que notre objectif premier sera de limiter l'augmentation du taux de la taxe à son plus bas niveau possible.

Nous maintiendrons cependant nos programmes d'amélioration des services à la population et d'embellissement de notre ville. Ces orientations auront des traductions budgétaires concrètes mais, elles resteront subordonnées aux exigences d'une saine gestion financière.

Etant donné que nous anticipons une baisse de la construction domiciliaire, le budget triennal devrait tendre également vers une diminution au niveau des installations de nouvelles infrastructures.

Une attention particulière sera apportée au choix des projets afin de permettre la réalisation des travaux jugés prioritaires tout en tenant compte des conséquences financières de ces investissements sur les budgets futurs.

Toutefois, pour se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement, deux dossiers importants retiendront notre attention pour les prochaines années. Premièrement, des travaux correctifs importants seront apportés au site d'enfouissement sanitaire pour le rendre conforme aux normes du ministère et, deuxièmement, nous procéderons avant l'année 1996 à l'implantation d'un lieu d'élimination des neiges usées.

Les prévisions d'immobilisations qui constituent le plan triennal peuvent être modifiées en fonction de la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra, au préalable, être soumis aux contribuables, pour approbation, comme le veut la Loi.

#### 4. REMUNERATION ET ALLOCATION DES ELUS

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous mentionne que les rémunérations et allocations de dépenses que les membres du Conseil reçoivent de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal sont:

a) de la ville de Cap-de-la-Madeleine

	REMUNERATION	ALLOCATION DE DEPENSES	TOTAL
Maire	30 917 \$	10 072 \$	40 989 \$
Conseiller	9 109 \$	4 554 \$	13 663 \$
Maire-suppléant*	1 000 \$	Ø	1 000 \$

\* par mandat de quatre (4) mois.

b) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges

- 125 \$ par réunion du Conseil d'administration. La ville y délègue deux (2) membres du Conseil.
- Le président de la C.I.T.F. reçoit un montant de 292 \$ par mois.

c) de la Municipalité régionale de comté de Francheville

- 100 \$ par mois. La Ville y délègue un membre du Conseil.

Voilà qui termine l'analyse portant sur la situation financière de notre ville. J'espère sincèrement que ces explications répondront le plus possible à vos attentes.

Le maire de Cap-de-la-Madeleine

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Résolution, offre de services, surveillance chaufferie garage municipal91-451

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'offre de services de Les Entreprises Dalin inc. concernant la surveillance périodique de la chaufferie du garage municipal, pour la période du 1er octobre 1991 au 15 mai 1992.

ADOPTE

Avis de motion91-452

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LE COUT EXCEDENTAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1991.

(Signé) JEANNOT PAQUIN  
 conseiller de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, achat de terre, aménagement parc Lamy91-453

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Qu'un montant de 5 000 \$ soit pris à même le poste budgétaire réserve pour parcs et terrains de jeux pour l'achat de terre pour l'aménagement du parc Lamy.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
 Le greffier

  
 Le maire

7 3 2 6

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 886, autorisant un emprunt de 175 000 \$ pour l'achat des lots 399-2-2ptie et 406-A-1-2ptie.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 886 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 886 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16 octobre 1991.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 887, autorisant un emprunt de 60 000 \$ pour l'excédent des dépenses prévues au règlement numéro 873 et pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Désilets.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 887 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 887 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16 octobre 1991.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 octobre 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-454

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-10-07

91-455

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 octobre 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 octobre 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution concernant relais portuaire

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la proposition des consultants Pluritec relativement à un crédit au montant de 4 219,96 \$ concernant les directives de changement inhérentes aux travaux du relais portuaire.

b) Résolution, poste de secrétaire

Le Conseil réuni en commission permanente, nomme à compter du 28 octobre 1991, au poste de secrétaire, Mme Ginette F. Bonneville en remplacement de Mme Sylvie Brière. Le tout selon les conditions de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique.

c) Résolution, poste de sergent

Le Conseil réuni en commission permanente, nomme M. Jean-Pierre Bettez, sergent à la Sécurité publique à compter du 27 octobre 1991, aux salaire et conditions de la convention collective de travail des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

d) Résolution, poste d'enquêteur

Le Conseil réuni en commission permanente, nomme M. Jean-Pierre Petit, enquêteur à la Sécurité publique à compter du 28 octobre 1991, aux salaires et conditions de la convention collective de travail des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

e) Colloque sur les dérogations mineures

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise deux (2) personnes (membres du Conseil municipal ou du Comité consultatif d'urbanisme) à assister à un colloque sur les dérogations mineures qui aura lieu à Lévis le 19 octobre 1991.

f) Résolution, nettoyage de l'étang du Moulin

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la proposition de G.D.G. Environnement concernant l'étude de faisabilité à l'étang du Moulin, au montant de 720 \$.

g) Résolution, aide financière, équipe féminine de soccer

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 100 \$ à l'équipe féminine du club de soccer de Francheville, pour l'aider à défrayer le coût des frais reliés à sa participation au championnat canadien.

h) Résolution, cours de technicien en incendie

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Guy Bérubé à suivre un cours de technicien en incendie au Cégep de Trois-Rivières, tel que présenté dans le document reçu à la direction générale le 19 septembre 1991.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du regroupement québécois du loisir municipal, journée d'étude sur les parcs (à Roger Gravel).
- Lettre du comité de concertation pour personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain signée par Marie Tremblay, présentation des résultats d'un sondage à l'hôtel de ville, le 25 octobre 1991.
- Lettre du comité de concertation pour personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain signée par Louis Pronovost, demande un représentant du Conseil sur ledit comité.
- U.M.Q., colloque du 20 octobre 1991 sur l'administration de la Justice.
- U.M.Q., congrès 1992.
- Lettre du Festival international de la bicyclette, remerciements pour la collaboration apportée par la Ville.
- Lettre de M. Jean-Bernard Normand, démission de Mme Lorraine Trudel, brigadière scolaire.
- Rapport des permis de construction, septembre 1991.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-10-0791-456

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 octobre 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes91-457

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 octobre 1991, comprenant les chèques numéros 61068 à 61211 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 4 364 458,77 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 4 364 458,77 \$ sont inclus:

- placement au taux de 8,45% (Banque de Montréal):	3 975 160,00 \$
- Canagex Placements ltée:	60 000,00
- le service de la dette:	4 464,35
	4 039 624,35 \$

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-458

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Fernand Boisclair	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Camille Léonard	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Lorenzo Lemire	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion du Comité municipal d'urbanisme91-459

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité municipal d'urbanisme du 8 octobre 1991 soit adopté aux articles 1 à 13 inclusivement, sauf l'article 2 qui est reporté.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant91-460

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. le conseiller René Tremblay soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er novembre 1991 au 29 février 1992.

ADOPTE

Résolution pour autoriser la vente pour taxes91-461

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'ordonner au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, le 20 novembre 1991, à 14 heures, en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état, signé par le Trésorier, le 26 septembre 1991, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.

ADOPTE

Résolution autorisant le Trésorier ou autre personne à enchérir lors de la vente pour taxes

91-462

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le trésorier, M. Réjean Giguère ou le trésorier-adjoint, Mme France Cinq-Mars, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 20 novembre 1991, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, forage puits d'essai

91-463

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de R.J. Lévesque et Fils ltée, au montant de 20 168,43 \$, pour le forage du puits d'essai #34, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux d'aqueduc et égout rues Gauthier et Desfossés

91-464

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de A. Plamondon et Fils inc., au montant de 66 941,55 \$, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Gauthier et Desfossés, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 875-1

91-465

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 875-1, intitulé: "Règlement amendant diverses dispositions générales du règlement numéro 875 concernant le zonage", soit et est adopté avec la modification à l'article 10.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 876-1

91-466

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 876-1, intitulé: "Règlement amendant diverses dispositions générales du règlement numéro 876 concernant le lotissement", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, conditions de travail 1991-1992, personnel cadre

91-467

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: De fixer les conditions de travail et de salaire pour les années 1991 et 1992 de l'Association du personnel cadre de la ville de Cap-de-la-Madeleine, tel que définies dans le document du 21 octobre 1991.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fourniture et plantation d'arbres

91-468

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Belles Pelouses, au montant de 19 235,63 \$, pour la fourniture et la plantation d'arbres, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

91-469

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 16 octobre 1991 soit adopté aux articles 1 à 11 inclusivement, avec à l'article 5, la location du Centre Culturel soit autorisée plutôt que le prêt.

ADOPTE

Résolution, journées d'étude sur le code national du bâtiment

91-470

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que trois (3) inspecteurs du service de la Planification soient autorisés à assister à des journées d'étude sur le code national du bâtiment, qui auront lieu à Trois-Rivières, les 6, 7 et 8 novembre prochain.

ADOPTE

Avis de motion

91-471

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR EXEMPTER DE L'OBLIGATION DE FOURNIR ET MAINTENIR DES UNITES DE STATIONNEMENT ET DE CREER UN FONDS DE RESERVE A CETTE FIN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1991.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, case de stationnement

91-472

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la Ville accepte de M. Claude Loranger, comptable, un montant de 1 000 \$ à titre de compensation financière pour une (1) case de stationnement exigible en raison de l'agrandissement du local commercial dont l'adresse civique est le 56-A, rue Fusey.

ADOPTE

Résolution, cases de stationnement

91-473

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville accepte de M. Philippe Duguay, représentant Les Gestions Duguay, Lampron enr., un montant de 3 000 \$ à titre de compensation financière pour les trois (3) cases de stationnement exigibles en raison de la proposition d'implanter un débit d'essence avec dépanneur (5536) au coin sud-est des rues Fusey et Beauchemin, voisin du restaurant Chez Tarte.

ADOPTE

Résolution, dérogation mineure

91-474

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'assemblée de consultation au cours de laquelle le Conseil municipal étudiera la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un débit d'essence (5534) sur un terrain voisin du 450, Vachon, et dont les dimensions minimales ne rencontreront pas les exigences de l'article 6.4.8 du règlement numéro 876 concernant le lotissement, ait lieu lundi, le 18 novembre 1991, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19 heures, 30 minutes.

ADOPTE

Résolution, Ile St-Quentin

91-475

ATTENDU QUE la Corporation pour le développement de l'Ile St-Quentin est un organisme sans buts lucratifs dont la mission est la mise en valeur d'un parc de plein air au potentiel riche et varié;

ATTENDU QUE l'érosion des berges du parc de l'Ile St-Quentin menace plusieurs structures, équipements et bâtiments dont la valeur est importante;

ATTENDU QUE ce phénomène entraîne des pertes de terrains de un (1) à deux (2) mètres, et ce, plusieurs fois par année;

ATTENDU QUE ce processus s'est accéléré au cours des cinq (5) dernières années;

ATTENDU QU'aucun impact environnemental négatif n'est prévu sur les tallus appelés à faire l'objet de travaux de protection;

ATTENDU QUE le fait de retarder ces travaux signifierait un recul important des berges sans qu'il soit possible de les récupérer;

IL EST PROPOSE

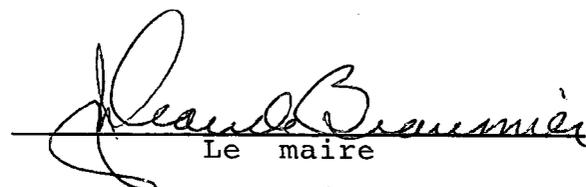
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine approuve, sans réserve, la Corporation pour le développement de l'Ile St-Quentin dans l'appel qu'elle a lancé aux députés des circonscriptions de Trois-Rivières et Champlain à l'Assemblée nationale du Québec, MM. Paul Philibert et Pierre A. Brouillette, et qu'elle les presse d'intervenir auprès du ministre de l'Environnement du Québec pour que celui-ci soustraie ladite Corporation des exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et qu'il l'autorise à procéder, dans les plus brefs délais, aux travaux de protection des berges de ce parc public.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 novembre 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-476

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-10-21

91-477

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 octobre 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 octobre 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général, M. Yvan Blouin

a) Résolution, aménagement piste BMX, parc Des Ormeaux

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une dépense n'excédant pas 5 500 \$ pour l'aménagement d'une piste BMX au parc Des Ormeaux, à être prise au fonds pour parcs et terrains de jeux.

b) Subvention à Centraide Mauricie

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 25 \$ à Centraide Mauricie.

c) Surveillance concernant les excès de vitesse

Le Conseil réuni en commission permanente, demande aux responsables du service de la Sécurité publique, de bien vouloir exercer une surveillance plus étroite concernant les excès de vitesse dans les zones reconnues comme étant à hauts risques pour les accidents d'automobile sur le territoire de la Ville, le tout selon les recommandations contenues dans le compte rendu de la rencontre des directeurs de police tenue le 5 septembre 1991.

d) Semaine de l'appréciation de la jeunesse

Le Conseil réuni en commission permanente, proclame la semaine du 11 novembre, "Semaine de l'Appréciation de la Jeunesse" et cette semaine sera soulignée à l'hôtel de ville, le 11 novembre 1991, par une réception civique pour les instigateurs de cette semaine.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport sur le dépôt des neiges usées.
- Nouvel échéancier pour les travaux de la bibliothèque.
- Lettre de Loisirs-Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc., demande d'une subvention pour 1992.
- Lettre de Mme Girolina Rini, demande pour déneiger les trottoirs du boulevard Des Estacades, côté ouest.
- Lettre de M. Richard Bellemare, édifice sis au carrefour Houssard et St-Laurent.
- Conciliation de banque, mois de juin, juillet et août 1991.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-10-21

91-478

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 octobre 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-479

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1er novembre 1991, comprenant les chèques numéros 61212 à 61375 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 4 596 384,42 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 4 596 384,42 \$ sont inclus:

- placement au taux de 8,15% (Caisse Pop. Ste-Madeleine):	3 000 000,00 \$
- Canagex Placements ltée:	80 000,00
- service de la dette:	1 339 716,82
	<u>4 419 716,82 \$</u>

ADOPTE

Résolutions de sympathies

91-480

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Steven Hogan	Prop. et unanimement résolu
Mlle Nathalie Moreau	Prop. et unanimement résolu
Soeur Marguerite Boulanger	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Guy Desaulniers	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Marcel Lamothe	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Ida Brunet	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Alphonsine Coulombe	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Louison Bordeleau	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Obéline Cossette Mathon	Prop. par cons. M. Boisclair
Mlle Simone Toupin	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Victor Lottinville	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Gabriel Dumont	Prop. et unanimement résolu
M. Henri Michel	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Julien Carignan	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Hans Peters	Prop. par cons. R. Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, arbres

91-481

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-468 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises Denis Gélinas, au montant de 34 009,31 \$ toutes taxes incluses, pour la fourniture et la plantation d'arbres, étant la soumission la plus basse présentée et conforme.

ADOPTE

Résolution, demande commune de soumission publique, formulaires de cours municipales

91-482

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine veut bénéficier des avantages produits par une demande commune de soumission publique pour l'impression des formulaires de cours municipales;

ATTENDU QUE l'effet d'entraînement de cette coopération permet d'obtenir des prix très inférieurs à ce que la Ville pourrait obtenir si elle procédait seule;

EN CONSEQUENCE, il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que, en conformité avec la recommandation du Directeur général, d'autoriser la ville de Trois-Rivières à procéder à une demande commune de soumission publique pour l'adjudication d'un contrat d'impression de formulaires de cours municipales suivant les dispositions de la loi.

Cette autorisation est accordée dans le cadre d'un regroupement de municipalités pour l'achat desdits formulaires.

ADOPTE

Résolution, nomination de deux nouveaux membres sur le Comité municipal d'urbanisme

91-483

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que MM. Gilles Laurendeau et Lou Frost soient tous deux nommés comme membres du Comité municipal d'urbanisme à compter de la date d'adoption de la présente, le tout conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement numéro 880 constituant un Comité consultatif d'urbanisme dans la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, numération des sièges du Comité municipal d'urbanisme

91-484

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Qu'en vertu des articles 3 et 4 du règlement de régie interne du Comité municipal d'urbanisme, les sièges des membres résidants du Comité soient numérotés de 1 à 7 inclusivement, aux fins d'attribution des mandats.

ADOPTE

Résolution, tirage au sort des numéros des sièges pour les membres du Comité municipal d'urbanisme

91-485

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Qu'en vertu des dispositions de l'article 4 du règlement de régie interne du Comité municipal d'urbanisme, les sièges des membres résidants soient attribués comme suit:

Siège no 1: M. Jean-Paul Roy  
Siège no 2: M. Réginald Vézina  
Siège no 3: M. Léon Bourbeau  
Siège no 4: M. Jean Thiffault  
Siège no 5: M. Pierre Berlinguet  
Siège no 6: M. Gilles Laurendeau  
Siège no 7: M. Lou Frost

et que la durée du premier mandat des membres résidants est par les présentes fixée à un (1) an pour les sièges pairs et à deux (2) ans pour les sièges impairs.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 888

91-486

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 888, intitulé: "Règlement pour exempter de l'obligation de fournir et maintenir des unités de stationnement et de créer un fonds de réserve à cette fin", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, entente avec St-Louis-de-France, implantation de piézomètres d'alerte

91-487

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, la convention entre la Ville et la municipalité de St-Louis-de-France, relative à l'implantation de piézomètres d'alerte à l'intérieur des limites de St-Louis-de-France.

ADOPTE

Avis de motion91-488

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 875 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".  
(875-2)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1991.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement policier-pompier régulier91-489

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Sylvain Bouchard soit embauché à titre de policier-pompier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., à compter du 11 novembre 1991, et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 26 avril 1988.

ADOPTE

Résolution, employés temporaires (chauffeurs) hiver 91-9291-490

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste des employés temporaires (chauffeurs) pour la saison d'hiver 1991-1992 au service des Travaux publics et annexée à la présente résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTE

Résolution, employés temporaires (journaliers) hiver 91-9291-491

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que la liste des employés temporaires (journaliers) pour la saison d'hiver 1991-1992 au service des Travaux publics et annexée à la présente résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTE

Résolution concernant projet de règlement concernant les nuisances sonores

91-492

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: D'engager la firme Décibels inc. pour compléter la préparation du projet de règlement concernant les nuisances sonores, pour un coût n'excédant pas 3 500 \$, incluant les visites nécessaires pour la rédaction finale dudit règlement.

ADOPTE

Résolution, appui à la ville de Trois-Rivières, aéroport

91-493

CONSIDÉRANT que l'aéroport régional de Trois-Rivières est reconnu par l'ensemble des intervenants de la région comme étant essentiel au développement socio-économique de la région;

CONSIDÉRANT que la Corporation régionale de l'aéroport de Trois-Rivières et la ville de Trois-Rivières se sont dotées d'un plan directeur des installations aéroportuaires et que ce plan comporte le projet d'acquisition de l'aéroport par une administration locale;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec doit autoriser le transfert d'un aéroport fédéral à une administration locale et qu'il exige, pour ce faire, que les municipalités de la région concernée fassent preuve de leur participation à la gestion de l'aéroport;

CONSIDÉRANT que l'autofinancement des opérations de l'aéroport est tributaire des rénovations à effectuer et de l'implantation d'entreprises additionnelles de service comme le projet en cours de Air Techni-Paint (valeur de 2,2 millions);

CONSIDÉRANT que des rénovations majeures doivent être apportées à l'aéroport de Trois-Rivières pour supporter adéquatement l'implantation d'entreprises et que le gouvernement fédéral dispose de crédits à cette fin;

CONSIDÉRANT que l'implication financière du gouvernement fédéral fait partie de la négociation à poursuivre sur la cession de l'aéroport à une administration locale;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine confirme son appui à la ville de Trois-Rivières en acceptant d'adhérer à la formation d'une corporation intermunicipale de gestion de l'aéroport de Trois-Rivières, dont les modalités de fonctionnement restent à convenir ultérieurement entre les parties.

ADOPTE

Résolution nommant représentant de la Ville sur le Conseil de la corporation de l'Ile St-Quentin

91-494

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que M. Jeannot Paquin soit nommé représentant de la ville de Cap-de-la-Madeleine sur le Conseil de la corporation de l'Ile St-Quentin, en remplacement de M. Alain Croteau dont le mandat est terminé.

ADOPTE

Résolution d'appui à l'hôpital Cloutier

91-495

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie les responsables de l'hôpital Cloutier dans leurs démarches auprès du ministre de la Santé et des Affaires sociales, concernant les besoins d'hébergement et de soins de longue durée dans le territoire du C.L.S.C. du Rivage, démarches qui prévoient l'achat de la résidence des religieuses des Soeurs de la Charité d'Ottawa sur la rue Loranger.

ADOPTE

Résolution de félicitations

91-496

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent tous ceux et toutes celles qui ont été élus lors des élections du 3 novembre 1991, et leur souhaitent le meilleur succès possible dans l'exercice de leurs fonctions.

ADOPTE

Résolution de félicitations

91-497

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine présentent leurs plus sincères félicitations à M<sup>e</sup> Guy Lambert pour son accession récente à la magistrature, et lui souhaitent le meilleur succès possible dans cette nouvelle étape de sa carrière qu'ils espèrent longue et fructueuse.

ADOPTE

Résolution d'ajournement

91-498

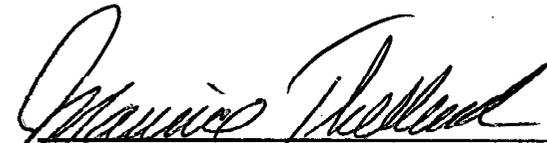
Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

7 3 4 4

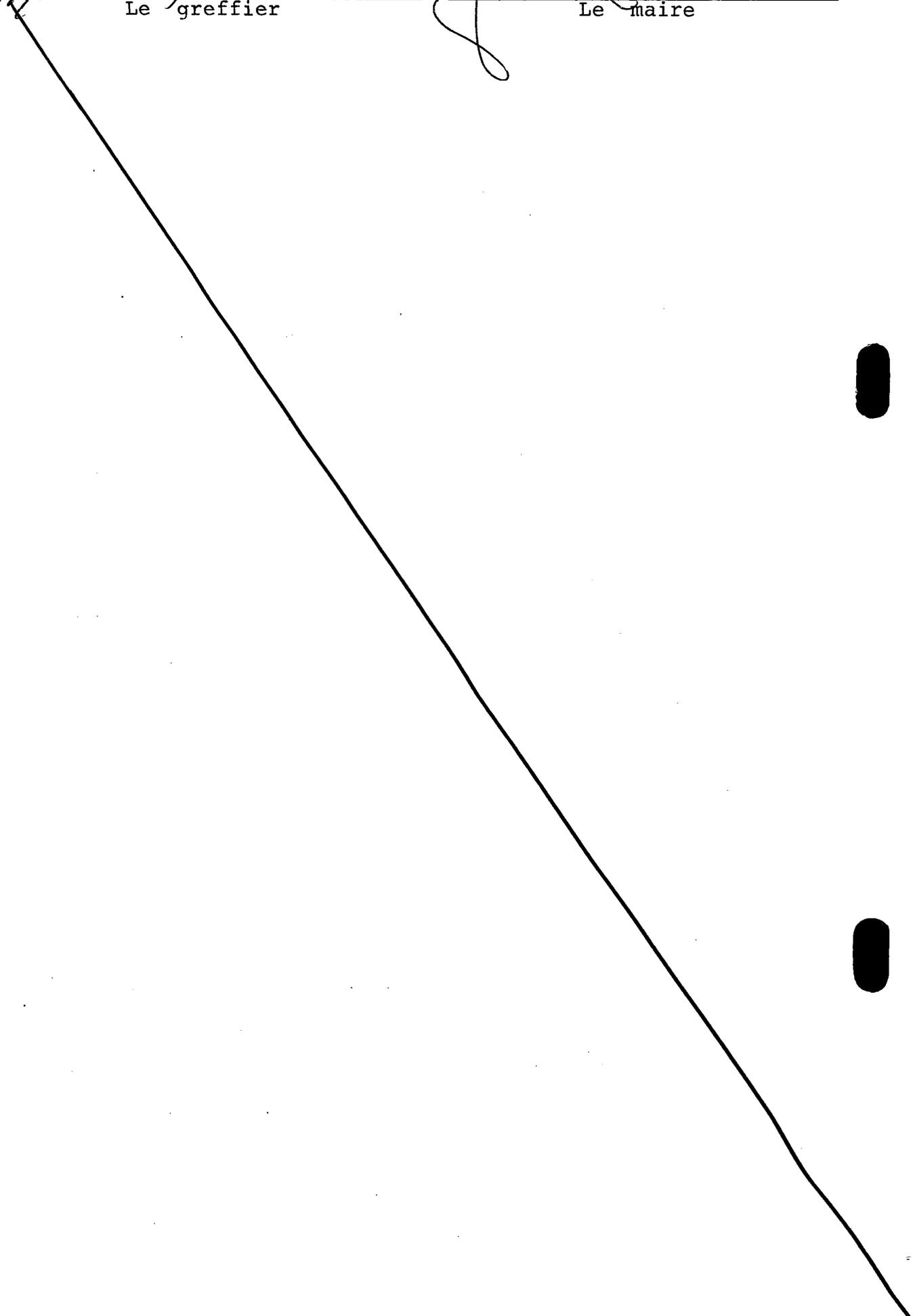
ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 16 heures  
et 30 minutes, le 5 novembre 1991.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 5 novembre 1991, à 16 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant René Tremblay  
 Messieurs les conseillers: Denis Beaulieu  
 Henri-Paul Courteau  
 Léo Beaulieu  
 Michel Boisclair  
 Jeannot Paquin  
 Alain Croteau

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Résolution adjudication d'une émission d'obligations

91-499

CONSIDERANT que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 400 000 \$;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu deux soumissions;

<u>Nom du soumissionnaire:</u>	<u>Prix offert:</u>	<u>Montant:</u>	<u>Taux:</u>	<u>Echéance:</u>	<u>Loyer:</u>
Desjardins, Deragon, Langlois ltée	99,19	132 000 \$	7,25%	1992	
		144 000	7,50%	1993	
		159 000	8,00%	1994	
		175 000	8,50%	1995	
		2 790 000	8,75%	1996	8,8941

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Desjardins, Deragon, Langlois ltée s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 3 400 000 \$, de la corporation de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Desjardins, Deragon, Langlois ltée.

ADOPTE

Résolution pour modifier certains règlements d'emprunts

91-500

ATTENDU que la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant de 3 400 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
613	11 400 \$
615	20 500
636	11 000
643	40 000
650	304 700
658	5 800
659	181 400
705	12 300
709	88 500
711	38 500
713	39 000
721	70 900
723	28 300
726	281 700
727	146 200
728	62 000
729	20 100
734	24 800
737	398 500
739	66 500
740	23 400
742	243 500
748	30 100
750	441 900
804	15 000
842	40 000
848	49 000
850	58 000
851	95 000
856	40 000
857	45 000
860	32 000
864	150 000
873	285 000

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent,

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 400 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 10 décembre 1991;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10 1/2% l'an sera payé semi-annuellement le 10 juin et le 10 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Résolution pour émettre des obligations pour un terme plus court que prévu au terme original de certains règlements

91-501

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que, pour l'emprunt au montant total de 3 400 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 613, 615, 636, 643, 650, 658, 659, 705, 709, 711, 713, 721, 723, 726, 727, 728, 729, 734, 737, 739, 740, 742, 748, 750, 804, 842, 848, 850, 851, 856, 857, 860, 864 et 873, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 10 décembre 1991), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut, sauf pour les règlements numéros 658, 848, 850 et 851; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Résolution pour émettre 2 591 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 2 jours

91-502

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 8 décembre 1991, un montant de 2 591 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 880 000 \$ pour des périodes de 5, 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 613, 615, 636, 643, 650, 658, 659, 705, 709, 711, 713, 721, 723, 726, 727, 728, 729, 734, 737, 739, 740, 742, 748 et 750;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 10 décembre 1991;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 2 591 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Résolution, programme PAIE

91-503

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme d'aide à l'intégration de l'emploi (PAIE).

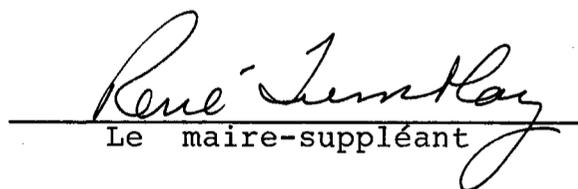
Que Mme Francine Marcouiller et/ou Mme France Cinq-Mars soient autorisées au nom de la Ville à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 875-1, amendant diverses dispositions générales du règlement numéro 875 concernant le zonage.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875-1 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875-1 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5 novembre 1991.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 876-1, amendant diverses dispositions générales du règlement numéro 876 concernant le lotissement.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 876-1 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enrégistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 876-1 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5 novembre 1991.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## SERMENT D'OFFICE

Je, RENE GOYETTE, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

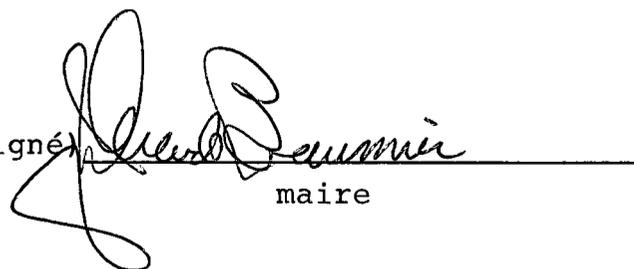
(Signé)

  
conseiller

Je, JEAN-CLAUDE BEAUMIER, maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 18<sup>e</sup> jour de novembre 1991.

(Signé)

  
maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 novembre 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-504

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-11-04

91-505

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 novembre 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance d'ajournement du 1991-11-05

91-506

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil, tenue le 5 novembre 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 4 novembre 1991

## PRESENTS:

Son honneur le maire                   Jean-Claude Beaumier  
 Messieurs les conseillers:        Denis Beaulieu  
   Henri-Paul Courteau  
   Léo Beaulieu  
   Michel Boisclair  
   Jeannot Paquin  
   Alain Croteau  
   René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Adhésion de la ville à la Fédération canadienne des municipalités

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'adhésion de la Ville à la Fédération canadienne des municipalités pour 1992.

b) Conférence de presse et réception civique, classique de chiens

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la tenue d'une conférence de presse à l'hôtel de ville, mardi le 18 février 1992, suivie d'une réception civique à l'occasion de la classique internationale de chiens Châteaudun.

c) Cotisation 1992 à l'U.M.Q.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de la cotisation 1992 à l'U.M.Q. au montant de 12 071,21 \$ incluant la T.P.S.

d) Soirée hommage, Chambre de Commerce

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la participation de la Ville à une soirée hommage organisée par la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, par l'achat d'une table d'invités.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la Commission municipale du Québec, décision concernant demande d'exemption de taxes faite par Légion Royale Canadienne, filiale Général J.V. Allard D.S.O'. S du Cap-de-la-Madeleine (demande rejetée par la C.M.Q.).
- Lettre de la Commission municipale du Québec, décision concernant demande d'exemption de taxes faite par Fondation clinique de réadaptation de Trois-Rivières (1983) inc. (demande rejetée).
- Lettre du CRSSS 04, semaine de sensibilisation à l'usage et l'abus des drogues.

- Lettre de M. André Gabias, président de l'opération Nez Rouge du Trois-Rivières métropolitain 1991.
- Lettre de Mme Michelle Therrien, demande pour qu'une rue ou un édifice municipal porte le nom de Laurent Lavergne.
- Lettre de la ligue de développement du hockey midget AAA du Québec inc., demande d'aide financière.
- Lettre de l'O.S.T.R., demande de subvention pour 1992.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-11-04

91-507

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 novembre 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-508

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 novembre 1991, comprenant:

1) les chèques nos 61376 à 61615 incl...	1 582 930,10 \$
2) les paies nos 40 à 44 incl.....	614 195,80
le tout totalisant un déboursé de:	<u>2 197 125,90 \$</u>

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 197 125,90 \$ est inclus:

- un placement au taux de 8,18% (Banque Nationale du Canada):	992 220,00 \$
--	---------------

ADOPTE

Résolutions de sympathies

91-509

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Léo Haché	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Donat Filteau	Prop. et unanimement résolu
M. Laurier Manseau	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Michel Grenier	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Claude Thiffault	Prop. par cons. L. Beaulieu

Mlle Isabelle Parent	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Henri Lottinville	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Marie-Jeanne Gervais	Prop. par cons. J. Paquin
M. Jean-Marie Bouliane	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Madeleine Duguay	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Emmanuel Rivard	Prop. par cons. R. Goyette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme

91-510

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 1991 de la Commission municipale d'urbanisme, soit adopté aux articles 1 à 12 inclusivement.

ADOPTE

Résolution mandatant notaire, préparation contrat, terrains Fiducie Desjardins

91-511

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Fiducie Desjardins, pour le prix de 191 188,04 \$, payable comptant, les lots 399-2-2ptie et 406A-1-2ptie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 127 458,69 pi<sup>2</sup> (11 841,3 m<sup>2</sup>), le tout tel qu'il apparaît sur un plan non officiel préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 23 octobre 1991 et à être déposé au ministère de l'Energie et des Ressources.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville, ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTE

Résolution, demande à la MRC de Francheville, modification des normes d'aménagement des talus

91-512

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme de ville de Cap-de-la-Madeleine est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement régional ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE le document complémentaire comprend des normes minimales d'aménagement portant sur les talus de 25% et plus de pente moyenne;

ATTENDU QU'il y a lieu de rendre plus opérationnel lesdites normes en prévoyant un mécanisme d'assouplissement à être inséré à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE pour ce faire, le schéma d'aménagement de la MRC de Francheville doit être modifié;

En conséquence, il est  
Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: De demander au Conseil de la MRC de Francheville de modifier les normes minimales d'aménagement concernant les talus de 25% et plus de pente moyenne afin de permettre, suite à la production d'une étude géotechnique, un assouplissement desdites normes.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

91-513

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 1991 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 13 inclusivement.

ADOPTE

Dépôt de la déclaration des intérêts financiers des membres du Conseil.

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 875-2

91-514

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 875-2, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, secrétaire

91-515

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: De nommer Mme Ginette Bonneville, secrétaire, et ce à compter du 25 novembre 1991, selon le concours 100-09.

Le tout selon les salaire et conditions de travail de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3423.

ADOPTE

Résolution, appui à la Maison des Jeunes

91-516

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

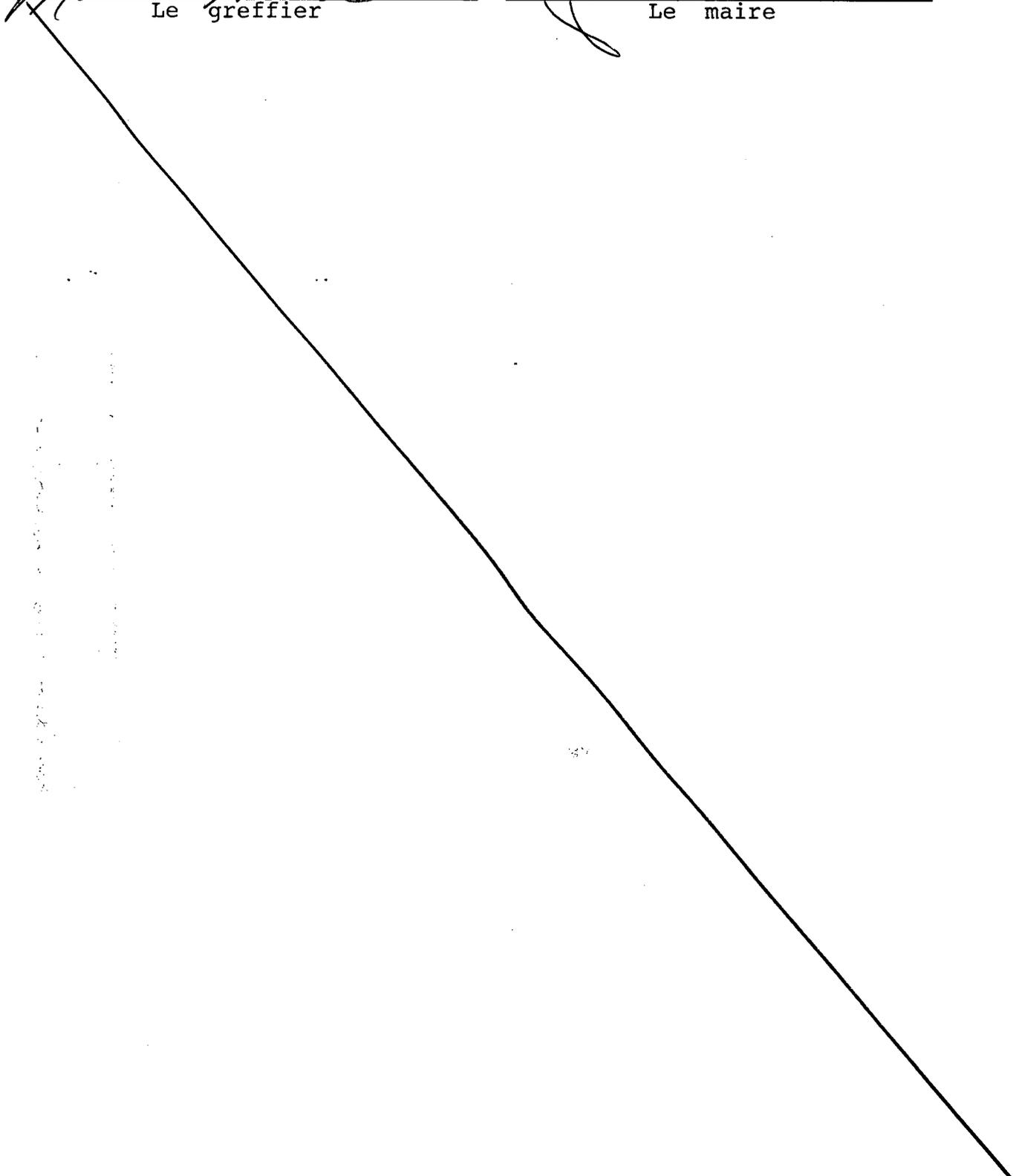
Que la Ville appuie les démarches effectuées par les responsables de la Maison des Jeunes pour le maintien de cet organisme, et lui accorde son soutien le plus complet dans ses efforts pour la survie de la Maison des Jeunes.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 décembre 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-517

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-11-18

91-518

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 novembre 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 novembre 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution, adhésion de la Ville à l'Association touristique du coeur du Québec

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'adhésion de la Ville à l'Association touristique du coeur du Québec pour 1992, au taux de 0,07 \$ per capita plus TPS.

b) Résolution, opération Nez Rouge

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 300 \$ pour l'opération Nez Rouge du Trois-Rivières métropolitain, pour 1991.

c) Résolution, Fondation Mrg-Bourgeois

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 100 \$ à la Fondation Mgr-Bourgeois, à l'occasion de la campagne de financement au profit de la base plein-air Ville-Joie.

d) Résolution, publication annonce dans Le Nouvelliste

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce de 1/4 de page dans le cahier spécial du Nouvelliste qui sera consacré à la CEDIC (coût 315 \$ plus TPS).

e) Résolution de félicitations

Le Conseil réuni en commission permanente, félicite chaleureusement M. Jean-Paul Marchand ainsi que tous les membres nommés à la direction de l'Association des résidents de Châteaudun, et leur souhaite un mandat des plus fructueux.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport budgétaire au 30 septembre 1991.
- Lettre du centre d'accueil Luc-Désilets, appui, achat du couvent des religieuses.
- Lettre de M<sup>e</sup> André Roy, assurance collective des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine.
- Rapport des permis de construction, mois d'octobre 1991.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-11-18

91-519

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 novembre 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes91-520

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 novembre 1991, comprenant les chèques numéros 61616 à 61761 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 111 266,77 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 111 266,77 \$ sont inclus:

-	refinancement:	2 591 000,00 \$
-	Canagex Placements ltée:	50 000,00
-	le service de la dette:	240 376,50
		<u>2 881 376,50 \$</u>

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-521

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Marie-Louise G. Rousseau	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Hervé Chartier	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Eliane Dion-Beaumier	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Adélarde Lessard	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Lucien Brousseau	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Rachel Gamache	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Jacques Hénault	Prop. par cons. J. Paquin
M. Léandre Sirois	Prop. par cons. R. Goyette
M. Patrice Grandmont	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Georgette N. Marchand	Prop. par cons. R. Goyette
M. Emile Robert	Prop. par cons. R. Goyette
M. Emile Roberge	Prop. par cons. J. Paquin

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, contrat de publicité avec l'Hebdo Journal91-522

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de publicité avec l'Hebdo Journal, pour la période du 1er décembre 1991 au 1er décembre 1992, au tarif proposé, soit 0,57 \$ la ligne agate, plus TPS et TVQ s'il y a lieu.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, soude caustique91-523

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Chemarke-  
 ting Industries inc. pour la fourniture de soude caustique,  
 au prix de 530 \$/T.M.S., pour la période du 1er janvier au 31  
 mars 1992.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumissions, produits chimiques91-524

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les soumissions ci-dessous  
 pour la fourniture de produits chimiques pour la période du  
 1er janvier au 31 décembre 1992:

- a) Hypochlorite de sodium 12%, environ 70 contenants de  
 205 litres, au prix de 0,252 \$/litre. Fournisseur:  
 Stanchem inc.
- b) Silicate de sodium "N", environ 150 T.M., au prix de  
 180,60 \$/T.M. Fournisseur: Silicates National ltée.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile à chauffage #291-525

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du  
 service des Achats concernant l'augmentation du prix de  
 l'huile à chauffage #2 du 20 novembre 1991, et que suite à ce  
 changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant  
 de 0,2613 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel colorée91-526

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du  
 service des Achats concernant l'augmentation du prix de  
 l'huile diesel colorée du 20 novembre 1991, et que suite à ce  
 changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant  
 de 0,3127 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel non colorée

91-527

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée du 20 novembre 1991, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4543 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, opposition Régie des permis d'alcool du Québec

91-528

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis de un (1) bar avec danse et spectacles à Carol Lamarre, Bar Panthère Rose enr., 1015, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine (dossier 934-745), parce que l'usage ne rencontre pas les exigences des règlements de zonage et de lotissement.

ADOPTE

Résolution, logiciel pour la bibliothèque

91-529

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville participe pour un montant de 3 500 \$ à l'élaboration d'un logiciel de gestion intégré pour la bibliothèque, en collaboration avec d'autres municipalités.

ADOPTE

Avis de motion

91-530

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1992".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1991.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion91-531

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 869 DECRETANT LA CHARGE ANNUELLE ET LES EXIGENCES A L'UTILISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1991.

(Signé) LEO BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion91-532

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 478-M CONCERNANT LA TAXE D'AFFAIRES POUR LE REMPLACER PAR UN NOUVEAU REGLEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1991.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, coût des travaux de construction des trottoirs91-533

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le coût des travaux de reconstruction des trottoirs soit porté de 26 \$ à 30 \$ le pied linéaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, cueillette des déchets

91-534

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Jules Millet inc., au montant de 678 336,17 \$ (option II), incluant la cueillette sélective par conteneurs, étant la plus basse soumission présentée, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, avec une possibilité de cinq (5) ans selon l'option III de la soumission.

ADOPTE

Résolution, frais de déplacement automobile

91-535

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'annuler à toutes fins que de droit la résolution numéro 86-781 et de la remplacer par la suivante:

"Qu'à compter du 1er janvier 1992, les frais de déplacement d'automobile soient fixés à 0,32 \$ le kilomètre."

ADOPTE

Résolution, allocation automobile du messenger

91-536

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que l'allocation d'automobile annuelle du messenger soit portée de 3 500 \$ à 4 000 \$ et ce, à compter du 1er janvier 1992.

ADOPTE

Résolution, réserve pour journées de maladie

91-537

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire affecter à des fins spécifiques les montants de réserve suivants:

- réserve pour journées de maladie accumulées soit portée de 150 000 \$ à 300 000 \$.

ADOPTE

Résolution pour abroger la résolution numéro 90-380, camion autopompe

91-538

CONSIDERANT que C.E. Hickey and Sons Co. ltd n'a pas donné suite à la lettre recommandée de M<sup>e</sup> Claude Ayotte, avocat, en date du 7 octobre 1991;

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-380 du 6 août 1990 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, autorisation demande de soumission, camion auto-pompe

91-539

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'autoriser une nouvelle demande de soumissions pour l'achat d'un camion autopompe.

ADOPTE

Résolution, cession de terrains

91-540

Proposé par M. le conseiller RENE GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-34 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Fiducie Desjardins les lots numéros 406A-2-3, 407-139-3, 406A-1-2-2, 407-1-3, 399-2-2-1 et 406A-1-2-4 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de 1 \$ pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution concernant assignation de témoins

91-541

ATTENDU QUE les procédures judiciaires sur tout le territoire du Québec relèvent du Procureur général et du Ministre de la Justice;

ATTENDU QUE tout témoin ou toute preuve à être porté devant les tribunaux est du ressort du Procureur général et que ce dernier doit utiliser tous les éléments de preuve dans toutes les causes, y compris les témoignages;

ATTENDU QUE les corps de police municipaux effectuent plus de 90% des enquêtes criminelles sur le territoire du Québec;

ATTENDU QUE l'assignation des policiers est devenue onéreuse par les heures payées aux policiers qui ne témoignent pas après avoir été assignés pour témoigner;

ATTENDU QU'il est urgent d'arrêter ce gaspillage de temps et d'argent attribuable aux demandes de remises de dossiers, à la tenue d'enquêtes préliminaires, de procès, de plaidoyers de culpabilité surprise et de tractations entre avocats de la couronne et de la défense;

En conséquence,  
IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

- 1°- De demander au Ministre de la Justice de remédier à la situation dénoncée dans le préambule en établissant une politique prévoyant que tous les coûts directs et indirects soient payés en totalité par son ministère;
- 2°- De presser le Ministre de la Justice de convoquer un sommet de la justice réunissant tous les intervenants du milieu afin de trouver des solutions permanentes aux divers problèmes reliés au fonctionnement des cours de justice.

ADOPTE

Résolution d'appui à la C.S. Samuel-de Champlain

91-542

CONSIDERANT l'importance pour notre milieu que la Commission scolaire dispose de l'ensemble des services éducatifs y compris l'éducation des adultes;

CONSIDERANT que ces services éducatifs constituent un levier de première importance dans le développement économique-social de notre milieu;

CONSIDERANT que les élus municipaux croient fermement que le dynamisme d'un milieu repose, entre autres, sur la capacité de former sa propre main-d'oeuvre et que ces besoins de recyclage en main-d'oeuvre vont en augmentant compte tenu des fermetures d'usines;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine signifie au ministre de l'Education son appui ferme à la position de la Commission scolaire Samuel-de Champlain, concernant la formation professionnelle, soit de conserver les options dispensées actuellement par la Commission scolaire et assurer leur développement, et demander au Ministre de l'Education l'autorisation d'organiser des services éducatifs pour les adultes.

ADOPTE

Résolution de félicitations, campagne "l'Arbre des Oubliés"

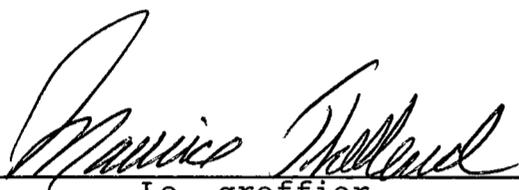
91-543

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite sincèrement tous les organisateurs de la campagne de "l'Arbre des Oubliés", de même que tous les participants qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué au succès de cette manifestation et les remercie au nom de tous ceux qui profiteront des bienfaits de cette levée de fonds.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 décembre 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

91-544

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-12-02

91-545

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 décembre 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 décembre 1991

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Versement subvention

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise un versement de 200 \$ à M. Simon Larose pour sa participation à un tournoi international de tennis, ce montant étant versé dans le cadre du programme de subventions hors-normes de la Ville.

CORRESPONDANCE LUE:

- Echéancier révisé pour la bâtisse de la rue St-Pierre.
- Rapport sur le partage des coûts (CSST).
- Lettre du Groupe Tritech, programme PARCQ urbain.
- Demande Harmonie STR pour aide financière.
- Lettre de la municipalité de Ste-Marthe, félicitations aux élus.
- Lettre de Messagerie Maxi-Plus, offre de services.
- Lettre de la Garde paroissiale du Cap-de-la-Madeleine, demande d'une subvention pour 1992.
- Rapport Mensuel, programme PARCQ et PRIL.
- Société de l'assurance automobile du Québec, programmation 1992, promotion de la sécurité routière.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-12-02

91-546

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 décembre 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

91-547

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 11 décembre 1991, comprenant:

1) les chèques nos 61762 à 61942 incl...	572 597,47 \$
2) les paies nos 45 à 48 incl.....	418 229,99
le tout totalisant un déboursé de:	<u>990 827,46 \$</u>

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 990 827,46 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 258 773,76 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies91-548

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. André Boudreault	Prop. par cons. A. Croteau
M. Esdras Trahan	Prop. par cons. R. Goyette
M. René Morrisette	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Yves Martin	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Madeleine M. Leclerc	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Louise B. Mathieu	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Hector Samson	Prop. par cons. R. Goyette
M. Gaston Trudel	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Jean-Paul Lesieur	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Eugène Tremblay	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Paul Savoie	Prop. et unanimement résolu
Mme Marie-Claire C. Loranger	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Doméville Loranger	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, assurances générales91-549

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'accepter la soumission de J.-B. Lanouette/B.F. Lorenzetti & Associés inc. pour l'assurance automobiles et l'assurance des différentes responsabilités pour 1992, au montant de 92 281 \$ plus taxes, cette soumission étant la plus basse présentée et conforme pour ces catégories d'assurances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, assurances générales91-550

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'accepter la soumission de Pratte-Morrisette inc. pour l'assurance des biens, assurance DDD et assurance chaudières et machinerie pour 1992, au montant de 11 783 \$ plus taxes, cette soumission étant la plus basse présentée et conforme pour ces catégories d'assurances.

ADOPTE

Résolution, coût des entrées d'eau91-551

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le coût des conduites privées et du raccordement à l'aqueduc des entrées d'eau devra être selon le tableau suivant:

Pour 1	logement (20 mm)	2 000 \$
Pour 2 & 3	logements (25 mm)	2 100 \$
Pour 4 à 8	logements (38 mm)	2 300 \$
Pour 9 à 24	logements (50 mm)	2 600 \$

Pour les bâtisses commerciales ou industrielles, le coût sera établi suivant le diamètre du tuyau apparaissant au tableau.

Le coût apparaissant au tableau inclut la conduite d'égout sanitaire (127 mm).

Dans les cas où il y a installation d'une conduite pluviale (150 mm) le coût est majoré de 350 \$.

Pour la période hivernale allant du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril, un supplément de 900 \$ sera ajouté aux coûts énumérés au tableau.

ADOPTE

Résolution, signature entente, installation piézomètre

91-552

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine avec Hydro-Québec, l'entente pour l'installation d'un piézomètre sur le lot 564 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution adoptant les budgets 1992 de la C.I.T.F.

91-553

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges:

no 77-91:

mode de répartition du partage de l'excédent des dépenses d'exploitation pour 1992.

no 78-91:

tarification en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992.

no 79-91:

budget 1992 pour le transport régulier et pour le transport adapté.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'huile à chauffage #291-554

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 du 15 décembre 1991, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,2713 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'huile diesel colorée91-555

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée du 15 décembre 1991, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,3227 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'huile diesel non colorée91-556

Proposé par M. le conseiller RENE GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée du 15 décembre 1991, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4643 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution fixant le taux pour la mise à jour des rôles foncier et locatif pour 199291-557

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Ass. inc., soient autorisés à faire la mise à jour des rôles d'évaluation foncier et locatif pour l'année 1992, aux mêmes prix unitaires de 1991, majorés de 1,5%.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal du Comité des Loisirs91-558

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 1991 du Comité des Loisirs, soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 875-291-559

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 875-2, intitulé: "Règlement concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion91-560

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ADOPTANT LES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 1992 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU TROIS-RIVIERES METROPOLITAIN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1991.

(Signé) RENE GOYETTE  
 conseiller de la ville de  
 Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion91-561

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 875 (ZONAGE)".  
(875-3)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1991.

(Signé) DENIS BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

91-562

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 845 (PLAN D'URBANISME)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1991.

(Signé) ALAIN CROTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, taux de location de la machinerie et des équipements de la Ville

91-563

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-39 soit abrogée et remplacée par la suivante:

Que le taux de location de la machinerie et des équipements de la Ville soit celui apparaissant à la liste fournie par le service des Travaux publics et annexée à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE

Résolution, cueillette des vidanges

91-564

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-de-la-Madeleine a procédé, par soumissions publiques, à des appels d'offres pour la cueillette des ordures ménagères avec des options qui comportent des durées de contrat de trois (3) ou cinq (5) ans;

ATTENDU QUE les coûts pour cinq (5) ans sont plus avantageux pour la municipalité;

ATTENDU QUE le soumissionnaire le plus bas a toujours dispensé un excellent service depuis plus de quinze (15) ans, et qu'il est très impliqué dans la récupération;

ATTENDU QU'en 1992, nous avons inclus un volet, récupération des matières recyclables, à nos appels d'offres et que nous croyons que trois (3) années seraient insuffisantes pour atteindre nos objectifs de diminution des tonnages à enfouir;

ATTENDU QUE nous aurons beaucoup d'investissements à faire dans le domaine environnemental et que connaître nos déboursés pour les cinq (5) prochaines années nous aiderait grandement dans la planification de nos investissements;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-534 soit abrogée à toutes fins que de droit.

- 1- D'accepter la soumission de Jules Milette inc. au montant de 678 336,17 \$ (option II) incluant la cueillette sélective par conteneurs, étant la plus basse soumission présentée, pour une durée de trois (3) ans.
- 2- De demander au Ministre des Affaires municipales de permettre à la ville de Cap-de-la-Madeleine de se prévaloir de l'option cinq (5) ans dans l'octroi du contrat de cueillette des ordures ménagères.

ADOPTE

Résolution, acceptation offre de services de Santec

91-565

Proposé par M. le conseiller RENE GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'accepter l'offre de services professionnels d'exploitation Santec inc. pour l'année 1992 pour:

1)	la gestion des postes de déversement Thuney Fusey Rocheport	4 990,35 \$
2)	pour le suivi environnemental trop-plein Notre-Dame	<u>875,00 \$</u>
	TOTAL:	5 865,35 \$

plus les taxes applicables.

ADOPTE

Résolution pour annuler mauvaises créances

91-566

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil annule les comptes de taxes d'affaires au montant de 10 020,33 \$ et de comptes à recevoir au montant de 6 043,87 \$, selon la liste présentée par le Trésorier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, menuisier d'entretien

91-567

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: De nommer, à compter du 23 décembre 1991, M. André Dionne comme menuisier d'entretien, fonction régulière, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de travail du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Avis de motion

91-568

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 876 (LOTISSEMENT)".  
(876-2)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1991.

(Signé) DENIS BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, représentant de la Ville, Régie d'assainissement des eaux

91-569

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De nommer M. René Goyette, représentant de la Ville au comité de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain, en remplacement de M. Laurent Lavergne, décédé.

ADOPTE

Résolution, cession de terrains91-570

Proposé par M. le conseiller RENE GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-540 soit et est abrogée et remplacée par la suivante:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Fiducie Desjardins les lots numéros 406A-2-3, 407-139-3, 406A-1-2-2, 407-1-3, 399-2-2-1 et 406A-1-2-4 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, avec en plus les parties des lots 407-1 et 406A-1-2 étant l'emprise de l'assiette de la servitude de Société Québécoise d'Assainissement des Eaux, et cette partie des mêmes lots comprise entre cette servitude et la rivière St-Maurice.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de 1 \$ pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution abrogeant la résolution 91-529, logiciel91-571

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-529 concernant l'élaboration d'un logiciel de gestion intégré pour la bibliothèque, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 17 décembre 1991, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du budget 1992

91-572

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1992, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de VINGT-SIX MILLIONS TROIS CENT MILLE DOLLARS (26 300 000 \$), soit et est adopté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 889, imposition 1992

91-573

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 889, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration générale de la Ville pour 1992", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du budget triennal

91-574

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes:

1992:	11 557 460 \$
1993:	9 530 400
1994:	4 692 800
Pour un total de:	<u>25 780 660 \$</u>

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 869-A, compensation  
taxe d'eau

91-575

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 869-A, intitulé: "Règle-  
ment amendant le règlement numéro 869 concernant le service  
de l'aqueduc et fixant la compensation pour la taxe d'eau  
dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et  
est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 478-N, taxe d'affai-  
res

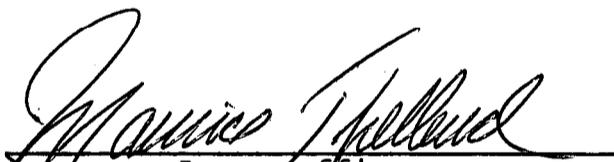
91-576

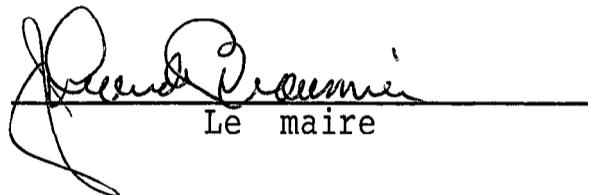
Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 478-N, intitulé: "Règle-  
ment abrogeant le règlement numéro 478-M relatif à la taxe  
d'affaires", soit et est adopté tel que lu par le greffier à  
la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 janvier 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-1

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1991-12-16

92-2

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 décembre 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1991-12-17

92-3

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 17 décembre 1991, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 16 décembre 1991

## PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Yvan Blouin

a) Cotisation 1992 à l'A.Q.T.E.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de la cotisation 1992 à l'Association des techniques de l'eau, au montant de 300 \$ plus TPS.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la Fondation des maladies du coeur.
- Lettre de M. Pierre Dionne, Association chasse et pêche, dynamique de la faune, club de tir.
- Demande de l'Association des manufacturiers pour participer à "Ville industrielle de l'année".
- Lettre de Mme Huguette Rioux et M. Réal Beaulieu, prêt de la salle Patry (refusé).
- Lettre de la Commission de représentation électorale du Québec, nouveau règlement de division des quartiers électoraux.
- Lettre de l'U.M.Q.: MuniGaz.
- Lettre de M. Richard Chiasson, remerciements allocation automobile.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1991-12-16

92-4

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 décembre 1991, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes92-5

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 20 décembre 1991, comprenant les chèques numéros 61943 à 62046 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 4 446 770,11 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 4 446 770,11 \$ est inclus un placement au taux de 7,41% à la Banque Nationale du Canada pour un montant de 4 000 000 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies92-6

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gérard Fontaine	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Emery Brûlé	Prop. par cons. A. Croteau
M. Jean-Marie Béland	Prop. par cons. R. Goyette
M. Armand Vachon	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Henri-Paul M. St-Louis	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Rose-Alma Nault Longval	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Jeanne Sinotte Beaudoin	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Gérard Bordeleau	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Marie-Claire C. Lacroix	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jean-Paul Lévesque	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Wellie Paquette	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Clément Beaupré	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, vente pour taxes 199092-7

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son greffier le lot suivant:

DESIGNATION:

Un immeuble situé dans la ville de Cap-de-la-Madeleine, mieux connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CENT VINGT-QUATRE (P.n.s. 124) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

Cet immeuble est mieux décrit et borné comme suit: une partie du lot 124 (P-124), borné comme suit: une partie de terrain mesurant 4,26 mètres au nord-ouest par le 124-6 rue Des Vétérans et de 16,76 mètres au nord-est par le 124-119 rue St-Paul, 4,26 mètres au sud-est par le 124-133 et 16,76 mètres au sud-ouest par le 124-100.

Cedit lot a été adjugé à la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine lors d'une vente pour taxes tenue le 14 novembre 1990 et n'a pas été retrait par le propriétaire depuis.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que le notaire Michel Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Directeur général soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pantalons policiers

92-8

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de National Uniforme pour la fourniture de 50 pantalons constables (été) au montant de 36,15 \$ chacun, de 100 pantalons constables (trois saisons) au montant de 37,55 \$ chacun, de 5 pantalons officiers (été) au montant de 36,15 \$ chacun et de 10 pantalons officiers (trois saisons) au montant de 37,55 \$ chacun, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 875-3

92-9

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 875-3, intitulé: "Règlement amendant diverses dispositions générales du règlement numéro 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 876-2

92-10

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 876-2 intitulé: "Règlement d'amendement établissant les normes qui régiront le lotissement dans la nouvelle zone commerciale Ca-7, centre-ville", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 845-1

92-11

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 845-1, intitulé: "Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 890

92-12

Proposé par M. le conseiller RENE GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 890, intitulé: "Règlement qui adopte les prévisions budgétaires 1992 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution autorisant l'ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

92-13

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ingénieur, à transmettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Désilets (plan A-593).

ADOPTE

Résolution autorisant l'ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

92-14

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ingénieur, à transmettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur les rues Châteaudun et Mgr-Cloutier (plans E-762 et E-763)

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 875-2, amendant diverses dispositions générales du règlement numéro 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

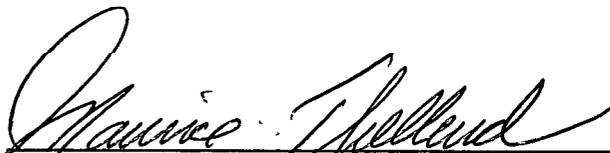
Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875-2 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enrégistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875-2 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 8 janvier 1992.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 20 janvier 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire                   Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Michel Boisclair  
  Jeannot Paquin  
  Alain Croteau  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

---

Adoption de l'ordre du jour

92-15

Proposé par M. le conseiller   RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller   ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-01-06

92-16

Proposé par M. le conseiller   MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller   JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 janvier 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 janvier 1992

PRESENTS:

Son honneur le maire                   Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Michel Boisclair  
  Jeannot Paquin  
  Alain Croteau  
  René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,                                   M. Yvan Blouin

a) Participation de la Ville, programme Défi CrownVie particip"action" 1992

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la participation de la Ville au programme Défi CrownVie particip"action" 1992, et d'en défrayer le coût de participation au montant de 100 \$.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport des permis de construction, novembre 1991.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-01-06

92-17

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 janvier 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

92-18

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 janvier 1992, comprenant:

1)	les chèques nos 62047 à 62049 incl...	13 072,86 \$
2)	les paies nos 49 à 52 incl.....	605 734,21
3)	effets bancaires retournés, frais bancaires pour manipulation en fonds U.S. abonnement, information, matériel en fonds U.S. pour les mois de septembre, octobre et novembre 1991.....	<u>3 502,73</u>

le tout totalisant un déboursé de: 622 309,80 \$

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

92-19

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 janvier 1992, comprenant les chèques numéros 62050 à 62245 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 420 168,63 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 420 168,63 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 8 304,47 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

92-20

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Wellie Baillargeon Prop. par cons. L. Beaulieu  
M. Luc Quessy Prop. par cons. J. Paquin

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, programme de prévention, garage municipal

92-21

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le programme de prévention du garage municipal préparé conformément à la loi sur la santé et la sécurité du travail, soit accepté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la Commission d'urbanisme

92-22

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 14 janvier 1992 de la Commission municipale d'urbanisme, soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption du compte rendu du Comité de l'environnement

92-23

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du 8 janvier 1992 du Comité de l'environnement soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption du compte rendu du Comité de circulation

92-24

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 15 janvier 1992, soit adopté aux articles 1 à 12 inclusivement.

ADOPTE

Avis de motion

92-25

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 875".  
(875-4)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1992.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

92-26

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT". (876-4)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1992.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

92-27

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES SONORES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1992.

(Signé) DENIS BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

92-28

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE PAVAGE ET DE BORDURES SUR LES RUES CHATEAUDUN ET MGR-CLOUTIER".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1992.

(Signé) JEANNOT PAQUIN  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, liste des employés de bureau temporaires

92-29

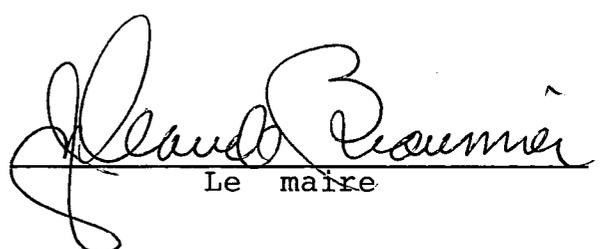
Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'ajouter le nom de Mme Ginette L'Heureux Beauchesne à la liste des employés de bureau temporaires, adoptée par la résolution numéro 91-390-b, aux conditions et salaires de la convention collective du syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 février 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	René Tremblay
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITE DE CAP-DE-LA-MADELEINE

Le mois du coeur 1992

Depuis plus de 35 ans, le taux de mortalité dû aux maladies du coeur est en constante régression et la Fondation des maladies du coeur du Québec, par ses programmes d'aide à la recherche et d'éducation, y est pour beaucoup.

Depuis plus de 35 ans, grâce aux 44 000 000 \$ qu'elle a investis en recherche et en éducation, la Fondation a aidé à sauver des milliers de vies.

Mais la Fondation des maladies du coeur du Québec veut faire encore mieux. Elle veut réduire davantage les décès causés par les maladies cardiaques et cérébro-vasculaires et nous amener à nous soucier de la santé de notre coeur. Et pour pouvoir y arriver, elle mise autant sur notre support financier que bénévole.

En ma qualité de maire-suppléant et appuyé par les membres du Conseil de Cap-de-la-Madeleine, je proclame donc le mois de février MOIS DU COEUR et j'incite nos édiles municipaux ainsi que notre population à y aller d'un p'tit coup de coeur pour aider la recherche qui sauve des vies.

NOTRE COEUR NOUS EN REMERCIERA PLUS TARD.

Adoption de l'ordre du jour

92-30

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-01-2092-31

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 janvier 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 20 janvier 1992

## PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution, publication annonce dans l'Hebdo, soirée hommage de la Chambre de Commerce

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une bande annonce dans l'Hebdo Journal à l'occasion de la "Soirée Hommage" de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, au coût de 250 \$.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la Chambre de Commerce, participation sur les différents comités de la Ville.
- Lettre de Promenade Ste-Madeleine, Festi "Prom" neige 1992.
- Rapport des permis de construction, mois de décembre 1991.
- Conciliation de banque, mois de septembre, octobre et novembre 1991.
- Lettre de Hydro-Québec, rencontre d'information sur les réseaux d'éclairage public.
- Le Nouvelliste, demande pour publication d'une annonce dans un cahier "Perspectives économiques".

MAURICE THELEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-01-2092-32

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 janvier 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes92-33

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 janvier 1992, comprenant les chèques numéros 62246 à 62297 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 204 090,22 \$ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes92-34

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 janvier 1992, comprenant les chèques numéros 62298 à 62453 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 5 277 339,85 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 5 277 339,85 \$ sont inclus:

-	le service de la dette:	403 909,14 \$
-	Canagex Placements:	70 000,00
-	placement au taux de 7,10% (Caisse pop. Ste-Madeleine):	4 500 000,00
		<u>4 973 909,14 \$</u>

ADOPTE

Résolutions de sympathies92-35

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Albini Leblanc	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Omer Violy	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Bernadette P. Dumont	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Aurore L. Perreault	Prop. par cons. J. Paquin
M. Alcide Sauvageau	Prop. par cons. R. Goyette
M. Louis Paquin	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Graziella Lottinville	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Alain Vigneault	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Roger L'Heureux	Prop. par cons. R. Goyette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

92-36

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 21 janvier 1992, soit adopté aux articles 1 à 14 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, salaire des employés du restaurant de l'aréna

92-37

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De donner aux employés du restaurant de l'aréna Jean-Guy Talbot, à compter du 1er janvier 1992, l'augmentation du coût décrété par le salaire minimum à leur salaire actuel.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission, voiture de police

92-38

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'achat d'une voiture de police identifiée, de l'année 1992, au montant de 21 028,46 \$ T.P.S. et T.V.Q. incluses, de Trois-Rivières Chevrolet (1982) ltée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipements et logiciels micro-informatiques

92-39

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Centre d'affaires Crowntek inc., au montant de 22 978,63 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, pour la fourniture d'équipements et logiciels micro-informatiques, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 875-3 (zonage)92-40

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 875-3, intitulé: "Règlement modifiant les limites de la zone commerciale Ca-2, centre-ville, et créant une nouvelle zone commerciale Ca-7, centre-ville", soit et est adopté tel que présenté par le greffier.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 876-2 (lotissement)92-41

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 876-2, intitulé: "Règlement d'amendement établissant les normes qui régiront le lotissement dans la nouvelle zone commerciale Ca-7, centre-ville", soit et est adopté tel que présenté par le greffier.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 89292-42

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 892, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 269 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir le prolongement de la rue Châteaudun et de la rue Mgr-Cloutier", soit et est adopté tel que présenté par le greffier.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, bibliothèque92-43

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Paul A. Bisson inc., au montant de 2 031 000 \$, pour bibliothèque et services, 70, rue St-Pierre, étant la soumission la plus basse présentée et conforme.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 875-4 (zonage)92-44

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 875-4, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 876-4 (lotissement)

92-45

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 876-4, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier.

ADOPTE

Résolution, engagement policiers temporaires

92-46

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'engager M. Yvan Therrien à compter du 10 février 1992 et M. Pierre Fortier à compter du 17 février 1992, comme policiers-pompiers temporaires, pour faire partie de la banque de policiers-pompiers temporaires en vue du remplacement des policiers-pompiers réguliers.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire - *mf.*

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 février 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-47

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-02-03

92-48

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 février 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 février 1992

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	René Tremblay
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution abrogeant la résolution 92-17-a

Le Conseil réuni en commission permanente, abroge la résolution numéro 92-17-a et annule ainsi la participation de la Ville au programme "Défi CrownVie particip"action" 1992".

b) Autorisation, cours en toxicomanie

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Alain Giguère à poursuivre ses cours en toxicomanie et ses frais de scolarité lui seront défrayés conformément à la politique de perfectionnement des employés de la Ville en vigueur.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de l'A.Q.T.E., congrès annuel.
- Lettre de Lac en Coeur, demande d'aide financière.
- Lettre de M. Marc Richard, prêt de l'aréna et bar pour le 18 avril 1992.
- Lettre de l'Association des technologistes agro-alimentaires inc. pour avoir un représentant du Conseil lors d'un colloque.
- Lettre de M. Roland Matteau, facture trop élevée.
- Lettre du Ministère de la Justice, accusé réception de la résolution numéro 91-451, assignation des policiers comme témoins en cour.
- Rapport budgétaire de Trittech, programmes PARCQ, PRIL et PAD.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-02-0392-49

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 février 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes92-50

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 janvier 1992, comprenant:

1)	les chèques nos 62454 à 62657 incl...	643 405,82 \$
2)	les paies nos 1 à 5 incl.....	596 617,36
3)	effets bancaires retournés pour le mois de décembre 1991.....	<u>1 596,20</u>

le tout totalisant un déboursé de: 1 241 619,38 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 241 619,38 \$ sont inclus:

-	un refinancement	140 000,00 \$
-	le service de la dette	<u>222 495,04</u>
		362 495,04 \$

ADOPTE

### Résolutions de sympathies

#### 92-51

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Joseph T. Dumont	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Robert Marcoux	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Albéric Boudreau	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Maurice Savard	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Gabriel Pépin	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Hermann Faucher	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Lucien Hamel	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Georges Laperrière	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Estelle Lacombe Ricard	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Charles Savard	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

### Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

#### 92-52

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme du 11 février 1992, soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

### Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

#### 92-53

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal du Comité des Loisirs du 4 février 1992, soit adopté aux articles 1 à 3 inclusivement.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant

92-54

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que M. le conseiller Alain Croteau soit nommé  
maire-suppléant pour la période du 1er mars au 30 juin 1992.

ADOPTE

Avis de motion

92-55

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par  
la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et sou-  
mettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement in-  
titulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITE EN HUIT  
(8) DISTRICTS ELECTORAUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 1992.

(Signé) ALAIN CROTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

92-56

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par  
la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et sou-  
mettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement in-  
titulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE BORDURES ET DE PAVA-  
GE POUR DESSERVIR LA RUE GAUTHIER".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 1992.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, augmentation prix de l'huile à chauffage #292-57

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 15 février 1992, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,2461 \$ le litre, plus T.P.S. et T.V.Q.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel colorée92-58

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 15 février 1992, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,2856 \$ le litre, plus T.P.S. et T.V.Q.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'essence sans plomb92-59

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 15 février 1992, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4620 \$ le litre, plus T.P.S. et T.V.Q.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel non colorée92-60

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 15 février 1992, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4271 \$ le litre, plus T.P.S. et T.V.Q.

ADOPTE

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution 90-586-a92-61

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil abroge la résolution numéro 90-586-a et la remplace par la suivante:

"Le Conseil accepte que le maximum annuel pour les frais de scolarité qui pourra être payé aux employés municipaux qui suivent des cours soit de 315 \$, à la condition qu'une attestation de la réussite des cours soit fournie et que le cours suivi soit pertinent à l'emploi occupé."

ADOPTE

Résolution d'appui, création du Bureau de développement de l'industrie du magnésium92-62

CONSIDERANT que le projet de création du "Bureau régional de soutien au développement du magnésium" a été classé au 2e rang des priorités régionales lors du Sommet socio-économique Mauricie/Bois-Francs/Drummond, en mai 1989;

CONSIDERANT que ce projet a franchi de nombreuses étapes depuis le sommet et qu'avec la collaboration du M.I.C.T., il a fait l'objet d'une réorientation afin de le rendre complémentaire et compatible aux structures en place au Québec;

CONSIDERANT que le Bureau aura la mission de "Promouvoir l'implantation d'une industrie de transformation du magnésium dans la région Mauricie/Bois-Francs/Drummond", et que ses objectifs sont:

- diffuser localement l'information pertinente sur le magnésium et ses applications;
- promouvoir des projets régionaux de transformation du magnésium;
- voir à la présence de sous-traitants qualifiés dans la région;
- collaborer à la formation de la main-d'oeuvre spécialisée;

CONSIDERANT la complémentarité du Bureau de développement par rapport aux organismes du secteur;

CONSIDERANT que le financement régional lui est acquis, notamment par la participation du Comité d'aide au développement des collectivités (C.A.D.C.) Nicolet-Bécancour et de Norsk Hydro Canada inc.;

CONSIDERANT l'importance qu'accordent les municipalités du Coeur-du-Québec à la transformation des métaux légers et que cet axe est priorisé dans les stratégies de développement économique de celles-ci;

CONSIDERANT la présence d'un producteur majeur, Norsk Hydro Canada inc. dans la ville de Bécancour;

CONSIDERANT les nombreuses pertes d'emplois survenues dans la région, notamment dans l'industrie des pâtes et papiers;

CONSIDERANT l'appui massif et inconditionnel des municipalités du Trois-Rivières métropolitain, Nicolet et Bécancour;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'appuyer le comité provisoire formé du Cégep de Trois-Rivières, de la ville de Bécancour, de la Corporation de développement industriel et commercial de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine (CEDIC), de la Corporation de développement industriel du Centre Mauricie (CODICEM), de la Corporation de développement économique de la région de Louiseville (CODEL) et du Conseil de promotion économique de la Rive-Sud (COPERS), dans sa démarche pour promouvoir, à la Biennale, la création du Bureau de développement de l'industrie du magnésium de la région Mauricie/Bois-Francs/Drummond sur le territoire de la ville de Bécancour.

ADOPTE

Résolution de félicitations

92-63

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville offre ses plus sincères félicitations à Mlle Cynthia Beaulieu et à son entraîneur, Mlle Sonia Boisvert, pour les succès remportés lors des récentes compétitions de gymnastique auxquelles Mlle Cynthia Beaulieu a participé en obtenant trois médailles d'or et une d'argent dans différentes catégories, se distinguant nettement des autres concurrentes. La Ville lui souhaite les plus grands succès dans la poursuite de sa vie sportive.

ADOPTE

Résolution de félicitations

92-64

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil est heureux d'offrir ses plus chaleureuses félicitations à tous les bénévoles qui, par leur travail et leurs efforts, ont assuré la réussite du Tournoi Pee-Wee qui s'est déroulé dernièrement dans notre Ville et qui ont contribué à rehausser la renommée de notre Ville.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

7 4 0 4

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 892, autorisant un emprunt de 269 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir le prolongement de la rue Château-dun et de la rue Mgr-Cloutier.

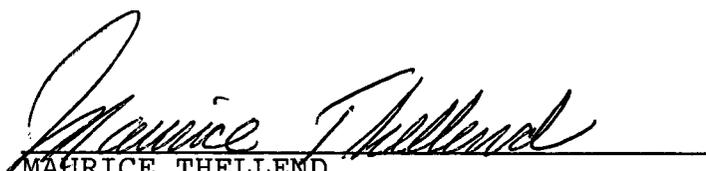
Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 892 est de 2.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 2.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 892 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18 février 1992.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 mars 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-65

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-02-17

92-66

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 février 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 février 1992

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution, programme mesures d'urgence

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le programme de formation générale des mesures d'urgence municipales, tel que soumis à la présente séance.

b) Subvention, centre Jean-Noël Trudel

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement au centre Jean-Noël Trudel de la moitié de la subvention prévue au budget 1992, soit 14 567,50 \$.

c) Publication annonce

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce d'une page au coût de 100 \$ dans l'album des finissants de l'école secondaire Les Estacades.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de l'Ecole de pompiers Trois-Rivières Métro, offre de services.
- Invitation pour le musée des religions, souper-conférence le 19 mars 1992.
- Lettre de Mme Marie Tremblay, demande d'aide financière, colloque personnes handicapées, autonomie 1992.
- Lettre du ministère de l'Environnement, désaffectation de l'usine Norton de Cap-de-la-Madeleine.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-02-1792-67

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 février 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes92-68

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 février 1992, comprenant les chèques numéros 62658 à 62828 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 9 341 116,09 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 9 341 116,09 \$ sont inclus:

-	le service de la dette:	212 068,69 \$
-	placement au taux de 7,32% (Caisse Pop. Ste-Madeleine):	8 500 000,00
-	un refinancement:	140 000,00
		<u>8 852 068,69 \$</u>

ADOPTE

Résolutions de sympathies

92-69

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Georges Lanouette	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Sylvie Duchesneau	Prop. par cons. R. Goyette
M. Gaston Marion	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Justin Ayotte	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Laurette Babin-Manseau	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Théodore Tremblay	Prop. par cons. R. Goyette
M. Maurice Brosseau	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Félicien Paquette	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Marcel Tessier	Prop. et unanimement résolu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 891

92-70

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 891, concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux, soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTE

Résolution, emprunt par billets

92-71

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Ste-Madeleine pour son emprunt de 280 000 \$ par billets en vertu des règlements numéros 451, 448, 453, 455 et 476, au prix de 100 \$, et échéant en série 5 ans comme suit:

39 500 \$	8,95%	17 mars 1993
42 800	8,95%	17 mars 1994
46 100	8,95%	17 mars 1995
49 900	8,95%	17 mars 1996
101 700	8,95%	17 mars 1997

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTE

Résolution pour modifier certains règlements d'emprunt

92-72

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 280 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
451	20 000 \$
453	69 500
455	50 500
448	5 000
455	17 000
476	118 000

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et le greffier;

Que les billets seront datés du 17 mars 1992;

Que les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.-	39 500 \$
2.-	42 800
3.-	46 100
4.-	49 900
5.-	53 800
5.-	47 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 17 mars 1992), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 448, 455 et 476; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Que la municipalité aura, le 2 mars 1992, un montant de 140 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 244 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 451, 453 et 455;

Que la municipalité emprunte les 140 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 15 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut;

Que la municipalité aura, le 14 mars 1992, un montant de 140 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 186 000 \$, pour une période de 7 ans, en vertu des règlements numéros 448, 455 et 476;

Que la municipalité emprunte les 140 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 3 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, logiciel de gestion, bibliothèque

92-73

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'accepter la soumission de PROGISYS INC. pour un logiciel de gestion de la bibliothèque, au montant de 35 000 \$, plus taxes applicables s'il y a lieu, qui est la seule soumission présentée et conforme.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, peinture de démarcation routière

92-74

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Peintures M.F. (1972) inc. pour la fourniture de 1000 litres de peinture de démarcation routière (blanche) au montant de 2,05 \$ le litre, de 3000 litres de peinture de démarcation routière (jaune) au montant de 2,15 \$ le litre et de 1000 litres de diluant au montant de 0,87 \$ le litre, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton de ciment92-75

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Béton du Cap pour la fourniture d'approximativement 500 m.c. de béton de ciment au montant de 105 \$ le m.c., manutention d'hiver au montant de 7 \$, calcium 1% au montant de 3 \$, voyages incomplets au coût minimum de 50 \$, F.A.B. chantier, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, sable à remplir92-76

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière du Cap pour la fourniture de 200 voyages de sable à remplir, au montant de 15 \$ le voyage pour un camion 6 roues, et de 20 \$ le voyage pour un camion 10 roues, F.A.B. sablière, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, sciage d'entrées charretières92-77

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Construction S.R.B. pour le sciage d'approximativement 200 mètres d'entrées charretières, au montant de 27 \$ le mètre, T.P.S. en sus, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, cueillette des ordures ménagères92-78

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-de-la-Madeleine a procédé, par soumissions publiques, à des appels d'offres pour la cueillette des ordures ménagères avec des options qui comportent des durées de contrat de trois (3) ou cinq (5) ans;

ATTENDU QUE les coûts pour cinq (5) ans sont plus avantageux pour la municipalité;

ATTENDU QUE le soumissionnaire le plus bas a toujours dispensé un excellent service depuis plus de quinze (15) ans, et qu'il est très impliqué dans la récupération;

ATTENDU QU'en 1992, nous avons inclus un volet, récupération des matières recyclables, à nos appels d'offres et que nous croyons que trois (3) années seraient insuffisantes pour atteindre nos objectifs de diminution des tonnages à enfouir;

ATTENDU QUE nous aurons beaucoup d'investissements à faire dans le domaine environnemental et que connaître nos déboursés pour les cinq (5) prochaines années nous aiderait grandement dans la planification de nos investissements;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'abroger la résolution numéro 91-564 et de la remplacer par la suivante:

"D'accepter la soumission de Jules Milette inc. au montant de 673 822,66 \$ étant la plus basse soumission présentée et qui est pour une durée de cinq (5) ans, soit l'option III de la soumission, et de demander au Ministre des Affaires municipales d'approuver la présente résolution."

ADOPTE

Résolution, projet Défi 1992

92-79

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Défi 1992, emplois d'été pour étudiants.

Que M. Réjean Giguère et/ou Mme France Cinq-Mars est(sont) autorisé(s) au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son(ses) représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 845-1, plan d'urbanisme

92-80

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 845-1, intitulé: "Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 875-4, zonage

92-81

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 875-4, intitulé: "Règlement modifiant la délimitation de certaines zones du plan de zonage, modifiant diverses dispositions de zonage et apportant un assouplissement des contrôles applicables à certaines contraintes à l'aménagement", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 876-4, lotissement

92-82

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 876-4, intitulé: "Règlement modifiant la délimitation de certaines zones du plan de zonage, modifiant diverses dispositions de lotissement et apportant un assouplissement des contrôles applicables à certaines contraintes à l'aménagement", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

92-83

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 25 février 1992 du Comité des Loisirs, soit adopté aux articles 1 à 11 inclusivement, et accepte, selon l'article 2 du rapport, d'abroger les résolutions numéros 81-5-4 et 82-276 et de les remplacer par la suivante:

"Que les subventions aux divers organismes sportifs de la Ville soient versées selon la politique en vigueur à la Ville à ce sujet."

ADOPTE

Résolution, signature contrat de vente de gaz naturel pour la bibliothèque

92-84

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de vente de gaz naturel pour la bibliothèque avec la Société en commandite Gaz Métropolitain par son commandité Gaz Métropolitain inc.

ADOPTE

Résolution pour annuler montants d'emprunts non émis de divers règlements

92-85

ATTENDU QUE nous ne prévoyons pas exercer notre pouvoir d'emprunt pour certains règlements d'emprunt; il est

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: De demander au ministère des Affaires municipales d'annuler les montants d'emprunts non émis des règlements suivants:

<u>No règlement</u>	<u>Objet du règlement</u>	<u>Montant à annuler</u>
809	Travaux de réfection - toiture aréna Jean-Guy Talbot	23 000 \$
827	Conduites aqueduc et égouts, bordures et pavage, rue Thiffault	10 000
838	Conduites aqueduc et égouts, bordures et pavage, rue Lamy	22 000
847	Conduites aqueduc et égouts, bordures et pavage, rue Champoux	20 000
852	Canalisations souterraines et éclairage, rue Thiffault	6 000
853	Trottoirs, bordures et pavage, rues Deveau, Hardy, Jean-Lesage et Fafard	17 000
860	Réseau d'éclairage des rues	243 000
867	Canalisations souterraines et éclairage, rues Tousignant et Bettez	11 000
TOTAL:		352 000 \$

ADOPTE

Résolution concernant tarifs municipaux

92-86

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-108 soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Que les membres du Conseil acceptent les nouveaux tarifs suggérés pour la délivrance des documents municipaux et les frais reliés à des recouvrements de tiers mentionnés ci-dessous, lesquels seront effectifs le 3 mars 1992:

<u>DESCRIPTION:</u>	<u>TAUX PROPOSE</u> (taxes incluses s'il y a lieu)
a) Rapport d'accident	6,00 \$
b) Certificat de toute nature	2,50
c) Page photocopiée 8-1/2" x 11" ou 8-1/2" x 14"	0,30

<u>DESCRIPTION:</u>	<u>TAUX PROPOSE</u> (taxes incluses s'il y a lieu)
d) Page dactylographiée ou manuscrite 8-1/2" x 11" ou 8-1/2" x 14"	3,00 \$
e) Plan général des rues (imprimé) 1000 pieds au pouce	1,25
f) Carte de la ville	2,50
g) Plaque automobile promotionnelle	2,50
h) Copie du rôle d'évaluation Taux par unité d'évaluation	0,10
i) Copie de règlement - taux par page - taux maximum	0,30 40,00
j) Etats financiers	10,00
k) Liste des contribuables ou résidents - taux par nom - taux minimum	0,01 12,00
l) Tous les documents fournis sur support informatique	Même tarif que celui exigé pour document dactylographié ou photocopié plus 30 \$ pour chaque bande magnétique
m) Compte de recouvrement	Ajouter 10% de frais d'administration avec un maximum de 25 \$
n) Autres documents	Plans directeur, d'urbanisme, cadastral, de zonage, rénovation urbaine, réglementation d'urbanisme, etc. coût réel de la copie + TPS & TVQ.

ADOPTE

Résolution pour amender la résolution numéro 92-4692-87

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 92-46 soit amendée de la façon suivante:

En enlevant les mots: "et M. Pierre Fortier à compter du 17 février 1992".

ADOPTE

Résolution, engagement employés de restaurant92-88

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mesdames Ginette Girardeau, Rosé-Aimée Turcotte et Chantal Rivard soient engagées comme employées du restaurant de l'aréna.

Que Mesdames Marise Périgny, Jacqueline Isabel et Josée Francoeur fassent partie d'une banque de personnel au même endroit.

ADOPTE

Résolution, augmentation salaire, employés du bar de l'aréna92-89

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De donner aux employés du bar de l'aréna, à compter du 1er janvier 1992, l'augmentation du coût décrété par le salaire minimum à leur salaire actuel.

ADOPTE

Résolution, citoyen émérite92-90

ATTENDU le geste exemplaire posé par M. François Galarneau le 19 janvier 1992 et qui, par sa présence d'esprit et la rapidité de son intervention, a sauvé la vie de deux jeunes enfants lors de l'incendie de leur demeure du 205 de la rue Loranger;

ATTENDU que cet acte de courage mérite d'être souligné publiquement et que les autorités municipales désirent le faire d'une manière spéciale;

En conséquence,  
 IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la médaille de "CITOYEN EMERITE" de Cap-de-la-Madeleine, soit décernée à M. François Galarneau et de reconnaître ainsi la valeur du geste posé par ce citoyen de notre Ville.

ADOPTE

Résolution, engagement laboratoire92-91

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

7415

ET RESOLU: D'engager le "Laboratoire Laviolette inc." pour le contrôle de qualité des travaux de génie civil (essais de compaction, tests de béton) pour les travaux effectués à l'édifice du 70 de la rue St-Pierre.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 875-3, modifiant les limites de la zone commerciale Ca-2, centre-ville, et créant une nouvelle zone commerciale Ca-7, centre-ville.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875-3 est de 303.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 54.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875-3 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3 mars 1992.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal

7 4 1 7

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 876-2, établissant les normes qui régiront le lotissement dans la nouvelle zone commerciale Ca-7, centre-ville.

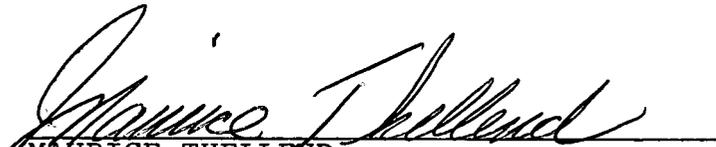
Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 876-2 est de 303.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 54.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 876-2 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3 mars 1992.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 mars 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-92

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-03-02

92-93

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 mars 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 mars 1992

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du ministère de l'Environnement, ruisseau La-chapelle.
- Lettre de la Chambre de Commerce, participation aux divers comités de la Ville.
- Lettre de la Fédération canadienne des municipalités pour confirmer l'adhésion de la Ville à la Fédération.
- Semaine de la municipalité, 14 au 21 juin 1992.
- Lettre de Pinkerton, offre de services, surveillance des parcs pour la saison estivale 1992.
- U.M.Q. liste des tarifs préférentiels des hôtels.
- Documents déposés "journée de bon voisinage" par M. Pierre Gaumond.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-03-0292-94

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 mars 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes92-95

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 13 mars 1992, comprenant:

1) les chèques nos 62829 à 62996 incl....	694 500,38 \$
2) les paies nos 6 à 9 incl.....	501 077,47
le tout totalisant un déboursé de:	<u>1 195 577,85 \$</u>

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 195 577,85 \$ sont inclus:

- Canagex Placements ltée:	50 000,00 \$
- le service de la dette:	314 421,54
	<u>364 421,54 \$</u>

ADOPTE

Résolutions de sympathies92-96

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Thérèse Ricard	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Lauguay Montambeault	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Henri Tremblay	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Mariette Grenier	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Emilia Gélinas	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Auguste Bellemare	Prop. par cons. J. Paquin
M. Euclide Therrien	Prop. par cons. J. Paquin

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme92-97

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme du 10 mars 1992, soit adopté aux articles 1 à 9, mais à l'article 8b), le Conseil refuse la demande d'amendement faite par M. Maurice Dargis, considérant qu'une demande semblable a déjà été refusée antérieurement par le Conseil (projet M. Julien Cellard).

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation92-98

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu du Comité de circulation du 28 février 1992 soit adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs92-99

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 10 mars 1992 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton bitumineux92-100

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Simard & Beaudry inc. pour la fourniture de 600 tonnes métriques de béton bitumineux, type MB-10 au montant de 22,90 \$ la tonne métrique et de 400 tonnes métriques de béton bitumineux de type MB-7 au montant de 22,90 \$ la tonne métrique, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pierre concassée92-101

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Simard & Beaudry inc. pour la fourniture de 1500 tonnes métriques de pierre concassée 0-3/4" au montant de 5,25 \$ la tonne métrique et de 100 tonnes métriques de pierre concassée 1-1 1/2" au montant de 7,95 \$ la tonne métrique, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, gants92-102

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Ganterie Auclair inc. pour la fourniture de 50 paires de gants de cuir noir avec doublure en lainage au montant de 19,13 \$ la paire, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, bas et foulards92-103

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Distributeurs R. Nicholls inc. pour la fourniture de 90 paires de bas d'été au montant de 1,90 \$ la paire et de 20 foulards au montant de 5,80 \$ chacun, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, bas, cravates et képis92-104

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de William Scully ltée, pour la fourniture de 181 paires de bas d'hiver au montant de 3,10 \$ la paire, de 129 cravates au montant de 2,05 \$ chacune, de 2 képis d'inspecteur au montant de 49,50 \$ chacun et de 27 képis d'été au montant de 22,95 \$ chacun, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chemises

92-105

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Chemises Empire ltée, pour la fourniture de 176 chemises à manches courtes (bleu pâle) au montant de 10,75 \$ chacune, de 21 chemises à manches courtes (blanc) au montant de 10,75 \$ chacune, de 176 chemises à manches longues (bleu pâle) au montant de 11,81 \$ chacune et de 21 chemises à manches longues (blanc) au montant de 11,81 \$ chacune, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipements de télémétrie

92-106

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Flygt Canada pour la fourniture de 2 unités de télémétrie Mactec, au montant de 28 810,08 \$, T.P.S. en sus, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, appareils respiratoires

92-107

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Equipements Incendies C.M.P. Mayer inc. pour la fourniture de 10 appareils respiratoires autonomes complets au montant de 2 010 \$ chacun et de 5 cylindres en composite au montant de 485 \$ chacun, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la seule soumission conforme.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camion autopompe

92-108

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Nova Quintech Corp. pour la fourniture d'une autopompe de l'année 1992, 1050 G.I.P.M. avec réservoir de 750 G.I. et équipements, au montant de 239 270,33 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, engagement employés, bar de l'aréna

92-109

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De retenir les services des personnes suivantes comme employés du bar de l'aréna:

M. Guy Champoux  
Mme Josée Rioux.

ADOPTE

Résolution, engagement brigadiers scolaires

92-110

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De retenir les services, comme brigadiers scolaires réguliers et temporaires, des personnes dont les noms apparaissent sur la liste datée du 13 mars 1992 ci-incluse.

ADOPTE

Résolution, congrès de l'A.Q.U.

92-111

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: D'autoriser MM. Michaël Hiller et Gilles Laurendeau à assister au congrès de l'Association québécoise d'urbanisme au Sheraton Laval le 28 mars 1992.

ADOPTE

Résolution, mises en demeure

92-112

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: D'autoriser M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe à envoyer des mises en demeure aux personnes concernées (propriétaires et locataires) à cause de l'insalubrité des lieux.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

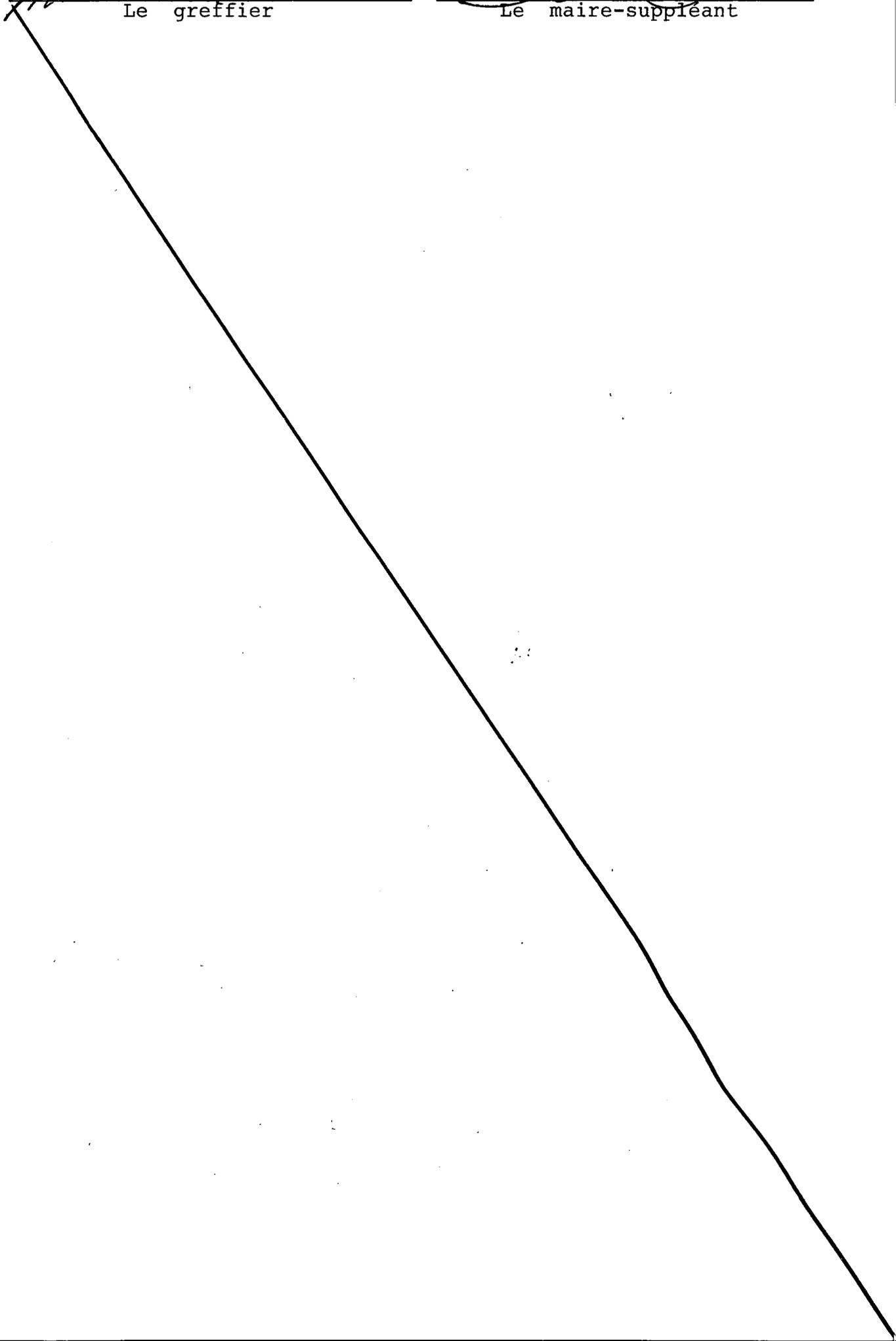
- Pétition de 91 usagers des rues Perreault, St-Henri et Notre-Dame, demande d'arrêt obligatoire sur la rue Notre-Dame, coin Perreault et St-Henri.

- Pétition de 441 noms pour la réfection de la rue face au 100 de la rue De Grandmont.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant



CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 845-1, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 845-1 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 845-1 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 30 mars 1992.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 875-4, modifiant la délimitation de certaines zones du plan de zonage, modifiant diverses dispositions de zonage et apportant un assouplissement des contrôles applicables à certaines contraintes à l'aménagement.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875-4 est celui apparaissant sur l'avis public publié le 23 mars 1992 pour les différentes zones concernées conformément à l'article 553 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour la zone Cb.3 était de 20.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées pour cette zone Cb.3 est de une (1).

Que le nombre de personnes habiles à voter que se sont enregistrées pour les autres zones est de aucune.

Que le règlement numéro 875-4 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 30 mars 1992.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

7 4 2 7

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 876-4, modifiant la délimitation de certaines zones du plan de zonage, modifiant diverses dispositions de lotissement et apportant un assouplissement des contrôles applicables à certaines contraintes à l'aménagement.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 876-4 est celui apparaissant sur l'avis public publié le 23 mars 1992 pour les différentes zones concernées conformément à l'article 553 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour la zone Cb.3 était de 20.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées pour cette zone Cb.3 est de une (1).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées pour les autres zones est de aucune.

Que le règlement numéro 876-4 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 30 mars 1992.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 avril 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

#### PROCLAMATION

Lancement de la campagne de sécurité routière Zone à risques:  
"Priorité-prudence"

ATTENDU que chaque année plus de 1 600 Mauriciens et Mauriciennes sont tués ou blessés dans les accidents de la route;

ATTENDU que les coûts reliés aux accidents de la route en Mauricie se chiffrent à près de 70 millions de dollars;

ATTENDU qu'il existe des zones où les risques d'accidents sont plus élevés et que l'erreur humaine est présente dans 90% des accidents;

ATTENDU que la Mauricie s'est dotée, en 1989, du Comité des élus municipaux et des directeurs de police en matière de sécurité routière;

ATTENDU que ce comité mène, à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 15 mai, une vaste campagne visant à faire connaître la localisation des zones à risques et les comportements qui sont à l'origine des accidents qui s'y produisent;

Je, JEAN-CLAUDE BEAUMIER, en ma qualité de maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, proclame la période du 6 avril au 15 mai 1992 pour la tenue de la campagne de sécurité routière sous le thème Zone à risques: "Priorité-prudence" et j'incite fortement tous les conducteurs à être vigilants lorsqu'ils circulent sur les routes. Il y va de notre qualité de vie.

Adoption de l'ordre du jour

92-113

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-03-1692-114

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 mars 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 16 mars 1992

## PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution, publication d'une annonce dans Le Nouvelliste

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce dans Le Nouvelliste, au coût de 325 \$, dans le cahier spécial qui paraîtra pour l'inauguration du nouveau quartier général de la Sécurité du Québec situé dans notre Ville.

b) Résolution, prêt de la cloche du HMCS à la réserve navale Radisson

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de la cloche du HMCS Cap-de-la-Madeleine à la réserve navale Radisson, pour être exposée dans la salle "Cap-de-la-Madeleine" du nouvel édifice que la réserve occupera à compter du mois de mai prochain.

c) Résolution, prêt d'un terrain de la Ville à l'Atelier d'usinage Marmen pour stationnement

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'utilisation du terrain portant le numéro de cadastre 419-747 de la Ville et situé sur la rue Radnor par l'Atelier d'usinage Marmen inc., aux conditions suivantes: la Ville se dégage de toute responsabilité quant aux poursuites qui pourraient être éventuellement intentées contre elle par suite de l'utilisation du terrain pour le stationnement des automobiles des employés de l'entreprise; des dates devront être fixées pour la période d'utilisation du terrain ainsi prêté; le terrain devra être préservé de manière à protéger l'environnement du secteur, par exemple, protéger les arbres; et il est aussi entendu que la Ville n'aura aucun déboursé à faire pour avoir accepté de prêter ce terrain.

d) Colloque sur la famille

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. le conseiller René Tremblay à assister à un colloque sur la famille qui aura lieu à St-Félicien les 28, 29 et 30 mai prochain.

e) Participation de la Ville à la journée nationale de bon voisinage

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la participation de la Ville à la journée nationale de bon voisinage, dimanche le 14 juin prochain, à la condition que cette activité s'intègre dans le cadre de la semaine des municipalités qui aura lieu du 14 au 21 juin prochain.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la C.S.S.T., programme de prévention à mettre sur pied pour les établissements de la Ville où il n'y en a pas encore.
- Rapport budgétaire au 31 décembre 1991.
- Lettre de la meute Ste-Bernadette, prêt du Centre Culturel.
- Congrès U.M.Q. 1992, inscription.
- Le Nouvelliste, demande de publication d'annonces dans deux (2) cahiers spéciaux: réserve navale Radisson et journée du droit.
- Lettre du centre commercial Les Rivières, participation à la semaine de la municipalité.
- Lettre de Ebyôn inc., demande d'aide financière.
- Document de F.C.M., revue du budget fédéral 1992.
- Grand prix du tourisme du coeur du Québec, invitation 27 mars.
- Rapport des permis de construction, mois de février 1992.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-03-16

92-115

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 mars 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes92-116

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 avril 1992, comprenant:

1)	les chèques nos 62997 à 63238 incl....	7 008 792,36 \$
2)	les paies nos 10 à 13 incl.....	<u>421 099,92</u>

le tout totalisant un déboursé de: 7 429 892,28 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 7 429 892,28 \$ sont inclus:

-	placement au taux de 7,25% (Banque de Montréal):	5 957 400,00 \$
-	le service de la dette:	<u>335 713,77</u>
		6 293 113,77 \$

ADOPTE

Résolutions de sympathies92-117

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Armand Rivard	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Thérèse Ricard-Brisson	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Léopold Gosselin	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Marcel Dumais	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Charles-Emile Mongrain	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Henri-Paul R.-Morency	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Hector Landry	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Jean-Noël Lagacé	Prop. par cons. R. Goyette
M. Emile Pelletier	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Edouard Massicotte	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Armand Blanchette	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Jeanne Brisson-Boisvert	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Lucien Beaumier	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Alfred Tremblay	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Ubald Provencher	Prop. par cons. R. Goyette
M. J. Martial Ménard	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Emile Dufresne	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Emile Paquette	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Dominique Limoges	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 89192-118

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 891, intitulé: "Règlement concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, abrogeant et remplaçant la résolution 91-281

92-119

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-281 soit abrogée et remplacée par la suivante:

Que la liste de comptes du 13 juin 1991, comprenant:

1)	les chèques nos 59663 à 59842 incl.....	536 143,42 \$
2)	les paies nos 18 à 22 incl.....	<u>622 486,87</u>

le tout totalisant un déboursé de: 1 158 630,29 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 158 630,29 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 194 095,60 \$.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 91-146

92-120

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 91-146 soit modifiée de la façon suivante:

En remplaçant: "que la liste de comptes du 28 février 1991" par: "que la liste de comptes du 28 mars 1991", le reste de la résolution demeurant inchangée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, enfouissement de matériaux secs

92-121

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière du Cap pour la fourniture d'approximativement 175 voyages de camion 6 roues (béton, branches, pavage, matériaux d'excavation...), au montant de 20 \$ chacun, de 300 voyages de camion 10 roues (béton, branches, pavage, matériaux d'excavation...), au montant de 30 \$ chacun, de 70 voyages de camion 6 roues (sable de balai de rue) au montant de 20 \$ chacun, de ? voyages de camion 10 roues (sable de balai de rue) au montant de 30 \$ chacun, de 70 voyages de camion 6 roues (feuilles mortes) au montant de 20 \$ chacun et de ? voyages de camion 10 roues (feuilles mortes) au montant de 30 \$ chacun, T.P.S. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adhésion de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie92-122

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'adhésion de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie inc. pour 1992, et autorise un versement de 200 \$ pour en payer le coût, et nomme M. le conseiller Jeannot Paquin et le Directeur du service Loisirs et Culture, représentants de la Ville audit Conseil.

ADOPTE

Résolution, appui à l'Association de la paralysie cérébrale du Québec92-123

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil appuie la demande de subvention faite par l'Association de la paralysie cérébrale du Québec inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap pour l'année 1992.

ADOPTE

Résolution autorisant la constitution d'une corporation civile92-124

Proposé par M. le conseiller RENE GOYETTE

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accordent aux membres de l'association "Club des couches d'usure", l'autorisation de se constituer en corporation civile en vue de former un club social de récréation.

ADOPTE

Résolution, subventions à divers organismes92-125

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le versement des subventions prévues au budget 1992 pour les organismes suivants:

Centre Loisirs-Jeunesse	14 567,50 \$
Corporation de l'Ile St-Quentin	7 500,00
Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières	7 000,00

Groupes de l'Age d'Or	2 100,00 \$
Orchestre symphonique de Trois-Rivières	2 000,00
Le F.A.R.	2 071,92
Association des résidents de Châteaudun	1 200,00
Association des handicapés	1 000,00
Piste de ski de fond Châteaudun	1 000,00
Comité de jumelage	1 000,00
Association régionale des loisirs	1 000,00

ADOPTE

Résolution, acceptation des états financiers de l'O.M.H.92-126

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que les états financiers de l'Office municipal d'habitation du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1991, soient acceptés tels que présentés.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du Comité de sécurité civile92-127

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du 24 février 1992 du Comité de sécurité civile soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTE

DEPOT du compte rendu d'une réunion du Comité des travaux publics, tenue le 17 mars 1992.

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs92-128

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 18 mars 1992 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

DEPOT des états financiers 1991.

Résolution, C.I.T.F.92-129

ATTENDU que le volume de circulation des véhicules automobiles est important sur la rue Fusey;

ATTENDU qu'il est impératif d'améliorer la sécurité des usagers du transport en commun à l'intersection des rues Fusey, Duplessis et Notre-Dame;

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine sollicite la C.I.T.F. et le ministère des Transports du Québec pour l'aménagement du terminus d'autobus Pont Duplessis sur la rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution pour modifier la résolution numéro 91-48992-130

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: De modifier la date d'ancienneté apparaissant sur la résolution numéro 91-489 de M. Sylvain Bouchard, pour se lire le 6 mars 1988 au lieu du 26 avril 1988.

ADOPTE

Résolution pour modifier la résolution numéro 91-25392-131

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De modifier la date d'ancienneté apparaissant sur la résolution numéro 91-253 de M. Sylvain Marchand, pour se lire le 17 février 1988 au lieu du 20 janvier 1988.

ADOPTE

Résolution concernant marge de recul92-132

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine reconnaît que la position de la maison située à 208 rue Mère-Gamelin à Cap-de-la-Madeleine, ne respecte pas la marge avant de la maison qui devrait être de six (6) mètres et est à 5,67 mètres de la limite de la rue Mère-Gamelin, et consent à ce que ladite maison demeure dans son état et situation actuels en ce qui a trait à la marge avant et cela tant que ladite maison existera.

La ville de Cap-de-la-Madeleine consent également à n'entreprendre aucune procédure dans ce dossier relativement à la non conformité constatée.

ADOPTE

Avis de motion92-133

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 875 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1992.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, lieutenant aux incendies92-134

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De nommer M. Claude Rousseau, lieutenant aux incendies, à compter du 13 avril 1992, aux salaire et conditions de travail de la Politique de gestion des cadres. De plus, ce dernier devra suivre des cours de gestion pertinents à la fonction et déterminés par le Directeur du service de la Sécurité publique et ce, durant les deux (2) prochaines années de la date de sa nomination.

ADOPTE

Résolution de félicitations92-135

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement M. le maire Jean-Claude Beaumier pour son élection à la vice-présidence de l'U.M.Q. et lui souhaitent un mandat des plus fructueux à ce poste.

ADOPTE

Résolution de félicitations92-136

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

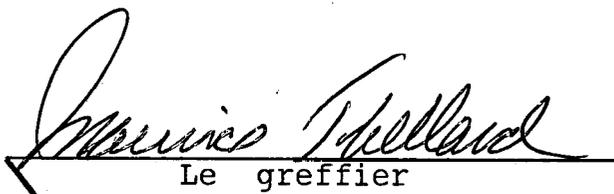
Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent les autorités de la ville de Laval pour la réception des plus réussies qui a marqué la clôture du congrès de l'U.M.Q. à Montréal, samedi le 4 avril 1992.

ADOPTE

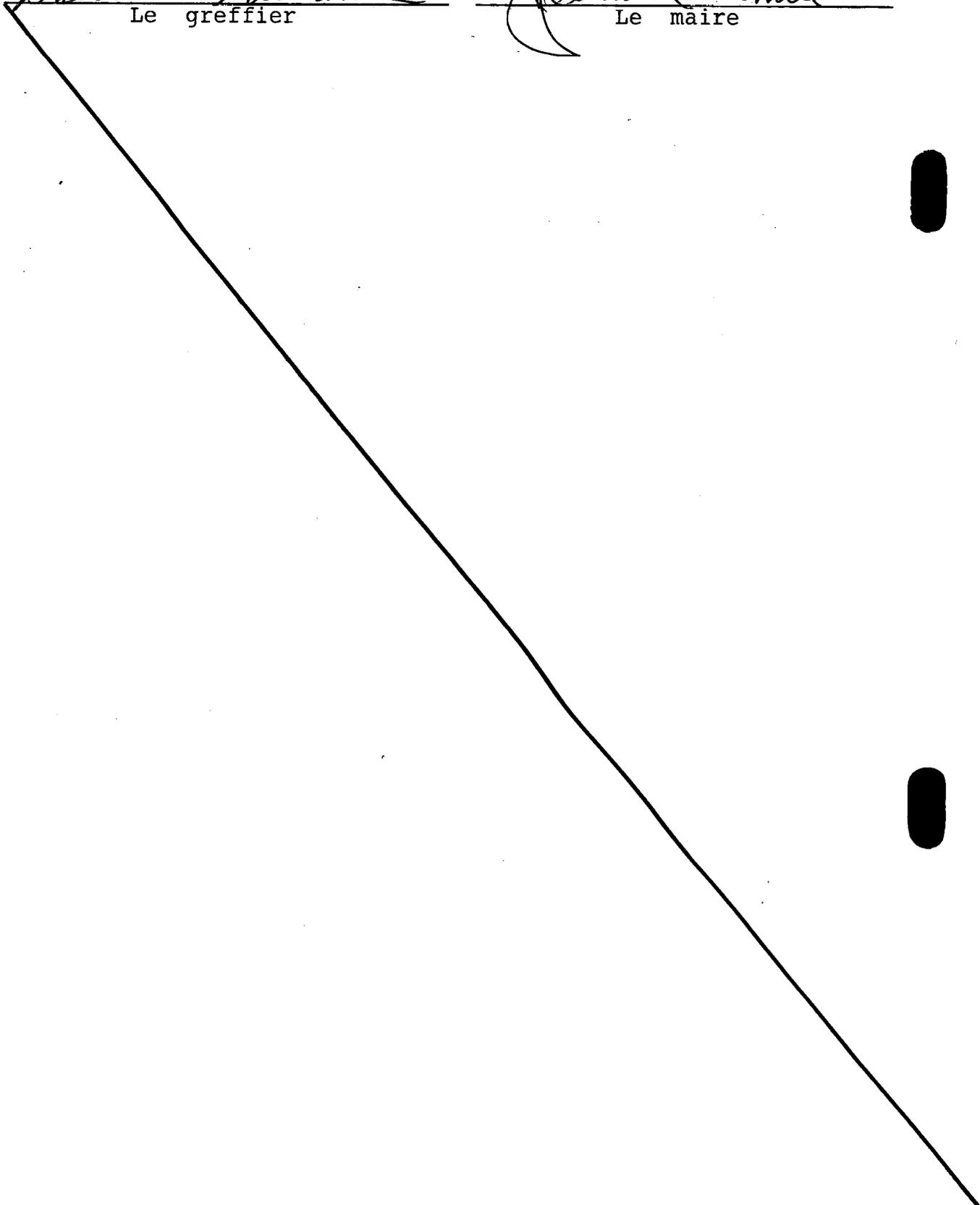
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition de résidents du domaine madelinois demandant de garder un passage entre deux terrains vers les boisés.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 7 avril 1992, à 0 heure, 15 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution d'appui à l'U.M.Q. en matière de fiscalité

92-137

ATTENDU l'importance que le gouvernement doit accorder à la santé financière des municipalités du Québec, palier de gouvernement le plus près des contribuables;

ATTENDU les effets appréhendés et déjà mesurables de la réforme imposée en 1991 par le gouvernement en matière de fiscalité et en différents secteurs d'activités municipales;

ATTENDU la nécessité pour les municipalités de conserver accès à des champs fiscaux qui leur ont été attribués par le passé en toute connaissance des impacts que cette taxation générerait sur les clientèles visées;

ATTENDU le besoin vital pour les milieux culturels locaux d'un financement en provenance des municipalités;

ATTENDU le rôle de partenaire essentiel que le gouvernement, par la voie de la Ministre des Affaires culturelles, entend proposer aux municipalités dans l'élaboration d'une politique culturelle québécoise;

ATTENDU que les municipalités ne pourront pas contribuer un tel financement aux arts et à la culture à même le seul fruit de la taxation sur la propriété foncière;

ATTENDU qu'il est du devoir du législateur de s'assurer que les dispositions législatives qu'il édicte en matière de droits municipaux sur les mutations immobilières respectent le principe d'équité entre les diverses catégories de contribuables;

ATTENDU que l'actuelle loi sur les droits de mutations immobilières, à l'article 19, permet l'évasion fiscale de la part de certaines catégories de contribuables, ainsi que l'a démontré l'U.M.Q. lors de la Table Québec-municipalités du 17 janvier 1992;

ATTENDU l'engagement qu'avait pris le ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Lévesque, lors de la présentation à l'Assemblée nationale de son projet d'instauration de la TVQ, de ne pas alourdir le fardeau fiscal supporté par les municipalités eu égard à leurs achats de biens et services;

ATTENDU que cet engagement ne sera pas réalisé si les municipalités ne se voient pas accorder un taux de ristourne supérieur à celui décrété par le gouvernement lors de l'adoption de la loi sur la taxe de vente du Québec, notamment en vertu du fait que la TVQ sera appliquée à un taux de huit pourcent plutôt qu'à un taux de sept pourcent, tel qu'originellement prévu par le Ministre lors de la présentation de son projet de TVQ devant l'Assemblée nationale;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le gouvernement, dans le cas des droits sur les divertissements, respecte l'intégrité de cette assiette fiscale municipale en s'abstenant d'imposer la TVQ à ce secteur d'activités ou accepte de compenser les municipalités intégralement pour leur retrait de ce champ de taxation, à même un transfert financier annuel qui tiendra compte de la croissance de ce type de taxation;

QUE le gouvernement, dans le cas des droits de mutations immobilières, rétablisse l'intégrité de cette assiette fiscale en corrigeant, dès la session parlementaire du printemps 1992, les dispositions légales pertinentes, notamment l'article 19, selon la proposition faite par l'U.M.Q. ou toute autre conduisant au résultat recherché;

QUE le gouvernement, dans le dossier de la TVQ, corrige l'article 387 de la Loi sur la taxe de vente du Québec et modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal, afin de respecter l'engagement du Ministre des Finances à l'effet de ne pas alourdir le fardeau fiscal supporté par les municipalités au titre de leurs achats de biens et services.

ADOPTE

Résolution, inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuries" 1992

92-138

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine procède à son inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuries" du Québec 1992 dans la catégorie "VILLES".

Que la municipalité forme un comité d'embellissement responsable de l'organisation du concours local "Maison fleuries" et en informe le Ministère.

Que la population exacte de la municipalité est de 34 500.

ADOPTE

Résolution, candidat à l'assemblée régionale de la Santé et  
des Services sociaux de la région 04

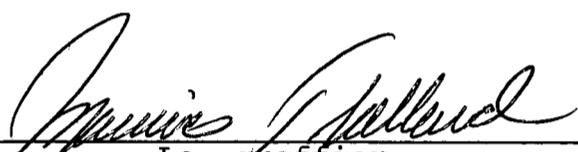
92-139

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. le maire Jean-Claude Beaumier soit proposé candidat au  
poste de membre de l'assemblée régionale de la Santé et des  
Services sociaux de la région 04.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 14 avril 1992, à 18 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Crôteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution d'intention pour modifier les dispositions du plan d'urbanisme, du règlement de zonage, et du règlement de lotissement relatives aux zones à risques de glissement de terrain.

92-140

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil municipal s'engage à modifier, dans les plus brefs délais possibles, les dispositions contenues dans son plan d'urbanisme, dans son règlement de zonage et dans son règlement de lotissement ayant trait à la déclassification des zones désignées de risques de glissements de terrains, afin de rendre celles-ci conformes aux exigences du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville.

ADOPTE

Avis de motion

92-141

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 845 (PLAN D'URBANISME") (845-2).

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine, ce 14e jour du mois d'avril 1992.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

92-142

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 875 (ZONAGE)".  
(875-5).

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 14e jour du mois d'avril 1992.

(Signé) ALAIN CROTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

92-143

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 876 (LOTISSEMENT)"  
(876-3).

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 14e jour du mois d'avril 1992.

(Signé) DENIS BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 21 avril 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-144

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-04-06

92-145

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 avril 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1992-04-07

92-146

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 7 avril 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1992-04-1492-147

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 14 avril 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 6 avril 1992

## PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Yvan Blouin

a) Rapport du comité de circulation

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Comité de circulation aux articles 1 à 3.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre des Transporteurs en vrac du Trois-Rivières métropolitain inc.
- Lettre du service Prévention-Suicide.
- Documentation déposée sur la campagne de sécurité sur les zones à risques d'accidents.
- Documentation déposée sur un programme de subvention sur la maladie de l'orme.
- Conciliation de banque, décembre 1991.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-04-06

92-148

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 avril 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

92-149

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 21 avril 1992, comprenant les chèques numéros 63239 à 63390 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 731 864,63 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 731 864,63 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 353 866,78 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

92-150

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Lucien Blackburn	Prop. par cons. R. Goyette
M. Jacques Bédard	Prop. par cons. R. Goyette
M. Alfred Lambert	Prop. par cons. R. Goyette
Mlle Thérèse Baril	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. François Biron	Prop. par cons. R. Goyette
Mlle Thérèse Loranger	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mlle Germaine Garneau	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Joseph Lafleur	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme

92-151

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 14 avril 1992 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté, sauf l'article 5.

ADOPTE

Résolution, Centre d'aide aux entreprises

92-152

ATTENDU que le Canada dirige le programme de Développement des collectivités en vertu duquel des subventions et des contributions sont versées aux Centres d'aide aux entreprises;

ATTENDU que le Canada a décidé d'appuyer une deuxième génération de financement pour le programme de Développement des collectivités;

ATTENDU que les CAE ont pour mission de contribuer au développement économique régional en participant à la création et à l'expansion de petites entreprises, à la stabilisation et à la protection de petites entreprises existantes, permettant ainsi de créer des emplois permanents ou de les maintenir;

ATTENDU que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine fait partie du territoire couvert par le CAE Champlain inc.;

ATTENDU que notre municipalité est durement touchée par la récession et connaît un taux de chômage élevé;

ATTENDU que la papetière PFCP a annoncé la fermeture définitive de son usine de Trois-Rivières dès le mois de juin prochain;

ATTENDU que notre municipalité sera elle aussi durement affectée par cette fermeture;

ATTENDU que le Conseil municipal considère essentiel le maintien des services offerts par le CAE Champlain inc. dans son rôle de soutien et d'encouragement économique de notre municipalité et de notre région;

En conséquence,  
IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'appuyer la demande du CAE Champlain inc. en vue d'obtenir toutes les ressources nécessaires à la poursuite de leurs objectifs.

ADOPTE

Résolution, encan 1992

92-153

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la Ville autorise la vente à l'encan le 16 mai 1992, des bicyclettes et divers objets trouvés et véhicules non réclamés au service de la Sécurité publique, de même que divers articles et véhicules appartenant à la Ville et dont elle désire se départir, le tout selon la liste soumise à la présente séance et préparée par le service de la Sécurité publique.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc & égout

92-154

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Cap Excavation inc. au montant de 177 457,09 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Châteaudun et Mgr-Cloutier (règl. 892) et remplacement d'aqueduc sur la rue Désilets (règl. 887), étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve pour les travaux de la rue Désilets de l'approbation du règlement 887 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE



Résolution, fonds de roulement92-159

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 175 000 \$ soit financée par le fonds de roulement et remboursée au fonds d'administration, en cinq (5) versements égaux et consécutifs, à compter de l'année 1993. Chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale. Ce montant servira aux fins suivantes:

- Deux (2) contrôles de débit pour épandeur à abrasifs.	8 000 \$
- Deux (2) camionnettes avec cabine allongée, capacité de 1/2 tonne, P.A.T.C. de 2750 kg, boîte de 182,88 cm (72 pouces), moteur à gazoline, transmission automatique, etc.	44 000
- Un (1) compresseur à air, capacité de 185 C.F.M., moteur diesel.	14 000
- Réparation du puits n°9 de la rue Berlinguet.	47 000
- Achat de pompes et accessoires pour remplacer des équipements défectueux aux puits:	
a) une (1) pompe 30H.P. et accessoires (démarreur, protecteur de foudre, etc.) pour remplacer des équipements défectueux au puits n°36 à haut rendement.	7 000
b) une (1) pompe 5H.P. et accessoires pour remplacer des équipements défectueux au puits n°24.	4 000
- Déplacement de clôture: Parc Portuaire.	4 000
- Parc Pinard (argile, sable, terre).	35 000
- Fontaine: étang du Moulin.	12 000
	<hr/>
TOTAL:	175 000 \$

ADOPTE

Résolution, abolition de poste92-160

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire, à compter du 1er juillet 1992, abolir le poste de contremaître à la signalisation;

CONSIDERANT que le titulaire actuel est consentant à accepter une pré-retraite selon la condition ci-dessous;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'il soit versé à M. Edouard Trahan, à compter du 1er juillet 1992, une somme de 8 000 \$ répartie en douze (12) versements mensuels consécutifs, en compensation finale de l'abolition de son poste.

ADOPTE

Résolution, subvention, festival des amuseurs publics

92-161

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le versement d'une subvention au montant de 15 000 \$ à l'organisation du "Festival des amuseurs publics du Cap-de-la-Madeleine inc."

ADOPTE

Avis de motion

92-162

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'USAGE DES OBJETS FAISANT DU BRUIT ET LES NUISANCES S'Y RAPPORTANT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1992.

(Signé) DENIS BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

92-163

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT L'ACHAT D'EQUIPEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1992.

(Signé) JEANNOT PAQUIN  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, congrès de l'Association québécoise d'urbanisme92-164

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'autoriser un membre de la Commission municipale d'urbanisme à assister au congrès annuel de l'Association québécoise d'urbanisme.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution 92-12192-165

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 92-121 soit modifiée à la deuxième ligne, en remplaçant les mots "la fourniture" par "l'enfouissement".

ADOPTE

Résolution, mainlevée, Benoit Hélie inc.92-166

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Robert Carrier, notaire, le 8 octobre 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Champlain le 10 octobre 1975 sous le numéro 248,572, la ville de Cap-de-la-Madeleine a vendu un terrain à Benoit Hélie inc.;

ATTENDU que la vente de ce terrain était assujettie à différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que Benoit Hélie inc. a entièrement rempli et exécuté toutes les conditions qui lui avaient été imposées dans ledit acte;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Léo Leblanc, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine donne mainlevée et consente à la radiation totale de la clause résolutoire qui garantissait l'obligation de construire une bâtisse, le tout tel que stipulé dans un acte de vente par la ville de Cap-de-la-Madeleine à Benoit Hélie inc., suivant acte reçu devant Me Robert Carrier, notaire, en date du 8 octobre 1975, enregistré à Champlain sous le numéro 248,572.

Que M. le maire Jean-Claude Beaumier ou, en son absence, le maire-suppléant, et le greffier, M. Maurice Thellend, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTE

Résolution de félicitations

92-167

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement le "Key Club Laferté" de l'école secondaire Les Estacades qui a remporté cinq (5) prix lors du congrès de district à St-John, N.B., et dont la présidente a reçu le titre de "présidente distinguée" pour l'année 91-92, et le Conseil félicite également tous les membres de son exécutif.

ADOPTE

Résolution de félicitations

92-168

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

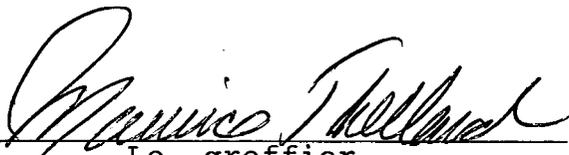
Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite sincèrement l'équipe de hockey pee-wee les Draveurs de Francheville qui ont remporté le championnat provincial.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Dépôt du rapport du comité de signalisation de la Chambre de Commerce.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 mai 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-169

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-04-21

92-170

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 avril 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 avril 1992

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution, subvention, Service de préparation au mariage

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 100 \$ au Service de préparation au mariage local à l'occasion de la visite au Cap-de-la-Madeleine, des participants aux 26ièmes journées internationales de la Fédération des Centres de préparation au mariage.

b) Résolution, subvention, Société de recherche sur le cancer

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 25 \$ à la Société de recherche sur le cancer inc.

c) Résolution concernant terrain de la fabrique Ste-Bernadette

Considérant l'utilisation par la Ville d'une lisière de terrain propriété de la fabrique Ste-Bernadette pour l'aménagement d'un jeu de pétanque, le Conseil réuni en commission permanente s'engage, à la demande de la fabrique, à remettre le terrain dans l'état où il était avant son utilisation par la Ville.

d) Résolution, installation puisard, rue De Grandmont

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une dépense estimée à environ 3 500 \$ pour l'installation d'un puisard sur la rue De Grandmont.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport annuel sur le service de la bibliothèque.
- Lettre du Conseil d'orientation de l'école Chapais, déblaiement de la cour de l'école.
- Demande de "Image de la Mauricie", publication d'une annonce (refusée).
- Demande de The Catholic Register, publication d'une annonce (refusée).
- Demande de l'Hebdo, publication d'une annonce dans un publi-reportage (refusée).
- Invitation pour un tournoi de golf au profit des Villages internationaux d'enfants (personne ne peut y aller).
- Facture, Mme Yvette St-Louis Leboeuf.
- Lettre de M. Pierre Gaumond et M. Jean Périgny, dimanche du bon voisinage le 14 juin, envoyée à titre d'information.
- Lettre de l'Association des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec (refusée).

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-04-2192-171

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 avril 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes92-172

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1<sup>er</sup> mai 1992, comprenant les chèques numéros 63391 à 63528 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 5 459 822,01 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 5 459 822,01 \$ sont inclus:

- le service de la dette:	295 747,97 \$
- placement au taux de 6,62%: (Banque de Montréal)	4 968 450,00
	<u>5 264 197,97 \$</u>

ADOPTE

Résolutions de sympathies92-173

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Frère Conrad Barabé, O.M.I.	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Roger Paris	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Paul-Emile Bergeron	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mlle Isabelle Proulx	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Lauria Landry-Alarie	Prop. par cons. R. Goyette
Soeur Angéline Allard	Prop. par cons. H.P. Courteau
Père Marcel Rio, O.M.I.	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Gérard Vallières	Prop. par cons. A. Croteau
M. Gaston Gélinas	Prop. par cons. R. Goyette
M. Gaston Jacob	Prop. par cons. J. Paquin
M. Gilles Michel	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Aimé Desrochers	Prop. par cons. L. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, travaux terrain du Sanctuaire92-174

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil municipal, en conformité avec les dispositions de l'article 9.2.9 du règlement numéro 875 concernant le zonage, prononce, par la présente, la déclassification de la zone de pentes fortes sise sur les terrains du Sanctuaire Notre-Dame du Cap et, plus précisément, située entre l'édifice connu comme étant la Basilique Notre-Dame du Cap et la rue Des Oblats, et autorise le service des permis à délivrer le permis de construction pour l'implantation d'un nouveau centre des services dans cette zone.

ADOPTE

DEPOT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurité civile municipal du 8 avril 1992.

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

92-175

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 22 avril 1992 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

DEPOT du procès-verbal de la réunion du Comité de la sécurité publique du 13 avril 1992.

Résolution, acceptation soumission, aménagement bureau et cage d'escalier au garage municipal

92-176

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Léonce Jacob inc. au montant de 36 350 \$, pour l'aménagement d'un bureau et cage d'escalier au garage municipal, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution nommant représentants de la Ville à l'assemblée régionale du CRSSS de la région Mauricie - Bois-Francs

92-177

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine vote pour les candidats suivants à l'Assemblée régionale de la région Mauricie - Bois-Francs:

Municipalité régionale de comté de Francheville

- |    |                      |    |            |
|----|----------------------|----|------------|
| 1. | Jean-Claude Beaumier | 2. | André Noël |
|----|----------------------|----|------------|

ADOPTE

Résolution, subvention, Maison des Jeunes92-178

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le versement de la subvention de 3 000 \$ à la Maison des Jeunes, prévue au budget de l'année 1992.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-10 (C.I.T.F.)92-179

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-10, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 40 (1992) prévoyant le mode de répartition du partage de l'excédent des dépenses d'exploitation de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (CITF), et les modalités de paiement de la quote-part des municipalités participantes", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 893, achat d'équipement92-180

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 893, intitulé: "Règlement appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 255 466,32 \$ et décrétant un emprunt de 153 000 \$ pour l'achat d'équipement et machinerie pour le service des Travaux publics", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 900, objets faisant du bruit92-181

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 900, intitulé: "Règlement concernant l'usage des objets faisant du bruit et les nuisances s'y rapportant", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Avis de motion

92-182

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mai 1992.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 845-2,  
plan d'urbanisme

92-183

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 845-2, intitulé: "Règlement amendant le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté, et qu'un avis de consultation soit demandé à la MRC de Francheville, conformément à l'article 95 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 875-5, zo-  
nage

92-184

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 875-5, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté et qu'un avis de consultation soit demandé à la MRC de Francheville, conformément à l'article 95 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 876-3, lo-  
tissement

92-185

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 876-3, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté et qu'un avis de consultation soit demandé à la MRC de Francheville, conformément à l'article 95 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTE

Résolution, adoption du compte rendu du Comité de circulation

92-186

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du 29 avril 1992 du Comité de circulation soit adopté, sauf l'article 3.

ADOPTE

Résolution, signature entente avec le Syndicat des employés manuels

92-187

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: D'autoriser le Maire et le Greffier à signer l'entente de deux (2) ans intervenue avec le Syndicat des employés manuels pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1991 au 30 juin 1993.

ADOPTE

Résolution, engagement policier-pompier

92-188

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Guy Isabelle soit embauché à titre de policier-pompier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., à compter du 7 mai 1992, et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 6 avril 1988.

ADOPTE

Résolution, engagement coordonnatrice-adjointe, animation dans les parcs

92-189

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'embaucher au salaire de 265 \$ par semaine, Mme Josée Béland, comme coordonnatrice-adjointe à l'animation dans les parcs, pour la période du 18 mai au 28 août 1992.

ADOPTE

Résolution, engagement responsable aquatique92-190

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: D'embaucher au salaire de 260 \$ par semaine, Mme Chantal Morin, comme responsable aquatique pour la période du 18 mai au 28 août 1992.

ADOPTE

Résolution, engagement agent de projet, programme herbe à poux92-191

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'embaucher Mme Lucie Plourde comme agent de projet du programme d'herbe à poux, au salaire horaire de 7,50 \$ pour la période du 11 mai au 21 août 1992.

ADOPTE

Résolution, engagement inspecteur, économie eau potable92-192

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: D'embaucher M. Ghislain Sanscartier comme inspecteur d'économie d'eau potable, au salaire horaire de 7,50 \$ pour la période du 11 mai au 14 août 1992.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire92-193

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'embaucher Mme Ginette Beauchesne L'Heureux, comme secrétaire aux salaire et conditions de travail de la convention du Syndicat canadien de la fonction publique, à compter du 11 mai 1992, et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 12 février 1991.

ADOPTE

Résolution annulant et remplaçant la résolution 91-390-b, banque d'employés de bureau temporaires92-194

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

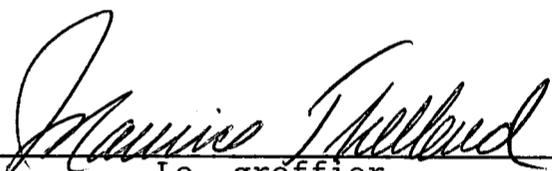
ET RESOLU: D'annuler à toutes fins que de droit la résolution numéro 91-390-b et d'autoriser la création d'une nouvelle banque d'employés de bureau temporaires avec les personnes suivantes:

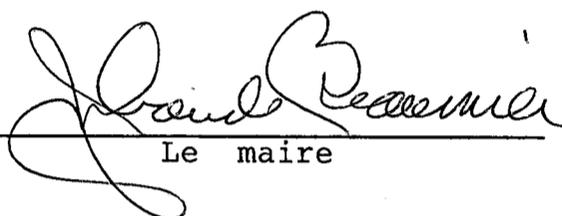
- Sylvie Giroux Bergeron
- Nathalie Poulin
- Micheline Borgia
- Jeannine Massicotte
- Nancy Galarneau
- Francine Roy
- Johanne O'Connor

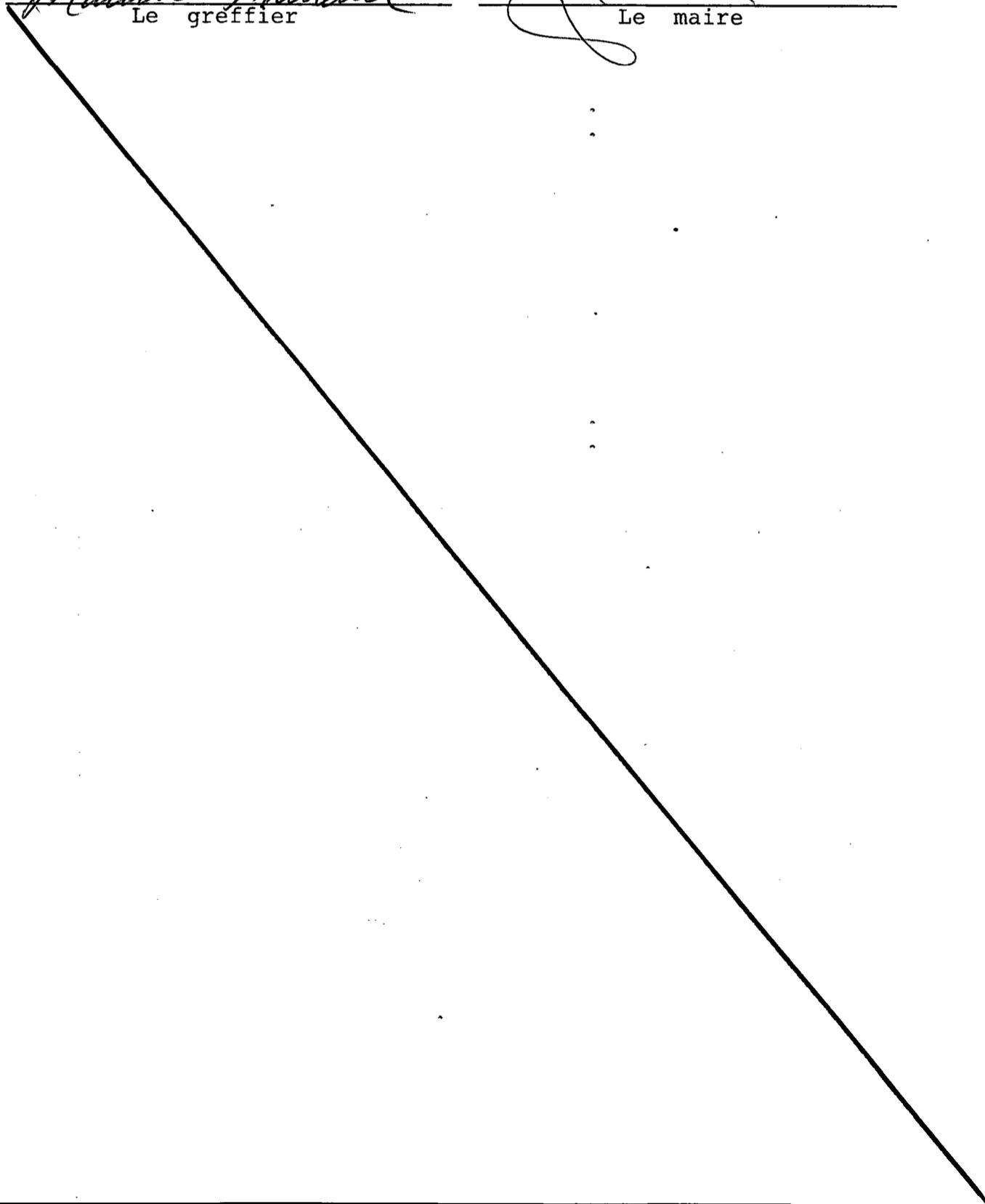
aux salaires et conditions de travail de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 19 mai 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour

92-195

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-05-04

92-196

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 mai 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 mai 1992

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général, M. Yvan Blouin

---

a) Résolution autorisant utilisation de la rue Des Oblats

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'utilisation de la rue Des Oblats par les autobus se rendant au Sanctuaire, de même que par les employés qui seront affectés aux travaux qui s'effectueront sur les terrains du Sanctuaire, et cette autorisation sera valable pour la durée des travaux, soit une période d'environ un (1) an.

b) Résolution, sondage puits d'essai

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la firme R.J. Lévesque et Fils ltée à effectuer, sur le terrain de la municipalité sis à l'arrière du foyer Père-Frédéric, un sondage pour un puits d'essai avant de procéder à la transaction pour un échange de terrain entre la Ville et le foyer Père-Frédéric.

c) Résolution, publication annonce

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce d'un quart de page dans le cahier souvenir qui sera publié à l'occasion du championnat canadien de Curling junior qui aura lieu à Trois-Rivières au mois de mars 1993, au coût de 125 \$ plus taxe.

CORRESPONDANCE LUE:

- Réfection de trottoirs, phase I, 1992.
- Club de tir Mauricien, dépôt des soumissions pour services d'aqueduc et d'égout.
- Lettre des Jardins Jacques Lemercier inc.
- Rapport budgétaire au 31 mars 1992.
- Lettre de M. Martin Croteau, stage non rémunéré au service de la planification.
- Rapport de M. René Tremblay sur le site d'enfouissement sanitaire.
- Lettre de la Maison Carignan, prêt de barrières de sécurité (pas disponibles).
- U.M.R.C.Q., inscription pour le forum national sur la décentralisation les 7, 8 et 9 juin.
- Lettre des commerçants: stationnement interdit sur la rue Notre-Dame, entre la rue St-Alphonse et Canadian Tire.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-05-0592-197

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 mai 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes92-198

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 mai 1992, comprenant:

- |  |               |
|--|---------------|
| 1) les chèques nos 63529 à 63709 inclusivement:  | 590 858,80 \$ |
| 2) les paies nos 14 à 18 inclusivement:  | 493 574,23    |
| 3) effets bancaires retournés et frais bancaires pour les mois de janvier, février, mars 1992: . | 13 534,69     |

le tout totalisant un déboursé de: 1 097 967,72 \$  
 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies92-199

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Jeanne-d'Arc Forcier	Prop. par cons. R. Goyette
M. Roland Croteau	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Marguerite Gaillardetz-Roy	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Olive Godin-Bolduc	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme92-200

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 12 mai 1992 de la Commission municipale d'urbanisme, soit adopté, sauf l'article 4 qui est mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs92-201

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 12 mai 1992 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement, Place Ste-Madeleine92-202

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 40 000 \$ soit financée par le fonds de roulement et remboursée au fonds d'administration en cinq (5) versements égaux et consécutifs, à compter de l'année 1993. Chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale. Ce montant servira à l'aménagement du boulevard Ste-Madeleine en front de la place Ste-Madeleine, mobilier urbain, aménagement d'espaces verts, trottoirs.

ADOPTE

Résolution, pour autoriser Maire et Greffier à signer entente avec SPAM pour 199292-203

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: D'autoriser le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente 1992 avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.

ADOPTE

Résolution, pour autoriser un appel d'offres pour un regroupement d'achat pour fourniture de produits chimiques92-204

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

ATTENDU que la Ville est invitée à adhérer au regroupement d'achats Mauricie Bois-Francs;

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Plessisville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce, pour l'année 1993.

ADOPTE

Résolution, pour autoriser la Ville à approuver l'entente relative à l'achat conjoint de gaz naturel

92-205

Vu l'entente intervenue le 27 avril 1992 entre ville de Québec et ville de Dorval relative à l'achat conjoint de gaz naturel;

ATTENDU que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire adhérer à cette entente, tel que prévu à l'article 5 de cette entente;

IL EST PROPOSE PAR: MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par: LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine

- 1) approuve l'entente intervenue le 27 avril 1992 entre ville de Québec et ville de Dorval relative à l'achat conjoint de gaz naturel;
- 2) autorise le maire et le greffier à signer le formulaire d'adhésion à telle entente, le formulaire intitulé "ENTENTE DE DESIGNATION D'UN AGENT" ainsi que le formulaire intitulé "LETTRE D'ENTENTE" soumis par Gaz Métropolitain inc. pour désigner la ville de Québec pour agir à titre d'agent de la municipalité pour une entente d'achat direct;
- 3) transmettre à l'Union des municipalités du Québec le formulaire d'adhésion, le formulaire concernant la désignation d'agent ainsi que tout autre renseignement pertinent relativement aux immeubles desservis par gaz et aux quantités estimées de gaz requis pour chaque établissement.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipements et logiciels micro-informatiques

92-206

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Centre d'affaires Crowntek pour la fourniture de 4 IBM PS/2 au montant de 1 668 \$ l'unité, de 4 moniteurs couleur au montant de 396 \$ l'unité, de 4 bases ajustables au montant de 35,50 \$ l'unité, de 4 imprimantes Hewlett-Packard Laserjet III au montant de 1 165 \$ l'unité, de 3 logiciels Wordperfect 5.1 au montant de 295 \$ l'unité, de 1 logiciel d'exploitation au montant de 130 \$ l'unité, de 1 lecteur CD-ROM au montant de 802 \$ l'unité, et de 2 émulations kit au montant de 982,50 \$ l'unité, T.P.S. en sus et T.V.Q. en sus (sauf logiciels), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipements IBM  
pour un système informatique AS/400

92-207

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de IBM CANADA LIMITEE pour la fourniture de 7 claviers-écrans modèle de base FCD au montant de 1 340 \$ l'unité, de 9 claviers-écrans modèle de base FGD au montant de 820 \$ l'unité, de 1 contrôleur à distance au montant de 5 760 \$, de 3 lecteurs optiques IBM 1021 au montant de 630 \$ l'unité et de 3 imprimantes IBM 2391 au montant de 667 \$ l'unité, T.P.S. et T.V.Q. en sus.

ADOPTE

Résolution, banque policiers-pompiers temporaires

92-208

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'embaucher à compter du:

18 mai 1992	M. Guy Grondin
20 mai 1992	M. André Marcotte
25 mai 1992	M. Sylvain Lafontaine

pour faire partie de la banque de policiers-pompiers temporaires.

Pour ceux qui ne possèdent pas la formation du bloc "A" et "B" en incendie, ils devront suivre à leur frais et réussir ces cours, et ce, d'ici un an de la date d'embauche.

ADOPTE

Résolution, prêt estrades, St-Louis-de-France

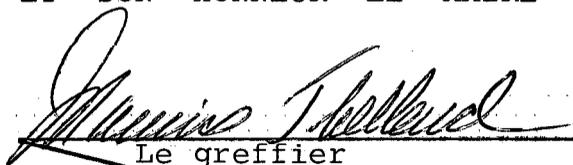
92-209

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville autorise le prêt d'équipements à la municipalité de St-Louis-de-France (sauf les tentes) à la condition que la Ville soit dégagée de toute responsabilité découlant du prêt de ces équipements et que la municipalité de St-Louis-de-France assume tous les frais encourus, soit frais de transports de même que tout autre frais inhérent occasionné par le déplacement de ces équipements.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 893, appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 255 466,32 \$ et décrétant un emprunt de 153 000,00 \$ pour l'achat d'équipement et machinerie pour le service des travaux publics.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 893 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

.. ..

Que le règlement numéro 893 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20 mai 1992.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 1<sup>er</sup> juin 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-210

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-05-19

92-211

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 mai 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 mai 1992

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Publication annonce, Image de la Mauricie

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce de 1/2 page, au coût de 595 \$ plus les taxes applicables, dans le numéro du mois de juillet de la revue Image de la Mauricie.

b) Subvention, Fondation des maladies du coeur

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention symbolique de 25 \$ à la Fondation des maladies du coeur du Québec.

c) Appui à la Société d'horticulture de la Mauricie

Le Conseil réuni en commission permanente, appuie la candidature de la Société d'horticulture de la Mauricie pour l'obtention du prix Marie-Victorin, compte tenu des nombreuses réalisations à son actif dont, entre autres, les travaux effectués pour la mise en valeur et l'embellissement du parc de l'Ile St-Quentin.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de Mme Isabelle Dussault, réclamation refusée.
- Lettre de M. Pierre Sirois, demande pour enlever le caractère de rue à la partie de la rue Herlin non ouverte (lot 423-13).
- Lettre de la Maison Carignan, course de la Mauricie, passage de la course dans la ville les 23 et 24 mai.
- Lettre de Mme Blanche L'Hérault Laquerre, candidature à l'assemblée régionale des services de santé, région 04.
- Lettre de M. Ghislain Lemay, candidature à l'assemblée régionale des services de santé, région 04.
- Colloque sur les déchets dangereux à Sherbrooke le 6 juin.
- U.M.Q., actes du congrès 92.
- Rapport des permis de construction, mois d'avril 1992.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-05-19

92-212

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 mai 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes92-213

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 27 mai 1992, comprenant les chèques numéros 63710 à 63787 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 89 674,56 \$ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies92-214

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Isidore Hubert	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Violette Fortin-Girard	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Flore Lamy-Beauchemin	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Simone Deveault-Couture	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Clémentine Benoit-Sigman	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Jean-Baptiste Roof	Prop. par cons. R. Goyette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du Comité de l'environnement92-215

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de l'environnement du 27 mai 1992 soit adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation92-216

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 27 mai 1992 soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, autorisation vente de bière, parc Des Ormeaux92-217

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le "Club des couches d'usure" à vendre de la bière dans le parc Des Ormeaux les 12, 13 et 14 juin 1992, lors d'un tournoi de balle donnée avec un permis obtenu de la Régie des permis d'Alcool du Québec à cet effet.

ADOPTE

Résolution, appui à la ville de Nicolet

92-218

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la ville de Nicolet dans ses démarches auprès des différentes autorités concernées par le dossier relatif à la prolongation de l'autoroute 30 jusqu'à la route du Port.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 894, pavage de diverses rues

92-219

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 894, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 590 000 \$ pour des travaux de pose d'une couche d'usure en béton bitumineux sur diverses rues", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 845-2, plan d'urbanisme

92-220

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 845-2, intitulé: "Règlement amendant le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 875-5, zonage

92-221

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 875-5, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 876-3, lotissement92-222

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 876-3, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, Béton du Cap et Gestions R.D. Carle inc.92-223

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise Béton du Cap inc. à vendre à Gestions R.D. Carle inc. l'immeuble dont suit la désignation:

DESIGNATION:

- a) une lisière de terrain située en la ville de Cap-de-la-Madeleine connue et désignée comme étant une PARTIE de la subdivision SIX CENT TRENTE du lot originaire numéro QUATRE CENT VINGT (420-630) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement du comté de Champlain; bornée vers le sud-est par le lot 420-543 (rue Berlinguet) où il mesure trois mètres et cinq centièmes (3,05m), vers le sud-ouest par le lot 420-643 où il mesure quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24m), vers le nord-ouest par le lot 419-724 où il mesure trois mètres et cinq centièmes (3,05m) et vers le nord-est par le lot 420-630 où il mesure quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24m); contenant en superficie quarante-six mètres carrés et quatre dixièmes (46,4m<sup>2</sup>).
- b) une autre lisière de terrain située au même endroit connue et désignée comme étant une PARTIE de la subdivision SEPT CENT VINGT-QUATRE du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-P.724) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement du comté de Champlain; bornée vers le sud-est par le lot 420-630 ci-dessus désigné où il mesure trois mètres et cinq centièmes (3,05m), vers le sud-ouest par les lots 419-748 et 419-749 où il mesure vingt-et-un mètres et trente-quatre centièmes (21,34m), vers le nord-ouest par le lot 419-724 où il mesure trois mètres et cinq centièmes (3,05m), vers le nord-est par le lot 419-724 où il mesure vingt-et-un mètres et trente-quatre centièmes (21,34m); contenant en superficie soixante-cinq mètres carrés (65m<sup>2</sup>).

- c) une autre lisière de terrain située au même endroit connue et désignée comme étant une PARTIE de la subdivision SEPT CENT VINGT-QUATRE du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-P.724) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement du comté de Champlain; bornée vers le sud-est par une partie du lot 419-724 où il mesure trois mètres et cinq centièmes (3,05m), vers le sud-ouest par le lot 419-749 où il mesure vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43m), vers le nord-ouest par le lot 419-724 où il mesure trois mètres et cinq centièmes (3,05m), et vers le nord-est par le lot 419-724 où il mesure vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43m); contenant en superficie quatre-vingt-trois mètres carrés et six dixièmes (83,6m<sup>2</sup>), la ligne sud-est étant située à trente-six mètres et cinquante-huit centièmes (36,58m) de la rue Berlinguet.

Par les présentes, le Maire et le Greffier sont autorisés à intervenir pour et au nom de la Ville audit acte aux fins de confirmer le consentement de la Ville, et que la Ville renonce aux droits qu'elle s'était réservée aux termes de l'acte reçu devant le notaire Gilles Légaré le 30 novembre 1979, enregistré le 6 décembre 1979, sous le numéro 276,963.

ADOPTE

Résolution, Roméo Jalbert et Gestions R.D. Carle inc.

92-224

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville autorise Roméo Jalbert à procéder avec Gestions R.D. Carle inc. à l'acte d'échange suivant:

Gestions R.D. Carle inc. cède à M. Roméo Jalbert, à titre d'échange, l'immeuble suivant, ci-après désigné: "l'immeuble "A":

DESIGNATION:

une lisière de terrain située en la ville de Cap-de-la-Madeleine connue et désignée comme étant une PARTIE de la subdivision SEPT CENT VINGT-QUATRE du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-P.724) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement du comté de Champlain; bornée vers le sud-est par une partie du lot 419-724 où il mesure trois mètres et cinq centièmes (3,05m), vers le sud-ouest par le lot 419-749 où il mesure vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43m), vers le nord-ouest par le lot 419-724 où il mesure trois mètres et cinq centièmes (3,05m), et vers le nord-est par le lot 419-724 où il mesure vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43m); contenant en superficie quatre-vingt-trois mètres carrés et six dixièmes (83,6m<sup>2</sup>); la ligne sud-est étant située à trente-six mètres et cinquante-huit centièmes (36,58m) de la rue Berlinguet.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, lequel plan sera annexé à l'acte d'échange.

En échange, M. Roméo Jalbert cède à Gestions R.D. Carle inc., à titre d'échange, l'immeuble suivant ci-après désigné: l'immeuble "B":

DESIGNATION:

une lisière de terrain située en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connue et désignée comme étant une PARTIE de la subdivision SEPT CENT QUARANTE-NEUF du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-P.749) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement du comté de Champlain; bornée vers le sud-est par le lot 419-748 où il mesure quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72m), vers le sud-ouest par le lot 418-728 (rue Radnor) où il mesure trois mètres et cinq centièmes (3,05m), vers le nord-ouest par le lot 419-749 où il mesure quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72m), vers le nord-est par le lot 419-724 où il mesure trois mètres et cinq centièmes (3,05m); contenant en superficie cent trente-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (139,4m<sup>2</sup>).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, copie dudit plan sera annexé à l'acte d'échange.

Par les présentes, le Maire et le Greffier sont autorisés à intervenir pour et au nom de la Ville audit acte aux fins de confirmer le consentement de la Ville et qu'elle renonce aux droits qu'elle s'était réservée, aux termes de l'acte reçu devant le notaire Yvon Dupuis le 30 janvier 1986 et enregistré le même jour sous le numéro 311,572.

ADOPTE

Avis de motion

92-225

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'EXCEDENT DES DEPENSES AU REGLEMENT NUMERO 863".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois de juin 1992.

(Signé) LEO BEAULIEU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, procédures judiciaires

92-226

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser le Directeur du service de la Planification à prendre les procédures judiciaires nécessaires contre M. Jean-Pierre Hamelin, 24, rue Valiquette à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, embauche policier temporaire

92-227

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'embaucher à compter du 2 juin 1992, M. Daniel Gervais pour faire partie de la banque de policiers temporaires.

Celui-ci devra suivre et réussir le Bloc "B" en incendie à ses frais, et ce, avant de devenir policier permanent.

ADOPTE

Résolution, animation dans les parcs

92-228

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les personnes retenues pour travailler à l'animation dans les parcs pour l'année 1992, soient celles recommandées à l'annexe "A" du 1<sup>er</sup> juin 1992 ci-incluse.

Ces personnes devraient débiter le 15 juin 1992 pour huit (8) semaines, au salaire hebdomadaire de 210 \$.

ADOPTE

Résolution, embauche, contrôle et surveillance, programme de récupération des matières recyclables

92-229

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'embaucher M. Martin Croteau pour une période de 6 à 8 semaines à compter du 8 juin 1992, au salaire de 6 \$ l'heure, 35 heures par semaine, avec horaire variable à déterminer selon les besoins, pour être affecté à l'information, au contrôle et à la surveillance du programme municipal de récupération des matières recyclables.

ADOPTE

Résolution, signalisation piétonnière92-230

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

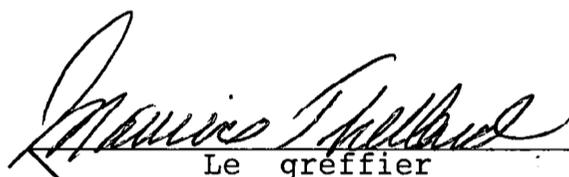
ET RESOLU: De demander au ministère des Transports l'installation d'une signalisation piétonnière à l'intersection des rues Du Parc, Thibeau et Vaillancourt, afin d'assurer une plus grande sécurité pour les piétons devant utiliser cette intersection, et pour satisfaire aux nombreuses demandes des citoyens qui parviennent à la Ville à ce sujet.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Dépôt d'une pétition, bâtisse sur la rue Ste-Madeleine, entre les rues Duguay et Massicotte.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 juin 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-231

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-06-01

92-232

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 1<sup>er</sup> juin 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1<sup>er</sup> juin 1992

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Installation conteneur supplémentaire, place Ste-Madeleine

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation d'un conteneur supplémentaire à Place Ste-Madeleine, afin de mieux répondre aux besoins de la récupération du papier.

b) Autorisation fête des Retrouvailles, Centre Jean-Noël Trudel

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Centre Jean-Noël Trudel à tenir la fête des Retrouvailles le 4 juillet 1992, à la condition que la disco-bar se tienne à l'intérieur même du Centre et que les activités tenues à l'extérieur (sur le stationnement), doivent être terminées pour 23 heures afin de respecter la quiétude du voisinage.

c) Journée cycliste de l'Hebdo Journal

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'utilisation des installations de la Ville demandées par l'Hebdo Journal dans une lettre en date du 26 mai, à l'occasion de la journée cycliste qui aura lieu le dimanche, 28 juin 1992, et d'aviser les chefs de services concernés.

d) Prêt du Centre Culturel, bénévoles de l'hôpital Cloutier

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel aux auxiliaires bénévoles de l'hôpital Cloutier:

- 1° le 13 septembre 1992 pour leur 35e anniversaire;
- 2° les 16, 17 et 18 octobre 1992 pour la tenue d'un marché aux puces.

CORRESPONDANCE LUE:

- Programme de réfection des trottoirs et bordures, phase II révisée.
- Lettre accompagnée d'un rapport d'activités de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie.
- Stationnement rue St-Pierre, trois (3) propositions présentées par le Directeur de la Planification.
- Projet d'un étang de pêche à la truite par le groupe des Six inc.
- Lettre de la Régie des alcools du Québec, demande d'un permis par le bar Nul-Part.
- Lettre de la Commission scolaire Samuel-de Champlain: demande d'un brigadier scolaire, intersection des rues St-Irénée et Montplaisir.
- Lettre d'Alca-Québec inc., rapport d'activités 1991 sur le programme d'éradication de l'herbe à poux.

- Lettre de Maurice Murphy et Associés inc., offre de services pour l'analyse et la vérification des factures d'électricité.
- Lettres de Kathleen Lemire et de Luc Lemire, demande d'amendement au règlement des heures d'arrosage (refusée).

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-06-01

92-233

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1<sup>er</sup> juin 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

92-234

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 9 juin 1992, comprenant:

1) les chèques nos 63788 à 63797 incl...	391 773,86 \$
2) les paies nos 19 à 22 incl.....	460 945,17
le tout totalisant un déboursé de:	852 719,03 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 852 719,03 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 146 227,55 \$.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

92-235

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 juin 1992, comprenant:

1) les chèques nos 63798 à 64065 incl...	4 141 576,72 \$
2) effets bancaires retournés et frais bancaires pour les mois d'avril et mai 1992.....	2 554,55
le tout totalisant un déboursé de:	4 144 131,27 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 4 144 131,27 \$ sont inclus:

-	un placement au taux de 6,22%	
	(Caisse Pop. Ste-Madeleine):	3 500 000,00 \$
-	le service de la dette:	189 529,57
		<u>3 689 529,57 \$</u>

ADOPTE

Résolutions de sympathies92-236

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Isidore Daneault	Prop. par cons. D. Beaulieu
Père Paul-Aimé Morin, o.m.i.	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Béatrice M-Sauvageau	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Rose-Aimée Mongrain	Prop. par cons. A. Croteau
M. André Désilets	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Berthe M-Rochefort	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Gaston Bergevin	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Robert Demers	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Roméo Masson	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la Commission d'urbanisme92-237

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 9 juin 1992 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté, sauf l'article 3.

ADOPTE

Résolution, demande en dérogation mineure92-238

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'assemblée de consultation au cours de laquelle le Conseil municipal étudiera la demande en dérogation mineure, concernant le 75, rue Comeau à Cap-de-la-Madeleine où une erreur d'implantation a résulté en un empiétement du bâtiment principal dans la marge de recul avant minimal, ait lieu mercredi le 8 juillet 1992, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 17 heures.

ADOPTE

Résolution, demande en dérogation mineure92-239

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'assemblée de consultation au cours de laquelle le Conseil municipal étudiera la demande en dérogation mineure, concernant le 173, rue De La Fonderie à Cap-de-la-Madeleine où une erreur d'implantation a résulté en un empiétement du bâtiment principal dans la marge de recul latéral minimal, ait lieu mercredi le 8 juillet 1992, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 17 heures.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, rayonnage de la bibliothèque92-240

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'accepter la soumission de P.V. Ayotte ltée du 29 mai 1992, au montant de 67 914,04 \$ toutes taxes incluses, pour le rayonnage de la bibliothèque.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, mobilier et fournitures pour bibliothèque92-241

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Equipement Biblio Québec pour la fourniture de 2 chariots de retour de livres au prix unitaire de 525 \$, de 2 tables pour enfants au prix unitaire de 305 \$, de 8 chaises pour enfants, au prix unitaire de 73 \$, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse et conforme présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, mobilier et fournitures pour bibliothèque92-242

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Ameublements Bibliotech pour la fourniture de 4 présentoirs vitrés au coût unitaire de 1 044 \$, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse et conforme présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, mobilier et fournitures pour bibliothèque92-243

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Agences Pelletier pour la fourniture de 3 présentoirs à nouveautés au prix unitaire de 880 \$ et de 1 présentoir à nouveautés multi-média au prix unitaire de 240 \$, de 2 tables de lecture inclinées pour enfants au prix unitaire de 850 \$ et de 4 bancs pour enfants au prix unitaire de 118 \$, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse et conforme présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, mobilier et fournitures pour bibliothèque92-244

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Reliure Pierre Larochelle pour la fourniture de 1 globe terrestre au prix unitaire de 337 \$ et de 1 sphère terrestre au prix unitaire de 167 \$, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse et conforme présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, mobilier et fournitures pour bibliothèque92-245

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Carr McLean pour la fourniture de 8 isoaloirs au prix unitaire de 400 \$, de 3 coussins de vinyle au prix unitaire de 38,75 \$, de 4 blocs-livres petit format au coût unitaire de 487 \$ et de 4 blocs-livres grand format au prix unitaire de 598 \$, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse et conforme présentée.

ADOPTE

Résolution, signature acte de correction92-246

Proposé par M. le conseiller RENE GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de correction préparé par le notaire Robert Carrier, concernant un acte de vente passé entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et Fiducie Desjardins inc. le 23 décembre 1991, numéro 353,031, tel que soumis à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, nouveau maire-suppléant

92-247

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que M. le conseiller Jeannot Paquin soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 1992.

ADOPTE

Résolution pour majorer les honoraires de Trittech

92-248

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'accepter la proposition faite par Trittech concernant la majoration des honoraires relatifs aux programmes PARCQ, PRIL et PAD, soit:

- 1°- prime de 20% sur les honoraires de la S.H.Q. payables par la Ville;
- 2°- facturation: 90% des honoraires payables sur la transmission des dossiers à la S.H.Q. et 10% à la fin des travaux.

ADOPTE

Résolution, autorisation permis de vente de bière

92-249

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association du baseball mineur de Cap-de-la-Madeleine à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de bière sur les terrains de l'aréna Jean-Guy Talbot, pour consommation sur place, pour la venue des 4 chevaliers O'Keefe le 11 juillet 1992.

ADOPTE

Résolution, autorisation permis de vente de boissons

92-250

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Domaine madelinois à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec un permis de vente de boissons sur les terrains du parc de la rue Deveau, à l'occasion d'une fête qui aura lieu le 8 août 1992.

ADOPTE

Résolution de félicitations92-251

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil offre ses plus sincères félicitations aux scouts de la meute St-Eugène pour avoir participé si activement à la journée de l'environnement le 30 mai dernier et avoir démontré ainsi par cette action concrète, leur intérêt à la cause de la protection de l'environnement et à la qualité de vie de notre milieu.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- Pétition, marchands de la rue Fusey.

Résolution, adoption du règlement numéro 89592-252

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 895, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'excédent des dépenses prévues au règlement numéro 863", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage92-253

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 875 (875-6)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15<sup>e</sup> jour du mois de juin 1992.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, programme de création d'emplois, article 2592-254

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la loi de l'assurance-chômage.

Que M. Roger Gravel et/ou M. Yves Boissonnault est(sont) autorisé(s) au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son(ses) représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTE

Résolution d'appui à la ville de Baie-Comeau

92-255

CONSIDERANT le projet de la direction des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique de référer des demandes d'assistance aux services policiers municipaux pour mettre sous garde des personnes arrêtées en vertu du Code criminel;

CONSIDERANT que les établissements réguliers de détention disposent des ressources pour répondre aux besoins d'une incarcération;

CONSIDERANT que les gardiens de prison sont formés pour effectuer la garde des détenus ou des personnes arrêtées;

CONSIDERANT que la détention dans les postes de police doit être conforme aux exigences de la Commission de police en cette matière;

CONSIDERANT que la détention implique l'aménagement d'un bloc cellulaire conforme à la loi et des locaux et équipements nécessaires à l'enregistrement et la fouille des détenus;

CONSIDERANT que les postes de police ne disposent pas des aménagements complets pour assumer des conditions de détention conformes;

CONSIDERANT que la garde de personnes demande l'ajout de ressources humaines, matérielles et financières additionnelles aux services policiers municipaux;

CONSIDERANT que le projet de la direction des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique implique un transfert de coûts aux municipalités en matière de détention et ce, sans compensation;

En conséquence,  
IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine signifie au Ministre de la Sécurité publique son opposition au projet de ce ministère, relativement aux demandes d'assistance pour la garde et la détention dans les locaux des services policiers municipaux de personnes arrêtées par les agents de la paix, et demande aux municipalités concernées de signifier leur désaccord au Ministre.

ADOPTE

Résolution, subvention92-256

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'une subvention de 500 \$ soit versée à M. Dave Frost à l'occasion de sa participation aux Jeux Olympiques de Barcelone et ce dans le cadre de la politique de subvention aux athlètes de la ville.

ADOPTE

Résolution, paiement facture, achat de canots92-257

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser le paiement de la facture de 6 636,19 \$ au club de canotage pour l'achat de deux canots.

ADOPTE

Résolution de félicitations92-258

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement M. René Matton qui, lors du congrès annuel des Hebdomadaires régionaux, a obtenu le premier prix d'information scientifique régional, prix commandité par Hydro-Québec, et se réjouissent de l'honneur qui lui est ainsi fait.

ADOPTE

Résolution de félicitations92-259

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

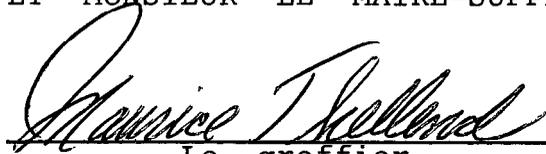
Que les membres du Conseil offrent leurs plus sincères félicitations à toute l'équipe de l'Hebdo Journal qui, lors du congrès annuel des Hebdomadaires régionaux, s'est mérité un prix pour la qualité de sa conception publicitaire, et sont heureux de souligner par la présente résolution ce succès remarquable.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- Pétition, ruelle en face de Cascade Lupel.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
 Le greffier

  
 Le maire suppléant

7 4 8 7

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 894, autorisant un emprunt de 590 000 \$ pour des travaux de pose d'une couche d'usure en béton bitumineux sur diverses rues.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 894 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 894 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 1992.

  
\_\_\_\_\_  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 845-2, amendant le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 845-2 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 845-2 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 1992.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

7 4 8 9

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 875-5, amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875-5 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enrégistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875-5 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 1992.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 876-3, amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

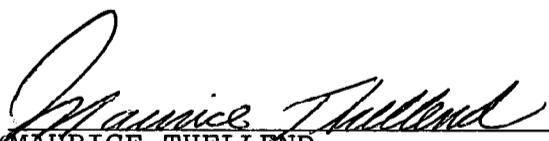
Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 876-3 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 876-3 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 1992.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

7 4 9 1

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 895, autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'excédent des dépenses prévues au règlement numéro 863.

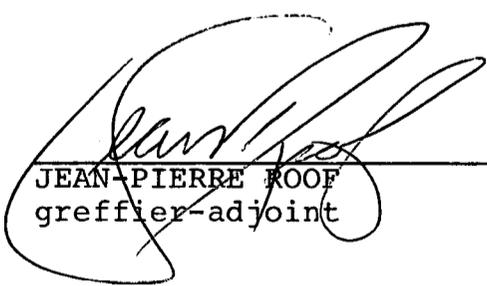
Je, soussigné, Jean-Pierre Roof, greffier-adjoint de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 895 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 895 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 30 juin 1992.

  
JEAN-PIERRE ROOF  
greffier-adjoint

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 juillet 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Jeannot Paquin
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-260

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-06-15

92-261

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 juin 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 juin 1992

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution, construction bordure de béton, rue Leduc et section de trottoirs, rue Herlin

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la construction d'une bordure de béton sur la rue Leduc en front du lot 423-126 et de la ruelle, et la construction d'une section de trottoirs sur la rue Herlin en front de la ruelle, le tout pour un coût estimé à 1 500 \$.

b) Résolution, budget spécial O.M.H.

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la demande de l'O.M.H. pour un budget spécial de 10 000 \$ sur le projet #155-04-32280-0001 (part de la Ville: 1 000 \$, soit 10% du montant demandé).

c) Résolution, renouvellement abonnement à Info +

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le renouvellement de l'abonnement à Info + pour une période de un (1) an au coût de 115 \$, taxes en sus.

d) Résolution, contribution de la Ville, tournoi de golf

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 50 \$ à l'Association des résidents de Châteaudun à titre de contribution de la Ville pour le tournoi de golf organisé par l'Association.

e) Résolution, installation pictogramme pour malentendants

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation d'un pictogramme pour malentendants:

- 1° aux environs du 540 de la rue De Callières;
- 2° aux environs du 119 de la rue St-Emile.

CORRESPONDANCE LUE:

- Documentation déposée par M. Alain Croteau sur la célébration de la fête nationale sur l'Ile St-Quentin.
- Projet étang de pêche, référé au comité des Loisirs.
- Lettre de M. Michaël Hiller, Les Entreprises Job-Cob enr. (projet à l'étude).
- Rapport du comité intermunicipal du relais portuaire.
- Projet Les Méloman de Cap-de-la-Madeleine, référé au comité des Loisirs.
- Conciliation de banque, mois de janvier, février, mars 1992.
- Rapport des permis de construction, mois de mai 1992.
- Lettre de la Commission de représentation électorale, mise en vigueur du règlement de la division des quartiers (règlement numéro 891).

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-06-1592-262

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 juin 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes92-263

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 juillet 1992, comprenant les chèques numéros 64066 à 64255 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 123 287,51 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 123 287,51 \$ sont inclus:

-	le service de la dette:	350 060,58 \$
-	Canagex Placements ltée:	50 000,00
		<u>400 060,58 \$</u>

ADOPTE

Résolutions de sympathies92-264

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Yolande M. Vadeboncoeur	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Flore Toupin	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mlle Marie-Ange Doyon	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Yvonne Bayette-Lemay	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Jean-Maurice St-Pierre	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Joséphine Moreau-Lebire	Prop. par cons. R. Goyette
M. Claude Bouchard	Prop. par cons. J. Paquin
M. Régnald Giroux	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Juliette Germain Marchand	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Ludger Champoux	Prop. par cons. A. Croteau
M. Marcel Barbeau	Prop. par cons. R. Tremblay
M. René Béchard	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Conrad Voyer	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Bella Leblanc	Prop. par cons. R. Goyette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, autorisant le Festival des amuseurs publics à demander permis de vente de boissons92-265

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Festival des amuseurs publics de Cap-de-la-Madeleine à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec un permis de vente de bière sur les terrains du parc Des Chenaux, à l'occasion d'une fête qui aura lieu les 7, 8 et 9 août 1992.

ADOPTE

Résolution autorisant l'équipe de balle molle Ecuipag à demander permis de vente de boissons92-266

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'équipe de balle molle Ecuipag à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec un permis de vente de boissons alcooliques sur les terrains du parc Rochefort, lors d'un tournoi de balle molle qui aura lieu les 10, 11 et 12 juillet 1992.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, régulateurs de circulation92-267

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Electro-méga ltée au montant de 18 855,44 \$ toutes taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) régulateurs de circulation électroniques programmables à base de micro-processeur suivant les spécifications de la Ville RT-92-1, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, paiement cotisation au carrefour "Action municipale et familles"92-268

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le paiement de la cotisation 1992 au carrefour "Action municipale et familles" au coût de 150 \$.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs92-269

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 17 juin 1992 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 13 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs92-270

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 22 juin 1992 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Avis de motion92-271

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT REGISSANT L'EMISSION DE PERMIS POUR COLPORTEURS, VENDEURS ITINERANTS, REVENDEURS ET VENTES DE GARAGE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 6<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1992.

(Signé) DENIS BEAULIEU  
 conseiller de la ville de  
 Cap-de-la-Madeleine

Résolution, modifications au Code national du bâtiment et au code national de prévention des incendies92-272

ATTENDU la publication par le Comité associé du Code national du bâtiment du Canada 1990, d'une troisième série de modifications au Code national du bâtiment du Canada 1990, et ce, en date de janvier 1992;

ATTENDU la publication par le Comité associé du Code national de prévention des incendies du Canada 1990, d'une deuxième série de modifications au Code national de prévention des incendies du Canada 1990, et ce, en date de janvier 1992;

ATTENDU qu'en vertu des articles 2.2.1 et 2.2.2 du règlement de construction numéro 877, il est permis au Conseil municipal de décréter que ces modifications feront partie intégrante de son règlement de construction à compter de la date qu'il déterminera par résolution;

EN CONSEQUENCE, il est  
Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que les troisièmes modifications au Code national du bâtiment du Canada 1990 et deuxièmes modifications au Code national de prévention des incendies du Canada 1990 feront partie intégrante du règlement de construction numéro 877 et ce, à compter du 27 juillet 1992, et que publication à cet effet devra paraître dans un journal distribué sur le territoire municipal.

ADOPTE

Résolution, autorisation demande de permis de vente de boissons

92-273

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

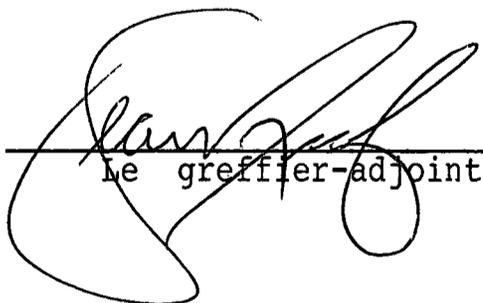
ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association des Résidents de Châteaudun à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec un permis de vente de boissons alcooliques sur le terrain du parc Ste-Bernadette, à l'occasion des festivités de la fin de semaine champêtre qui auront lieu les 14, 15 et 16 août 1992.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Dépôt d'une plainte de citoyens de la rue Des Ormeaux concernant la circulation automobile.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier-adjoint

  
Le maire-suppléant

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mercredi, le 8 juillet 1992, à 17 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant      Jeannot Paquin  
Messieurs les conseillers:      Denis Beaulieu  
   Léo Beaulieu  
   René Goyette  
   Michel Boisclair

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

---

Résolution, dérogation mineure

92-274

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accorde la dérogation demandée à l'égard de l'empiétement du bâtiment principal, sis au 173, rue De La Fonderie à Cap-de-la-Madeleine, dans la marge de recul latéral minimal du côté de l'immeuble portant adresse civique 179, rue De La Fonderie.

ADOPTE

Résolution, dérogation mineure

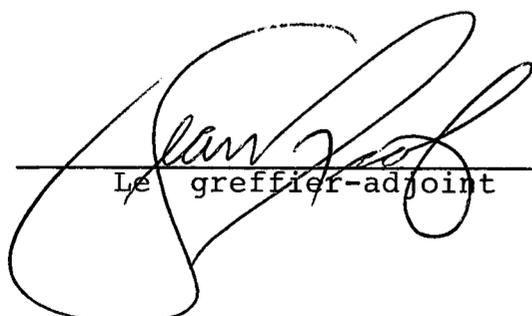
92-275

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accorde la dérogation demandée à l'égard de l'empiétement du bâtiment principal, sis au 75, rue Comeau à Cap-de-la-Madeleine, dans la marge de recul avant minimal.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier-adjoint

  
Le maire-suppléant

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 août 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-276

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-07-06

92-277

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 juillet 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1992-07-08

92-278

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 8 juillet 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 6 juillet 1992

## PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant Jeannot Paquin  
 Messieurs les conseillers: Denis Beaulieu  
 Henri-Paul Courteau  
 Léo Beaulieu  
 Michel Boisclair  
 René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de remerciements de la Corporation du festival des amuseurs publics concernant le Super Méchoui Maxi tenu les 18, 19 et 20 juin derniers.
- Lettre de Sports Québec concernant l'ouverture de la période de mise en candidature pour les Finales des Jeux du Québec, hiver et été 1995 (refusé).
- Demande de la Brasserie Madelon pour les festivités de la foire trott-art 1992 (acceptée).
- Demande de la Maison Jean-Lepage, levée de fonds (refusée).
- Changement de la glissade au parc Ste-Bernadette (accepté).
- Plan d'aménagement du stationnement de Pizzeria Royale soumis au service de la Planification (accepté).
- Demande du festival des amuseurs publics, installation de pancartes (acceptée).

JEAN-PIERRE ROOF  
 greffier-adjoint

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-07-06

92-279

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 juillet 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

92-280

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 juillet 1992, comprenant:

1) les chèques nos 64256 à 64400 incl...	7 426 480,47 \$
2) les paies nos 23 à 26 incl.....	489 871,58
le tout totalisant un déboursé de:	<u>7 916 352,05 \$</u>

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 7 916 352,05 \$ sont inclus:

- un placement au taux de 5,6% (Caisse Pop. Ste-Madeleine):	7 000 000,00 \$
- le service de la dette:	14 974,03
	<u>7 014 974,03 \$</u>

ADOPTE

Adoption liste de comptes

92-281

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 31 juillet 1992, comprenant les chèques numéros 64401 à 64549 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 297 839,62 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 297 839,62 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 53 286,04 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

92-282

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Marie-Jeanne Doucet	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Henri-Paul Parenteau	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Moïse Lapointe	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Roger Boissonneault	Prop. par cons. R. Goyette
M. Claude Rousseau	Prop. par cons. A. Croteau
M. René Tremblay	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Léonard Tremblay	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Marie-Jeanne Larivière	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Fleurette St-Arneault	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jean-Pierre Brouillette	Prop. par cons. A. Croteau
M. Jean Descôteaux	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Rollande L. Milette	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Lélianne L.-Fréchette	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Charles De Lachevrotière	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Richard Normandin	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Paul-Emile Rivard	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Charles-Edouard Rousseau	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Armand Lefebvre	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Madeleine Boisvert	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Yvon Janelle	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du compte rendu du Comité de circulation92-283

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu du Comité de circulation du 29 juillet 1992, soit adopté:

- 1° sauf qu'à l'article 2, l'autorisation est donnée pour l'utilisation de la partie "stationnement" des côtés de la rue Fusey, et que cette partie devra être réservée exclusivement aux commerçants de la ville de Cap-de-la-Madeleine;
- 2° et à l'article 6, autorise l'installation de deux (2) dos d'âne sur la rue Des Ormeaux, entre Pie XII et Des Prairies, à titre d'essai.

ADOPTE

Résolution, Trust Général92-284

CONSIDERANT que les conditions demandées par la ville de Cap-de-la-Madeleine dans la résolution numéro 90-461 concernant la rénovation de l'immeuble sis au 49 de la rue Du Parc ont maintenant été remplies;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine avise Trust Général de sa décision qu'elle met fin à toutes les procédures en exécution du jugement rendu contre le 49 de la rue Du Parc.

ADOPTE

Résolution, vente pour taxes92-285

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Trésorier à débiter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu au plus tard en décembre 1992, pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté en totalité les taxes municipales de l'année 1990 et des droits sur les mutations immobilières, ainsi que les intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Résolution, demande permis de vente de bière92-286

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise "l'Association du tournoi de balle Marcel Vincent" à demander un permis de vente de bière à la Régie des permis d'alcool du Québec, à l'occasion d'un tournoi de balle organisé par ladite association sur les terrains de l'aréna Jean-Guy Talbot, le 8 août 1992.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pavage

92-287

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction Division Simard-Beaudry inc. au montant de 326 373,39 \$ toutes taxes incluses, pour des travaux de recouvrement de pavage existant, excavation, fondation de pierre et pavage, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, achat de camionnettes

92-288

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-O-Tomobiles pour l'achat de deux (2) camionnettes neuves à deux roues motrices, au coût de 17 658,72 \$ chacune, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement 875-6 (zonage)

92-289

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 875-6, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 896

92-290

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 896, intitulé: "Règlement concernant les colporteurs, vendeurs itinérants, revendeurs et ventes de garage", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Avis de motion92-291

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 42 (1992) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.) ADOPTANT LES DEPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 1993, 1994 ET 1995". (642-11)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'août 1992.

(Signé) ALAIN CROTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion92-292

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 43 (1992) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.) DECRETANT ET AUTORISANT L'ACHAT DE DEUX (2) AUTOBUS ADAPTES POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPEES, AINSI QUE LES EQUIPEMENTS POUR LESDITS AUTOBUS". (642-12)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'août 1992.

(Signé) ALAIN CROTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, réimpression d'une obligation92-293

ATTENDU que Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc., 1155 rue Metcalfe, Montréal, province de Québec, s'était porté acquéreur d'une (1) obligation de 5 000 \$ émise par la ville de Cap-de-la-Madeleine sous le numéro V 294, laquelle porte intérêt à un taux de 9,75% l'an et échoit le 9 juillet 1996;

ATTENDU que l'obligation précitée fait partie d'une émission d'obligations au montant de 4 000 000 \$, émise par la susdite municipalité le 9 juillet 1991;

ATTENDU que cette obligation a été retournée à Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc. par courrier recommandé, le 19 mai 1992, sous le numéro 76 012 664 320 et n'est pas parvenue à son destinataire;

ATTENDU que depuis cette date, cette obligation ainsi que ses coupons d'intérêt du 9 juillet 1992 et les subséquents n'ont pas été retrouvés, ni présentés à la banque pour y être encaissés;

En conséquence, il est  
Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long cité.

Que la maison J.B.-Deschamps inc. soit et est autorisée à imprimer une nouvelle obligation de 5 000 \$ portant le numéro V 294, échéant le 9 juillet 1996, avec ses coupons d'intérêt du 9 juillet 1992 et les subséquents annexés, lesquels représentent l'intérêt au taux de 9,75% l'an.

- 1°- La nouvelle obligation avec coupons à compter du 9 juillet 1991 sera en tout point conforme à l'obligation numéro V 294 qui a déjà été émise sauf qu'elle sera signée par le Maire et par le Greffier (secrétaire-trésorier) actuellement en office, tandis qu'un fac-similé de leur signature respective ou de celle des officiers en fonction au moment de l'émission originale pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt, de même que sur l'obligation en ce qui concerne la signature du Maire seulement.
- 2°- Cette obligation sera transmise au ministère des Affaires municipales pour la signature du Certificat de Validité.
- 3°- Une fois complétée et signée elle sera remise au détenteur.

ADOPTE

Résolution, employés permanents

92-294

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: De nommer les personnes suivantes au statut d'employés permanents:

- Marie-Claude Guérin, technicienne de laboratoire
- Jean-Pierre Neault, préposé à l'aréna
- Jean-Louis Bourque, mécanicien
- Jacques Mongrain, mécanicien
- René Gagnon, soudeur
- Gérard Bourbeau, chauffeur "B"
- Jean-Charles Dauphinais, chauffeur "B"

ADOPTE

Résolution, loi sur la qualité de l'environnement92-295

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander au Ministre de l'Environnement de modifier l'article 64.3 de la Loi sur l'Environnement, pour prévoir que l'avis d'augmentation du tarif pour recevoir des déchets dans un lieu d'élimination à cet effet, soit aussi expédié également et directement aux municipalités utilisatrices du site, en plus d'être publié dans un journal.

ADOPTE

Résolution de remerciements92-296

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine remercient sincèrement les autorités municipales de la ville de Châteaudun, ses habitants, les membres du Comité de jumelage et tous ceux et celles qui ont participé aux cérémonies du vingtième anniversaire de nos deux villes jumelles au mois de juillet dernier.

De même que pour l'accueil exceptionnel et la chaleureuse hospitalité avec lesquels ont été reçus Monsieur le maire Jean-Claude Beaumier et le groupe de madelinois qui l'ont accompagné à cette occasion.

Tous étant convaincus que ces célébrations ne pourront que fortifier les liens d'amitié qui unissent nos deux villes depuis deux décennies.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 août 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-297

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-08-03

92-298

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 août 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 août 1992

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur général adjoint, et le directeur des opérations,	M. Réjean Giguère
	M. Gérald Binette

a) Résolution, feux de signalisation pour piétons

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le service des Travaux publics à installer des feux de signalisation pour piétons à l'intersection des rues Thibeau, Vaillancourt et Du Parc.

b) Résolution, réfection des trottoirs, rue Latreille

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la réfection des trottoirs sur la rue Latreille sur une longueur d'environ 280 pieds le long de l'édifice de la bibliothèque municipale.

c) Résolution, réfection des trottoirs, rue Thibeau

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la réfection des trottoirs sur la rue Thibeau sur une longueur d'environ 200 pieds face aux numéros civiques 429, 435 et à Sport 755, de même que sur la rue Berlinguet, sur une longueur d'environ 70 pieds le long de la nouvelle bâtisse de Sport 755.

d) Résolution, autorisation procédures

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M<sup>e</sup> Bernard Héon à entreprendre les procédures nécessaires qu'il a soumises à la Ville dans sa lettre du 21 juillet 1992.

e) Résolution, heures de glace à l'aréna

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la tarification pour les heures de glace à l'aréna Jean-Guy Talbot pour la saison d'hiver 92-93, telle que soumise à la présente séance.

f) Résolution, stationnement limité

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise un stationnement limité de 60 minutes sur la rue Notre-Dame, à partir du numéro civique 5 jusqu'à la rue St-Henri, et aussi l'installation d'une signalisation plus appropriée pour le stationnement municipal de la rue St-Henri.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport budgétaire au 30 juin 1992.
- Rapport de M. Denis Durand, T.Sc.A, sur l'aménagement d'une aire de stationnement pour desservir le centre commercial situé au 58 de la rue St-Pierre.
- Rapport de M. Michaël Hiller sur la bâtisse du 681, rue Notre-Dame.
- Lettre des Amuseurs publics, demande de fermeture de rues à l'occasion du festival (acceptée).
- Lettre du ministère de l'Environnement, règlement sur l'entreposage de pneus hors d'usage.
- Lettre de la Classique internationale de canots, aide policière le 7 septembre 1992 (acceptée).

- Lettre du CRSSS-04, liste des membres de l'assemblée régionale Mauricie-Bois-Francs.
- Lettre de la CITF, modification du parcours des circuits 6 et 11; et essai de service le dimanche.
- Lettre de la Fondation de l'hôpital Cloutier, cocktail bénéfique le 14 septembre 1992.
- Lettre de la Chambre de Commerce de St-Louis-de-France, tournoi de golf le 20 septembre 1992.
- Lettre de l'U.M.Q., offre de services de la firme André Gingras et Ass. inc. pour les assurances collectives.
- Lettre du Comité d'école Ste-Madeleine, demande d'installation d'un panneau pour interdire les chiens dans le parc-école.
- Projet de politique familiale déposé par M. René Tremblay.
- Conciliation de banque, pour les mois d'avril et mai 1992.
- Rapport des permis de construction, juin 1992.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-08-03

92-299

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 août 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

92-300

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 7 août 1992, comprenant:

1)	les chèques nos 64550 à 64678 incl...	7 622 861,49 \$
2)	les paies nos 27 à 31 incl.....	634 161,14
3)	effets bancaires retournés pour le mois de juin 1992.....	2 674,62
le tout totalisant un déboursé de:		8 259 697,25 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 8 259 697,25 \$ est inclus un placement au taux de 5,20% et au taux de 5,17% (Banque de Montréal) pour un montant de 6 966 308 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies92-301

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Julien Landry	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Albert Lebel	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Emile Girard	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Blanche Boisvert	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Marie-Flore Boucher	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, appui au Maire de Blainville92-302

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil appuie M. le maire Paul Mercier de la municipalité de Blainville dans ses démarches auprès du Ministre de l'Education du Québec, pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement au Québec.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fourniture de mobilier92-303

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Ameublement Buromax pour la fourniture de mobilier pour le service Loisirs et Culture, consistant en:

trois (3) fauteuils ergonomiques Global au montant de 276,19 \$, six (6) fauteuils pour visiteurs Global/Locust au montant de 98,23 \$, quatre (4) fauteuils pour visiteurs Artopex/Contact au montant de 215,52 \$, six (6) panneaux droits 36" x 66" Global au montant de 264,63 \$, trois (3) panneaux droits 30" x 66" Global au montant de 254,23 \$, trois (3) panneaux droits semi-vitrés Global au montant de 503,84 \$, deux (2) raccords d'angle 90 et 180 Global au montant de 67,02 \$, trois (3) montants muraux Global au montant de 30,62 \$, trois (3) fauteuils ergonomiques Global au montant de 248,45 \$, six (6) fauteuils pour visiteurs Global au montant de 98,23 \$, vingt-cinq (25) fauteuils pour visiteurs Artopex au montant de 141,56 \$, quatre (4) fauteuils pour visiteurs Global au montant de 98,23 \$, deux (2) chaises ergonomiques Global au montant de 212,63 \$, deux (2) fauteuils pour visiteurs Global au montant de 82,63 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fourniture de mobilier92-304

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de P.V. Ayotte ltée, pour la fourniture de mobilier pour le service Loisirs et Culture consistant en:

trois (3) bureaux 36" x 72" Pro-Meubles au montant de 359 \$, trois (3) retours exécutifs Pro-Meubles au montant de 204 \$, trois (3) classeurs latéraux Pro-Meubles au montant de 270,50 \$, trois (3) tiroirs à clavier Pro-Meubles au montant de 55 \$, une (1) table pour imprimante Pro-Meubles au montant de 214 \$, trois (3) patères Global au montant de 35,50 \$, un (1) bureau 36" x 72" Pro-Meubles au montant de 413 \$, une (1) armoire deux portes 20" x 36" Pro-Meubles au montant de 216 \$, un (1) classeur latéral deux tiroirs Pro-Meubles au montant de 271 \$, deux (2) huches une tablette ajustable Pro-Meubles au montant de 128 \$, un (1) tiroir à clavier Pro-Meubles au montant de 50 \$, un (1) dessus intermédiaire Pro-Meubles au montant de 43 \$, une (1) table ronde 48" Pro-Meubles au montant de 235 \$, une (1) patère Global au montant de 35,50 \$, un (1) fauteuil Exécutif Global/AVA au montant de 684 \$, trois (3) bureaux 30" x 60" Global/Desks au montant de 247 \$, un (1) bureau 30" x 60" Global/Desks au montant de 235 \$, trois (3) classeurs latéraux 5 tiroirs Global au montant de 522 \$, une (1) table 36" x 72" Pro-Meubles au montant de 200 \$, six (6) fauteuils pour visiteurs Global au montant de 38 \$, dix (10) tables 30" x 60" Pro-Meubles au montant de 179 \$, un (1) bureau 36" x 72" Pro-Meubles au montant de 359 \$, un (1) retour Exécutif gauche Pro-Meubles au montant de 203 \$, une (1) table imprimante 24" x 30" Pro-Meubles au montant de 213,50 \$, une patère Global au montant de 35,50 \$, vingt-huit (28) poteaux 88" Metalware au montant de 9,50 \$, vingt-six (26) entrecroisés de côté Metalware au montant de 4,50 \$, vingt-six (26) entrecroisés de fond Metalware au montant de 7 \$, quarante-deux (42) tablettes 18" x 36" Metalware au montant de 9,25 \$, quatorze (14) tablettes 18" x 42" Metalware au montant de 13,75 \$, quatorze (14) tablettes 18" x 48" Metalware au montant de 16,25 \$, une (1) table pliante 30" x 60" Bureau Bec au montant de 71 \$, une (1) armoire deux portes Pro-Meubles au montant de 225 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fourniture de mobilier92-305

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Agences Pelletier enr. pour la fourniture de mobilier pour le service Loisirs et Culture, consistant en:

une (1) table d'appoint Artopex au montant de 85,16 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fourniture de mobilier92-306

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Ameuble-  
 ment Buromax pour la fourniture de mobilier pour la Cour mu-  
 nicipale, consistant en:

une (1) huche tablette ajustable Global au montant de  
 181,43 \$, un (1) fauteuil Exécutif Artopex au montant de  
 844,74 \$, deux (2) fauteuils visiteurs Artopex au montant de  
 215,52 \$, une (1) table ronde 48" Artopex au montant de  
 553,53 \$, un (1) bahut 20" x 72" Artopex au montant de  
 1 194,89 \$, quatre (4) fauteuils dossiers bas Artopex au mon-  
 tant de 410,24 \$, deux (2) chaises ergonomiques Global au  
 montant de 212,63 \$, deux (2) chaises ergonomiques Global au  
 montant de 212,63 \$, un (1) fauteuil Exécutif Artopex/Cobra  
 au montant de 535,04 \$, cinq (5) fauteuils dossiers bas Arto-  
 pex au montant de 354,19 \$, trois (3) fauteuils pour visi-  
 teurs Artopex au montant de 141,56 \$, une (1) table d'appoint  
 Artopex au montant de 101,12 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses,  
 étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fourniture de mobilier92-307

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de P.V.  
 Ayotte ltée, pour la fourniture de mobilier pour la Cour mu-  
 nicipale, consistant en:

un (1) bureau 36" x 72" Global au montant de 485 \$, un (1)  
 tiroir central Global au montant de 46 \$, un (1) tiroir cla-  
 vier Global au montant de 70,65 \$, un (1) classeur latéral 2  
 tiroirs Global au montant de 291 \$, deux (2) armoires deux  
 portes Global au montant de 215 \$, un (1) classeur latéral 4  
 tiroirs Global au montant de 427 \$, une (1) table 36" x 72"  
 Pro-Meubles au montant de 200 \$, un (1) poste de travail Pro-  
 Meubles au montant de 192 \$, huit (8) étagères sept tablettes  
 Lincora au montant de 343 \$, deux (2) tables d'informatique  
 Global au montant de 205 \$, deux (2) tables 24" x 60" Global  
 au montant de 179 \$, deux (2) tables 24" x 60" Global au mon-  
 tant de 179 \$, deux (2) tables 24" x 30" x 26"H Global au  
 montant de 141,50 \$, deux (2) tiroirs claviers Pro-Meubles au  
 montant de 47 \$, deux (2) supports avec caisson Global au  
 montant de 7 \$, deux (2) caissons un tiroir + un classeur  
 Global au montant de 134 \$, deux (2) huches 60" Global au  
 montant de 129 \$, deux (2) tablettes 60" Global au montant de  
 33,50 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la  
 plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fourniture de mobilier92-308

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Agences Pelletier enr. pour la fourniture de mobilier pour la Cour municipale, consistant en:

un (1) vestiaire mural 30" Trans-Canada au montant de 83,90 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fourniture de mobilier

92-309

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Ameublement Buromax pour la fourniture de mobilier pour la bibliothèque municipale, consistant en:

cinquante (50) fauteuils pour visiteurs Global au montant de 98,23 \$, huit (8) fauteuils pour visiteurs Global au montant de 546,60 \$, quatre (4) fauteuils Global au montant de 98,23 \$, un (1) tabouret Global au montant de 183,16 \$, deux (2) fauteuils pour visiteurs Global au montant de 98,23 \$, trois (3) classeurs latéraux 4 tiroirs Artopex au montant de 613,62 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fourniture de mobilier

92-310

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de P.V. Ayotte ltée pour la fourniture de mobilier pour la bibliothèque municipale, consistant en:

un (1) bureau Exécutif Biltrite au montant de 443 \$, un (1) retour Exécutif Biltrite au montant de 307 \$, un (1) caisson deux tiroirs Biltrite au montant de 293 \$, un (1) tiroir central Biltrite au montant de 132 \$, un (1) tiroir clavier Biltrite au montant de 66 \$, une (1) crédence deux tiroirs Biltrite au montant de 570 \$, une (1) crédence deux portes Biltrite au montant de 410 \$, un (1) dessus liaison Biltrite au montant de 100 \$, un (1) fauteuils Exécutif Nightingale au montant de 337 \$, une (1) table de conférence Biltrite au montant de 637 \$, quatre (4) fauteuils visiteurs Night au montant de 93 \$, vingt-deux (22) fauteuils Nightingale au montant de 450 \$, huit (8) tables basses Nightingale au montant de 217,50 \$, quatre (4) tabourets Global au montant de 137 \$, cent vingt (120) chaises empilables Global au montant de 24 \$, un (1) charriot pour chaises empilables au montant de 20 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fourniture de mobilier92-311

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Cais-  
 ses Enregistreuses Dijitec inc. pour la fourniture de mobi-  
 lier pour la bibliothèque municipale, consistant en:

deux (2) colonnes (classement rotatif) Dacota au montant de  
 2 238 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la  
 plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fourniture de mobilier92-312

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Agences  
 Pelletier enr. pour la fourniture de mobilier pour la biblio-  
 thèque municipale, consistant en:

dix (10) tables 30" x 48" Global au montant de 242,67 \$, deux  
 (2) tables d'appoint Artopex au montant de 85,15 \$, T.P.S. et  
 T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, centre multi-services92-313

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que l'édifice abritant le chalet multi-services soit désigné  
 sous le nom de "Edifice Laurent-Lavergne", en l'honneur de  
 M. Laurent Lavergne qui a été conseiller municipal de 1973  
 jusqu'à son décès le 31 juillet 1991.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel non colorée92-314

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du  
 service des Achats concernant l'augmentation du prix de  
 l'huile diesel non colorée à compter du 20 juillet 1992, et  
 que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non co-  
 lorée est maintenant de 0,42 \$ le litre, plus T.P.S. et  
 T.V.Q.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel colorée92-315

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 20 juillet 1992, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,275 \$ le litre, plus T.P.S. et T.V.Q.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-1192-316

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-11, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 42 (1992) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) adoptant les dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 1993, 1994 et 1995", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-1292-317

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-12, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 43 (1992) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) décrétant et autorisant l'achat de deux (2) autobus adaptés pour le transport des personnes handicapées, ainsi que les équipements pour lesdits autobus", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs92-318

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 11 août 1992 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement, en biffant l'article 3.

ADOPTE

Avis de motion92-319

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'EMPLOI DE TOUT SIFFLET DE LOCOMOTIVE RELATIVEMENT AUX PASSAGES A NIVEAU DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'août 1992.

(Signé) RENE GOYETTE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine.

Résolution, sonorisation salle du Conseil92-320

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Centre de Pianos et Orgues de la Mauricie inc. pour le système de sonorisation de la salle du Conseil, au montant de 2 885 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTE

Résolution de félicitations92-321

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement M. Dave Frost pour sa participation aux Jeux olympiques de Barcelone de l'été 1992, de même que pour l'excellente performance où il s'est illustré dans les différentes épreuves auxquelles il a participé, contribuant ainsi à faire rayonner le nom de notre ville sur la scène internationale.

Pour souligner ce succès exceptionnel qui a exigé beaucoup d'efforts et de sacrifices de sa part, la ville est heureuse de lui offrir une bourse de 1 000 \$ qu'elle juge bien méritée et comme un encouragement dans la poursuite de sa carrière sportive.

ADOPTE

Résolution de félicitations

92-322

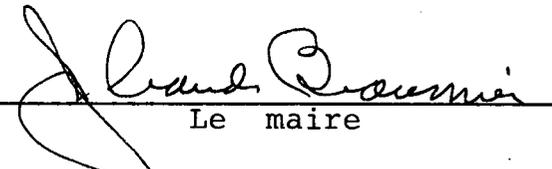
IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville offre ses plus sincères félicitations à tous les organisateurs bénévoles et à tous ceux qui, à un titre ou un autre, ont fait le succès du Festival des amuseurs publics, pour le plus grand bénéfice de la population.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 31 août 1992, à 15 heures et 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, acquisition de terrain de C.P. Rail

92-323

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine désire acquérir de C.P. Rail, dans les meilleurs délais, le terrain portant le numéro de lot 113-117 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour y construire une rue pavée de façon à résoudre les problèmes de circulation des camions-remorques ayant accès aux industries de la rue Notre-Dame; cette acquisition permettant ainsi de réduire les impacts environnementaux liés à ladite circulation tels que la poussière, le bruit et les vibrations.

Toutefois, si les procédures administratives inhérentes à cette acquisition devaient être longues, la municipalité de Cap-de-la-Madeleine demande l'autorisation de procéder aux travaux de pavage sur ce terrain avant la fin du mois d'octobre, tels que présentés dans les documents annexés à la présente.

ADOPTE

Résolution, autorisation publication annonce dans l'Hebdo Journal

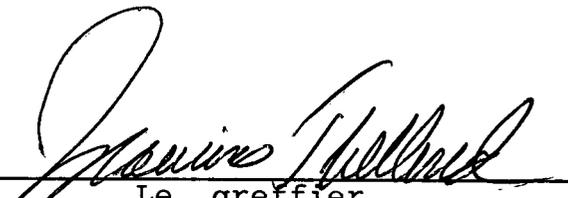
92-324

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

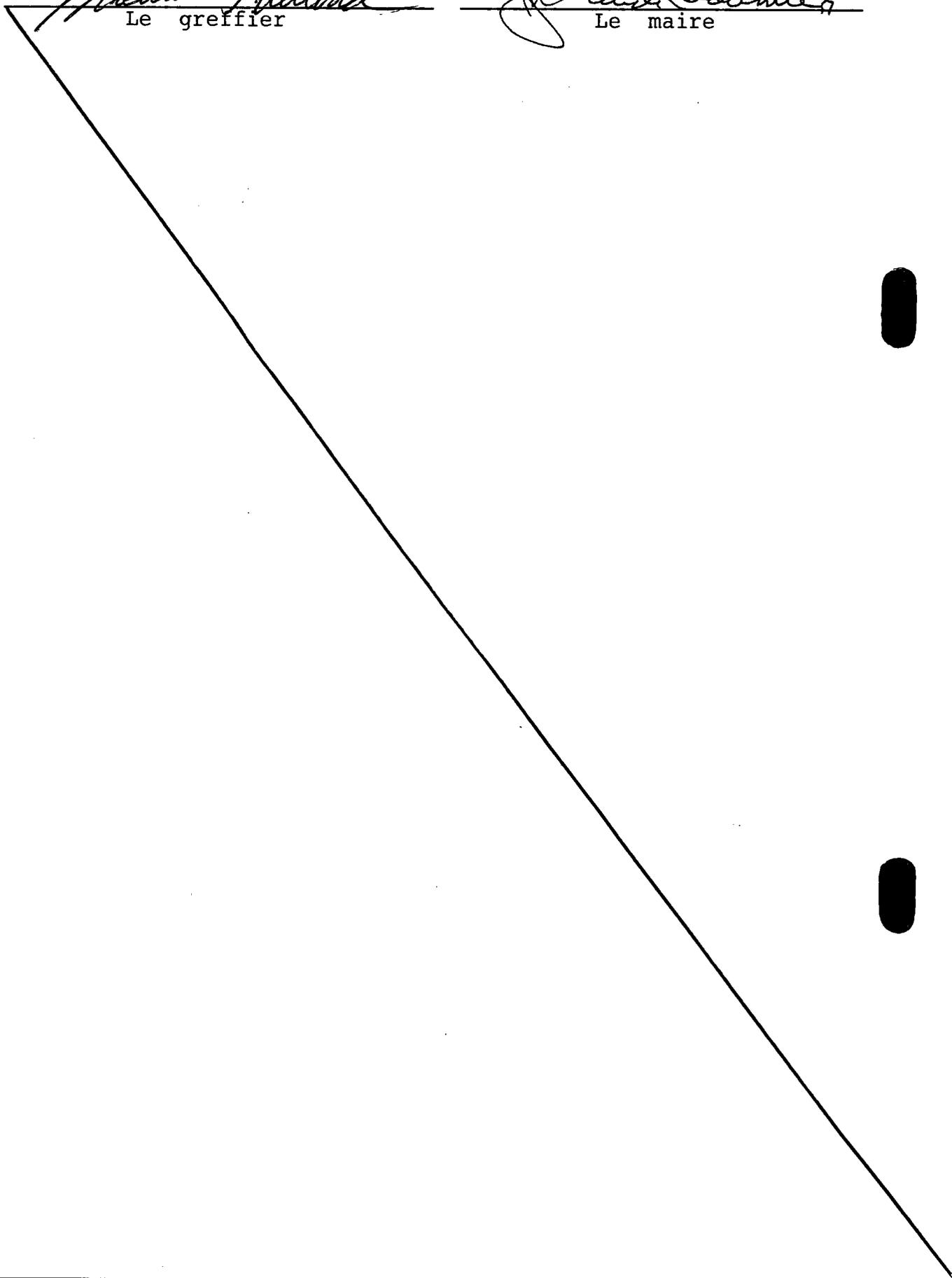
D'autoriser la publication d'une annonce d'une page dans l'édition spéciale que publiera l'Hebdo Journal à l'occasion de son 25ième anniversaire, au coût de 718,20 \$ (coût du contrat) plus les taxes applicables.

ADOPTE .

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 8 septembre 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-325

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-08-17

92-326

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 août 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1992-08-31

92-327

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 31 août 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 17 août 1992

## PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur général adjoint, et le directeur des opérations,	M. Réjean Giguère
	M. Gérald Binette

a) Résolution, vente et achat de terrain, M. Michel Coderre

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de vendre à M. Michel Coderre, partie des lots 387-2097-1 et 387-2176-1, soit une superficie totale de 903,3m<sup>2</sup> au prix de 18,50 \$ le mètre carré pour un montant de 16 711,05 \$.

En retour, M. Michel Coderre vend à la Ville, partie des lots 387-2197, 387-2196, 387-2195, 387-2194 et des lots 171-113, 171-112, 171-111 et 171-110, soit une superficie totale de 728,35m<sup>2</sup> au prix de 3,75 \$ le mètre carré, pour un montant de 2 731,33 \$; ce dernier montant étant à déduire du prix du terrain vendu par la Ville à Monsieur Coderre, ce dernier ayant à déboursé un montant de 13 980 \$ (arrondi) à la Ville.

Le tout, conformément au plan présenté à la présente séance.

b) Résolution, commandite, Classique internationale de canots

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une commandite de 100 \$ pour la Classique internationale de canots, pour la descente en "Rabaska", telle que demandée dans une lettre du 10 août 1992 de MM. René Crête et Guy Lapointe.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport d'activités du trésorier: élections 1991, conformément à la loi 100 sur les élections et les référendums dans les municipalités.
- Lettre du Nouvelliste: annonces à être publiées:
  - Classique de canots (refusé)
  - Inauguration du nouvel édifice de la bibliothèque (à l'étude).
- Lettre de M. Daniel Houle, demande de fermeture d'une partie de la rue Joly le 29 août 1992 (acceptée).

- Lettre de l'U.M.Q., accusé réception: demande de modification de l'article 64.3 de la loi sur l'environnement.
- Lettre du ministère de l'Environnement, accusé réception: demande de modification de l'article 64.3 de la loi sur l'environnement.
- Rapport des permis de construction, mois de juillet 1992.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-08-17

92-328

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 août 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

92-329

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 septembre 1992, comprenant:

1)	les chèques nos 64679 à 64887 incl....	727 099,27 \$
2)	les paies nos 32 à 35 incl.....	572 784,44
3)	effets bancaires retournés et frais de change en fonds U.S. pour le mois de juillet 1992.....	17 371,72
	le tout totalisant un déboursé de:	<u>1 317 255,43 \$</u>
	soit et est adoptée pour paiement.	

A ce déboursé de 1 317 255,43 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 130 586,75 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

92-330

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Henri Turgeon	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Edgar Lagacé	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Lucie Vachon	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Conrad Vaillancourt	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Gaston Bienvenue	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme William Carignan	Prop. par cons. M. Boisclair

M. Paul-Emile Massicotte	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Gilbert St-Louis	Prop. par cons. R. Goyette
M. Johny Gagnon	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Alexandre Beaudet	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Yvon Provost	Prop. par cons. L. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution autorisant demande de permis de vente de bière

92-331

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association du baseball mineur de Cap-de-la-Madeleine à demander un permis de vente de bière à la Régie des permis d'alcool du Québec à l'occasion d'une soirée bénévole du baseball mineur qui aura lieu au Centre Culturel le 26 septembre 1992.

ADOPTE

Résolution, colloque sur le zonage

92-332

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise deux (2) membres de la Commission municipale d'urbanisme à assister à un colloque sur le zonage, usages dérogatoires et droits acquis, qui aura lieu à Baie St-Paul le 26 septembre 1992.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

92-333

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 1992 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 897

92-334

Proposé par M. le conseiller RENE GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 897, intitulé: "Règlement concernant l'emploi de tout sifflet de locomotive relativement aux passages à niveau dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 875-692-335

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 875-6, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, découpage territorial92-336

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9) la ville de Cap-de-la-Madeleine a jusqu'au 31 décembre 1992 pour transmettre au Ministre des Affaires municipales une demande pour modifier ses limites territoriales;

ATTENDU qu'une partie des modifications territoriales proposées auront pour effet d'extensionner les limites dans la rivière St-Maurice et que ce plan d'eau est entièrement compris dans les limites de la ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette modification implique l'accord de la ville de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'un projet d'entente de modification territoriale a été discuté et qu'un accord de principe est intervenu entre les deux municipalités;

ATTENDU que ratification finale de cette entente doit survenir avant transmission du dossier au Ministre des Affaires municipales;

En conséquence,  
 IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

- 1°- que les termes de l'entente proposés par la ville de Trois-Rivières dans une correspondance datée du 7 août 1992 soient acceptés;
- 2°- que la présente constitue ratification finale de cette entente aux fins de modification des limites territoriales entre les villes de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, brigadier scolaire92-337

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: De retenir les services, comme brigadier scolaire régulier et temporaire, de M. Normand Gosselin et ce, à compter du 14 septembre 1992.

ADOPTE

Résolution, site d'enfouissement sanitaire92-338

ATTENDU que la municipalité de Champlain doit préparer et soumettre, à titre de mandataire pour l'exploitation du site d'enfouissement sanitaire de Champlain, le budget d'opération pour la prochaine année aux membres du comité intermunicipal de gestion des déchets de Champlain, au plus tard le 15 septembre de chaque année (Protocole d'entente, art. 11);

ATTENDU que des travaux devront être réalisés au site d'enfouissement et que des informations complémentaires sont nécessaires pour finaliser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 1993;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine accepte de reporter la date limite du 15 septembre 1992 au 30 septembre 1992 pour la transmission des prévisions budgétaires de l'exercice financier 1993 aux membres du comité intermunicipal de gestion des déchets de Champlain.

ADOPTE

Avis de motion92-339

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE LIEU DE RESIDENCE DES EMPLOYES MUNICIPAUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 8<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1992.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, M. Roger Gravel92-340

CONSIDERANT que le régime de retraite n'a pu reconnaître les années de service de 1945 à 1955 de M. Roger Gravel;

CONSIDERANT que Monsieur Gravel ne sera pas remplacé avant le 1<sup>er</sup> mai 1993;

CONSIDERANT que Monsieur Gravel demeurera en disponibilité à titre de personne-ressource et ce, cinq (5) jours par semaine, du 1<sup>er</sup> octobre 1992 au 1<sup>er</sup> mai 1993;

CONSIDERANT que Monsieur Gravel prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> mai 1993;

En conséquence,  
IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 1992 au 1<sup>er</sup> mai 1993, M. Roger Gravel conservera ses traitement et avantages sociaux actuels, à l'exclusion de son allocation automobile, et que Monsieur Gravel, pendant cette période, ne cumulera pas de journées de vacances et de maladie.

ADOPTE

Résolution, directeur du service Loisirs et Culture par intérim

92-341

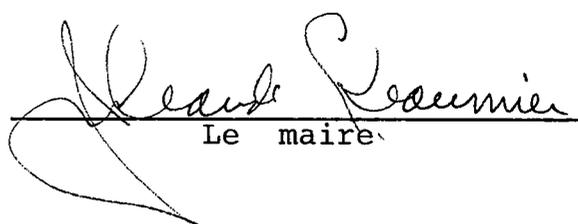
IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Jacques Picard soit nommé, par intérim, directeur du service Loisirs et Culture, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1992 et ce, au salaire du Directeur actuel.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 septembre 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-342

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-09-08

92-343

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 8 septembre 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 septembre 1992

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution, réfection toiture hôtel de ville

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise Bluteau et Skorek à préparer les plans et devis et à effectuer la surveillance des travaux pour la réfection de la toiture de la vieille partie de l'hôtel de ville.

b) Résolution, programme de réfection des trottoirs et bordures, phase 3

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le programme de réfection des trottoirs et bordures, phase 3, tel que présenté par le Directeur général à la présente séance, pour autant qu'il y ait encore des fonds disponibles au budget de l'année 1992.

c) Résolution, offre finale à M. Michel Coderre

Le Conseil réuni en commission permanente, fait l'offre finale suivante à M. Michel Coderre:

La Ville cède une superficie de 903,3 m<sup>2</sup> à Monsieur Coderre; en retour, Monsieur Coderre cède à la Ville une superficie de terrain de 728,35 m<sup>2</sup> située en cour arrière de sa propriété et ce dernier versera à la Ville une somme de 15 000 \$ en compensation pour la différence des valeurs et pour les travaux qui seront exécutés par la Ville. Ces travaux consisteront dans la confection des chaînes de béton et l'engazonnement des terre-pleins.

Tous les frais professionnels (travaux d'arpentage, frais de notaire, etc...) seront partagés en parts égales entre Monsieur Coderre et la Ville.

d) Résolution, subvention à l'A.Q.D.R.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 100 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des retraités, à l'occasion de la tenue dans notre ville du congrès de ladite association.

e) Résolution, subvention à l'Association récréative des cols bleus

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 100 \$ à l'Association récréative des cols bleus de la Ville à l'occasion d'un rallye familial organisé par ladite association.

f) Résolution, aménagement paysager

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la firme G.D.G. Environnement ltée à effectuer un aménagement paysager sur les plates-bandes qui sont la propriété de la Ville, face à leur propriété, ce qui améliorera la qualité des lieux mais, il est bien entendu que la Ville se dégage de toute responsabilité pour les dommages qui pourraient être causés aux aménagements projetés par le déneigement ou toute autre cause.

g) Résolution, convention entre la Ville et la Cie de Désencrage CMP inc.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Maire et le Greffier à signer la convention passée entre la Ville et la Compagnie de Désencrage CMP inc., relative à l'utilisation de terrains qui sont la propriété respective de l'une et l'autre partie à l'entente.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport, mobilier pour bibliothèque municipale.
- Rapport d'activités de M. Ghislain Sanscartier pour l'été 1992.
- Lettre de la S.H.Q., budget supplémentaire 1992, ensemble immobilier.
- Lettre du ministère des Transports, acquisition de terrain (rue Morin).
- Projet de règlement sur la sécurité et la salubrité des bâtiments.
- Rapport verbal de M. René Tremblay sur le site d'enfouissement sanitaire.
- Groupe Trittech, rapport budgétaire au 27 août 1992, programmes PARCQ, PRIL et PAD.
- Rapport des permis de construction, août 1992.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-09-08

92-344

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 8 septembre 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

92-345

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 septembre 1992, comprenant les chèques numéros 64888 à 65042 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 7 808 081,74 \$ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 7 808 081,74 \$ sont inclus:

- le service de la dette:	31 862,79 \$
- placement au taux de 4,83% (Banque Nationale):	7 465 425,00
	<u>7 497 287,79 \$</u>

ADOPTE

Résolutions de sympathies

92-346

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Raymond Plante	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Rose Beaumier-Lacroix	Prop. et unanimement résolu
Mme Lionel Martel	Prop. par cons. L. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

92-347

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion spéciale de la Commission municipale d'urbanisme du 15 septembre 1992, soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement, sauf que la recommandation de l'article 6 est renversée et le Conseil donne droit à la procédure en dérogation mineure.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, adjudication d'une émission d'obligations

92-348

CONSIDERANT que la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 6 238 000 \$;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu la soumission ci-dessous détaillée:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
Lévesque, Beaubien	97,255	478 000 \$	5 %	1993	
Geoffrion inc.		511 000	6 %	1994	
RBC Dominion Valeurs mobilières inc.		546 000	6,5 %	1995	
Wood Gundy inc.		585 000	7 %	1996	
Scotia, McLeod inc.		4 118 000	7,25%	1997	7,8710
Tassé & Associés ltée					
Richardson, Greenshields du Canada ltée					

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 6 238 000 \$ de la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Wood Gundy inc., Scotia McLeod inc., Tassé et Associés ltée et Richardson, Green-shields du Canada ltée.

ADOPTE

Résolution pour émettre 6 238 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme plus court que prévu

92-349

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que, pour l'emprunt au montant total de 6 238 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros: 566, 568, 570, 572, 577, 579, 583, 585, 586, 587, 588, 589, 591, 592, 593, 596, 597, 599, 637, 659, 660, 709, 735, 738, 741, 743, 746, 748, 749, 750, 752, 753, 755, 756, 760, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 770, 771, 772, 773, 774, 842, 850, 863, 886, 887.

La ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de

5 ans (à compter du 20 octobre 1992), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements mentionnés ci-haut, sauf pour les règlements: 566, 568, 570, 572, 577, 579, 583, 585, 586, 587, 588, 589, 591, 592, 593, 596, 597, 599, 766, 768, 850; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Résolution pour modifier certains règlements d'emprunt suite à une émission d'obligations

92-350

ATTENDU que la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant de 6 238 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
566	5 500 \$
568	21 612
570	63 500
572	79 000
577	37 500
579	23 500
583	14 000
585	54 000
586	182 996
587	35 500
588	59 500

<u>Règlement d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
589	278 000
591	88 000
592	22 288
593	69 500
596	44 056
597	15 500
599	40 000
637	54 100
659	10 719
660	23 900
709	29 700
735	32 759
738	266 853
741	14 602
743	128 162
746	96 934
748	2 451
749	44 743
750	166 200
752	83 955
753	73 424
755	17 400
756	18 734
760	57 937
762	359 000
763	224 940
764	52 019
765	409 000
766	470 000
767	77 056
768	124 400
770	124 082
771	95 539
772	223 893
773	257 451
774	646 400
842	110 000
850	57 000
863	525 000
886	165 695
887	60 000

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent,

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 6 238 000 \$:

1. Les obligations seront datées du 20 octobre 1992;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada;

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 8,50% l'an sera payé semi-annuellement le 20 avril et le 20 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";
5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
6. Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Résolution pour émettre 5 320 305 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 jour au terme original

92-351

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 19 octobre 1992, un montant de 5 494 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 6 973 400 \$ pour des périodes de 5, 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros: 566, 568, 570, 572, 577, 579, 583, 585, 586, 587, 588, 589, 591, 592, 593, 596, 597, 599, 637, 659, 660, 709, 735, 738, 741, 743, 746, 748, 749, 750, 752, 753, 755, 756, 760, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 770, 771, 772, 773, 774;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que les échéances de capital prévues en 1992 au montant total de 173 695 \$ ont été payées à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de 5 320 305 \$;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 20 octobre 1992;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 5 320 305 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camion 10 roues92-352

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charest & Frères inc. au montant de 106 199,64 \$, pour la fourniture d'un camion 10 roues, boîte à bascule, chasse-neige et aile de côté, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chargeuse à pneus92-353

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de M.C. Equipement au montant de 152 423,64 \$, pour la fourniture d'une chargeuse à pneus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, machine à dégeler les tuyaux et bouches d'incendie92-354

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de DBH Conseillers en dégel de Conduites ltée, au montant de 100 729,03 \$, pour la fourniture d'une machine à dégeler les tuyaux et les bouches d'incendie, de marque DBH, modèle RF82TA, numéro de série 93-H-JD-354193, complète avec ordinateur Micro Analogic DBH, modèle MK11, apec. #PCB 310805, 1060' câble 4/0 avec connection rapide.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile diesel non colorée92-355

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises A. Ethier inc. pour la fourniture d'approximativement 130 000 litres d'huile diesel non colorée, au montant de 0,3950 \$ le litre, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile diesel colorée92-356

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises A. Ethier inc. pour la fourniture d'approximativement 30 000 litres d'huile diesel colorée, au montant de 0,2540 \$ le litre, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, essence sans plomb

92-357

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charbonnerie Champlain ltée pour la fourniture d'approximativement 240 litres d'essence sans plomb, au montant de 0,4410 \$ le litre, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile à chauffage #2

92-358

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charbonnerie Champlain ltée pour la fourniture d'approximativement 7 000 litres d'huile à chauffage #2, au montant de 0,2230 \$ le litre, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile semi-lourde #4

92-359

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charbonnerie Champlain ltée pour la fourniture d'approximativement 60 000 litres d'huile semi-lourde #4, au montant de 0,1990 \$ le litre, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, gros sel de voirie

92-360

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mines Seleine pour la fourniture d'approximativement 4 500 tonnes métriques de gros sel de voirie (en vrac), au montant de 48,14 \$ la tonne métrique, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, sable tamisé abrasif92-361

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Bourassa Transport pour la fourniture d'approximativement 3 000 tonnes métriques de sable tamisé abrasif, au montant de 3,10 \$/T.M. et 2,45 \$/T.M. pour le transport, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement92-362

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1992-1993, de la firme:

EXCAVATION FOURNIER LTEEChargeuses sur roues avec chasse-neige

1 Caterpillar 950-B 4 vg à 80,00 \$/heure  
 1 Case W-11 à 55,00 \$/heure

Chargeuses sur roues avec godet (bucket)

1 Caterpillar 950-B 4 vg à 70,00 \$/heure  
 12 vg à 80,00 \$/heure  
 1 Case W-11 2 vg à 48,00 \$/heure

Tracteurs sur chenilles pour dépôt à neige

3 Fiat-Allis HD-16B 200 H.P. à 70,00 \$/heure

Camion 10 roues avec chasse-neige

1 Kenworth W-900 à 70,00 \$/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1992-1993.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement92-363

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1992-1993, de la firme:

JEROME CARIGNANChargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Case 580E (Backhoe) 1-1/2 vg à 55,00 \$/heure

Camion 10 roues avec chasse-neige

1 Mack RD-600 à 70,00 \$/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1992-1993.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement92-364

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1992-1993 de la firme:

CAP EXCAVATION INC.Chargeuse sur roues avec chasse-neige

1 Caterpillar 950-B 4 vg à 75,00 \$/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Caterpillar 950-B 4 vg à 75,00 \$/heure

Tracteurs sur chenilles pour dépôt à neige

1 Caterpillar D-44H		à 60,00 \$/heure
1 Fiat-Allis 21-P	293 H.P.	à 71,50 \$/heure
1 Fiat-Allis 21-B	297 H.P.	à 74,50 \$/heure
1 Fiat-Allis 21-C	312 H.P.	à 85,00 \$/heure
1 Fiat-Allis FD-30	342 H.P.	à 90,00 \$/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1992-1993.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement92-365

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1992-1993, de la firme:

BETON LAURENTIDE LTEE

Niveleuse Caterpillar 14E

avec lame unie à 75,00 \$/heure  
 avec lame dentelée (déglacage) à 75,00 \$/heure  
 avec charrue à neige et aile de côté à 75,00 \$/heure

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

1 Caterpillar 950E à 65,00 \$/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Caterpillar 950E 3-1/2 vg à 65,00 \$/heure

Camions 10 roues avec chasse-neige

1 Mack R600 à 62,00 \$/heure avec charrue et aile de côté  
 1 Mack R600 à 62,00 \$/heure avec charrue.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1992-1993.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

92-366

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1992-1993, de la firme:

MASSICOTTE & FILS LTEE

Niveleuse Champion D-567

avec lame unie à 68,00 \$/heure  
 avec lame dentelée (déglacage) à 75,00 \$/heure  
 avec charrue à neige et aile de côté à 75,00 \$/heure

Niveleuse Caterpillar 12F

avec lame unie à 68,00 \$/heure  
 avec lame dentelée (déglacage) à 75,00 \$/heure  
 avec charrue à neige et aile de côté à 75,00 \$/heure

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

1 Fiat-Allis FR-10 à 60,00 \$/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Fiat-Allis FR-10 2-1/2 vg à 55,00 \$/heure  
 1 Volvo Michigan 120 4 vg à 65,00 \$/heure  
 1 Case (Backhoe) 680L 2 vg à 55,00 \$/heure

Tracteur sur chenilles pour dépôt à neige

1 Caterpillar D4H à 60,00 \$/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1992-1993.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

92-367

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1992-1993, de la firme:

LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTEENiveleuse Champion 740-A 111

avec lame unie à 77,50 \$/heure  
 avec lame dentelée (déglacage) à 79,50 \$/heure  
 avec charrue à neige et aile de côté à 78,50 \$/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Michigan 85-111A 4 vg à 70,00 \$/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1992-1993.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

92-368

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1992-1993, de la firme:

EXCAVATION LETHIECO & FILS INC.Chargeuse sur roues avec chasse-neige.

1 Case W-14 2 vg à 58,00 \$/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Case W-14 2 vg à 55,00 \$/heure

Camions 10 roues avec chasse-neige

2 White Western Star à 60,00 \$/heure avec charrue et aile de côté

1 White Western Star à 58,00 \$/heure avec charrue.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1992-1993.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoins, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

92-369

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1992-1993, de la firme:

TRANSPORTS REAL ROBERGE INC.Chargeuse sur roues avec chasse-neige

1 Caterpillar 930 3 vg à 72,00 \$/heure

Camions 10 roues avec chasse-neige

1 Ford Lt-8000 (1971) à 65,00 \$/heure

1 Ford Lt-9000 (1979) à 65,00 \$/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1992-1993.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

92-370

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1992-1993, de la firme:

GASTON GIRARD

Chargeuse sur roues avec souffleuse

1 Caterpillar 966 à 90,00 \$/heure

Chargeuses sur roues avec godet (bucket)

1 Caterpillar 966 4-1/2 vg à 65,00 \$/heure  
1 Caterpillar 950 3 vg à 60,00 \$/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1992-1993.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

92-371

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1992-1993, de la firme:

LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER INC.

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

1 John Deere J.D. 644 3 vg à 62,00 \$/heure

Chargeuses sur roues avec godet (bucket)

1 John Deere J.D. 644 3 vg à 52,00 \$/heure  
1 John Deere J.D. 544 3 vg à 50,00 \$/heure  
1 Case 621 3 vg à 52,00 \$/heure  
6 vg à 60,00 \$/heure  
1 Case 580-D (Backhoe) 3/4 vg à 47,00 \$/heure  
1 Case 680-L (Backhoe) 2-1/4 vg à 55,00 \$/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1992-1993.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

92-372

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 1992 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, arpenteur-géomètre mandaté pour échange de terrain entre la Ville et M. Michel Coderre

92-373

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: Que M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour préparer un projet de subdivision ayant trait à l'échange de terrains entre la Ville et M. Michel Coderre.

ADOPTE

Résolution, compensation financière pour cases de stationnement

92-374

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville accepte de M. Normand Gosselin un montant de 5 000 \$ à titre de compensation financière pour cinq (5) cases de stationnement exigibles en raison de la transformation de l'immeuble sis au 710 de la rue Berlinguet de résidentiel en commercial.

ADOPTE

Résolution mandatant notaire pour projet d'échange de terrains entre la Ville et M. Michel Coderre

92-375

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENE GOYETTE

ET RESOLU: De mandater le notaire René Cloutier pour préparer le projet d'échange de terrains entre la Ville et M. Michel Coderre (partie du terrain où est situé le nouvel édifice de la bibliothèque au 70 de la rue St-Pierre).

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, infractions criminelles

92-376

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

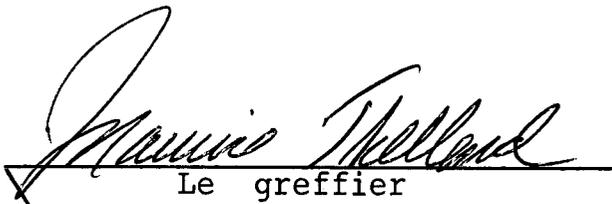
ET RESOLU: Que M. Jean-Pierre Drouin, greffier de la Cour municipale, soit mandaté pour obtenir auprès du ministère de la Justice, toutes les informations nécessaires relatives au transfert aux cours municipales des infractions criminelles.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de Mme Louise Laporte, présidente du comité d'école Notre-Dame des Prairies concernant le déneigement sur le boulevard Des Prairies.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 875-6, amendant le règlement numéro 875 con<sup>2</sup> 4 4  
cernant le zonage sur le territoire de la ville de Cap-de-  
la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Made-  
leine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter  
sur le règlement numéro 875-6 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter re-  
quises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de  
675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enre-  
gistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875-6 est réputé avoir été approuvé  
et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approba-  
tion de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22 septembre 1992.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal

**CANADA****Province de Québec****Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 octobre 1992, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

**Adoption de l'ordre du jour****92-377**

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal, séance régulière du 1992-09-21****92-378**

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 septembre 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 septembre 1992****PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur,  
général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution, participation financière à la campagne d'économie d'eau potable

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de participer financièrement pour un montant n'excédant pas 500 \$ à la campagne d'économie d'eau potable, organisée par les élèves de l'école Assomption.

b) Résolution, versement d'un montant aux Jeannettes

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 50 \$ aux Jeannettes de la 12<sup>ième</sup> Ronde Notre-Dame du Cap.

c) Résolution, cotisation de la Ville à la Chambre de Commerce

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le renouvellement de la cotisation de la Ville à la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1992-1993, au montant de 288,40 \$ incluant T.P.S. et T.V.Q.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du congrès de l'Association d'éducation préscolaire du Québec, demande d'aide financière pour le congrès (refusée).
- Lettre de remerciements de M. Jean-Guy Laterreur, compétition régionale des pompiers volontaires.
- Lettre de remerciements de M. Martin Croteau pour avoir été choisi surveillant à la récupération et aussi de lui avoir permis de faire un stage au service de l'urbanisme.
- Lettre de M. Michel Coderre, acceptation des conditions pour échange de terrain avec la Ville.
- Lettre de M. Jean-Marie Jodoin, brigadiers scolaires.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-09-21

92-379

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 septembre 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes92-380

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 2 octobre 1992, comprenant les chèques numéros 65043 à 65261 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 7 347 749,58 \$, soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 7 347 749,58 \$ sont inclus:

- le service de la dette:	1 052 382,71 \$
- un refinancement:	<u>5 494 000,00</u>
	6 546 382,71 \$

ADOPTÉ

Sympathies92-381

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Raymond Cormier	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Lionel Boisvert	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Fernand Laquerre	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Armand Pellerin	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Yvonne Laroche	Prop. par cons. R. Goyette
M. Claude Déry	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Georges-Henri Dessureault	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Auguste Rioux	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Émile Girard	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

## SITUATION FINANCIÈRE ANNÉE 1992

Chères concitoyennes,  
 Chers concitoyens,

L'année 1992 s'achève et le temps est venu de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre municipalité. Tel que stipulé à l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, cet exposé traitera des sujets suivants:

1. Les états financiers 1991 et le rapport des vérificateurs
2. Les indications préliminaires de l'année 1992
3. Le budget et le plan triennal 1993
4. Rémunération et allocation des élus.

## 1. LES ÉTATS FINANCIERS 1991 ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

### a) Les états financiers 1991

En résumé, les recettes du fonds d'administration de la municipalité se sont chiffrées à 24 279 364 \$, tandis que les dépenses ont totalisé 22 644 307 \$, dégageant par le fait même un surplus budgétaire de 1 635 057 \$.

Le surplus accumulé est de 767 650 \$ et ce, après l'affectation de 1 100 000 \$ au budget 1992 et de 280 000 \$ à des réserves.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1991 s'élevaient à 804 391 900 \$ et l'évaluation uniformisée (0,99 ou 101%) était de 796 347 981 \$.

La dette à long terme, à la même date, était de 36 577 743 \$, soit un taux d'endettement de 4,59% en fonction de l'évaluation imposable uniformisée et une dette per capita de 1 060,22 \$.

Au cours de l'année, la ville a procédé à des emprunts se composant de 5 349 000 \$ de nouvelles dettes et 2 970 000 \$ de refinancements.

Les frais de financement ont accaparé 24,2% des dépenses totales, soit 5 475 057 \$.

Également, un treizième programme triennal a été soumis et les prévisions des dépenses ont été de 25 780 260 \$, réparties comme suit:

- 11 557 460 \$ pour 1992
- 9 530 000 \$ pour 1993
- 4 692 800 \$ pour 1994

Nous rappelons que ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité, tout en conservant un niveau d'endettement acceptable.

### b) Le rapport des vérificateurs

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice terminé au 31 décembre 1991 a été émis sans restriction. Il stipule que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité ainsi que sa situation financière à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

## 2. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ANNÉE 1992

Un budget de 26 300 000 \$ a été adopté le 17 décembre 1991.

Vu la conjoncture économique particulièrement difficile de la région, le Conseil municipal, en collaboration avec les chefs de service, adoptait le 6 avril 1992 un important programme de restrictions budgétaires, lequel prévoyait des économies d'environ 800 000 \$.

L'analyse des résultats d'opérations jusqu'à ce jour nous permet de croire que nous pourrions respecter les prévisions de ce programme.

Étant donné le ralentissement considérable de la construction domiciliaire, la dette à long terme pourrait subir une de ses plus petites augmentations depuis plusieurs années. Celle-ci devrait s'élever à près de 38 millions de dollars au 31 décembre 1992, ce qui représente une augmentation d'environ 1 million de dollars.

Les différents travaux d'infrastructures requis pour les nouveaux projets domiciliaires, certaines acquisitions et divers travaux municipaux, tels que le pavage de diverses rues, la réfection de certaines infrastructures et la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale seront les principaux éléments à l'origine de cette augmentation de la dette.

## 3. BUDGET ET PLAN TRIENNAL 1993

Le budget de l'année 1993 pourrait être adopté au cours de la semaine du 20 décembre prochain.

Tel que mentionné précédemment, le contexte économique en général et le ralentissement de la construction domiciliaire feront en sorte que notre objectif premier sera de limiter l'augmentation du taux de la taxe à son plus bas niveau possible.

Nous maintiendrons cependant nos programmes d'amélioration des services à la population et d'embellissement de notre ville. Ces orientations auront des traductions budgétaires concrètes mais, elles resteront subordonnées aux exigences d'une saine gestion financière.

Étant donné que nous anticipons une baisse de la construction domiciliaire, le budget triennal devrait tendre également vers une diminution au niveau des installations de nouvelles infrastructures.

Une attention particulière sera apportée au choix des projets afin de permettre la réalisation des travaux jugés prioritaires tout en tenant compte des conséquences financières de ces investissements sur les budgets futurs.

Toutefois, pour se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement, deux dossiers importants retiendront notre attention pour les prochaines années. Premièrement, des travaux correctifs importants seront apportés au site d'enfouissement sanitaire pour le rendre conforme aux normes du ministère et, deuxièmement, nous procéderons avant l'année

1996 à l'implantation d'un lieu d'élimination des neiges usées.

Les prévisions d'immobilisations qui constituent le plan triennal peuvent être modifiées en fonction de la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra, au préalable, être soumis aux contribuables, pour approbation, comme le veut la Loi.

#### 4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous mentionne que les rémunérations et allocations de dépenses que les membres du Conseil reçoivent de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal sont:

##### a) De la ville de Cap-de-la-Madeleine

##### ANNÉE 1991

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
Maire	32 462,40 \$	10 575,00 \$	43 037,40 \$
Conseiller	9 564,24 \$	4 782,12 \$	14 346,36 \$
Maire-suppléant*	1 000,00 \$	Ø	1 000,00 \$

\* par mandat de quatre (4) mois

##### b) De la Corporation intermunicipale de Transport des Forges

- 125 \$ par réunion du Conseil d'administration. La ville y délègue deux (2) membres du Conseil.
- Le président de la C.I.T.F. reçoit un montant de 292 \$ par mois.

##### c) De la Municipalité régionale de comté de Francheville

- 100 \$ par mois. La ville y délègue un membre du Conseil.

Voilà qui termine l'analyse portant sur la situation financière de notre ville. J'espère sincèrement que ces explications répondront le plus possible à vos attentes.

Le maire de Cap-de-la-Madeleine

Jean-Claude Beaumier

Résolution, acceptation soumission, progiciel92-382

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Drouin, Melançon et Associés inc. pour la mise à niveau du progiciel: "Gestion bureautique policière" au montant de 12 741,56 \$, installation et formation au montant de 1 574,61 \$, toutes taxes comprises, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, travaux d'aqueduc et d'égout, rues Gauthier et Desfossés92-383

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: D'accepter la soumission de André Bouvet ltée au montant de 58 826,16 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Gauthier et Desfossés, cette soumission étant la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, vente pour taxes92-384

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'ordonner au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, le 18 novembre 1992, à 14 heures, en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état, signé par le Trésorier, le 29 septembre 1992, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.

ADOPTÉ

Résolution, vente pour taxes92-385

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le trésorier, M. Réjean Giguère ou le trésorier-adjoint, Mme France Cinq-Mars, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 18 novembre 1992, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution amendant la résolution 92-35792-386

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que la résolution numéro 92-357 soit amendée en changeant les mots suivants: "240 litres" par: "240 000 litres".

ADOPTÉ

Résolution, adoption compte rendu du Comité de Circulation92-387

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le compte rendu de la réunion du 23 septembre 1992 du Comité de Circulation soit adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs92-388

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 1992 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure92-389

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que l'assemblée publique de consultation au cours de laquelle le Conseil municipal étudiera la demande en dérogation mineure, concernant le 310, place Desbiens à Cap-de-la-Madeleine où un empiètement du bâtiment principal a été constaté dans la marge de recul arrière, ait lieu lundi le 2 novembre 1992, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19h30.

ADOPTÉ

Avis de motion92-390

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 698 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1992.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, installation fournaise à l'hôtel de ville

92-391

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'autoriser l'installation d'une fournaise à l'eau chaude au gaz naturel à l'hôtel de ville, conformément à la soumission présentée par les Entreprises Arseneault inc. pour le prix révisé en date du 15 septembre 1992.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, toiture de l'hôtel de ville

92-392

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'accepter la soumission de Pro-Toit inc. pour la réfection du toit de l'hôtel de ville, au montant de 19 777,60 \$ qui est la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, renouvellement des polices d'assurances pour 1993

92-393

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'accepter avec B.F. Lorenzetti & Associés inc. pour 1993, le renouvellement des polices d'assurances pour: l'assurance automobile; l'assurance responsabilité civile générale; l'assurance responsabilité civile excédentaire; l'assurance responsabilité municipale et l'assurance responsabilité des fiduciaires pour une prime totale de 92 280 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Résolution, renouvellement polices d'assurances pour 1993

92-394

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'accepter avec Pratte - Morrissette inc. pour 1993, le renouvellement des polices d'assurances pour: l'assurance des biens; l'assurance bris des machines; l'assurance détournement, disparition, destruction, pour un montant de 12 922 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Résolution, lieutenant aux incendies

/ 5 5 4

92-395

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

De nommer M. Raymond Rochefort, lieutenant aux incendies, à compter du 6 octobre 1992, aux salaire et conditions de travail de la Politique de gestion des cadres.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 octobre 1992, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Jeannot Paquin
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLÉANT au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour

92-396

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-10-05

92-397

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 octobre 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 octobre 1992

**PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Yvan Blouin

---

a) Résolution, déblaiement des trottoirs

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le déblaiement des trottoirs pour la saison d'hiver 1992-1993 selon la liste présentée par le Comité des travaux publics à sa réunion du 24 septembre et révisée à la présente séance.

b) Résolution, programme réforme cadastrale

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur de la planification à faire les démarches nécessaires auprès de M. Jean Châteauneuf, a.-g., pour savoir à quelles conditions il pourrait effectuer l'entretien des points géodésiques existants sur le territoire de la Ville, dans le cadre du programme de réforme cadastrale.

c) Résolution autorisant installation de services municipaux

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation des services municipaux pour desservir la propriété de M. Maurice Lahaie, sise sur la rue Carignan, étant donné que le propriétaire a accepté de défrayer la juste part des coûts des travaux, soit un montant de 3 000 \$, compte tenu des longueurs sur lesquelles les travaux doivent être exécutés.

d) Résolution, prêt du Centre Culturel

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel le 6 décembre 1992 à l'Association "Mères-enfants"; quant à la demande faite pour le 2 janvier 1993, le Conseil accepte plutôt que le Centre soit loué à 50% du tarif régulier.

e) Résolution, travaux de nettoyage, réseau d'aqueduc rue St-Jean-Baptiste

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les Services techniques à procéder aux travaux de nettoyage du réseau d'aqueduc de la rue St-Jean-Baptiste pour un coût estimé à 6 000 \$.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport du Comité des travaux publics, réunion du 24 septembre 1992.
- Lettre de l'Association des cadres.
- Lettre de M. Michel Sévigny, achat d'un terrain dans le site industriel.
- Demande de l'Hebdo-Journal, publication d'une annonce à l'occasion de l'inauguration de la bibliothèque et autres services municipaux.
- Lettre de Loisirs-Jeunesse, subvention 1993 (à l'étude lors du budget).
- Lettre du T.I.M., tournoi Slazenger, achat d'une loge (250 \$) et prêt d'estrades (accepté).
- Lettre des villes de Nicolet et de Bécancour, appui autoroutes 30 et 55.

- Lettre de la ville de Brossard, augmentation des coûts à l'institut de police.
- Lettre du ministère des Affaires municipales, obligations des municipalités lors du référendum du 26 octobre 1992.
- Conciliation de banque, mois de juin, juillet et août 1992.
- Groupe Trittech, rapport budgétaire annuel, programmes PARCQ et PRIL.
- Lettre de M. Clément Gélinas, panneaux indicateurs pour la piste de ski de fond.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-10-05

92-398

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 octobre 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

92-399

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 16 octobre 1992, comprenant:

1) les chèques nos 65262 à 65478 incl.	5 358 593,84 \$
2) les paies nos 36 à 40 incl.	577 897,74
3) effets bancaires retournés pour le mois d'août 1992	1 783,00

le tout totalisant un déboursé de: 5 938 274,58 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 5 938 274,58 \$ sont inclus:

- un placement au taux de 7,65% (Banque Nationale du Canada):	4 966 700,00 \$
- Les Associés Canagex inc.:	80 000,00
- service de la dette:	4 459,93
	5 051 159,93 \$

ADOPTÉ

Sympathies92-400

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Philidor Durocher	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Tancrède Normandin	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Léo Milette	Prop. par cons. A. Croteau
M. Roland Bédard	Prop. par cons. A. Croteau
M. Jourdain Bergeron	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Jean-Louis Desbiens	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Rock St-Cyr	Prop. par cons. R. Goyette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme92-401

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 13 octobre 1992 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution nommant nouveau maire-suppléant92-402

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que M. le conseiller Michel Boisclair soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1992 au 28 février 1993 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, emprunt par billet92-403

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Ste-Madeleine pour son emprunt de 450 000 \$ par billets en vertu des règlements numéros 893 et 894, au pair, et échéant en série 5 ans comme suit:

24 000 \$	8,25%	3 novembre 1993
26 000	8,25%	3 novembre 1994
28 000	8,25%	3 novembre 1995
31 000	8,25%	3 novembre 1996
341 000	8,25%	3 novembre 1997

Que les billets, capital et intérêt, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTÉ

Résolution pour modifier les règlements numéros 893 et 894

92-404

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 450 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
893	100 000 \$
894	350 000

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le Maire et le Greffier;

Que les billets seront datés du 3 novembre 1992;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.-	24 000 \$
2.-	26 000
3.-	28 000
4.-	31 000
5.-	33 000
5.-	308 000 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 3 novembre 1992); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 894, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

Résolution, adoption de plan92-405

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 387-2569 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 7 octobre 1992, et portant le numéro 922 de ses minutes.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine lesdits plan et livre de renvoi.

ADOPTÉ

Résolution, échange de terrain92-406

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine procède avec M. Michel Coderre à l'échange de terrain suivant:

1. Partie à être cédée par la ville de Cap-de-la-Madeleine à M. Michel Coderre

Description:Partie du lot 387-2569

Un terrain de figure rectangulaire, borné:

vers le nord-est par une partie du lot 387-2569;  
 vers le sud-est par les lots 387-2185-1 (rue), 387-2176-1 et 387-2097-1;  
 vers le sud-ouest par le lot 387-2106 (rue St-Pierre);  
 vers le nord-ouest par une partie du lot 387-2569;

mesurant:

13,72 mètres vers le nord-est;  
 65,84 mètres vers le sud-est;  
 13,72 mètres vers le sud-ouest;  
 65,84 mètres vers le nord-ouest;

contenant une superficie de 903,3 mètres carrés.

N.B. La parcelle ci-dessus décrite est l'objet d'un plan de subdivision préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 7 octobre 1992 (minute 922) et portera, au moment du dépôt officiel dudit plan, le numéro 387-2569-2.

2. Partie à être cédée par M. Michel Coderre à la ville de Cap-de-la-Madeleine

Description:

Lot 171-110

Un terrain de figure rectangulaire, borné:

vers le nord-est par le lot 171-123;  
vers le sud-est par le lot 171-109;  
vers le sud-ouest par une partie du lot 387-2197;  
vers le nord-ouest par le lot 171-111;

mesurant:

12,19 mètres vers le nord-est;  
4,27 mètres vers le sud-est;  
12,19 mètres vers le sud-ouest;  
4,27 mètres vers le nord-ouest;

contenant une superficie de 52 mètres carrés.

Lot 171-111

Un terrain de figure rectangulaire, borné:

vers le nord-est par le lot 171-123;  
vers le sud-est par le lot 171-110;  
vers le sud-ouest par une partie du lot 387-2196;  
vers le nord-ouest par le lot 171-112;

mesurant:

12,19 mètres vers le nord-est;  
4,27 mètres vers le sud-est;  
12,19 mètres vers le sud-ouest;  
4,27 mètres vers le nord-ouest;

contenant une superficie de 52 mètres carrés.

Lot 171-112

Un terrain de figure rectangulaire, borné:

vers le nord-est par le lot 171-123;  
vers le sud-est par le lot 171-111;  
vers le sud-ouest par une partie du lot 387-2195;  
vers le nord-ouest par une partie du lot 171-113;

mesurant:

12,19 mètres vers le nord-est;  
4,27 mètres vers le sud-est;  
12,19 mètres vers le sud-ouest;  
4,27 mètres vers le nord-ouest;

contenant une superficie de 52 mètres carrés.

Partie du lot 171-113

Un terrain de figure rectangulaire, borné:

vers le nord-est par le lot 171-123;  
vers le sud-est par le lot 171-112;  
vers le sud-ouest par une partie du lot 387-2194;  
vers le nord-ouest par le lot 171-421;

mesurant:

4,57 mètres vers le nord-est;  
4,27 mètres vers le sud-est;  
4,57 mètres vers le sud-ouest;  
4,27 mètres vers le nord-ouest;

contenant une superficie de 19,5 mètres carrés.

Partie du lot 387-2194

Un terrain de figure rectangulaire, borné:

vers le nord-est par une partie du lot 171-113;  
vers le sud-est par une partie du lot 387-2195;  
vers le sud-ouest par une partie du lot 387-2194;  
vers le nord-ouest par une partie du lot 387-2569;

mesurant:

4,57 mètres vers le nord-est;  
13,43 mètres vers le sud-est;  
4,57 mètres vers le sud-ouest;  
13,43 mètres vers le nord-ouest;

contenant une superficie de 61,4 mètres carrés.

Partie du lot 387-2195

Un terrain de figure rectangulaire, borné:

vers le nord-est par le lot 171-112;  
vers le sud-est par une partie du lot 387-2196;  
vers le sud-ouest par une partie du lot 387-2195;  
vers le nord-ouest par une partie du lot 387-2194;

mesurant:

12,19 mètres vers le nord-est;  
13,43 mètres vers le sud-est;  
12,19 mètres vers le sud-ouest;  
13,43 mètres vers le nord-ouest;

contenant une superficie de 163,7 mètres carrés.

Partie du lot 387-2196

Un terrain de figure rectangulaire, borné:

vers le nord-est par le lot 171-111;  
vers le sud-est par une partie du lot 387-2197;  
vers le sud-ouest par une partie du lot 387-2196;  
vers le nord-ouest par une partie du lot 387-2195;

mesurant:

12,19 mètres vers le nord-est;  
13,43 mètres vers le sud-est;  
12,19 mètres vers le sud-ouest;  
13,43 mètres vers le nord-ouest;

contenant une superficie de 163,7 mètres carrés.

Partie du lot 387-2197

Un terrain de figure rectangulaire, borné:

vers le nord-est par le lot 171-110;

vers le sud-est par une partie du lot 387-2198;  
 vers le sud-ouest par une partie du lot 387-2197;  
 vers le nord-ouest par une partie du lot 387-2196;

mesurant:

12,19 mètres vers le nord-est;  
 13,43 mètres vers le sud-est;  
 12,19 mètres vers le sud-ouest;  
 13,43 mètres vers le nord-ouest;

contenant une superficie de 163,7 mètres carrés.

**N.B.** La parcelle composée des lots et parties de lots ci-dessus décrits, est l'objet d'un plan de remplacement préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 7 octobre 1992 (minute 922), et sera composée au moment du dépôt officiel dudit plan, des numéros de lots 171-422 et 387-2572.

### 3. Systeme de mesure:

Les dimensions mentionnées dans la présente description sont en mètres (SI).

Que les termes de l'échange soient conformes à celles qui apparaissent dans la résolution numéro 92-344-c du 21 septembre 1992.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'acte d'échange pour et au nom de la Ville ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉ

### Résolution, adoption procès-verbaux, Comité des Loisirs

#### 92-407

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que les procès-verbaux des réunions des 12, 14 et 15 octobre 1992 du Comité des Loisirs, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

### Résolution, système de chauffage à l'hôtel de ville

#### 92-408

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la résolution numéro 92-391 soit abrogée et remplacée par la suivante:

Que le Conseil autorise la conversion du système de chauffage de l'hôtel de ville au gaz naturel. Que le Maire, ou en son absence le Maire-suppléant et le Greffier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉ

Résolution, entretien du réseau géodésique92-409

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que M. Jean Châteauneuf, a.g., soit engagé pour l'entretien du réseau géodésique de la ville de Cap-de-la-Madeleine aux conditions soumises dans son offre du 15 octobre 1992, soit le coût soumis plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Résolution concernant projet domiciliaire92-410

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que les promoteurs du projet domiciliaire prévu sur le site jadis occupé par Kingsway Transport soient avisés que le Conseil municipal exige, relativement à l'éventuelle opération cadastrale, le paiement d'une somme d'argent égale à 10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur établi pour le rôle par le Ministre en vertu de la loi; et d'autre part, le Conseil exige que les recommandations formulées par le service de la Planification à l'égard de l'orientation de 6 des 38 unités cadastrales proposées, soient respectées préalablement à l'acceptation finale du plan de subdivision définitif.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement numéro 698-492-411

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement numéro 698-4, intitulé: "Règlement concernant le régime de retraite des employés de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, engagement temporaire92-412

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que Mmes Hélène Bilodeau, Chantal Tessier, France Daveluy et Josée Rioux soient engagées temporairement pour la période du 2 au 27 novembre 1992, au salaire prévu à la convention collective des cols blancs.

Qu'une réserve soit aussi constituée par Mmes Johanne Picard et Josée Béland au cas où l'une ou l'autre des personnes mentionnées au 1<sup>er</sup> paragraphe se désisterait.

ADOPTÉ

Résolution, carte topographique92-413

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que la firme d'arpenteurs-géomètres, Hamel, Roy et Pinard soit mandatée pour effectuer la première tranche des travaux de mise à jour de la carte topographique minimale, lesquels travaux comportent l'exécution de ce qui suit:

- 1.- le plan de vol;
- 2.- la prise de photographie aérienne;
- 3.- le transfert des points de "pug";
- 4.- l'aérotriangulation.

Et que la facturation soit produite conformément à l'offre soumise le 15 octobre 1992, pour un montant n'excédant pas 15 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Résolution, membres de la Commission d'urbanisme92-414

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que MM. Réginald Vézina, Jacques Thiffault et Gilles Laurendeau soient reconduits pour un 2<sup>ième</sup> mandat de deux (2) ans comme membres de la Commission municipale d'urbanisme.

ADOPTÉ

Résolution, colloque de l'Association québécoise d'urbanisme92-415

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le Conseil municipal appuie les démarches de la Commission d'urbanisme pour l'organisation du prochain colloque de l'Association québécoise d'urbanisme, qui aura lieu à Cap-de-la-Madeleine en 1993.

ADOPTÉ

Résolution, stationnement rue Vachon92-416

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: D'autoriser le stationnement sur les deux côtés de la rue Vachon pour la période du 21 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1992 inclusivement, à l'occasion de la tenue du tournoi Slazenger.

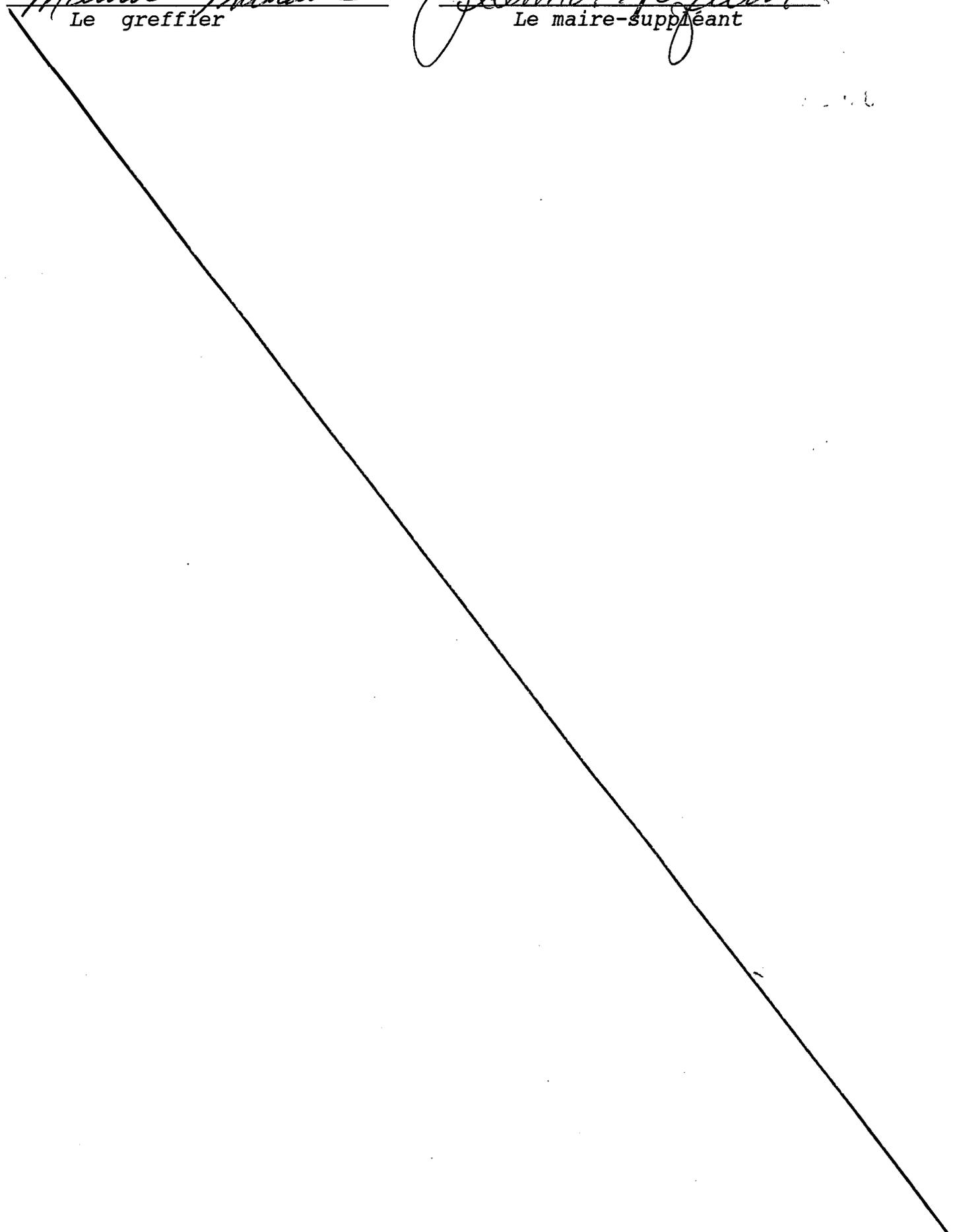
ADOPTÉ

7566

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT LÈVE LA SÉANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant



**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 novembre 1992, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

**Adoption de l'ordre du jour**

**92-417**

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-10-19**

**92-418**

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 octobre 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 octobre 1992**

**PRÉSENTS:**

Monsieur le maire-suppléant  
 Messieurs les conseillers:

Jeannot Paquin  
 Denis Beaulieu  
 Henri-Paul Courteau  
 Léo Beaulieu  
 René Goyette  
 Michel Boisclair  
 René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Résolution, prêt du Centre Culturel, meute Ste-Bernadette

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel à la meute Ste-Bernadette le 6 novembre 1992.

b) Résolution, versement montant au Key-Club Laferté

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 100 \$ au Key-Club Laferté à l'occasion de son 25<sup>ième</sup> anniversaire.

c) Résolution, contribution aux fêtes du Pavillon Bellevue

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une contribution de 100 \$ aux fêtes du Pavillon Bellevue pour la réouverture des appartements restaurés.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de MM. Paul Ferron et Clément Cinq-Mars, autorisation demandée pour stationnement au parc Des Chenaux.
- Lettre de la Fondation du Cégep de Trois-Rivières, soirée bénéfice du 7 novembre 1992.
- Lettre de l'O.S.T.R., demande d'aide financière (au budget 1993).
- Lettre de la Maison des Jeunes signée par M. Jacques Thiffault, remerciements pour l'aide apportée par la Ville.
- Dépôt du compte rendu du Comité de Sécurité civile, réunion du 15 septembre 1992.
- Lettre de l'Alliance des regroupements des usagers du Transport adapté du Québec, colloque les 19 et 20 novembre.
- Lettre du Mouvement de la Jeunesse Catholique du Canada, remerciements pour utilisation du parc Du Moulin.
- Carte de M. Jacques Lizée, remerciements pour conférence de presse du 6 octobre.
- Rapport des permis de construction du mois de septembre 1992.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-10-19

92-419

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 octobre 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes92-420

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 30 octobre 1992, comprenant les chèques numéros 65479 à 65639 inclusivement comportant des déboursés se totalisant à 1 579 758,50 \$, soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 1 579 758,50 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 1 373 240,08 \$.

ADOPTÉ

Résolution de sympathies92-421

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Hormidas Boissonneault	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Marie-Rose Cormier-Paillé	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Henri Carpentier	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Michel Dionne	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Marcel Fournier	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Isabelle Dussault Gimaël	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Marie-Anna Grenier-Hébert	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, soude caustique92-422

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Chemarketing Industries inc. pour la fourniture de soude caustique au prix de 465 \$/T.M.S., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1993.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumissions, fourniture de produits chimiques92-423

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte les soumissions ci-dessous pour la fourniture de produits chimiques pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1993:

- a) Hypochlorite de sodium 12%, environ 14 500 litres en vrac, au prix de 0,26 \$/litre. Fournisseur: L.P. Tanguay ltée.

- b) Silicate de sodium "N", environ 156 T.M., au prix de 166,90 \$/T.M. Fournisseur: Silicates National ltée.

ADOPTÉ

Résolution modifiant la résolution 92-414, membres de la Commission d'urbanisme

92-424

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que la résolution numéro 92-414 soit modifiée de la façon suivante, en remplaçant les mots: "Jacques Thiffault" par: "Jean Thiffault".

ADOPTÉ

Résolution, incorporation "Club Voyageur"

92-425

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accordent aux membres du "Club Voyageur" l'autorisation de se constituer en corporation civile, en vue de défendre et promouvoir les intérêts de ses membres et de fournir des services de toute nature en relation avec les buts du club (organiser des voyages).

ADOPTÉ

Résolution, modification des limites territoriales

92-426

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9) la ville de Cap-de-la-Madeleine a jusqu'au 31 décembre 1992 pour transmettre au Ministre des Affaires municipales une demande pour modifier ses limites territoriales;

ATTENDU QU'une partie des modifications territoriales proposées auront pour effet d'extensionner les limites dans l'axe de la rivière St-Maurice et que ce plan d'eau est entièrement compris dans les limites territoriales de la ville de Trois-Rivières;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la ville de Trois-Rivières à l'égard d'une modification aux limites actuelles dans l'axe de ce plan d'eau;

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine doit attendre la modification des limites territoriales de la ville de Trois-Rivières avant de procéder avec le dépôt d'une description technique de ses nouvelles limites territoriales;

ATTENDU QUE ratification des nouvelles limites territoriales de la ville de Trois-Rivières n'a toujours pas été confirmée;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU:

- 1<sup>o</sup>- d'aviser le Ministre des Affaires municipales que la ville de Cap-de-la-Madeleine a l'intention de procéder à la modification de ses limites territoriales;
- 2<sup>o</sup>- de demander au Ministre des Affaires municipales que soit accordé à la ville de Cap-de-la-Madeleine un délai supplémentaire pour transmettre sa demande officielle de modification de ses limites territoriales, délai qui tiendra compte des démarches en modification de la ville de Trois-Rivières, lesquelles doivent précéder la transmission de notre propre demande.

ADOPTÉ

Résolution adoptant les prévisions budgétaires 1993 de l'O.M.H.92-427

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que les prévisions budgétaires 1993 de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine soient et sont adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure92-428

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil accorde la dérogation demandée à l'égard de l'empiètement du bâtiment principal sis au 310, Place Desbiens à Cap-de-la-Madeleine, sur la marge de recul arrière minimale prescrite, lequel empiètement est de l'ordre de 2,8 mètres et cette acceptation est conditionnelle à la production, d'ici le 4 décembre 1992, d'un nouveau certificat de localisation faisant état des présentes.

ADOPTÉ

Avis de motion92-429

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

**"RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (875-7)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 2<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 1992.

(Signé) DENIS BEAULIEU  
 Conseiller de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion92-430

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

**"RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ DES BÂTIMENTS".**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 1992.

(Signé) ALAIN CROTEAU  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion92-431

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

**"RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 880 (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME)" (880-2)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 1992.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution mandatant la firme Pluritec, étude sur l'efficacité énergétique des équipements de chauffe

92-432

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: De mandater la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec ltée pour procéder à une étude technico-économique sur l'efficacité énergétique de nos équipements de chauffe et ce, dans la mesure où Gaz Métropolitain subventionne en totalité l'étude.

ADOPTÉ

Résolution mandatant la firme Exploitation Santec, étude sur la conversion de l'éclairage public

92-433

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: De mandater Exploitation Santec à réaliser une étude technico-économique dans le cadre d'un "programme de conversion de

l'éclairage public", subventionné par Hydro-Québec, à un taux maximum de 7 \$ par luminaire à convertir.

ADOPTÉ

Résolution, signature entente, traitement des eaux usées municipales

92-434

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'autoriser le Maire et le Greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer avec le gouvernement du Québec, le troisième addenda à la convention relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales, et signée le 22 avril 1985.

ADOPTÉ

Résolution, engagement policier régulier

92-435

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que M. Serge Dessureault soit embauché à titre de policier-pompier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., à compter du 9 novembre 1992, et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 19 octobre 1988.

De plus, M. Serge Dessureault devra se conformer au protocole d'entente concernant son lieu de résidence et qu'il a signé le 30 octobre 1992.

ADOPTÉ

Résolution, acquisition de terrain, site d'enfouissement sanitaire

92-436

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement sanitaire de Champlain doit faire l'acquisition des lots P.510, P.509, P.508, P.501 et P.502 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain, pour son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain a approuvé les conditions d'acquisition desdits terrains;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritiques et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire approuvée par le Ministre des Affaires municipales le 31 août 1981, prévoit que: "les dépenses futures en capital à effectuer pour le bon fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets ne peuvent être faites qu'avec l'accord de toutes les corporations municipales parties à l'entente";

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine approuve l'acquisition par la municipalité de Champlain des lots P.508,

P.509 et P.510 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain, tels que démontrés sur un plan préparé par M. René Beaudoin, arpenteur-géomètre, le 13 août 1992, et des lots P.501 et P.502, tels que démontrés sur un plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, le 15 septembre 1981.

Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine approuve l'emprunt d'un montant maximum de 110 000 \$ pour une période de vingt (20) ans par la municipalité de Champlain, afin de financer l'acquisition desdits terrains, le tout, conformément aux dispositions de l'entente intermunicipale approuvée par le Ministre des Affaires municipales du Québec, le 31 août 1981 et le Ministre de l'Environnement du Québec, le 2 novembre 1981.

ADOPTÉ

Résolution, opposition de la Ville, permis Bar Danse La Terrasse

92-437

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis de spectacles dans un bar de Cap-de-la-Madeleine avec danse (suite et cession) à Claude Lemay, Bar Danse La Terrasse enr., 62 rue St-Pierre à Cap-de-la-Madeleine (dossier 246-637), parce que la modification de l'usage demandé n'est pas conforme aux exigences du règlement numéro 875 concernant le zonage dans les limites du territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine présentement en vigueur.

ADOPTÉ

Résolution, mauvaises créances

92-438

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil annule les comptes de taxes d'affaires au montant de 12 732,93 \$ et de comptes à recevoir au montant de 3 395,20 \$, selon la liste présentée par le Trésorier à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, augmentation salaire aux membres de l'Association du personnel cadre ainsi qu'aux concierges

92-439

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'accorder une augmentation salariale de 2%, rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 1992, aux membres de l'Association du personnel cadre ainsi qu'aux concierges.

ADOPTÉ

Résolution, création d'un organisme de charité

92-440

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine crée un organisme de charité qui portera le nom de "L'Arbre des Oubliés" qui aura pour buts de recueillir des fonds auprès du public et les fonds ainsi recueillis seront redistribués à des organismes de charité de la municipalité ou aux plus démunis.

Que cedit organisme "Arbre des Oubliés" soit enregistré à la Division des organismes de charité, Revenu Canada Impôt, Ottawa, Ontario.

ADOPTÉ

Résolution, autorisation vente de sapins de Noël

92-441

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que M. Fernand Brunelle soit autorisé à vendre des sapins de Noël dans une des zones permises par le règlement de zonage et sur présentation des documents exigibles en vue de l'obtention du permis, le tout en conformité avec le règlement numéro 896.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 novembre 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-442

Proposé par M. le conseiller **RENÉ TREMBLAY**  
 Appuyé par M. le conseiller **JEANNOT PAQUIN**

**ET RÉSOLU:** Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-11-02

92-443

Proposé par M. le conseiller **MICHEL BOISCLAIR**  
 Appuyé par M. le conseiller **ALAIN CROTEAU**

**ET RÉSOLU:** Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 novembre 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 novembre 1992

**PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,

M. Yvan Blouin

a) Soirée hommage organisée par la Chambre de Commerce

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la participation de la Ville à une soirée hommage organisée par la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, par l'achat d'une table d'invités.

b) Soirée gala de la Cédic

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de participer à la soirée gala organisée par la Cédic le 13 novembre 1992, par l'achat de dix (10) billets.

c) Publication annonce dans Le Nouvelliste, inauguration de la bibliothèque

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce de  $\frac{1}{2}$  page dans Le Nouvelliste, pour un montant n'excédant pas 1 000 \$ à l'occasion de l'inauguration de la bibliothèque.

d) Publication annonce dans l'Hebdo Journal, inauguration de la bibliothèque

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce d'une page dans l'Hebdo Journal à l'occasion de l'inauguration de la bibliothèque.

e) Annonce de voeux des fêtes par Vidéotron

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'annonce de voeux des fêtes de Vidéotron, pour un minimum de dix (10) annonces.

f) Subvention à l'Association des résidents de Châteaudun

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une subvention de 11 500 \$ à l'Association des résidents de Châteaudun, pour l'acquisition d'un tracteur Bombardier "Bombi" et qui servira à l'entretien de la piste de ski de fond.

g) Cours de mesures d'urgence à Arnprior

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. René Goyette à assister à des cours de mesures d'urgence à Arnprior du 18 au 21 janvier 1993.

CORRESPONDANCE LUE:

- Document de l'U.M.Q., sondage pour achats regroupés.
- Le Nouvelliste, annonce pour gala de la Cédic (refusé).
- Hebdo Journal, annonce, semaine des ambulanciers (refusé).
- Lettre de M. Pierre Hould, plainte, bruits à l'usine de Désencrage CMD (répondu).
- Dépôt du rapport de la réunion du Comité de police et incendie.
- Dépôt du rapport du Comité de l'Environnement.
- Remerciements de M. Jacques Lizée, comité de la famille.
- Rapport: dossier PARCQ, PRIL, PAD.

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-11-0292-444

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 novembre 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes92-445

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 12 novembre 1992, comprenant:

1) les chèques n <sup>os</sup> 65640 à 65819 incl...	869 367,44 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 41 à 44 incl.....	471 336,33
3) effets bancaires retournés pour le mois de septembre 1992.....	863,00

le tout totalisant un déboursé de:  
soit et est adoptée pour paiement.

1 341 566,77 \$

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies92-446

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Lucienne Levasseur-Héon	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Roger Guillemette	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Gustave Loranger	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Délima Thibault-Angers	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Florine St-Arnaud	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Maurice Laprise	Prop. par cons. R. Goyette
M. Jean-Yves Sévigny	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Rémi Bordeleau	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme92-447

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 1992 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure92-448

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que l'assemblée publique de consultation au cours de laquelle le Conseil municipal étudiera la demande en dérogation mineure concernant le 845, rue Berlinguet à Cap-de-la-Madeleine où un empiètement du bâtiment principal, abritant l'Atelier d'usinage Marmen inc., a été constaté dans la marge de recul avant, ait lieu lundi, le 21 décembre 1992, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19h30.

ADOPTÉ

Résolution, autorisation vente de sapins de Noël92-449

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que M. Gilles Martel soit autorisé à vendre des sapins de Noël dans une des zones permises par le règlement de zonage et sur présentation des documents exigibles en vue de l'obtention du permis, le tout en conformité avec le règlement numéro 896.

ADOPTÉ

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution n<sup>o</sup> 92-43892-450

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la résolution numéro 92-438 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que le Conseil annule les comptes de taxes d'affaires au montant de 12 005,14 \$ et de comptes à recevoir au montant de 3 395,20 \$, selon la liste présentée par le Trésorier à la présente séance".

ADOPTÉ

Résolution autorisant vente de sapins de Noël92-451

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que M. Grégoire Houde soit autorisé à vendre des sapins de Noël dans une des zones permises par le règlement de zonage et sur présentation des documents exigibles en vue de l'obtention du permis, le tout en conformité avec le règlement numéro 896.

ADOPTÉ

Résolution, adoption des quatrième modifications au Code National du Bâtiment92-452

ATTENDU la publication, par le Comité associé du Code national du bâtiment du Canada - 1990, d'une quatrième série de modifications au Code national du bâtiment du Canada - 1990, et ce, en date de septembre 1992;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 2.2.1 du règlement de construction numéro 877, il est permis au Conseil municipal de décréter que ces modifications feront partie intégrante de son règlement de construction à compter de la date qu'il déterminera par résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

**ET RÉSOLU:** Que les quatrième modifications au Code national du bâtiment du Canada - 1990 feront partie intégrante du règlement de construction numéro 877, et ce, à compter du 23 novembre 1992, et que publication à cet effet devra paraître dans un journal distribué sur le territoire municipal.

ADOPTÉ

Résolution, membres du Comité consultatif d'urbanisme

92-453

IL EST PROPOSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil entérine l'élection de M. Henri-Paul Courteau au poste de président du Comité consultatif d'urbanisme et celle de M. Gilles Laurendeau à celui de vice-président du même comité.

ADOPTÉ

Résolution, signature convention, droit d'utilisation des fichiers informatiques

92-454

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

**ET RÉSOLU:** Que le Conseil autorise le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, la convention pour le droit d'utilisation des fichiers informatiques (E359-92M).

ADOPTÉ

Résolution, signature entente concernant diffusion des fichiers informatiques

92-455

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU:** Que le Conseil autorise le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le protocole pour les modalités régissant la diffusion des fichiers informatiques (P-351-92).

ADOPTÉ

Résolution, signature acte notarié de mainlevée

92-456

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'acte notarié de mainlevée préparé par le notaire Guy Leblanc, tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, signature acte de servitude

92-457

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'acte de servitude préparé par l'étude des notaires Paquin et Paquin, à être consenti par la Ville en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec.

ADOPTÉ

Résolution, contrat de publicité avec Hebdo-Journal

92-458

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil autorise le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de publicité avec l'Hebdo Journal, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 1992 au 1<sup>er</sup> décembre 1993, au tarif proposé, soit 0,58 \$ la ligne agate, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel colorée

92-459

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations de prix de l'huile diesel colorée, et que suite à ces changements, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,2750 \$ le litre au 29 octobre 1992, plus T.P.S. et T.V.Q.

+ 0,0070 \$	-	21/09/92
+ 0,0100 \$	-	05/10/92
+ 0,0030 \$	-	12/10/92
+ 0,0060 \$	-	19/10/92
- 0,0050 \$	-	29/10/92

ADOPTÉ

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel non colorée

92-460

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations de prix de l'huile

diesel non colorée, et que suite à ces changements, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4160 \$ le litre au 29 octobre 1992, plus T.P.S. et T.V.Q.

+ 0,0070 \$	-	21/09/92
+ 0,0100 \$	-	05/10/92
+ 0,0030 \$	-	12/10/92
+ 0,0060 \$	-	19/10/92
- 0,0050 \$	-	29/10/92

ADOPTÉ

Résolution, autorisation transmettre plans et devis au ministère de l'Environnement pour approbation

92-461

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ing. à transmettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue projetée (463-4-39), incluant la réfection d'égout sur la rue Kéroack, entre la rue Guilbert et la rue projetée (Plan n° E-764).

ADOPTÉ

Résolution, autorisation transmettre plans et devis au ministère de l'Environnement pour approbation

92-462

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ing. à transmettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour les modifications au puits n° 34.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

92-463

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 11 novembre 1992 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 6 inclusive-ment.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 880-2

92-464

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le règlement numéro 880-2, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 880 constituant un Comité consultatif d'urbanisme dans la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du projet de règlement n° 875-7

92-465

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement numéro 875-7, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 898

92-466

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement numéro 898, intitulé: "Règlement concernant la sécurité et la salubrité des bâtiments dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion

92-467

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (875-8)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1992.

DENIS BEAULIEU  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

92-468

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 1993 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1992.

RENÉ GOYETTE  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion92-469

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 44 (1992) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.), DÉCRÉTANT ET AUTORISANT L'ACHAT D'UN AUTOBUS URBAIN". (642-13)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1992.

ALAIN CROTEAU  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

DÉPÔT - FORMULES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES  
MEMBRES DU CONSEIL

Résolution, adoption du rapport du Comité de circulation92-470

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 13 novembre 1992, soit adopté aux articles 1 à 3 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, achat de terrain92-471

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de reloger les différents services du département de la Sécurité publique pour en accroître l'efficacité et assurer une meilleure protection à la population;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Samuel-de Champlain dispose du terrain nécessaire pour l'érection de ce nouvel édifice pour y abriter lesdits services et qu'il est approprié à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de la Commission scolaire Samuel-de Champlain, un terrain de 160,000 pieds carrés à l'intersection des rues Bertrand et Dessureault, pour y ériger un édifice pour abriter les services de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

Résolution concernant nouvelles délimitations de la Ville92-472

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

**ET RÉSOLU:** Que le Greffier soit autorisé à demander des prix aux arpenteurs-géomètres de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour faire la désignation des nouvelles délimitations de la ville de Cap-de-la-Madeleine, en ce qui concerne principalement les deux (2) cours d'eau qui limitent la ville, soit le fleuve St-Laurent et la rivière St-Maurice.

ADOPTÉ

Résolution, suspension sans solde

92-473

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que M. Maurice Duval soit suspendu sans solde pour une période de dix (10) jours ouvrables consécutifs, débutant le 30 novembre 1992, pour production d'un faux diplôme d'études secondaires lors de l'ouverture d'un poste d'apprenti-soudeur.

ADOPTÉ

Résolution, représentants de la Ville sur le comité de la Corporation de l'île St-Quentin

92-474

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU:

- 1°- Que M. Léo Beaulieu soit nommé représentant de la ville de Cap-de-la-Madeleine sur le comité de la Corporation de l'île St-Quentin, pour un nouveau mandat de deux (2) ans.
- 2°- Que M. Alain Croteau soit aussi nommé représentant de la Ville sur ledit comité en remplacement de M. Jeannot Paquin, et pour compléter le mandat de ce dernier.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

92-475

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement les lauréats du gala Cédic et des Chambres de Commerce 1992 qui ont retenu l'attention du jury, soit: le Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap; l'Atelier d'usinage Marmen et l'École Commerciale du Cap, pour l'effort remarquable que chacune de ces entreprises a apporté dans son domaine respectif et qui a bénéficié à l'ensemble de la population.

ADOPTÉ

Résolution d'ajournement

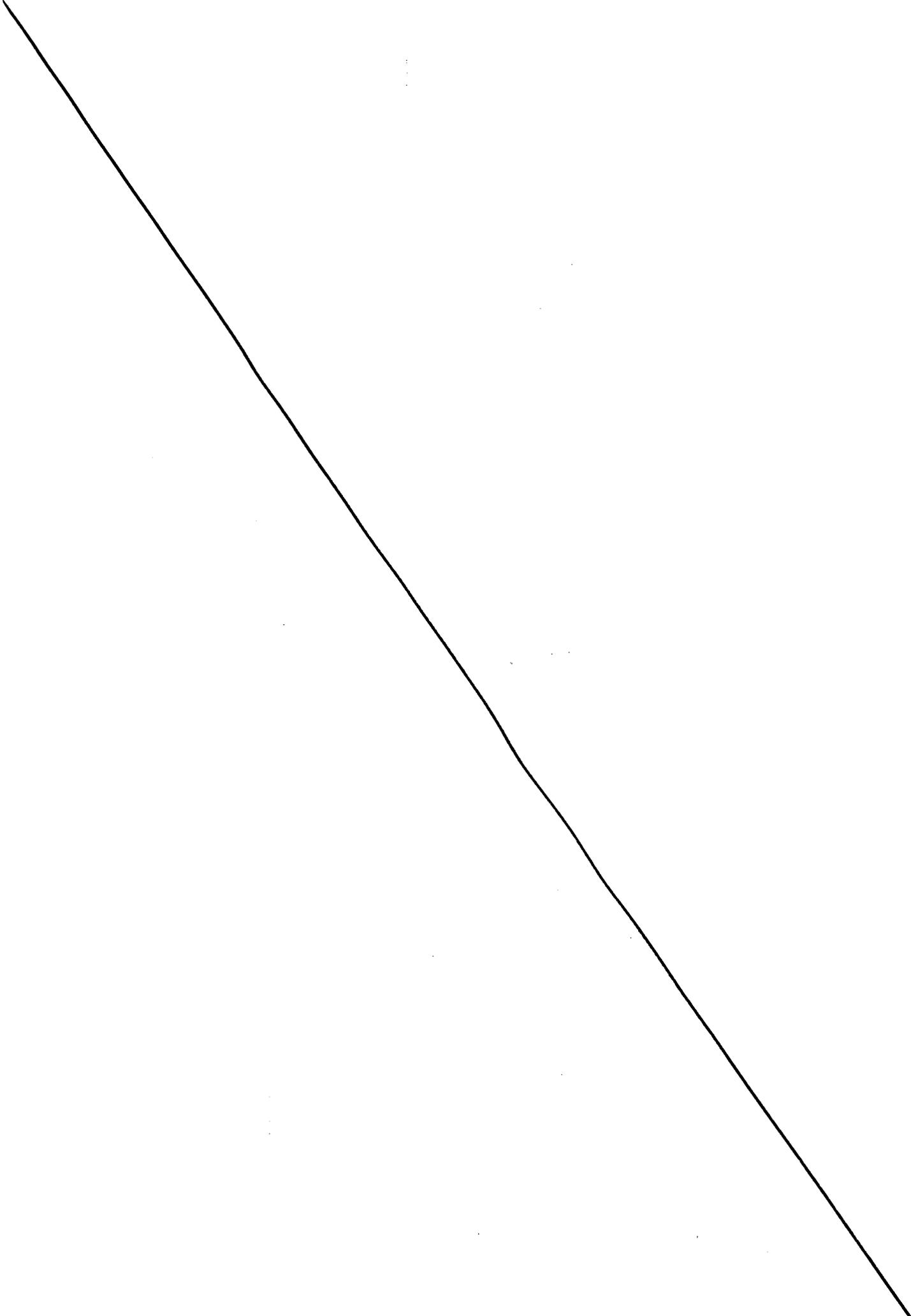
92-476

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que la présente séance soit ajournée le 23 novembre 1992, à 16h00.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SÉANCE.



**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 23 novembre 1992, à 16 heures, et à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers:                    Denis Beaulieu  
   Henri-Paul Courteau  
   René Tremblay

---

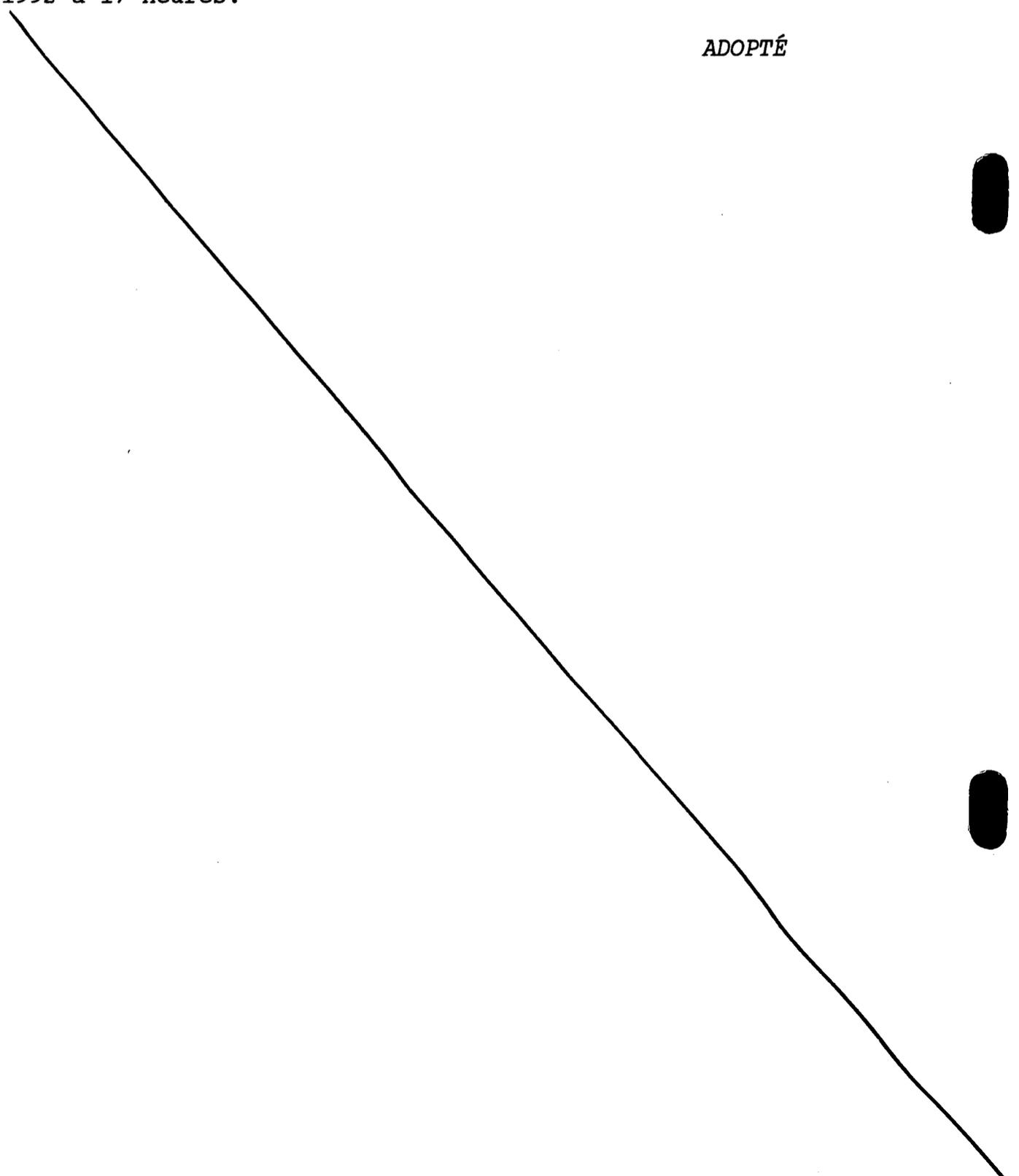
Résolution d'ajournement

92-477

Proposé par M. le conseiller    RENÉ TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller    HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que la présente séance soit ajournée ce 23 novembre 1992 à 17 heures.

ADOPTÉ



**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 23 novembre 1992, à 17 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution de congédiement

92-478

**ATTENDU** la lettre adressée à M. Yvan Branchaud en date du 23 novembre 1992 par le Directeur des finances et du personnel;

**ATTENDU** le rapport du Directeur des finances et du personnel concernant des gestes posés par Monsieur Branchaud, technicien en bâtiments;

**ATTENDU** que ce rapport fait état qu'à au moins huit reprises entre le 26 octobre et le 19 novembre 1992, Monsieur Branchaud n'a fourni aucune prestation de travail en après-midi;

**ATTENDU** que ce faisant, il a privé la Ville de la prestation de travail à laquelle elle avait droit;

**ATTENDU** que Monsieur Branchaud a reçu pour chacune de ces journées une rémunération de travail qui doit s'étendre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30;

**ATTENDU** que ce comportement constitue un geste malhonnête et un abus de confiance;

**ATTENDU** que le rapport du Directeur des finances et du personnel fait ressortir des lacunes dans la qualité de son travail;

**ATTENDU** que par ses actes fautifs Monsieur Branchaud a brisé le lien de confiance essentiel à l'exercice de ses fonctions;

**IL EST PROPOSÉ**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU:**

De procéder au congédiement de M. Yvan Branchaud à la date de l'adoption de la présente résolution, à savoir le 23 novembre 1992.

ADOPTÉ

Résolution, employés temporaires aux Travaux publics pour la saison d'hiver (journaliers)

92-479

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que la liste des employés temporaires (journaliers) pour la saison d'hiver 1992-1993 au service des Travaux publics et annexée à la présente résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ

Résolution, employés temporaires aux Travaux publics pour la saison d'hiver (chauffeurs)

92-480

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que la liste des employés temporaires (chauffeurs) pour la saison d'hiver 1992-1993 au service des Travaux publics et annexée à la présente résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ

Résolution, nom de rue

92-481

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la rue portant le numéro de cadastre 563-4-39 à être cédée par les propriétaires à la Ville, soit nommée rue "LAVERGNE" en l'honneur de MM. Jean-Paul et Laurent Lavergne, qui furent tous deux conseillers municipaux durant de nombreuses années.

ADOPTÉ

Résolution, acquisition de terrain

92-482

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier les lots suivants:

164-1, 164-2-1-1, 164-2-1-2 et 163-146 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, lesquels ont été adjugés à la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lors d'une vente pour taxes tenue le 20 novembre 1991 et n'ont pas été retraits par le propriétaire depuis.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que le notaire Michel Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Directeur général de la Ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, acquisition de terrain92-483

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier les lots suivants:

113-10-2 et 113-10-3-2 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, lesquels lots ont été adjugés à la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lors d'une vente pour taxes tenue le 20 novembre 1991 et n'ont pas été retraits par le propriétaire depuis.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que le notaire Michel Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Directeur général de la Ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, autorisation vente sapins de Noël92-484

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que M. Pierre Pagé soit autorisé à vendre des sapins de Noël dans une des zones permises par le règlement de zonage et sur présentation des documents exigibles en vue de l'obtention du permis, le tout en conformité avec le règlement numéro 896.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission92-485

IL EST PROPOSÉ  
 ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil accepte la soumission présentée par M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un plan et la description technique des nouvelles limites aquatiques de la Ville, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution concernant programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec92-486

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine possède son système d'éclairage public (abonné au service général d'éclairage public);

ATTENDU QU'une partie du parc d'éclairage public de la Ville fonctionne avec des lampes à incandescence, fluorescentes et/ou à vapeur de mercure, lesquelles sont peu efficaces;

**ATTENDU** QU'Hydro-Québec propose son Programme de conversion de l'éclairage public, lequel offre aux municipalités une aide financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité (appelée étude technico-économique);

**ATTENDU** QU'il est avantageux pour la ville de Cap-de-la-Madeleine de faire réaliser cette étude pour pouvoir analyser la rentabilité de convertir au sodium le parc d'éclairage public;

**ATTENDU** QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine souhaite obtenir l'aide financière prévue au Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

**ET RÉSOLU**: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'inscrive au Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec et demande l'aide financière prévue.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine mandate Exploitation Santec inc. comme interlocuteur d'Hydro-Québec pour la Ville aux fins de ce Programme.

ADOPTÉ

Résolution, entente entre la Ville et la S.S.Q.

92-487

IL EST PROPOSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Qu'une entente soit passée entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la S.S.Q., mutuelle d'assurance-groupe, pour le groupe 64012, pour que les prestations d'assurance-salaire soient non imposables, à la condition que la part de la Ville soit la même que celle qui existe avec la police actuelle.

ADOPTÉ

Résolution mandatant firmes, sondage exploratoire, recherche en eau terrain à l'intersection des rues Bellevue et Marie-Le-Galo

92-488

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU**: Que le bureau des Services techniques de la Ville soit autorisé à mandater les firmes dont les noms suivent, à procéder à un sondage exploratoire pour une recherche en eau sur le terrain situé à l'intersection des rues Bellevue et Marie-Le-Galo:

R.J. Lévesque & Fils ltée (forage)	3 786,19 \$
Consultants HGE inc. (supervision et coordination des travaux et rapport technique)	2 492,67 \$
Pluritec Laboratoires ltée (analyses)	721,14 \$
pour un coût total estimé à:	7 000,00 \$

Le tout, conditionnel à une résolution d'engagement du Conseil d'administration du foyer Père-Frédéric s'engageant à rembourser, dès le dépôt du rapport technique, le coût réel des travaux quels que soient les résultats de cette recherche en eau effectuée.

ADOPTÉ

Résolution adoptant le budget des opérations 1993 de la C.I.T.F.

92-489

1592

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges:

N° 67-92:

mode de répartition du partage de l'excédent des dépenses d'exploitation pour 1993;

N° 66-92:

tarification en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993;

N° 68-92:

budget 1993 pour le transport régulier et pour le transport adapté.

ADOPTÉ

Résolution concernant sifflets de locomotive

92-490

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que M. Michaël Hiller soit autorisé à poursuivre les démarches entreprises auprès de C.P. Rail concernant l'usage des sifflets de locomotive aux passages à niveau, suite à la communication du 16 novembre 1992 de C.P. Rail.

ADOPTÉ

Résolution "Opération Nez Rouge"

92-491

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'accepter la demande faite par "Opération Nez Rouge du Trois-Rivières métropolitain" concernant la collaboration du corps policier de notre Ville, de même que pour l'utilisation des panneaux qui affichent l'information relative à la sécurité contre les incendies, pour y afficher le message de l'opération "Nez Rouge", le tout tel que demandé dans une lettre du 17 novembre 1992.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 décembre 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Michel Boisclair
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE-SUPPLÉANT** au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-492

Proposé par M. le conseiller **RENÉ TREMBLAY**  
 Appuyé par M. le conseiller **ALAIN CROTEAU**

**ET RÉSOLU:** Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbaux, séance régulière du 16 novembre et séances d'ajournement du 23 novembre 1992

92-493

Proposé par M. le conseiller **HENRI-PAUL COURTEAU**  
 Appuyé par M. le conseiller **RENÉ GOYETTE**

**ET RÉSOLU:** Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 16 novembre 1992 et des assemblées d'ajournement le 23 novembre 1992 à 16h00 et à 17h00, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 novembre 1992

**PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Yvan Blouin

a) Cotisation 1993 à l'U.M.Q.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de la cotisation 1993 à l'U.M.Q. au montant de 12 554,06 \$, incluant T.P.S. et T.V.Q.

b) Déblaiement des trottoirs, rue St-Édouard

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le déblaiement des trottoirs sur les deux (2) côtés de la rue St-Édouard, entre le boulevard Ste-Madeleine et la rue Loranger.

c) Déblaiement du trottoir devant l'école St-Eugène

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le déblaiement du trottoir devant l'école St-Eugène, pour assurer une meilleure sécurité aux élèves utilisant le transport scolaire.

d) Horaire de la bibliothèque

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le nouvel horaire de la bibliothèque soit la proposition "A" qui apparaît sur le rapport du service Loisirs et Culture du 13 novembre 1992, présenté à la présente séance.

e) Tarifification, service Loisirs et Culture

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la tarification proposée par le service Loisirs et Culture dans son rapport du 13 novembre 1992, sauf que le coût de l'abonnement pour les jeunes résidents de 12 ans et moins sera de 2 \$ et que les coûts de la photocopie seront les mêmes que ceux fixés dans la résolution n° 92-86 du 2 mars 1992, sauf pour un document qui ne peut être obtenu ailleurs qu'à la bibliothèque même.

f) Modification à la résolution n° 92-412

Le Conseil réuni en commission permanente, modifie la résolution n° 92-412 en remplaçant les mots "27 novembre 1992" par "5 décembre 1992".

g) Expertise, passerelle piétonnière

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la firme Pluritec à préparer une expertise concernant la passerelle piétonnière du pont de la Wayagamack.

h) Utilisation terrain, rue Radnor

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'utilisation du terrain portant le numéro de cadastre 419-747 situé sur la rue Radnor, par l'Atelier d'usinage Marmen inc. pour la période du 16 novembre 1992 au 1<sup>er</sup> juillet 1993, aux mêmes conditions qui avaient été fixées dans la résolution n° 92-115-c du 6 avril 1992.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Sabin Harvey, rue Paquin.
- Lettre du Nouvelliste, voeux des fêtes (refusé).
- Lettre du Nouvelliste, français à l'affiche (refusé).
- Lettre du groupe "Fleur de mai", aide financière pour 1993.

- Lettre du comité de la piste BMX, remerciements.
- Offre de services, les avocats Roy et Mercier.
- Lettre du ministère des Affaires municipales, programme PARCQ.
- Rapport du Comité du relais portuaire, réunion du 10 novembre 1992.
- Rapport sur le programme de cueillette sélective des déchets.
- Rapport des permis de construction, mois d'octobre 1992.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-11-16

92-494

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 novembre 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

92-495

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 4 décembre 1992, comprenant les chèques numéros 65820 à 66083 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 6 836 743,78 \$, soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 6 836 743,78 \$ sont inclus:

- le service de la dette:	521 521,93 \$
- placement au taux de 7,05% (Banque Nationale du Canada):	5 500 000,00
	6 021 521,93 \$

ADOPTÉ

Sympathies

92-496

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Rosidé Massicotte	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Blandine Bordeleau-Biron	Prop. par cons. M. Boisclair
Mlle Marie-Rose Boisvert	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Boromé Lafleur	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Charles-Auguste Cartier	Prop. par cons. R. Tremblay

M. Noël Cloutier	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Walter Boisvert	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Deneige Bergeron Payette	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Exilda Faucher Fontaine	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Pauline Boutet Tapps	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Thérèse L. Marchand	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution autorisant conclusion d'un mandat d'achat avec l'U.M.O. concernant les formulaires nécessaires à la cour municipale

92-497

VU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires nécessaires à la cour municipale;

VU l'article 29,9,1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Drouin, en date du 2 décembre 1992;

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires nécessaires pour la cour municipale et ce, afin de se procurer les formulaires et quantités plus amplement décrits au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Drouin, en date du 2 décembre 1992;

QUE la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3% du montant de ce contrat avant taxes.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, renouvellement mandat, administrateur de l'O.M.H.

92-498

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de renouveler le mandat de M. Jean Longval au poste d'administrateur de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, pour un nouveau mandat de trois (3) ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, équipements informatiques92-499

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Services Serti inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements informatiques pour un IBM AS/400, mise à niveau d'un IBM AS/400 modèle B35 à un modèle E35, au montant de 69 417,17 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, logiciel de gestion de cour municipale92-500

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Services Serti inc. pour la fourniture d'un logiciel de gestion de cour municipale au montant de 17 334 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la seule soumission présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, équipements de télémétrie92-501

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Flygt Canada pour la fourniture d'équipements de télémétrie MACTEC au montant de 23 278,92 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la seule soumission présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, voiture de police identifiée92-502

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1982) ltée, pour la fourniture d'une voiture de police identifiée, année 1993, au montant de 22 029,21 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement numéro 642-13 C.I.T.F.92-503

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le règlement numéro 642-13, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 44 (1992) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), décrétant et

autorisant l'achat d'un (1) autobus urbain", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement numéro 899, prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux

92-504

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement numéro 899, intitulé: "Règlement qui adopte les prévisions budgétaires 1993 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion

92-505

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL À PRÉLEVER LES FONDS NÉCESSAIRES À L'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1993".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1992.

(Signé) LÉO BEAULIEU  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

92-506

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 869 DÉCRÉTANT LA CHARGE ANNUELLE ET LES EXIGENCES À L'UTILISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1992.

(Signé) LÉO BEAULIEU  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, mandat environnemental à la Régie d'assainissement des eaux

92-507

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine confie un mandat environnemental à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

ADOPTÉ

Résolution, allocation automobile

92-508

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, un montant de 1 300 \$ annuellement soit accordé comme allocation de dépenses d'automobile au Directeur de l'Informatique.

ADOPTÉ

Résolution, petite caisse, Cour municipale

92-509

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: D'autoriser la création d'une petite caisse de 100 \$ au service de la Cour municipale.

ADOPTÉ

Résolution, petite caisse, service Loisirs et Culture

92-510

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'augmenter la "petite caisse" de fonctionnement du service Loisirs et Culture de 1 000 \$ à 1 200 \$.

ADOPTÉ

Résolution, subvention "Amuseurs publics"

92-511

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'accorder une subvention de fonctionnement de 20 000 \$ à l'organisme des "Amuseurs publics".

ADOPTÉ

Résolution, journalier permanent92-512

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: De nommer M. Denis Bastien à la fonction de "journalier permanent" et ce, à compter du 14 décembre 1992.

ADOPTÉ

Résolution, banque d'employées temporaires pour la bibliothèque92-513

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: De créer une banque d'employées temporaires pour la bibliothèque municipale, composée des personnes suivantes:

Mme Chantal Tessier  
 225, rue St-Philippe, Cap-de-la-Madeleine

Mme Hélène Bilodeau  
 40, rue St-Joseph, Cap-de-la-Madeleine

Mme Josée Rioux  
 99, rue Boisvert, Cap-de-la-Madeleine

Mme Nathalie Rheault  
 14, rue Des Ormeaux, #8, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, brigadiers scolaires92-514

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: De nommer comme brigadiers scolaires remplaçants:

Mme Diane Marchand  
 67, rue Duguay, Cap-de-la-Madeleine

Mme Nicole Desmarais  
 163A, rue Rochefort, Cap-de-la-Madeleine

M. Gaston Normandin  
 320A, rue Baillargeon, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, autorisation installation piège à matières grasses92-515

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise "Les Aliments C.J.D. inc." à installer un piège à matières grasses pour l'agrandissement de leur établissement du 531, rue Des Érables, sur l'emprise de terrain appartenant à la Ville et à accorder la servitude nécessaire à cette fin. Le tout aux conditions établies

dans une lettre en date du 27 novembre 1992 et signée par M. Louis-Richard Pauzé, ing. Tous les frais notariés et autres seront à la charge de "Les Aliments C.J.D. inc." Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les actes nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, prévisions budgétaires du site d'enfouissement sanitaire

92-516

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte les prévisions budgétaires 1993 telles que soumises par le Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain, à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

92-517

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les autorités municipales félicitent chaleureusement les athlètes madelinois honorés lors du gala Sports-Hommage Desjardins 04 du 5 décembre dernier, et sont heureuses et fières de souligner les succès remarquables remportés par Dave Frost, Karina Prince et les autres athlètes de notre ville qui se sont illustrés dans les différentes disciplines sportives.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

92-518

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les membres du Conseil félicitent M. Jean-Marie Jodoin, directeur du service de la Sécurité publique de notre ville, pour son accession à la dignité de diaconat, et lui souhaitent le succès le plus fructueux possible dans ce nouveau champ d'activité.

ADOPTÉ

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT LÈVE LA SÉANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, vendredi, le 18 décembre 1992, à 19 heures et 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

**Résolution, adoption du budget de l'année 1993**

**92-519**

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU:** Que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1993, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de **VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (27 500 000 \$)**, soit et est adopté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 901**

**92-520**

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU:** Que le règlement numéro 901, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration générale de la Ville pour 1993", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du budget triennal**

**92-521**

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU:** Que les membres du Conseil de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes:

1993:	8 921 400 \$
1994:	11 781 300
1995:	5 430 200

Pour un total de : 26 132 900 \$

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 869-B

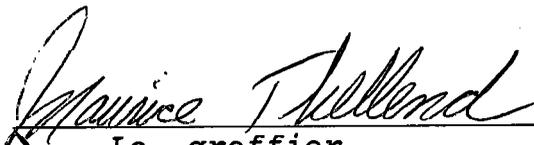
92-522

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement numéro 869-B, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 869-A décrétant la charge annuelle et les exigences à l'utilisation du réseau d'eau potable de la municipalité", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

  
\_\_\_\_\_  
Le greffier

\_\_\_\_\_  
Le maire

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, lundi, le 21 décembre 1992, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Michel Boisclair
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE-SUPPLÉANT** au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

92-523

Proposé par M. le conseiller **RENÉ TREMBLAY**  
 Appuyé par M. le conseiller **RENÉ GOYETTE**

**ET RÉSOLU:** Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-12-07

92-524

Proposé par M. le conseiller **RENÉ TREMBLAY**  
 Appuyé par M. le conseiller **HENRI-PAUL COURTEAU**

**ET RÉSOLU:** Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 décembre 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Rapport de la Commission permanente

Séance du 7 décembre 1992

**PRÉSENTS:**

Monsieur le maire-suppléant	Michel Boisclair
Messieurs les Conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Yvan Blouin

a) Campagne de financement de la Fondation des maladies du coeur

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la tenue d'une réception civique à l'hôtel de ville le 27 janvier 1993, pour marquer l'ouverture de la campagne de financement annuelle de la Fondation des maladies du coeur et qu'un budget n'excédant pas 500 \$ soit accordé à cette fin.

b) Publication annonce dans Le Nouvelliste

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce de ½ page au coût de 675 \$ plus les taxes applicables, dans le cahier "Perspectives économiques" que doit publier Le Nouvelliste le 22 janvier 1993.

c) Adhésion Société de promotion Qualité-Québec

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte d'adhérer à la Société de promotion Qualité-Québec et autorise le versement des frais d'adhésion de 500 \$ à cette fin, plus les taxes applicables.

d) Contribution financière à Moisson Mauricie

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une contribution financière de 1 000 \$ à Moisson Mauricie.

e) Lettrage de l'édifice Laurent-Lavergne

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le lettrage de l'édifice Laurent-Lavergne au montant de l'estimé de Aluminium Dufresne, soit 892,35 \$ incluant les taxes, pour le matériel, et de 468,12 \$ incluant les taxes, pour l'installation.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport du Trésorier sur l'O.M.H.
- Personnel temporaire à la bibliothèque, période prolongée de deux (2) semaines pour terminer le déménagement.
- Liste des immobilisations, années 1993-94-95.
- Rapport d'évaluation pour le terrain de la rue Paquin.
- Lettre de Mme Béatrice Fréchette, Regroupement des aidants naturels.
- Consultation, flottage rivière St-Maurice, année 1993.
- Dimension Environnement ltée, offre de services.
- Lettre de M<sup>e</sup> Michel Carrier, échange de terrain entre la Ville et le Foyer Père-Frédéric.
- Lettre de M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe, cas Gérald Fleurent.
- Rapport du Comité de Sécurité civile municipale.
- Demande de la revue Image de la Mauricie, publication d'une annonce (refusée).

- Conciliation de banque, septembre et octobre 1992.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-12-07

92-525

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 décembre 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

92-526

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 21 décembre 1992, comprenant:

1) les chèques n <sup>os</sup> 66084 à 66328 incl.	4 315 406,27 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 45 à 48 incl.	496 808,49
3) effets bancaires retournés pour les mois d'octobre et novembre 1992	1 895,44

le tout totalisant un déboursé de: 4 814 110,20 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 4 814 110,20 \$ sont inclus:

- le service de la dette	49,38 \$
- placement au taux de 7,37% (Banque de Montréal):	3 478 230,00
	<u>3 478 279,38 \$</u>

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

92-527

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Danielle Beaudoin	Prop. par cons. J. Paquin
M. Maurice Bellerose	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Pauline Pelland	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Albert Toupin	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Murielle Paulette	Prop. par cons. R. Goyette
M. Alphonse St-Pierre	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Guy Després	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Annie Beauchesne Verville	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Marcel St-Clair	Prop. par cons. A. Croteau

Et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme

92-528

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 1992 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, tenue à jour du rôle d'évaluation

92-529

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Ass. inc., soient autorisés à faire la mise à jour des rôles d'évaluation foncier et locatif pour l'année 1993, aux mêmes prix unitaires de 1992, soit sans majoration.

ADOPTÉ

Résolution, limites aquatiques de la ville

92-530

ATTENDU QU'une extension des limites aquatiques de la ville de Cap-de-la-Madeleine permettra à celle-ci d'exercer un contrôle des aménagements proposés par ses citoyens sur les rives et le littoral de la rivière St-Maurice et du fleuve St-Laurent;

ATTENDU QU'une telle extension permettra à la ville de Cap-de-la-Madeleine d'utiliser, pour divers aménagements publics, les rives et le littoral de la rivière St-Maurice et du fleuve St-Laurent qui constituent un prolongement normal de son territoire;

ATTENDU QUE cette extension donnera accès à une source d'approvisionnement en eau qui pourrait être utilisée par la ville de Cap-de-la-Madeleine advenant le besoin d'une recharge des nappes d'eau souterraines qui alimentent la ville en eau potable;

ATTENDU également que cette extension permettra à la ville de Cap-de-la-Madeleine d'agir comme partenaire légitime dans toute initiative de revalorisation de la rivière St-Maurice et aussi du fleuve St-Laurent;

ATTENDU QUE cette extension éliminera plusieurs ambiguïtés de compétence et de responsabilité dans l'application provinciale, municipale ou civile de diverses législations (i.e.: code civil, qualité de l'environnement, zonage, construction);

EN CONSÉQUENCE, IL EST

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

**ET RÉSOLU:** De demander au Ministre des Affaires municipales d'inclure dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le territoire aquatique tel qu'il apparaît dans les descriptions techniques et sur les plans préparés par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 8 décembre 1992, minute 974 et minute 975.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure

92-531

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU:** Que le Conseil accorde la dérogation demandée pour le 845 de la rue Berlinguet à Cap-de-la-Madeleine, où un empiètement du bâtiment principal abritant l'Atelier d'usinage Marmen inc. a été construit dans la marge de recul avant.

ADOPTÉ

Adoption projet de règlement n° 875-8

92-532

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU:** Que le projet de règlement n° 875-8, intitulé: "Règlement amendant diverses dispositions d'ordre général du règlement n° 875 concernant le zonage", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution n° 92-501, équipements de télémétrie

92-533

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU:** Que la résolution n° 92-501 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que le Conseil accepte la soumission de Flygt Canada pour la fourniture d'équipements de télémétrie MACTEC au montant de 25 141,23 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la seule soumission présentée."

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, régulateurs de circulation électroniques

92-534

**ATTENDU QUE** la Ville est déjà en possession de six (6) appareils du modèle Éconolite KFT 400;

**ATTENDU** le peu de différence entre les deux (2) soumissions présentées;

**ATTENDU QU'**il s'avérerait plus avantageux pour la Ville d'accepter la soumission de Électroméga ltée, mais qui n'est pas la plus basse présentée;

**ATTENDU** la recommandation du Directeur des opérations de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU**: D'accepter la soumission de Électroméga ltée, au montant de 18 855,44 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, pour la fourniture de trois (3) régulateurs de circulation électroniques, sous réserve de l'approbation de cette résolution par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉ

Résolution, demande de permis de vente de boissons, Association des résidents de Châteaudun

92-535

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

**ET RÉSOLU**: Que le Conseil autorise l'Association des résidents de Châteaudun à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, des permis de vente de boissons:

- 1°- sur le terrain du parc Ste-Bernadette à l'occasion des festivités qui se dérouleront lors du carnaval d'hiver du 30 janvier au 7 février 1993;
- 2°- pour une soirée qui aura lieu à la Salle Patry, samedi le 6 février 1993, dans le cadre des festivités dudit carnaval.

ADOPTÉ

Résolution, publication d'une page dans l'Hebdo Journal, voeux des fêtes

92-536

IL EST PROPOSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil autorise la publication d'une page dans l'Hebdo Journal pour les voeux des fêtes, au montant de 695 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Résolution adoption du règlement n° 875-7

92-537

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU**: Que le règlement n° 875-7, intitulé: "Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs92-538

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 1992 du Comité des Loisirs, soit adopté aux articles 1 à 8 inclusive-ment, en précisant à l'article 4, que l'utilisation de la salle demandée soit limitée aux réunions du Conseil d'administration.

ADOPTÉ

Résolution, journaliers réguliers92-539

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que les personnes ci-après énumérées soient nommées journaliers réguliers à compter du 22 décembre 1992:

MM. Lalonde, Robert  
 Jacob, Guy-Paul  
 Richard, Denis  
 Lefebvre, Gilles  
 Trudel, Robert  
 Thivierge, Denis

ADOPTÉ

Résolution, mécaniciens réguliers92-540

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que les personnes ci-après énumérées soient nommées mécaniciens réguliers à compter du 22 décembre 1992:

MM. Baribeau, Réjean  
 Rochette, Mario

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, recouvrement de planchers92-541

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'accepter la soumission de Lucien Hénaire inc. au montant de 10 622,20 \$, toutes taxes incluses, pour le recouvrement des planchers à l'hôtel de ville, qui est la seule soumission présentée.

ADOPTÉ

Résolution, engagement architecte, étude de réaménagement de locaux

92-542

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que Bluteau & Skorek, architectes, soient autorisés à effectuer une étude de faisabilité pour le réaménagement des locaux de l'aréna Jean-Guy Talbot et de l'édifice sis au 45 de la rue Dorval à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution d'ajournement

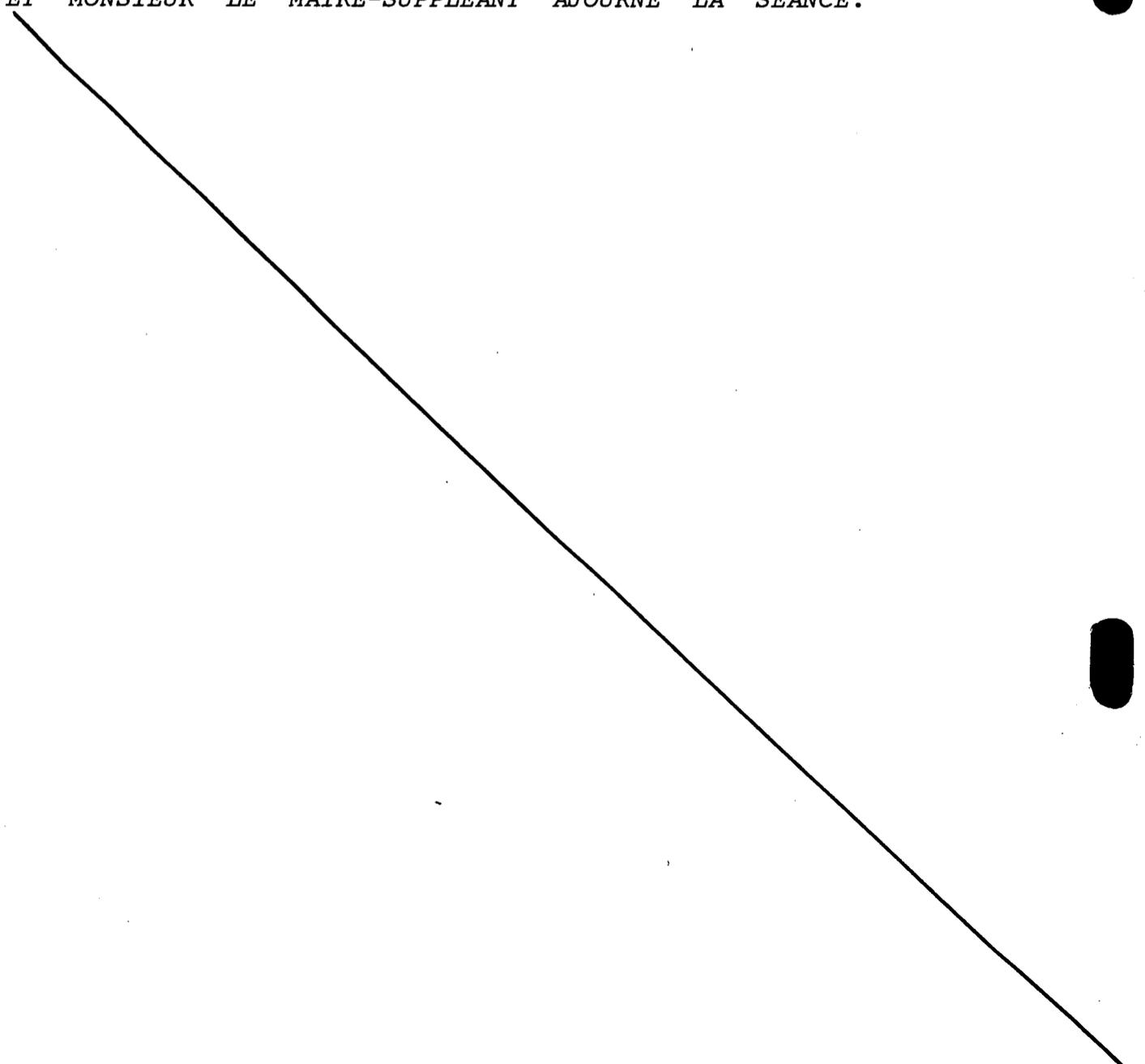
92-543

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la présente séance soit et est ajournée au 22 décembre 1992 à 17 heures.

ADOPTÉ

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT AJOURNE LA SÉANCE.



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, mardi, le 22 décembre 1992, à 17 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Michel Boisclair
Messieurs les conseillers:	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE-SUPPLÉANT** au fauteuil.

Résolution, signature protocole d'entente, centre communautaire

92-544

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le Maire, ou en son absence le Maire-suppléant, et le Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, avec le secrétariat aux Affaires régionales, le protocole d'entente relatif au centre communautaire.

ADOPTÉ

Résolution, frais de fonctionnement du centre communautaire

92-545

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine prenne en charge les frais de fonctionnement du centre communautaire à être érigé en vertu du règlement n° 902 à être adopté par le Conseil municipal.

ADOPTÉ

Résolution, engagement architecte, projet de centre communautaire

92-546

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine engage M. Jean-Paul Marchand comme architecte pour la conception du projet de centre communautaire, la préparation des plans et devis et des appels d'offre, de même que pour la surveillance des travaux dudit projet.

ADOPTÉ

Résolution, engagement des Consultants VFP, centre communautaire

92-547

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: De retenir les services des Consultants VFP inc. pour préparer les plans et devis des travaux de structure (génie civil), de mécanique et d'électricité, ainsi que les travaux de surveillance pour le centre communautaire de cesdits travaux.

ADOPTÉ

Résolution, engagement Laboratoires MBF, centre communautaire

92-548

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'engager les "Laboratoires spécialisés MBF ltée", pour effectuer les travaux suivants relatifs au centre communautaire:

- 1°- l'étude des sols;
- 2°- le contrôle du béton de ciment;
- 3°- la surveillance des travaux de la toiture.

ADOPTÉ

Résolution, taux de location de la machinerie et des équipements

92-549

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que la résolution n° 91-563 soit abrogée et remplacée par la suivante:

"Que le taux de location de la machinerie et des équipements de la Ville soit celui apparaissant à la liste fournie par les Services techniques et annexée à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTÉ

Résolution, vente de terrain

92-550

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Sabin Harvey, aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot n° 423-72 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de 3 300 \$.

Le contrat devra inclure une clause à l'effet que la Ville se réserve le droit en tout temps, d'installer et d'entretenir toute infrastructure nécessaire au bon fonctionnement de son réseau d'aqueduc et d'égout.